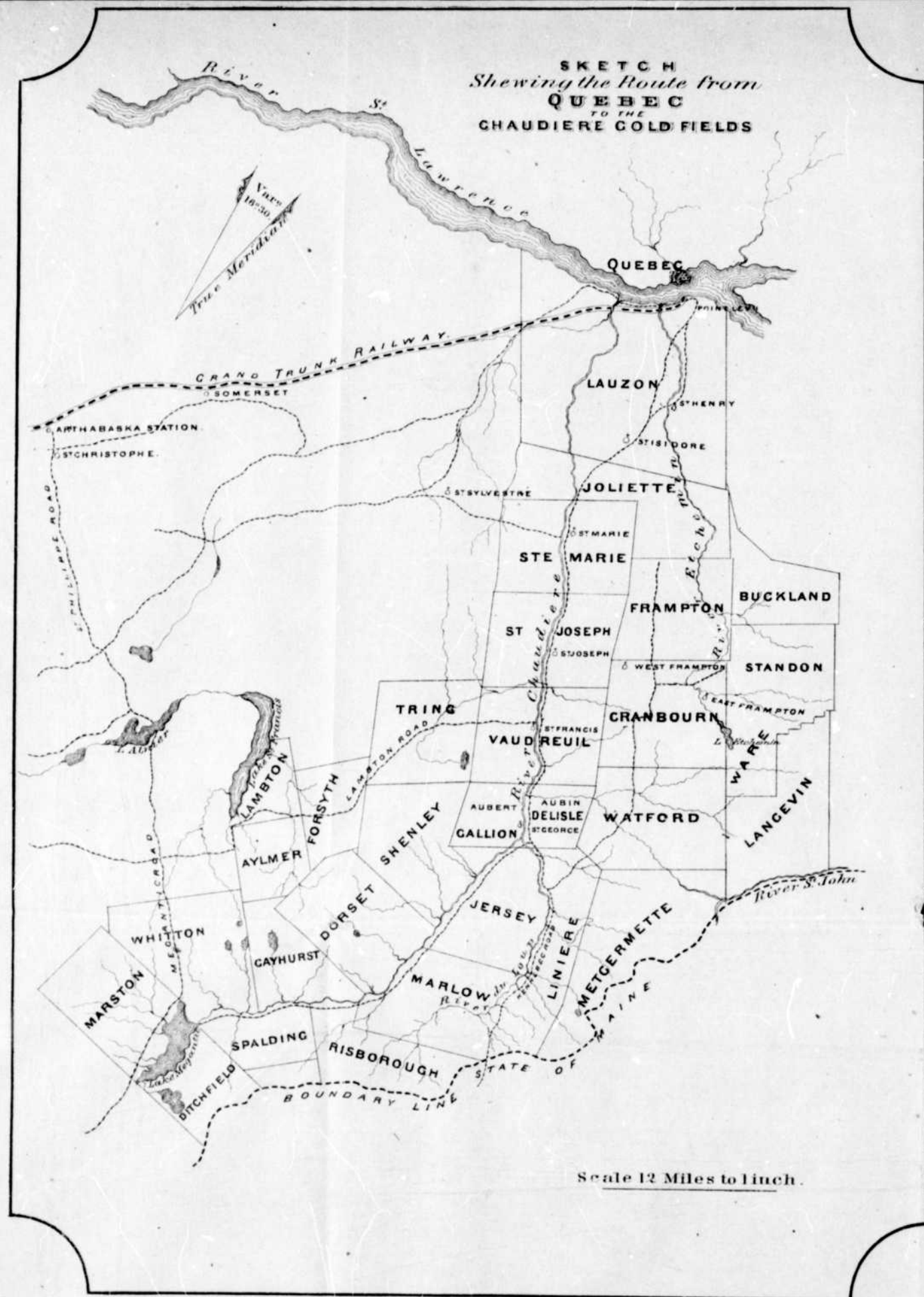




I R E L A N D

L E E D S

S T

T H E T F O R D

B R O U G H T O N

XI X IX VIII VII VI V IV III II I

C O L R A I N E

A D S T O C K

T R I N G

XI X XI VIII VII VI V IV III II I

L A M B T O N

R I C A

V A U D

A U B E R T

G A L L I O N

S T J O H N R B

Variation
16° 30'

E E D S

STE MARIE

JOLIETTE

ORD

BROUGHTON

FRAMPTON

BUCKLAND

O C K

T R I N G

ST JOSEPH

STANDON

Y V T H

XI X XI VIII VII VI V IV III II I

RICAUD

CRANBOURNE

WARE

N L E Y

AUBERT

GALLION

DELISLE

WATFORD

EVING

LANG

LINGWICK

HAMPDEN

Variation
16° 50'

Astronomical North

WINSLOW

AYLMER

ROSELAND

FISHENLEY

GALLION

ST JOHN RD

WHITTOWN

CAYHURST

B

DORVISETT

JERSEY

MARSTON

MARLOW

SPALDING

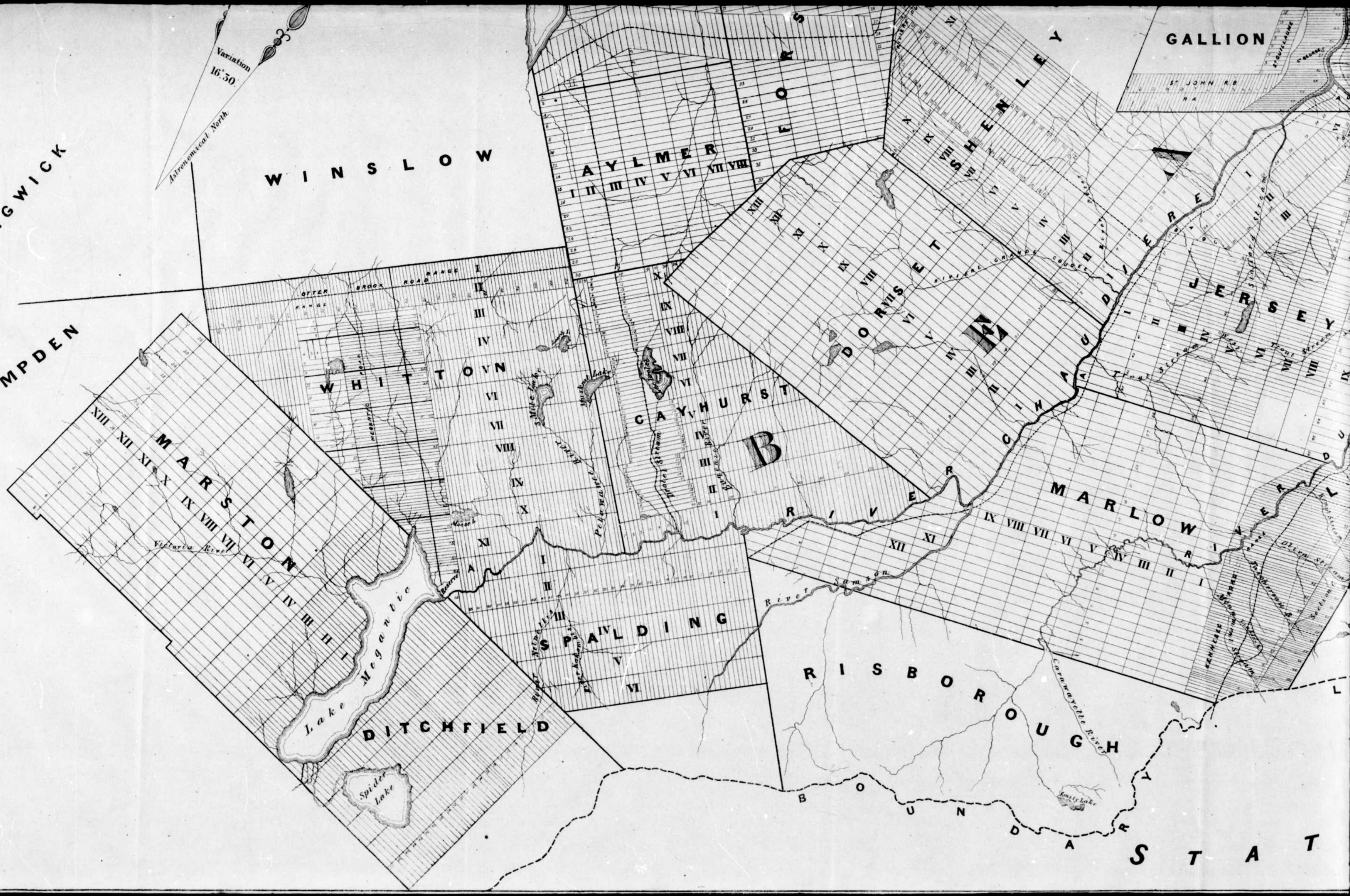
RISBOROUGH

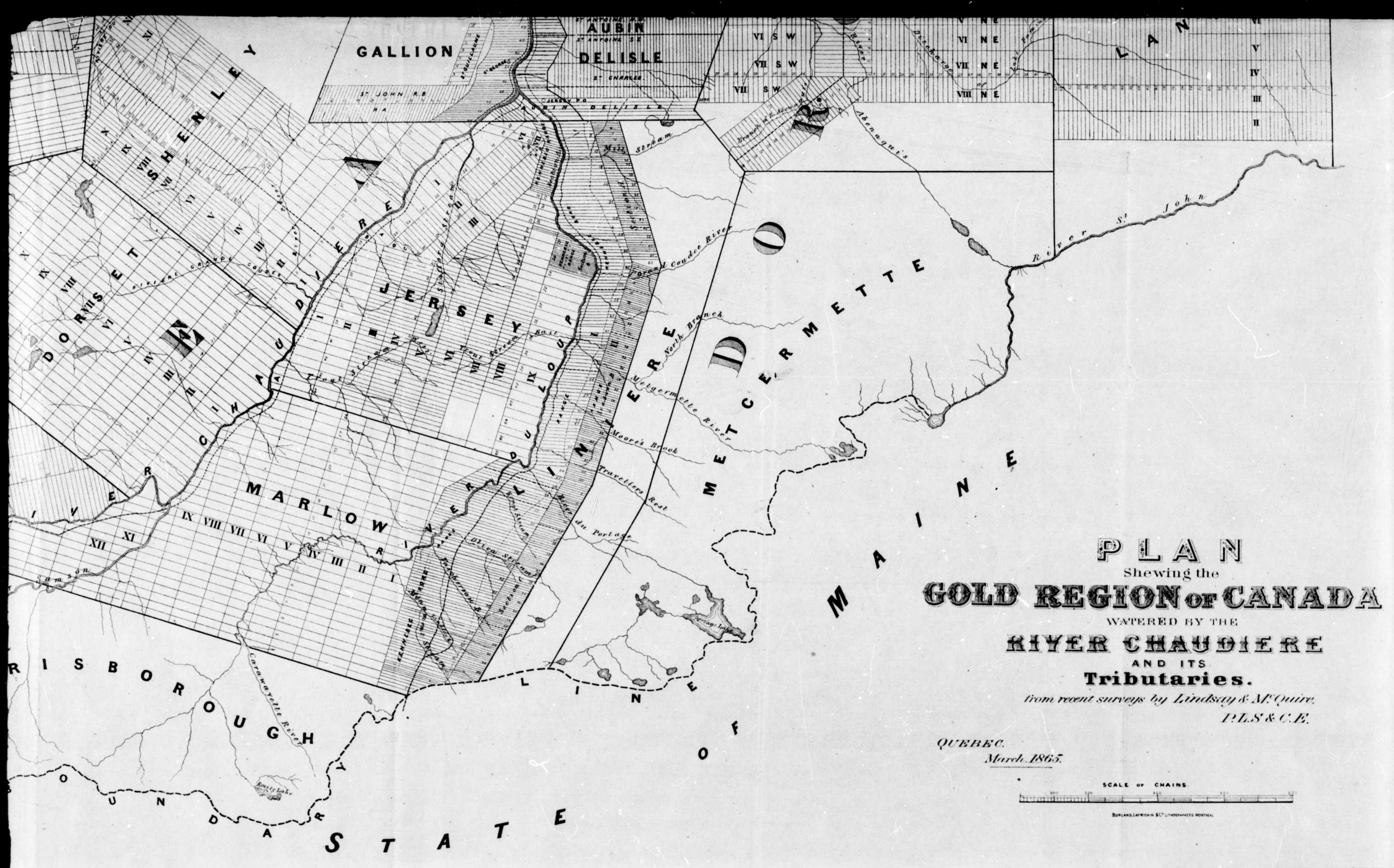
Lake Megantic

DITCHFIELD

Spider Lake

STAT

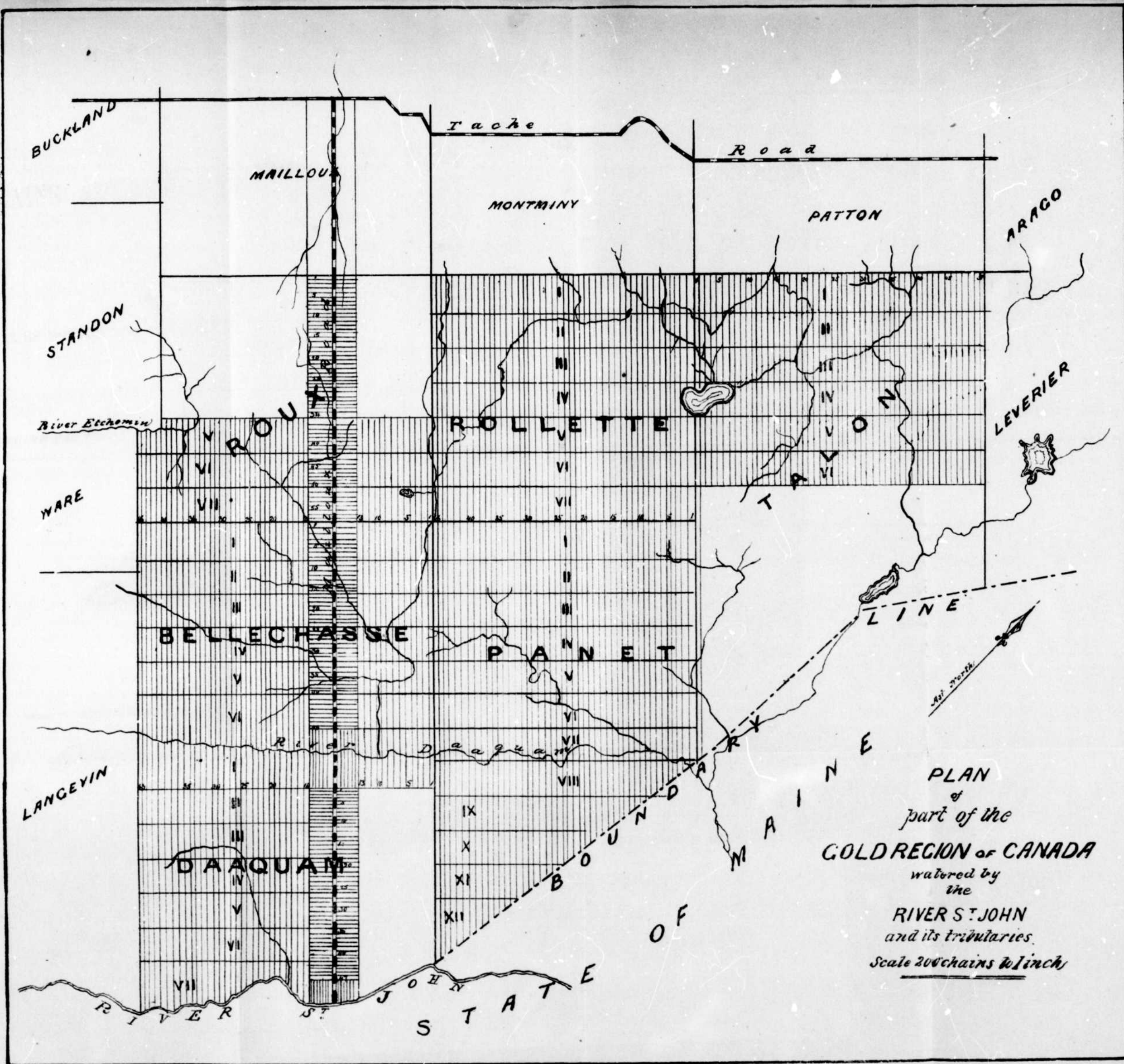




P L A N
Shewing the
GOLD REGION of CANADA
WATERED BY THE
RIVER CHAUDIERE
AND ITS
Tributaries.
from recent surveys by Lindsay & McQuire.
P.L.S & C.E.

QUEBEC.
March 1865.





RAPPORT

SUR LES

TERRAINS AURIFÈRES DU CANADA,

ET LES

MEILLEURS MOYENS D'EN DÉVELOPPER L'EXPLOITATION.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE LEGISLATIVE.



QUEBEC:

IMPRIMÉ PAR HUNTER, ROSE ET LEMIEUX, RUE STE. URSULE.

1865.

RAPPORT

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

MARDI, 26 janvier 1865.

Résolu,—Qu'il soit nommé un comité spécial chargé d'obtenir des renseignements sur l'étendue et à la richesse des terrains aurifères du Canada, et les meilleurs moyens à prendre pour les exploiter ; de s'enquérir du fonctionnement de l'acte de la dernière session, intitulé : " Acte concernant les Mines d'Or," dans le but de s'assurer s'il ne devrait pas être amendé de manière à ce que, par son moyen, le revenu fût augmenté, et à ce qu'en même temps il fût donné plus d'encouragement au placement des capitaux dans l'exploitation de ces mines d'or ; aussi, chargé de faire enquête au sujet des octrois de lots de terre et de *claims* dans la région aurifère de la Chaudière jusqu'à ce jour, et généralement de toutes questions se rattachant aux terrains aurifères ; avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, et de faire rapport ; le dit comité devant se composer de—

M. Bell,
L'hon. M. Galt,
L'hon. M. McDougall,
L'hon. M. Macdonald, (Cornwall),
L'hon. M. Langevin,
M. Wright, (Ottawa),
M. Irvine,

M. Stirton,
M. Pope,
M. Ferguson, (Frontenac),
M. Taschereau,
M. Robitaille,
M. Dorion, (Drum. et Arth.) et
M. Shanly.

Attesté,

WM. B. LINDSAY,
Greffier, A. L.

MERCREDI, 1er février 1865.

Ordonné,—Qu'il soit permis au dit comité de faire rapport de temps à autre.

JEUDI, 2 février 1865.

Ordonné,—Que la réponse à une adresse en date du 26 janvier 1865, demandant copie des rapports de C. L. De Bellefeuille, inspecteur des mines d'or, et de J. K. Gilman, aussi inspecteur des mines d'or, soient renvoyés au dit comité.

VENDREDI, 3 février 1865.

Ordonné,—Que le quorum du dit comité soit réduit à cinq membres.

RAPPORT.

(1865.)

Le comité spécial nommé pour obtenir des renseignements sur l'étendue et à la richesse des **TERRAINS AURIFÈRES DU CANADA**, et les meilleurs moyens à prendre pour les exploiter ; de s'enquérir du fonctionnement de l'acte de la dernière session, intitulé : " Acte concernant les Mines d'Or," dans le but de s'assurer s'il ne devrait pas être amendé de manière à ce que, par son moyen, le revenu fût augmenté, et à ce qu'en même temps il fût donné plus d'encouragement au placement des capitaux dans l'exploitation de ces mines d'or ; aussi, chargé de faire enquête au sujet des octrois de lots de terre et de *claims* dans les régions aurifères de la Chaudière et St. François jusqu'à ce jour, et généralement de toutes questions se rattachant aux terrains aurifères, et de faire rapport, etc., a considéré les questions qui lui ont été soumises, et adopté le rapport suivant :—

VOTRE COMITÉ s'est occupé d'obtenir sans délai les renseignements demandés, et d'examiner les différents sujets mentionnés dans l'ordre de renvoi. Comme ce sujet est encore nouveau, et est soumis pour la première fois à un comité, il a éprouvé beaucoup d'embarras et d'hésitation, et il a dû chercher à obtenir des renseignements de différentes sources, parce que jusqu'à présent l'on n'en avait recueilli que peu sous une forme pratique. Il a donc été nécessaire d'examiner un grand nombre de témoins, de consulter des rapports faits par des hommes de l'art sur la matière, et de recueillir les faits dans un vaste champ de recherches. Quarante témoins ont été examinés ; mais, comme il s'est trouvé qu'en plusieurs circonstances les témoignages ne faisaient que se répéter, ou que certains témoins ne parlaient que par oui-dire, et non pas d'après leur expérience personnelle ou professionnelle,—ces témoignages ont été complètement éliminés de l'appendice.

VOTRE COMITÉ s'est particulièrement occupé des sujets suivants, compris dans l'ordre de renvoi.

- 1° L'étendue, la nature et les ressources des terrains aurifères.
- 2° L'octroi de terres et de permis aux personnes qui veulent entreprendre l'exploitation des mines.
- 3° Le fonctionnement de " l'Acte concernant les Mines d'Or " de 1864, et la manière dont il pourrait être amendé.
- 4° Les meilleurs moyens de développer les ressources des terrains aurifères ; et
- 5° Enfin, une revue générale du sujet.

D'après les rapports de l'exploration géologique et les témoignages reçus par votre comité, il paraît que la région aurifère embrasse l'étendue du pays occupée par la continuation en Canada des chaînes de montagnes connues, dans le Vermont, sous le nom de Montagnes Vertes. La limite nord-ouest de ces montagnes, fermée par la chaîne connue sous le nom de Montagnes de Notre-Dame, borde immédiatement la vallée du St. Laurent, et il semble qu'elle forme aussi, dans la même direction, la limite de la région aurifère,

puisque l'on n'a pas découvert d'or, jusqu'à présent, plus loin vers le nord-ouest, ni même sur leur versant nord-ouest, tandis que sur leurs pentes sud et sud-est, et dans la région montagneuse et accidentée qui git entre ces montagnes et la frontière internationale, l'on a trouvé le précieux métal assez généralement, dans différentes parties du pays.

L'étendue de terrain qui, en Canada, est entièrement ou partiellement aurifère, peut donc être décrite comme se terminant, à l'ouest, à l'intersection des chaînes de montagnes dont il vient d'être parlé, en-deçà des frontières; tandis qu'au nord-est elle s'étend à une distance encore indéterminée, et peut-être jusqu'à la péninsule de Gaspé: dans tous les cas, il paraît, d'après les témoignages, que l'on a trouvé de l'or aux sources de la Rivière-du-Loup (en bas); et en prenant ce point comme étant l'extrémité orientale des terres aurifères, la région aurifère aurait une superficie d'environ dix mille milles carrés, formant une lisière comparativement étroite de 250 milles de longueur et de largeur irrégulière sur les frontières de la province.

Le comité n'a aucune preuve sur laquelle il puisse baser l'assertion que l'or se trouve en quantité exploitable, ailleurs que dans les localités qui ont déjà si bien rétribué les mineurs; mais il a reçu assez de témoignages et de renseignements pour faire voir que l'on trouve d'excellentes indications, à certains intervalles, dans toute cette région, et la similitude de la formation rocheuse, partout, permet de croire que de plus amples explorations produiraient de très-importants résultats dans la voie des nouvelles découvertes.

Quant à la nature et à l'apparence générale du pays, les témoignages reçus s'appliquent principalement à la division aurifère de la Chaudière, et elle est décrite comme étant une région montagneuse en beaucoup d'endroits, mieux adoptée aux exploitations minières qu'aux exploitations agricoles. Il y existe, cependant, comme le prouvent les témoignages, des étendues considérables de terres fertiles, et l'on dit que le sol des vallées et des plateaux qui bordent les rivières est remarquablement riche.

Les deux principales rivières qui arrosent la région aurifère sont la Chaudière et la St. François. Les tributaires occidentaux de l'une, et les affluents orientaux de l'autre, s'entrelacent dans le pays montagneux qui borde la frontière, mais leurs eaux s'éloignent considérablement dans leur course vers le St. Laurent, dans lequel elles tombent à plus de cent milles de distance, l'une dans le lac St. Pierre, l'autre à quelque distance au-dessus de Québec. Entre ces deux rivières, et complètement enclavées entre elles, deux autres cours d'eau assez considérables, — les rivières de Nicolet et Bécancour — étendent leurs tributaires, par de nombreuses ramifications, dans la région aurifère. A l'est de la Chaudière, la rivière des Etchemins — cours d'eau rapide d'un volume considérable — arrose une étendue de pays importante dans la région aurifère, dans laquelle sont compris les cantons de Buckland et Standon, et des parties de Frampton, Cranbourne, Ware et Langevin. La Paaquam, rivière qui se jette dans celle de St. Jean, prend sa source dans ce dernier canton, et l'on dit que l'on a souvent trouvé de l'or sur son cours. Votre comité n'a reçu que peu de renseignements sur les rivières situées plus à l'est.

Les rivières déjà mentionnées et leurs tributaires sont, dans les limites du district aurifère, ainsi que le prouvent les témoignages reçus par le comité, excessivement rapides. Bien qu'elles offrent un ample approvisionnement d'eau pour l'exploitation hydraulique des mines, ou toute autre exploitation à laquelle on peut appliquer l'eau comme force motrice, elles ne sont cependant ni *navigables*, dans le sens ordinaire du mot, ni susceptibles de le devenir. L'on peut, paraît-il, y faire descendre des billots de sciage dans quelques cas, pendant les crues du printemps, mais ce serait extrêmement étendre la signification des mots que de les appeler soit *navigables*, soit propres au flottage, puisqu'elles ne paraissent pas l'être, à la hauteur ordinaire des eaux, même pour les billots. Comme ceci se rapporte à un point dont il va être question dans un instant, votre comité se contentera, pour le moment, d'attirer l'attention sur les faits contenus dans les témoignages et consignés ci-dessous.

Quant aux ressources et à la nature du pays au point de vue de l'agriculture, les témoignages paraissent être contradictoires au premier abord. Mais cela vient de ce que les témoins décrivaient des parties différentes du pays, et en prenant l'ensemble des

témoignages, le comité croit pouvoir dire que les parties déjà établies sont, en général, très fertiles tandis qu'une étendue de pays considérable, et encore couverte par la forêt, est susceptible d'être mise en culture. Afin, cependant, de développer rapidement les ressources du pays, tant sous le rapport agricole que sous celui de l'industrie minière, votre comité croit que l'ouverture de grandes routes est essentiellement nécessaire.

Le chemin qui ouvrirait la plus grande étendue de pays, tant agricole que minéral, et au moindre coût comparatif, serait un chemin qui partirait du confluent des rivières du Loup et de la Chaudière, et qui aboutirait au lac Mégantic en suivant les rives de cette dernière. Ce chemin ouvrirait une partie très importante du pays dans la vallée immédiate de la Chaudière, où la terre est, d'après les témoignages, d'une bonne qualité et propre à la culture. Votre comité n'hésiterait donc nullement à recommander un ouvrage de cette importance à votre bienveillante considération.

De pareils travaux sont bientôt payés par l'émulation qu'ils donnent aux établissements, et les facilités qu'ils offrent aux exploitations minières et autres.

A l'égard de la quantité d'or qui a été tirée de la terre ou découverte, votre comité a reçu des renseignements précieux et exacts. L'inspecteur des mines d'or, le major De Bellefeuille, dit que la quantité totale de l'or produit durant la dernière saison, dans la division aurifère de la Chaudière, est de \$116,000, et l'on doit regarder ce rendement comme très satisfaisant, si l'on considère le petit nombre de bras qui y ont été employés, puisqu'il donne une moyenne de pas moins de \$4 par jour par homme. Cependant, le rapport de l'inspecteur des mines ne peut être regardé comme donnant exactement la somme de l'or extrait, puisqu'il s'arrête au 30 novembre, et que depuis cette époque l'exploitation s'est constamment poursuivie, et avec d'excellents résultats, sur la rivière Gilbert. La plus grande partie de l'or obtenu jusqu'ici a été tirée d'une petite superficie de terrain sur la Gilbert, à quelques milles de son embouchure, dans le district de St. François. Il paraît, de plus, qu'il a été extrait de grandes quantités d'or dans différentes parties du territoire aurifère, dont il n'a reçu aucun rapport. Ainsi, par exemple, les témoignages font voir qu'il a été tiré \$2,000 d'or dans le ruisseau de Stafford, et son rapport n'en indique que \$300. De même, sur la Metgermette, il paraît que l'on y a fait, pendant un certain temps, de \$4 à \$12 par jour et par homme, et il ne paraît pas que cela soit compris dans le montant total mentionné comme ayant été tiré de ce district.

A l'égard des exploitations faites pendant l'hiver sur la rivière Gilbert, les témoignages des mineurs sont très importants, puisqu'il était jusqu'à un certain point contre leur intérêt de les donner. Ils ont trouvé que les fouilles faites sous la neige en hiver étaient aussi profitables que le lavage des terres alluviales en été. Le témoignage de William Abbott est très-précis sur ce point, et il est appuyé par celui de John McCrea, John Brack, Joseph Rigg et Andrew Dale.

Quant à la richesse générale des placers de la rivière Gilbert, les témoignages de ces individus sont concluants. William Abbott a tiré d'un terrain de 60 pieds de front seulement, \$1,750 durant la première partie de l'été, et dans le cours du mois d'août, il a tiré d'un terrain de 25 pieds de front, \$595. Il avait vu ou trouvé des pépites d'or valant de \$79 à \$300.

John McCrea a exhibé une pépité d'or natif pesant 12oz. et 14 pennyweights (12oz. 21.76 grammes), outre une quantité d'or en pépites brutes s'élevant à un poids de plusieurs onces. D'après son témoignage, il a trouvé les fouilles d'hiver dans les souterrains aussi profitables que l'exploitation d'été.

Andrew Dale dit à peu près la même chose à propos des fouilles d'hiver. Il parle aussi de quartz qui a donné, à l'essai, \$95 au tonneau.

Relativement aux opérations de l'été dernier en général, il n'a rien été fait, excepté dans une section particulière du pays, sur quelques cours d'eau dont nous allons parler maintenant, que l'on puisse proprement appeler de l'exploitation minière. On a, cependant, fait des recherches (*prospected*) sur une vaste étendue, et elles ont amené la découverte d'or d'alluvion sur tous les principaux tributaires des rivières Du Loup et de la Chaudière, entre St. François et la frontière.

On ne l'a pas trouvé partout en quantité rémunérative; mais les apparences étaient propres à faire croire, presque partout, qu'une exploitation sur une plus grande échelle produirait de très-importants résultats.

Entre autres rivières sur lesquelles on a trouvé de l'or d'alluvion en quantité rémunérative, l'on peut citer la rivière Gilbert, maintenant si bien connue, les rivières de la Famine, Du Loup, le ruisseau de Stafford et la Metgermette; tandis que l'on a trouvé de bonnes indications sur les affluents de la rivière des Etchemins dans Buckland, Standon, Ware et Cranbourne.

Les recherches ont révélé la présence de l'or d'alluvion sur les rivières de la Chaudière, Du Loup, du Portage et Oliva, ainsi que sur la rivière Du Loup, (en haut). On a examiné les rivières Simpson et Nibnellis,—la première traversant Risborough et la partie supérieure de Marlow, et la seconde arrosant la plus grande partie du canton de Spalding,—et on les a trouvées aurifères. Les ruisseaux à Drolet et Eugénie, dans le canton de Gayhurst, d'après le témoignage de MM. Lindsay et Patry, ont aussi donné de l'or, tandis que beaucoup de témoins parlent favorablement de la Grande Coulée dans Dorset, et du ruisseau à la Truite dans le canton de Jersey.

Ce n'est pas seulement à la découverte de l'or d'alluvion sur une aussi vaste superficie de terrain que les explorations de l'été doivent leur importance, mais c'est aussi parce qu'elles ont démontré que les veines de quartz sont aurifères dans toute cette région. Des essais ont été faits sur des échantillons tirés de veines situées dans différentes parties du pays, et bien que le rendement ne paraisse pas avoir été considérable, ils sont cependant importants en ce qu'ils prouvent que l'or existe généralement dans le quartz.

Les échantillons, ainsi qu'on le verra par les témoignages, et surtout par les essais classés en forme de tableau par M. Dawson, ont été pris à la surface ou à une très petite profondeur. Des hommes de l'art ont exprimé l'opinion,—et la chose est très clairement exposée par M. Greacen,—qu'il faut atteindre à une certaine profondeur avant d'espérer trouver de l'or en quantité considérable dans le quartz.

Votre comité, désirant obtenir des témoignages qui lui permettent de faire une comparaison entre nos terrains aurifères et ceux de la Californie et de l'Australie, a examiné plusieurs témoins qui avaient longtemps exploité les mines de ces pays; et le résultat lui permet d'exprimer l'opinion que nos terrains aurifères offrent au moins d'aussi bonnes indications que celles qui furent observées en premier lieu en Californie ou en Australie, tandis que dans certains cas la quantité réelle de l'or obtenu, en moyenne, par homme et par jour, excepté, comme de raison, dans les cas de veines extrêmement riches, est égale à celle qu'on a obtenue dans les deux pays.

Les principaux témoins examinés sur ce sujet sont MM. Sinjohn, Anderson, Smith, John Kelly et O. A. Russell.

L'exploitation des mines d'or en Canada n'est cependant encore qu'à son enfance, et ses terrains aurifères ne sont pas encore en état de subir une comparaison équitable avec ceux des autres régions, où tous les appareils que l'art et l'expérience ont pu suggérer, ont été appliqués depuis longtemps; et, cependant, ainsi qu'il appert par les rapports de Sir William Logan (voir son ouvrage de 1863, pages 789 à 795, édition française), que les dépôts aurifères de la Chaudière sont beaucoup plus riches que ceux qui, en Californie, rapportent de grands profits à l'exploitation hydraulique. C'est là une branche d'industrie à laquelle les terrains aurifères du Canada offrent des avantages particuliers, à cause des pouvoirs d'eau que l'on rencontre partout. Sir William Logan, après avoir décrit la méthode de minage hydraulique adoptée en Californie, fait les observations suivantes:—

“ Pour juger de la possibilité d'appliquer cette méthode de lavage à nos dépôts aurifères, nous allons nous servir d'un simple calcul basé sur les expériences faites sur la Rivière-du-Loup. Nous avons montré que le lavage du terrain sur un arpent, à une profondeur moyenne de deux pieds, équivalent à 87,120 pieds cubes, a donné, en nombres ronds, près de 7772.50 grammes d'or, ou un peu plus de un et trente-huit centièmes de grains par pied cube; ce qui équivaut à un peu plus de un grain trois quarts d'or par

“boisseau. Maintenant, selon M. Blake, une terre contenant *un quarante-quatrième* de cette quantité, ou un vingt-cinquième de grain d'or, peut être lavée avec profit par la méthode hydraulique, tandis que le travail de deux hommes, avec un jet d'eau convenable, suffit pour laver mille boisseaux par jour, qui, dans un dépôt comme celui de la Rivière du Loup, contiendraient environ 113.47 grammes d'or. Il est probable, cependant, qu'une certaine portion de la poudre aurifère la plus fine, qui est recueillie par le procédé ordinaire, se perd dans une exploitation sur une plus grande échelle. Nous avons déjà montré que l'or en Canada n'est pas limité aux graviers des lits des rivières et des banes alluviaux, mais on le trouve sur les rivières Metgermette et St. François, à une hauteur de cinquante à cent cinquante pieds au-dessus de leurs lits; et bien que sa proportion fût bien moindre que dans le gravier de la Rivière du-Loup, ces dépôts épais qui s'étendent sur de grandes superficies pourraient être exploités avantageusement par la méthode hydraulique. La pente de la plupart des tributaires de la Chaudière et du St. François, dans toute la région aurifère, est telle qu'il ne serait pas difficile de trouver assez d'eau, à une hauteur convenable, sans dépenser beaucoup pour la construction de canaux; et on peut raisonnablement s'attendre qu'avant longtemps les dépôts de terrains aurifères, qui sont si étendus sur le Canada oriental, seront exploités.”

Jusqu'à une époque récente, les ventes de terre dans les régions aurifères étaient très limitées. Bien que cette partie du pays soit située à peu de distance de la plus ancienne partie du Canada, et jusqu'à ce que l'existence de l'or y ait été connue pendant plusieurs années, elle n'attira pas l'attention du public et resta presque tout entière sur la liste des terres de la couronne non concédées. Depuis deux ans, il est devenu évident que le gouvernement devait s'en occuper. Il paraît que la première chose que l'on ait faite à l'égard de l'exploitation des mines et de l'octroi des terres, a été la publication des règlements du 22 avril 1864. Ces règlements, établis par un ordre du gouverneur en conseil, avaient trait à la concession des terrains aurifères, à l'octroi des permis d'exploitation, à l'administration générale et au contrôle de tout ce qui se rattachait aux terrains aurifères. La région aurifère fut divisée en deux sections, dont l'une fut nommée la division de la Chaudière, et l'autre la division de St. François, embrassant environ quatre-vingt-neuf cantons placés sous l'administration de douze agents locaux et d'un inspecteur pour chaque division. Ces règlements furent suspendus en mai, et l'acte concernant les mines d'or, 27 et 28 Victoria, chapitre 9, fut mis en force le 30 juin 1864. Deux permis seulement furent accordés en vertu des règlements du mois d'avril, dans la division de St. François; il n'avait été accordé aucun permis lors de la sanction de l'acte. Les résultats furent si minimes, en fait de permis, tant qu'on suivit les règlements d'avril 1864, qu'il est inutile de s'en occuper. Les ventes de terre dans les deux divisions de la Chaudière et de St. François furent considérables, et s'élevèrent à 239,488 acres. Depuis la sanction de l'acte, il paraît, d'après le témoignage de M. Judah, que soixante-un permis ont été accordés pour l'exploitation des mines de la division de la Chaudière, dont dix-huit étaient des permis d'exploitation sur les terres de la couronne, et quarante-trois pour l'exploitation sur les terres des particuliers. Sur les dix-huit premiers, quatorze s'appliquaient à des *claims* dans le lit de la rivière Famine. Dans la division de St. François, il paraît qu'il n'avait été donné que deux permis jusqu'à la date des derniers rapports.

Il paraît qu'en septembre dernier, l'Honorable Commissaire des Terres de la Couronne écrivit une lettre autorisant les inspecteurs des mines à donner des permis d'exploitation des *claims* dans le lit des rivières flottables ou navigables, et, comme il est dit plus haut, sur les dix-huit permis accordés pour l'exploitation sur les terres de la couronne, quatorze étaient pour des *claims* situés dans le lit d'une petite rivière appelée la Famine, tributaire de la Chaudière. On verra par les témoignages reçus à ce sujet, qu'il y a différentes opinions relativement à ce qui est ou n'est pas une rivière flottable, et que de là dépend, pour plusieurs cours d'eau, même s'il n'y existait aucune autre objection, la sagesse d'accorder des permis d'exploitation de *claims* dans leur lit. La lettre du mois de septembre causa une grande agitation dans le district des mines, et dans plusieurs cas on y opposa une énergique résistance. Il est évident que les propriétaires riverains ne s'y soumettront pas volontiers lorsqu'ils verront le moyen d'y résister avec succès et que les instructions données aux inspecteurs devraient être bien

pesées avant que d'être émises. M. Judah dit, dans son témoignage, que lorsque l'inspecteur écrivit pour avoir des explications plus amples sur ce sujet, on lui répondit de manière à le laisser agir suivant son propre jugement. La construction de digues et de canaux dans le lit d'une rivière, pour la faire servir aux besoins de l'exploitation minière par le public, doit causer plus ou moins de mécontentement à ceux dont les terres bordent cette rivière. Lorsque les terres d'un même propriétaire sont situées sur les deux côtés du cours d'eau, cela est encore plus vexatoire, et surtout lorsque le cours d'eau est compris dans les terres accordées par lettres patentes de la couronne. Comme c'est là une question légale, votre comité ne croit de son devoir que d'exposer les faits tels qu'ils existent, et de faire voir la nécessité d'apporter plus de prudence dans ces matières afin de mieux servir les intérêts publics et de maintenir la paix et le bon ordre. Ce sujet devrait occuper immédiatement l'attention des autorités. Les cours d'eau de la partie du pays dans laquelle l'ordre de septembre a été mis en pratique paraissent être de ceux qui sont très-bas durant l'été, et qui ne peuvent recevoir l'appellation de "flottables," pendant un moment, que lors de la crue des eaux du printemps. Il faut aussi remarquer qu'en même temps que cet ordre de "rivière flottable," l'on a parlé de la "marque des hautes eaux," qui, d'après M. Judah, a été et paraît encore être interprétée comme étant le point le plus élevé qu'atteignent les eaux dans les crues du printemps. La rivière Chaudière et la plupart de ses tributaires coulent dans des vallées dont les rives sont débordées chaque année, et qui sont couvertes d'eau à une très grande distance du lit de ces cours d'eau. Dans beaucoup d'endroits, de magnifiques terres en culture sont ainsi inondées, et d'après l'ordre de septembre et l'interprétation que l'on donne à l'expression "marque des hautes eaux," la meilleure partie de ces terres serait sujette à l'octroi de "permis d'exploitation de l'or sur les terres de la couronne" dans le lit des rivières.

Votre comité prend la liberté de recommander que les instructions de septembre dernier, relatives à l'octroi de permis d'exploitation des *claims* dans le lit des rivières, et toutes autres de même nature, s'il en existe, soient rescindées, car il croit qu'elles nuisent aux intérêts publics.

"Il existe beaucoup de mécontentement à cause des nombreux et fréquents changements apportés dans les règlements faits pour la vente des terres et l'octroi des permis. Il paraît, d'après les témoignages, que non-seulement ces changements ont été fréquents, mais qu'ils ont été d'une nature telle, et si irréguliers qu'ils ont causé quelque surprise. Dans tous les cas de cette nature, la stabilité est de la dernière importance, non-seulement pour créer la confiance chez les capitalistes qui pourraient s'embarquer dans des entreprises comme l'exploitation des mines d'or, mais aussi chez les mineurs qui sont personnellement intéressés aux résultats de leurs travaux. Ils doivent beaucoup souffrir de changements de cette nature si souvent répétés. En même temps, il faut se rappeler que ce sujet est encore nouveau en ce pays, et que ceux auxquels a été confié le soin de dresser des règlements et de les appliquer, se trouvaient placés dans une position également nouvelle. A mesure que l'on acquerra de l'expérience, il faut espérer que les difficultés de cette nature disparaîtront.

Il n'est pas surprenant que les ventes de terres dans cette région aient été, depuis deux ans, très-considérables. Avant cette époque, le pays était presque inconnu en dehors du voisinage. La découverte de l'or, en quantité suffisante pour rendre lucrative l'exploitation des mines, en changera promptement la condition, et offrira un encouragement aux acheteurs. Dans d'autres pays, de grands changements ont été opérés par les mêmes causes, et il n'est pas déraisonnable de supposer que le résultat sera ici à peu près ce qu'il a été ailleurs relativement aux concessions de terres et à l'accroissement de la population et le développement du commerce.

Quant au fonctionnement de l'acte concernant les mines d'or, de 1864, il a été fait si peu de chose en vertu de ses dispositions que l'on peut presque dire que l'application n'en a pas encore été faite. Votre Comité se permettra cependant de faire respectueusement observer que les prix exigés—conformément à l'acte—pour l'octroi des licences d'exploitation, ont besoin d'être soigneusement révisés. Les témoignages à ce sujet démontrent que, dans d'autres pays, des changements ont souvent eu lieu de prix élevés à des prix beaucoup

plus bas, et ont produit les meilleurs résultats. L'impôt d'une piastre par mois pour un "permis d'exploitation de l'or sur les terres des particuliers," et de deux piastres par mois pour un "permis d'exploitation de l'or sur les terres de la couronne," est, dans chaque cas, plus élevé que ce que les mineurs peuvent convenablement payer. En conséquence, l'on croit qu'il sera affermé moins de *claims*, tellement moins que le revenu provenant de cette source ne sera pas aussi grand que celui que l'on retirerait d'un impôt moins élevé, à cause du plus grand nombre de permis qui seraient accordés et de *claims* qui seraient exploités avec un impôt plus bas. Les recettes réelles actuelles sont importantes, mais le résultat d'une exploitation heureuse l'est encore davantage et mérite considération. L'on ne devrait pas imposer un tarif assez élevé pour empêcher d'importants résultats ultérieurs. On ne peut nier que si le nombre des permis et des *claims* exploités était seulement le double de ce qu'il est aujourd'hui, le pays en retirerait beaucoup plus de profit qu'il n'en retire du prix des permis; et bien que l'on puisse croire que la simple réduction du prix des permis, de quelques piastres par année, ne pourrait accroître considérablement le nombre des permis demandés, ainsi que le nombre de ceux qui se dévoueraient à l'exploitation des mines, cependant l'expérience prouve que tel est le cas, et que les taux élevés des permis ont l'effet de nuire au développement de l'industrie minière. On peut affirmer que nos terrains aurifères du Canada ont une grande valeur et sont assez importants pour que nous adoptions un système libéral à leur égard, afin d'en retirer les plus grands profits. On se plaint de ce que les mineurs sont obligés de quitter leurs travaux une fois par mois, comme on l'exige aujourd'hui, pour aller trouver l'inspecteur afin de renouveler leurs permis; cela leur occasionne des pertes et des inconvénients.

Votre Comité recommande respectueusement que les taux mentionnés dans l'acte des mines d'or soient réduits,—que les permis soient accordés pour la saison d'exploitation, et pour un endroit fixe et déterminé. Et il recommande de plus que les inspecteurs se procurent des rapports mensuels exacts du rendement des mines.

Quant à la grandeur des *claims*, tant alluviaux que quartzeux, il y a une grande variété d'opinions parmi les hommes pratiques qui ont acquis de l'expérience dans l'exploitation des mines d'or; mais tous préfèrent une plus grande étendue que celle qui est décrite dans l'acte des mines d'or. Il est digne de remarque que, parmi les témoins, ceux qui avaient eu le plus d'expérience de la vie des mines, attachaient le plus d'importance à l'organisation d'une surveillance efficace. D'après les résultats de l'expérience de l'hiver dernier, il faut espérer qu'à l'avenir l'exploitation se continuera toute l'année. Tous les témoins s'accordent à dire qu'il est nécessaire que l'inspecteur soit aux mines durant toute l'année. Comme l'acte des mines d'or pourvoit aux changements recommandés ci-dessus, Votre Comité n'est pas prêt à recommander aucun changement ou amendement à cet acte.

À l'égard des meilleurs moyens de développer les ressources des immenses régions comprises sous la désignation générale de "terrains aurifères," il doit être évident que le premier point qui réclame l'attention est le système d'administration territoriale adopté par le gouvernement. Nécessairement, presque tout dépend du commencement sur ce point. Lorsqu'il se sera écoulé un certain nombre d'années, et que les terres auront presque toutes été aliénées, cette influence se fera moins sentir; mais d'ici à beaucoup d'années encore, l'action du gouvernement devra grandement affecter le progrès des divisions de la Chaudière et St. François, et suivant que cette action sera libérale ou illibérale, bien ou mal mûrie, son influence sera heureuse ou nuisible.

Rien ne pourrait être plus inconsidéré ou plus préjudiciable aux intérêts du pays, que l'habitude de faire une distinction entre le prix des terres minières et des terres agricoles. Dans le cas de ces dernières, l'acquéreur, en faisant un examen minutieux de la surface, peut arriver à une conclusion positive et infaillible sur la nature du bois et la qualité du sol; il sait parfaitement bien, en achetant son lot, qu'il obtient pleine et entière valeur pour son argent, et que chaque jour de travail qu'il y consacrera lui rapportera quelque chose. D'un autre côté, l'acquéreur d'un lot de mine est obligé, la plupart du temps, de faire des déboursés considérables avant qu'il en retire quoique ce soit, et il court le risque de tout perdre s'il ne trouve pas de minerais. Sa seule exploration excède de beaucoup le prix de tout un lot agricole, et en outre il lui faut, dans la plupart des cas, dépenser encore

davantage avant qu'il puisse arriver à une conclusion positive sur la valeur de son lot de mine, et même plus qu'il ne faudrait pour défricher et clôturer un lot agricole. L'industrie minière est proverbialement précaire. Dans beaucoup de cas, le propriétaire d'un lot de mine, après avoir payé son terrain et y avoir dépensé plusieurs fois le coût de ce lot, trouve qu'il a fait un mauvais placement et qu'il possède une propriété dont la valeur est nulle; mais s'il arrive qu'il a fait un choix heureux et qu'il possède une mine précieuse, il peut trouver plus d'ouvrage et de plus grands bénéfices sur son simple lot que sur cinquante lots agricoles. En même temps, l'ouvrage créé par là attire l'immigration, donne lieu à de plus fortes importations et à la consommation des produits indigènes, et le pays en retire, de toutes manières, plus d'avantages qu'il ne retirerait d'un lot de ferme. On peut donc dire, en se plaçant à ce point de vue, que si l'on doit faire quelque distinction, elle devrait être en faveur du mineur; mais nous n'avons aucun témoignage ou aucune expérience pour justifier une différence de prix entre les deux espèces de lots. Mais comme, dans la plupart des cas, ce serait un avantage pour le colon de pouvoir payer sa terre par des versements annuels peu élevés, il serait, au contraire, avantageux au mineur de pouvoir payer son lot d'un coup lors de l'achat et de recevoir ses lettres-patentes immédiatement. Il semblerait donc préférable que, dans tous les cas d'achat de terres pour l'exploitation des mines, le paiement total se fit au moment de l'achat, et que les lettres-patentes fussent émises de suite; que les terres prises pour l'exploitation agricole fussent vendues à des conditions faciles, de crédit et que dans tous les cas le prix fût le même pour les deux catégories.

Il faudra employer un très-fort capital avant que les produits de nos terres minérales ne rapportent de grands profits, et ce capital ne sera jamais placé sur des propriétés foncières à moins que l'on ne donne un titre absolu et parfait sous tous les rapports. Le mineur devrait donc avoir le titre de sa propriété avant qu'il ne commence ses travaux de mines.

Votre Comité attire cependant l'attention sur la nécessité d'adopter quelques moyens efficaces pour empêcher les particuliers d'obtenir de grandes étendues de terres qu'ils pourraient tenir improductives, en les conservant pour la spéculation, et nuire par là gravement aux intérêts publics.

Les opinions sont très-partagées sur la question de savoir si la formation de compagnies a plus de chances de succès que l'exploitation des mines par le travail individuel. Jusqu'à présent, le poids des témoignages reçus est en faveur du travail des compagnies; mais, nécessairement, cela doit dépendre en grande partie des circonstances. Lorsqu'il y a de grands risques à courir et que de grandes dépenses sont inévitables, il est incontestable que le système des compagnies est le seul que l'on puisse employer avec quelque espérance de succès. Là où un seul individu ne pourrait rien faire, plusieurs individus réunis pourraient marcher sans difficulté. Lorsque l'exploitation des mines peut se faire avantageusement par quelques mineurs réunis ensemble, ils devraient avoir la faculté de suivre ce système librement et sans conteste; et lorsque d'autres pensent que l'exploitation ne peut se faire avantageusement qu'au moyen de l'organisation d'une compagnie, ils devraient aussi pouvoir travailler de cette manière à la réalisation de leurs espérances.

L'attention de Votre Comité a été attirée sur les lettres-patentes DeLéry, qui accordent à la famille DeLéry le droit exclusif d'exploiter les métaux précieux dans la seigneurie Rigaud-Vaudreuil. Ces lettres patentes furent accordées en 1846. (Voir l'appendice.) La seigneurie sur laquelle elle donne ce droit a une étendue de neuf milles sur les bords de la rivière Chaudière, et de six milles de chaque côté. Entre autres conditions, elles exigent qu'il soit payé à la couronne un droit régalien de dix pour cent sur l'or extrait. Les MM. DeLéry ont affirmé, de temps à autre, leur droit à d'autres individus, qui l'ont exploité jusqu'à un certain point. Les fouilles faites sur la rivière Gilbert et dans différents autres endroits où la plus grande partie des travaux de mine ont été faits, ont eu lieu sur cette propriété. Il est survenu des difficultés dans l'exécution des conditions des lettres-patentes, et quelque effet qu'elles puissent avoir eu jusqu'ici, leur existence au moment actuel est extrêmement nuisible aux progrès de l'industrie minière dans cette partie du pays. Ces difficultés devront augmenter avec les travaux d'exploitation, et ne peuvent manquer de nuire aux intérêts publics. Tous les mineurs pratiques s'accordent à dire que les placers

ne peuvent être exploités avec un droit régalién de dix pour cent. Il existe différentes opinions relativement à la validité des lettres-patentes, et sur la question de savoir si leurs conditions peuvent être mises en force. Il y a déjà eu litige à ce sujet, mais sans résultats décisifs jusqu'ici. En consultant la lettre de l'hon. commissaire des terres de la couronne du 24 octobre dernier, l'on verra que la question a été officiellement soumise aux officiers en loi de la couronne, et il appert, d'après le témoignage de M. DeLéry, que lui aussi attend impatiemment une décision par la même autorité. Elle est maintenant sous considération. Comme c'est là une question légale, Votre Comité ne peut rien faire autre chose que d'exposer les faits et leurs déplorables effets sur les intérêts publics, en y ajoutant la recommandation que l'on prenne immédiatement des mesures pour arriver à un règlement équitable avec les intéressés, et faire disparaître cette difficulté pour toujours.

Ainsi qu'il l'a déjà indiqué, Votre Comité est d'opinion que l'ouverture de chemins traversant certaines parties des terrains aurifères, contribuerait beaucoup à leur développement. Tant pour l'établissement des terres propres à la culture que pour faciliter l'accès des terrains miniers, des chemins sont très-nécessaires.

Votre Comité attirera aussi l'attention sur la nécessité de nommer un essayeur de minéraux comme employé permanent, et de le stationner à quelque endroit convenable dans la région des mines. Les témoins sont unanimes sur ce point. Votre comité recommande donc qu'il soit nommé un tel officier. Un léger salaire annuel avec un honoraire pour faire les essais feraient face aux dépenses, tandis que l'avantage que l'on en retirerait serait très-considérable.

En jetant un coup-d'œil général sur ce sujet, le fait le plus important qui se présente est l'immense étendue de pays comprise sous la désignation de terrains aurifères. On le comprendra peut-être mieux lorsque l'on saura qu'elle excède celle de l'Etat du Vermont. Les explorations faites jusqu'ici sur les terrains aurifères du Canada sont encore très-imp parfaites ; mais l'on en sait assez pour justifier les plus grandes espérances. Bien que l'existence de l'or dans cette section soit connue depuis 20 ans ou plus, ce n'est que, récemment, qu'elle a attiré l'attention publique.

L'un des premiers explorateurs, M. Cunningham, qui fut employé par les messieurs DeLéry, en fit un examen en 1846, et écrivit en mars 1847, son rapport qui fut publié le même mois. Un nouveau rapport fut fait par M. Cunningham en 1850. Ces rapports lui font certainement honneur sous le rapport de l'habileté ; ils constatent des résultats favorables et expriment l'opinion que l'or existe en quantité suffisante pour en rendre l'extraction profitable,—ce que l'événement a prouvé depuis.

En août 1853, lord Elgin, dans une dépêche au secrétaire d'Etat pour les colonies, disait :—

“ Avant de terminer ce rapport, je prendrai la liberté, avec la permission de Votre Grâce, de faire quelques observations sur deux districts de la province que j'ai visités depuis la clôture de la dernière session, et qui, bien qu'éloignés de la voie ordinaire des voyages, possèdent des qualités d'un grand intérêt.

“ De ces districts, le premier que j'ai visité se trouve situé au sud du St. Laurent, à une distance d'environ 60 milles de Québec. Les découvertes d'or faites en différents endroits de cette partie du pays, et plus particulièrement dans le lit et sur les bords de quelques-unes des petites rivières qui viennent se jeter dans la Chaudière, y a attiré l'attention publique depuis quelques années. La formation géologique dans laquelle ces découvertes ont été faites est, dit-on, une continuation des Montages Vertes du Vermont, et sa stratification ressemble beaucoup à celles qui traversent la Virginie, les Carolines et autres Etats du Sud dans lesquels on a trouvé de l'or dans des veines de quartz ou des dépôts d'alluvion. Les fouilles faites dans ce district pour l'exploitation de l'or n'ont été conduites, jusqu'ici, que sur une très petite échelle par des compagnies qui employaient un travail mercenaire, et, pour des raisons évidentes, il est difficile, dans ces circonstances, de constater quel a pu être le rendement réel des mines.

" L'encouragement qu'y ont trouvé les compagnies est cependant suffisant pour les induire, après une expérience de deux ou trois ans, à continuer leurs travaux. Il m'a été impossible de visiter les mines les plus productives, mais il a été extrait une quantité d'or considérable, en ma présence, du gravier recueilli sur les bords d'une petite rivière appelée Des Plantes, qui se jette dans la Chaudière."

Il reste à considérer jusqu'à quel point les lettres-patentes accordées à la famille DeLéry, en 1846, ont pu nuire aux exploitations minières et au développement des ressources de la région aurifère, et il est difficile de dire si le rapide développement et les étonnants produits des terrains aurifères de la Californie et de l'Australie, durant cette période, ont eu l'effet de tellement absorber l'attention publique que cette région en a été nécessairement négligée. Il faudra du temps et beaucoup de travail pour prouver la valeur des mines de la Chaudière; mais le témoignage des hommes pratiques et les produits déjà obtenus prouvent que l'on a tout lieu de croire qu'elles seront rémunératives.

Le principal but de votre comité a été d'exposer, aussi exactement qu'il a été possible, l'état des choses telles qu'elles existent, afin de fournir des renseignements qui pourront être utiles aux intérêts publics. Il regarde cela comme un devoir tant pour prévenir des dépenses inutiles que pour guider autant que possible le judicieux emploi du capital et du travail. Il sait, d'après les témoignages qu'il a reçus, que certains individus, dans le but de servir leurs propres intérêts, ont présenté au public des tableaux exagérés qui sont de nature à induire en erreur sur la valeur et les riches produits de nos terrains aurifères canadiens. Ces tableaux, qui ne sont pas basés sur la vérité, doivent nuire à ceux qui entrent de bonne foi dans de pareilles entreprises et qui cherchent à réussir par le travail et la persévérance. De pareilles exagérations sont peut-être inhérentes à toute espèce d'entreprise aventureuse, et, si les terrains aurifères du Canada en ont souffert, il faut espérer que les efforts faits par votre comité pour se procurer le grand nombre de témoignages qu'il a reçus sur ce sujet,—et dont une partie accompagne ce rapport,—tendront au moins à en prévenir la répétition à l'avenir.

Le tout respectueusement soumis.

ROBERT BELL,
Président.

16 mars 1865.

TÉMOIGNAGES.

(Plusieurs témoins ont comparu devant le comité à différentes reprises ; mais la date donnée est celle à laquelle chaque témoin a terminé son témoignage.)

*Décision de la Cour du Banc de la Reine, le tribunal le plus élevé du Canada,
à propos des rivières flottables.*

COUR DU BANC DE LA REINE, }
EN APPEL. } DISTRICT DE QUEBEC.

Par devant Sir L. H. Lafontaine, Baronnet, Juge-en-Chef, et les juges Aylwin,
Duval, Meredith et Mondelet.

BOSWELL,

Appelant,

et

DENIS,

Intimé.

*Jugé :—*1. Que les rivières non-navigables et non-flottables sont la propriété privée des propriétaires riverains, qui en ont conséquemment le contrôle exclusif.

2. Que la rivière Jacques Cartier est une rivière non-navigable et non-flottable, et les propriétaires riverains ont conséquemment le droit d'y faire la pêche.

(10 *Décisions des Tribunaux du Bas-Canada*, p. 294.)

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

7 février 1865.

Témoignage du capitaine HERBERT WILLIAMS, de Leeds, comté de Mégantic.

N'êtes-vous pas le capitaine des mines de cuivre d'Harvey Hill, Leeds ?

Je suis surintendant des mines de cuivre d'Harvey Hill, et je le suis depuis sept ans.

Vous êtes sans doute un mineur pratique ?

Ma profession est celle d'ingénieur aux mines, et j'ai travaillé aux mines toute ma vie.

Avez-vous jamais eu quelque expérience dans l'exploitation des mines d'or, et dans ce cas, voulez-vous nous dire où et quand ?

Je n'ai jamais travaillé aux mines d'or.

Avez-vous jamais visité les mines d'or de cette province, et dans ce cas, voulez-vous nous dire ce que vous en pensez comparativement à d'autres régions aurifères ?

J'ai visité les terrains aurifères de la Chaudière en 1859 et 1862, et, de nouveau, en 1864. Lorsque je les visitai en 1859, les exploitations se faisaient activement à l'embouchure de la Rivière du Loup, par la compagnie de Napanee. Il me sembla alors que le système d'exploitation était très-défectueux, parce que l'on ne faisait rien pour recueillir la poudre d'or fine. Lors de ma seconde visite, en 1862, j'y allai expressément pour examiner quelques veines de quartz aux rapides du Diable, sur la rivière Chaudière, dans la paroisse St. François. Je trouvai que la veine que l'on explorait contenait une quantité d'or notable, mais les explorations étaient faites sur une si petite échelle qu'il me fut impossible de me former une idée générale de son étendue ou de sa richesse. Je visitai, en 1864, la

HERBERT WILLIAMS—(Suite.)

rivière Gilbert où il y avait un grand nombre d'hommes à l'ouvrage, mais il me fut impossible d'obtenir aucun renseignement exact sur le résultat de leurs opérations, et il n'avaient, que je sache, aucun moyen de recueillir la poussière d'or. Je visitai aussi la rivière Guillaume et le Ruisseau des Plantes, dans le canton de Cranbourne, en 1864. J'ai chez moi le rapport que j'en fis, et je puis en fournir un exemplaire au comité s'il le désire.

Avez-vous lu l'acte relatif aux mines d'or en cette province, et dans ce cas, d'après vos connaissances pratiques comme mineur, voulez-vous dire au comité si vous auriez à y suggérer quelques amendements, tendant au plus grand développement des richesses des terrains aurifères ?

J'ai parcouru cet acte hier pour la première fois. Je considère que l'étendue des *claims* de mines de quartz est si petite que je ne pourrais, comme mineur, y recommander l'érection de machines dispendieuses, à moins que la veine ne fût extraordinairement riche.

D'après ce que vous connaissez des terrains aurifères de la Chaudière, quelle est votre opinion sur la quantité d'or qui s'y trouve, et est-il probable que leur exploitation deviendra profitable ?

Il y a évidemment de grandes quantités d'or dans cette région ; en dirigeant convenablement les explorations et employant des appareils convenables, tant pour l'enlèvement économique de la terre que pour recueillir la poussière d'or, je crois que les mines peuvent être exploitées avec profit.

Jusqu'où êtes-vous allé sur la Chaudière, et avez-vous remonté la Rivière-du-Loup et quelques-uns de ses tributaires ?

J'ai remonté la Chaudière jusqu'à la Rivière-du-Loup, et j'ai suivi son cours jusqu'au plateau d'épanchement. J'ai trouvé des traces d'or sur plusieurs petits tributaires de la Rivière-du-Loup.

Pouvez-vous donner au comité une idée de l'étendue des terrains aurifères et de la nature du pays ?

Je ne puis donner aucune idée de leur étendue. Je connais le pays depuis Harvey Hill jusqu'à la frontière, à la tête de la Rivière-du-Loup, de 60 à 70 milles en ligne droite. Le pays est montagneux et d'un caractère qui indique la présence de l'or ; il est aussi bien arrosé ; mais je n'ai vu qu'un seul lac.

11 février 1865.

Témoignage de JOHN McCREA, de Glengarry.

Travaillez-vous aux mines d'or ?

Oui.

Avez-vous travaillé aux mines de la région aurifère de la Chaudière ? Dans ce cas, veuillez dire pendant combien de temps et avec quels résultats ?

J'ai toujours travaillé aux mines de la rivière Gilbert, c'est-à-dire pendant six mois. Quant aux résultats, ils ont été nuls une partie du temps ; je ne puis nier qu'on pourrait y trouver l'or en quantité suffisante, si l'on avait le temps de mettre les *claims* en état d'être exploités avantageusement.

Travaillez-vous en vertu d'un permis, et est-ce sur des propriétés particulières ou des terres publiques ?

Sans permis et sur des propriétés particulières dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil, principalement sur celle de M. Rankin.

Poursuivez-vous encore vos exploitations minières et, dans ce cas, les trouvez-vous aussi profitables en hiver qu'en été ; sinon, pourquoi ?

Je travaille encore aux mines, et je pense réellement que dans les fouilles faites dans les côtes, j'aurais autant de chance en hiver qu'en été.

Avez-vous fait des recherches (*prospected*) sur différentes parties de la région de la Chaudière ? Dans ce cas, veuillez dire où, et quelle opinion vous vous êtes formée de cette région comme pays aurifère ; pensez-vous que les mines puissent être exploitées sur une bien plus grande échelle qu'elles ne le sont à présent et être rémunératives ?

JOHN McCRAE—(Suite.)

Je n'ai été nulle part ailleurs que sur la rivière Gilbert, et j'ai raison de croire qu'elle offre d'assez bonnes indications ; j'ai trouvé depuis, avec mes associés, les indices d'or jusqu'à une pépite de douze onces et quatorze *pennyweights* (12 oz. et 21.76 grammes). Quant à l'exploitation des *claims*, elle n'est soumise comme leur occupation à aucun système.

De quelle grosseur sont les pépites que vous avez trouvées ou vu trouver par d'autres à la Chaudière ?

Mes associés et moi avons trouvé une pépite qui pesait 12 onces et quatorze *pennyweights* (12 oz. 21.76 gr.), que voici, et, pendant que j'étais sur la rivière Gilbert, j'ai vu un grand nombre de pépites de différentes grosseurs, mais les deux plus grosses que j'aie vues après celle-ci pesaient environ huit onces et demie. J'ai trouvé cette grosse pépite sur la terre de M. Rankin, le 17 janvier dernier, sur la rivière Gilbert. Et ce que j'ai montré au comité, dans un sac,—près de 11 onces d'or,—a été aussi trouvé sur la terre de M. Rankin, depuis le 3 janvier dernier, sur la rivière Gilbert.

Avez-vous vu des veines de quartz dans la région des mines, et, dans ce cas, où et jusqu'à quel point pensez-vous qu'elles existent ou qu'elles s'étendent, et quelle opinion avez-vous de la qualité du quartz ? Existe-t-il quelque moyen de l'essayer sur les lieux ; sinon, où peut-il être essayé ?

J'ai vu différentes veines de quartz ; mais je ne puis vous donner aucune opinion sur leur valeur ou leur étendue.

Avez-vous fait l'exploitation seul ou en société durant la dernière saison, et, dans l'un ou l'autre cas, quelle quantité d'or a été trouvée, autant que vous pouvez en juger ?

J'étais en société avec deux autres mineurs, et, durant notre association, nous avons trouvé trente-trois onces d'or, depuis le 1^{er} d'octobre jusqu'au 1^{er} de février.

Vous êtes-vous formé quelque opinion sur l'effet des lettres-patentes DeLéry dans la région aurifère ? En quoi ont-elles affecté les intérêts miniers ou le développement des ressources des terrains aurifères ?

Quant aux lettres-patentes DeLéry, elles ne m'ont jamais nui, et je ne m'en suis jamais occupé.

Avez-vous jamais fait l'exploitation des mines en Australie, en Californie ou ailleurs ? Dans ce cas, veuillez dire où, pendant combien de temps et avec quels résultats ?

Je n'ai jamais travaillé aux mines ailleurs qu'ici.

Savez-vous si l'on a trouvé du mercure, ou des indices d'argent ou de cuivre dans la région aurifère ?

Je n'en ai jamais eu connaissance.

Savez-vous si l'on a trouvé des pierres précieuses, comme diamants, rubis, perles, etc., et dans ce cas, ont-elles été de quelque valeur, et jusqu'à quel point ?

J'ai entendu dire que l'on avait trouvé des rubis et des perles, mais je n'ai jamais eu le plaisir d'en trouver.

Avez-vous éprouvé quelque difficulté à obtenir des *claims* pour l'exploitation des mines sur les terres de la couronne, et avez-vous eu connaissance que l'on ait accordé des préférences à d'autres, au détriment des mineurs actifs ou du développement des ressources de la région aurifère ?

Je n'ai jamais travaillé sur les terres de la couronne, et je n'ai jamais vu un mineur qui avait eu de ces terres pour y travailler.

Témoignage d'ANDREW DALE, rivière Gilbert.

Travaillez-vous aux mines d'or ?

Oui.

Avez-vous travaillé aux mines de la région aurifère de la Chaudière ? Dans ce cas, veuillez dire pendant combien de temps et avec quels résultats ?

J'ai travaillé aux mines dans la région aurifère de la Chaudière depuis le mois de juin 1864 jusqu'à présent. Je n'ai pas réussi durant l'été, ayant eu à payer \$25 pour explorer un *claim* pendant quatorze jours, et \$50 en cas d'achat. Les *claims* étaient de 25 pieds de front sur 100 pieds de profondeur. J'ai obtenu de meilleurs résultats durant l'hiver, et j'ai fait, en somme, plus que la moyenne des gages ordinaires.

ANDREW DALE—(Suite.)

Travaillez-vous en vertu d'un permis, et est-ce sur des propriétés particulières ou des terres publiques ?

Non. J'ai travaillé principalement dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil, où l'on n'exigeait pas de permis.

Poursuivez-vous encore vos exploitations minières, et, dans ce cas, les trouvez-vous aussi profitables en hiver qu'en été ; sinon, pourquoi ?

Je continue encore à exploiter les mines. Les fouilles des côtes ou de tunnel sont aussi profitables en hiver qu'en été, l'excès de l'eau qui filtre à travers la terre en été causant, dans beaucoup de cas, le tiers du travail. Les fouilles de surface ne peuvent être faites avantageusement en hiver, à moins que les mineurs n'aient plus de temps pour exploiter leurs *claims*, et qu'ils puissent mettre leur terre aurifère de côté pour la laver durant l'été.

Avez-vous fait des recherches (*prospected*) sur différentes parties de la région de la Chaudière ? Dans ce cas, veuillez dire où, et quelle opinion vous vous êtes formée de cette région comme pays aurifère : pensez-vous que les mines puissent être exploitées sur une bien plus grande échelle qu'elles ne le sont à présent et être rémunératives ?

J'ai fait des recherches sur plusieurs cours d'eau de la division de la Chaudière, et en certains endroits j'ai fait des dépenses considérables. Mon opinion est que jusqu'à ce qu'il soit formé de petites compagnies avec un capital suffisant pour ériger un moulin à broyer le quartz et autres appareils nécessaires, l'on perdra une grande partie des riches métaux de notre pays, puisque les fouilles alluviales n'en forment qu'une partie.

De quelle grosseur sont les pépites que vous avez trouvées ou vu trouver par d'autres à la Chaudière ?

La plus grosse pépite que j'aie trouvée a été vendue à M. Robb au prix de \$200 ; elle pesait de huit à neuf onces. La plus grosse que j'aie jamais vu trouver l'a été par McCrear et sa compagnie ; elle pesait plus de 12 onces. Il a été trouvé plusieurs autres gros morceaux durant la saison, pesant 11 onces et moins.

Avez-vous vu des veines de quartz dans la région des mines et, dans ce cas, où et jusqu'à quel point pensez-vous qu'elles existent ou qu'elles s'étendent, et quelle opinion avez-vous de la qualité du quartz ? Existe-t-il quelque moyen de l'essayer sur les lieux ; sinon, où peut-il être essayé ?

J'ai vu de nombreuses veines de quartz dans la division de la Chaudière, variant de quelques pouces de largeur à 4 ou 5 pieds ; une partie d'une veine ouverte par M. Coman mesurait plus de 10 pieds. J'ai fourni à M. Hood, agent de la compagnie des mines d'or de Réciprocité, et au professeur Worts, de New-York, des échantillons de quartz provenant d'un puits creusé par moi sur la rivière Gilbert, lesquels, étant essayés à New-York, donnèrent, me dit-on, \$95 au tonneau. Il n'existe aucun endroit en Canada, que je sache, où les mineurs peuvent faire essayer les minéraux.

Avez-vous fait l'exploitation seul ou en société durant la dernière saison, et, dans l'un ou l'autre cas, quelle quantité d'or a été trouvée, autant que vous pouvez en juger ?

J'ai commencé à travailler aux mines en compagnie de six autres personnes, dont quatre étaient d'anciens mineurs. Comme la saison avançait, quelques-uns d'entre eux retournèrent chez eux, parce qu'ils ne gagnaient pas assez pour vivre. À l'automne, me trouvant seul, je m'associé à M. Smith. Depuis lors nous avons assez bien réussi, ayant recueilli, autant que je puis le calculer, trente onces d'or.

Vous êtes-vous formé quelque opinion sur l'effet des lettres-patentes DeLéry dans la région aurifère ? En quoi ont-elles affecté les intérêts miniers ou le développement des ressources des terrains aurifères ?

La principale partie des terrains exploités dans le district de la Chaudière est située sur la rivière Gilbert, comprise, je crois, dans les lettres-patentes DeLéry ; mais ces terrains sont affermés aux mineurs par le col. Rankin, le Dr. Reed et autres, au prix d'environ \$10 par pied de front, outre le paiement des *claims*. Les mineurs ont craint les autres intérêts, car des personnes ont été activement occupées, au commencement de la saison, à constater la quantité d'or extraite, dans le but, croyait-on, de faire payer le droit de dix pour cent,—mais cela n'a jamais été tenté.

ANDREW DALE—(Suite.)

Avez-vous jamais travaillé aux mines en Australie, en Californie ou ailleurs ? Dans ce cas, veuillez dire où, pendant combien de temps et avec quels résultats ?

Je n'ai jamais exploité de mines d'or ailleurs que dans le district aurifère de la Chaudière.

Savez-vous si l'on a trouvé du mercure, ou des indices d'argent ou de cuivre dans la région aurifère ?

Pas de mercure. Je crois qu'il y a des indices d'argent et de cuivre, en ayant vu des échantillons entre les mains des mineurs ; mais je n'ai jamais visité les endroits où ils ont été trouvés.

Savez-vous si l'on a trouvé des pierres précieuses, comme diamants, rubis, perles, etc., et dans ce cas, ont-elles été de quelque valeur, et jusqu'à quel point ?

J'ai vu des rubis trouvés dans les rivières Famine et Du Loup. On trouve des perles dans de nombreux cours d'eau de ce district, les bonnes valent une piastre et plus. J'ai entendu dire que l'on avait payé jusqu'à \$30 pour une perle.

Avez-vous éprouvé quelque difficulté à obtenir des *claims* pour l'exploitation des mines sur les terres de la couronne, et avez-vous eu connaissance que l'on ait accordé des préférences à d'autres, au détriment des mineurs actifs ou du développement des ressources de la région aurifère ?

Je n'ai éprouvé aucune difficulté à obtenir des *claims* sur la rivière Gilbert, lorsque j'ai consenti à payer les prix demandés par les agents de MM. Rankin et Reed. Mais quant aux terres de la couronne, j'ai fait des recherches sur les rivières Chaudière, du Loup, Famine, Gilbert et autres, sans trouver de *claims*, tous étant pris ou réclamés par les uns ou les autres, et, dans quelques endroits, gardés pour empêcher les mineurs d'y faire des recherches. Comme propriétaire moi-même, et sachant que le gouvernement s'est réservé les minéraux du pays, je crois qu'il est très-important que le gouvernement maintienne ce droit et fasse passer un acte spécial pour le faire respecter.

Témoignage de WILLIAM ABBOTT, de la Rivière Gilbert.

Travaillez-vous aux mines d'or ?

Oui. J'ai travaillé aux mines d'or pendant plus de quatre ans, dans ce pays et en Californie ;—trois ans en Californie et un an à la Chaudière.

Avez-vous travaillé aux mines de la région aurifère de la Chaudière ? Dans ce cas, veuillez dire pendant combien de temps et avec quels résultats ?

J'ai travaillé aux mines de la Chaudière en 1863, 1864 et 1865. En juin 1864, j'ai acheté, du Dr. J. Reed, un *claim* de 60 pieds de front sur la rivière Gilbert, et de 100 pieds de profondeur. J'ai recueilli sur ce *claim*, avec d'autres, une valeur de \$1,750 d'or. En août, j'ai acheté d'A. Rankin, écuyer, un *claim* de 25 pieds par 100, et j'en ai retiré \$595 d'or.

Travaillez-vous en vertu d'un permis, et est-ce sur des propriétés particulières ou des terres publiques ?

J'ai travaillé sur des terres appartenant à A. Rankin, éc., et au Dr. Reed. Je n'ai pas pris de permis, parce que leurs terrains se trouvent dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil comprise dans les lettres-patentes DeLéry.

Poursuivez-vous encore vos exploitations minières, et dans ce cas, les trouvez-vous aussi profitables en hiver qu'en été ; sinon, pourquoi ?

Je continue à travailler aux mines. L'exploitation n'est pas aussi profitable qu'en été, parce qu'il me faut travailler sous terre à la lumière de la chandelle. Cependant j'en retire de bons profits.

Avez-vous fait des recherches (*prospected*) sur différentes parties de la région de la Chaudière ? Dans ce cas, veuillez dire où, et quelle opinion vous vous êtes formée de cette région comme pays aurifère ; pensez-vous que les mines puissent être exploitées sur une bien plus grande échelle qu'elles ne le sont à présent et être rémunératives ?

WILLIAM ABBOTT—(Suite.)

En 1863, j'ai fait des recherches dans différentes parties du district de la Chaudière, et en premier lieu sur la rivière l'Amine. J'y ai trouvé de bonnes indications, et j'ai remarqué beaucoup de terrain qui, je crois, produirait beaucoup s'il était convenablement exploité. Il y a de grands plateaux d'alluvion sur cette rivière. J'ai aussi fait des recherches sur les rivières du Loup et Stafford; les indices étaient aussi excellents. J'ai remarqué sur ces rivières de nombreuses veines de quartz, et je suis d'opinion que ces veines contiennent de l'or. Je pense que l'exploitation des mines d'or sera profitable si elle est bien conduite, et qu'elle produirait immensément si elle était faite sur une grande échelle par la méthode hydraulique, comme en Californie, ou au moyen de rigoles.

De quelle grosseur sont les pépites que vous avez trouvées ou vu trouver par d'autres à la Chaudière?

Sur le *claim* acheté du Dr. Reed, il a été trouvé trois grosses pépites valant respectivement \$300, \$82 et \$79. Sur le *claim* voisin, exploité par MM. Steele et Cie., j'ai vu plusieurs grosses pépites valant \$100 et \$104, et d'autres valant de \$50 à \$60 respectivement.

Avez-vous vu des veines de quartz dans la région des mines, et dans ce cas, où, et jusqu'à quel point pensez-vous qu'elles existent ou qu'elles s'étendent, et quelle opinion avez-vous de la qualité du quartz? Existe-t-il quelque moyen de l'essayer sur les lieux; sinon, où peut-il être essayé?

J'ai vu beaucoup de veines de quartz, particulièrement sur les rivières Gilbert, Chaudière, Stafford et Du Loup. J'ai trouvé de l'or mélangé au quartz, en lavant. C'est ce qui me fait croire que l'or provenait du quartz, mais comme il n'y avait pas d'essayeur sur les lieux, je n'ai pas pu constater la quantité d'or qui peut se trouver dans aucune de ces veines. Je recommanderais fortement au gouvernement de nommer un essayeur d'or pour le district de la Chaudière.

Avez-vous fait l'exploitation seul ou en société durant la dernière saison, et, dans l'un ou l'autre cas, quelle quantité d'or a été trouvée autant que vous pouvez en juger?

J'ai travaillé aux mines en société avec deux autres personnes. Nous avons recueilli, durant l'été de 1864, 60 onces d'or.

Vous êtes-vous formé quelque opinion sur l'effet des lettres-patentes De Léry dans la région aurifère? En quoi ont-elles affecté les intérêts miniers ou le développement des ressources des terrains aurifères?

Les lettres patentes De Léry ont créé beaucoup de confusion, et il ne sera entrepris aucune exploitation considérable par des compagnies particulières ni érigé de moulins à broyer le quartz ou de travaux hydrauliques, tant que la difficulté entre les propriétaires des terres et les porteurs de lettres-patentes ne sera pas réglée. De plus, aucune compagnie ni aucun particulier ne peut payer un droit de régate de dix pour cent. Aucun mineur d'or ne peut payer autant que cela.

Avez-vous jamais travaillé aux mines en Australie, en Californie ou ailleurs? Dans ce cas, veuillez dire où, pendant combien de temps et avec quels résultats?

J'ai travaillé aux mines de la Californie dans le Comté de Bate, en 1855, 56 et 57, avec succès.

Trouvez-vous quelque ressemblance entre les terrains aurifères de la Californie et ceux de la Chaudière? Dans ce cas, veuillez dire sous quel rapport, et si, d'après ce que vous avez vu, ils sont aussi riches ici que là?

Les terrains aurifères de la Chaudière ressemblent à ceux de la Californie. Les montagnes ne sont pas aussi élevées. Je suis d'avis que les terrains aurifères du Canada sont aussi riches que ceux de la Californie.

D'après l'expérience que vous avez acquise pendant trois ans en Californie, pouvez-vous suggérer au Comité quelques améliorations dans l'exploitation, les règlements de surveillance, et l'administration générale de la région aurifère de la Chaudière?

Pour l'exploitation des mines d'or, je conseillerais, d'après mon expérience en Californie :

Premièrement.—Que les *claims* fussent plus grands, afin de permettre aux mineurs d'y construire des canaux ou dalles, et obtenir une chute d'eau suffisante. Les *claims* devraient avoir au moins 50 pieds de front sur la rivière.

WILLIAM ABBOTT—(Suite.)

Secondement.—Un conseil de mineurs, composé de trois mineurs pratiques, choisis tous les six mois par les mineurs établis sur chaque rivière, et présidé par le commissaire du gouvernement, devrait avoir plein pouvoir de régler tous les différends qui surviendraient entre les mineurs, et de régulariser la distribution équitable de l'eau et la construction des digues. Le pays est si paisible que je crois que trois agents de police et le commissaire du gouvernement suffiraient pour faire respecter la loi et prévenir les émeutes, parce que les mineurs sont déterminés à aider le gouvernement à maintenir l'ordre et la tranquillité dans les placers.

L'eau qu'on peut utiliser dans l'exploitation des mines est-elle aussi abondante à la Chaudière qu'en Californie ?

Elle est aussi abondante qu'en Californie.

Savez-vous si l'on a trouvé du mercure, ou des indices d'argent ou de cuivre dans la région aurifère ?

Je n'ai pas eu connaissance que l'on ait trouvé de mercure sur la Chaudière. On a trouvé de l'argent et du cuivre en différents endroits.

Savez-vous si l'on a trouvé des pierres précieuses, comme diamants, rubis, perles, etc., et dans ce cas, ont-elles été de quelque valeur, et jusqu'à quel point ?

J'ai vu des pierres précieuses qui ont été trouvées dans le district de la Chaudière, comme des rubis et des perles. Quelques-unes des perles valaient de \$15 à \$16.

Témoignage d'ANDREW SMITH, de la Rivière Gilbert.

Travaillez-vous aux mines d'or ?

Oui. J'ai travaillé aux mines d'or pendant trois ans à Pike's Peak, et partie de deux ans en ce pays dans la région aurifère de la Chaudière.

Avez-vous travaillé aux mines de la région aurifère de la Chaudière ? Dans ce cas, veuillez dire pendant combien de temps et avec quels résultats ?

J'ai travaillé aux mines de la Chaudière en 1864 et 1865, partie du temps avec peu de succès, et partie très-heureusement.

Travaillez-vous en vertu d'un permis et est-ce sur des propriétés particulières ou des terres publiques ?

J'ai travaillé sur des terres appartenant à A. Rankin, écuier, et au Dr. Reed. Je n'ai pas pris de permis, parce que ces terres sont situées dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil comprise dans les lettres-patentes De Léry.

Poursuivez-vous encore vos exploitations minières, et dans ce cas, les trouvez-vous aussi profitables en hiver qu'en été ; sinon, pourquoi ?

Je poursuis encore mes exploitations. Elles ne sont pas aussi profitables qu'en été, parce qu'il nous faut laver sous terre à la chandelle. Cependant elles paient la main-d'œuvre dans la plupart des cas, et quelquefois plus.

Avez-vous fait des recherches (*prospected*) sur différentes parties de la région de la Chaudière ? Dans ce cas, veuillez dire où, et quelle opinion vous vous êtes formée de cette région comme pays aurifère ; pensez-vous que les mines puissent être exploitées sur une plus grande échelle qu'elles ne le sont à présent et être rémunératives ?

J'ai fait des recherches sur une grande partie du district aurifère de la Chaudière pendant près de trois mois, en commençant par la rivière Famine, où je crois qu'il existe des terrains qui produiraient beaucoup s'ils étaient convenablement exploités. J'ai aussi trouvé de l'or sur la Rivière-du-Loup et ses tributaires, mais pour des raisons que je vais exposer tout-à-l'heure, je n'ai pas eu la chance d'en bien constater la valeur. Sur la rivière des Plantes, j'ai rencontré de très-bons indices. J'ai aussi fait des recherches dans le canton de Cranbourne, et j'y ai trouvé de bonnes apparences d'or. Je suis d'opinion que le district de la Chaudière est égal et, dans quelques cas, meilleur que Pike's Peak, et je suis aussi d'avis que les mines pourraient être exploitées sur une bien plus grande échelle et avec de bons résultats.

ANDREW SMITH—(Suite.)

De quelle grosseur sont les pépites que vous avez trouvées ou vu trouver par d'autres à la Chaudière ?

La plus grosse pépité que j'ai trouvée valait \$200, et j'en ai trouvé plusieurs autres valant de \$50 à \$25; j'en ai vu beaucoup, trouvées par d'autres, valant de \$300 à \$10.

Avez-vous vu des veines de quartz dans la région des mines, et dans ce cas, où, et jusqu'à quel point pensez-vous qu'elles existent ou qu'elles s'étendent, et quelle opinion avez-vous de la qualité du quartz ? Existe-t-il quelque moyen de l'essayer sur les lieux ; sinon, où peut-il être essayé ?

J'ai vu beaucoup de veines de quartz dans le district de la Chaudière, sur les rivières Gilbert, Famine, Du Loup, dans Cranbourne, sur la Chaudière et sur la rivière des Plantes. Les veines de quartz s'étendent sur tout le district de la Chaudière. Le quartz a bonne apparence, et le peu qui a été fait pour l'essayer a prouvé qu'il était bon, en autant que je puis en juger d'après mon expérience à Pike's Peak ; d'après ce qui en a été essayé ici, je serais porté à dire qu'il donnerait un excellent rendement. Quant aux moyens d'essayer le quartz aux mines, nous n'en avons pas. Je recommanderais à ce comité de s'occuper de cette question :—de quel avantage il serait pour les intérêts des mines d'avoir un homme pratique dans le voisinage des mines pour essayer les minéraux.

Avez-vous fait l'exploitation seul ou en société durant la dernière saison, et, dans l'un ou l'autre cas, quelle quantité d'or a été trouvée autant que vous pouvez en juger ?

J'ai travaillé en société avec un autre mineur presque tout le temps, et la quantité d'or que nous avons recueilli, autant que je puis en juger, s'élèvera à près de 30 onces.

Vous êtes-vous formé quelque opinion sur l'effet des lettres-patentes De Léry dans la région aurifère ? En quoi ont-elles affecté les intérêts miniers ou le développement des ressources des terrains aurifères ?

Les lettres-patentes De Léry ont créé beaucoup de confusion, et il ne sera entrepris aucune exploitation sur une grande échelle, ni érigé de moulins à broyer le quartz ou de travaux hydrauliques, tant que la difficulté entre les propriétaires des terres et les porteurs des lettres-patentes ne sera pas réglée. De plus, aucun mineur ne peut payer dix pour cent. Cela serait pire qu'aujourd'hui au prix élevé qu'il nous faut payer pour la terre. Pour développer les ressources du pays, mon plan serait, si je pouvais faire comme je l'entends, de donner un permis à chaque mineur et de le laisser creuser partout où il trouverait de l'or, soit sur les propriétés particulières, soit sur celles de la couronne, en l'obligeant à payer les dommages faits, à un taux équitable suivant la valeur des terres. Alors, suivant moi, vous verriez sortir l'or ; mais tant que l'état des choses actuel existera, je crains que le pays ne retire pas beaucoup de profits de ses terrains aurifères.

Avez-vous jamais travaillé aux mines en Australie, en Californie ou ailleurs ? Dans ce cas, veuillez dire où, pendant combien de temps et avec quels résultats ?

J'ai travaillé aux mines de Pike's Peak pendant trois ans et au Mexique pendant environ six mois, avec assez de succès.

Trouvez-vous quelque ressemblance entre les terrains aurifères de Pike's Peak et ceux de la Chaudière ? Dans ce cas, veuillez dire sous quel rapport, et si, d'après ce que vous avez vu, ils sont aussi riches ici que là ?

Il existe quelque ressemblance entre les terrains aurifères de la Chaudière et ceux de Pike's Peak, mais les côtes ne sont pas aussi élevées. Je suis d'opinion que certaines parties du district de la Chaudière sont aussi riches, sinon plus riches qu'aucune de celles de Pike's Peak.

D'après l'expérience que vous avez acquise en trois ans à Pike's Peak, pouvez-vous suggérer au Comité quelques améliorations dans l'exploitation, les règlements de surveillance et l'administration générale de la région aurifère de la Chaudière ?

Pour l'exploitation des mines, je conseillerais d'après mon expérience à Pike's Peak :—

Premièrement.—Que les *claims* fussent plus grands, afin de permettre aux mineurs d'y construire des canaux ou dalles, et obtenir une chute d'eau suffisante. Les *claims* devraient avoir au moins 50 pieds de front sur la rivière.

Secondement.—Un conseil de mineurs, composé de trois mineurs pratiques choisis tous les six mois par les mineurs établis sur chaque rivière, et présidé par le commis-

ANDREW SMITH—(Suite.)

saire du gouvernement, devrait avoir plein pouvoir de régler tous les différends qui surviendraient entre les mineurs, et de régulariser la distribution équitable de l'eau et la construction des digues. Le pays est si paisible que je crois que trois agents de police et le commissaire du gouvernement suffiraient pour faire respecter la loi et prévenir les émeutes, parce que les mineurs sont déterminés à aider le gouvernement à maintenir l'ordre et la tranquillité dans les placers.

L'eau qu'on peut utiliser dans l'exploitation des mines est-elle aussi abondante à la Chaudière qu'à Pike's Peak ?

L'eau est aussi abondante, et en certains endroits plus abondante qu'à Pike's Peak.

Savez-vous si l'on a trouvé du mercure, ou des indices d'argent ou de cuivre dans la région aurifère ?

Je n'ai pas eu connaissance que l'on ait encore trouvé de mercure sur la Chaudière. On a trouvé de l'argent et du cuivre en différents endroits. J'ai vu des échantillons de cuivre dans le quartz, pris à la surface, que j'ai trouvés très-bons.

Savez-vous si l'on a trouvé des pierres précieuses, comme diamants, rubis, perles, etc., et dans ce cas, ont-elles été de quelque valeur, et jusqu'à quel point ?

J'ai vu des pierres précieuses que j'ai cru être des diamants, mais elles étaient très-petites. J'ai aussi vu des rubis, mais ils étaient aussi très-petits. Je n'ai pas vu de perles, mais on n'en trouve dans la région de la Chaudière, dans les rivières et les lacs, et quelques-unes ont une grande valeur.

Avez-vous éprouvé quelque difficulté à obtenir des *claims* pour l'exploitation des mines sur les terres de la couronne, et avez-vous eu connaissance que l'on ait accordé des préférences à d'autres, au détriment des mineurs actifs ou du développement des ressources de la région aurifère ?

Oui, j'ai éprouvé de la difficulté à trouver des terres de la couronne propres aux exploitations minières. Sur la Rivière-du-Loup et ses tributaires, toutes les terres étaient prises par des spéculateurs ; c'était à peu près la même chose sur la Famine ; sur la Gilbert, la même chose existait jusqu'à un certain point. Suivant moi, cela est très nuisible au mineur pratique. En premier lieu, cela empêche les recherches ; en second lieu, cela nuit à cause des prix élevés qu'on demande pour leurs terres. Certains terrains ont été vendus jusqu'à seize-cents piastres par acre, et parfois davantage. A mon avis, cela nuit au développement des ressources de la région aurifère, sous le rapport des mineurs pratiques.

Témoignage de JOHN BRACK, de St. George.

Travaillez-vous aux mines d'or ?

Oui.

Avez-vous travaillé aux mines de la région aurifère de la Chaudière ? Dans ce cas, veuillez dire pendant combien de temps et avec quels résultats ?

J'ai travaillé aux mines d'or de la Chaudière pendant quatorze ans, et je suis parfaitement satisfait des résultats.

Travaillez-vous en vertu d'un permis, et est-ce sur des propriétés particulières ou des terres publiques ?

J'ai travaillé en dernier lieu en vertu d'un permis dans le lit de la rivière Famine, dans le canton de Waterford, et j'ai aussi travaillé sur des propriétés particulières.

Poursuivez-vous encore vos exploitations minières, et dans ce cas, les trouvez-vous aussi profitables en hiver qu'en été ; sinon, pourquoi ?

Je ne trouve pas l'exploitation des mines d'or aussi rémunérative en hiver qu'en été. Cependant, je suis d'opinion que l'exploitation peut se faire avec profit en hiver.

Avez-vous fait des recherches (*prospected*) sur différentes parties de la région de la Chaudière ? Dans ce cas, veuillez dire où, et quelle opinion vous vous êtes formée de cette région comme pays aurifère ; pensez-vous que les mines puissent être exploitées sur une bien plus grande échelle qu'elles ne le sont à présent et être rémunératives ?

J'ai fait des recherches sur différentes parties de la région de la Chaudière ; sur la rivière du Loup, dans les cantons de Jersey et de Linière ; sur la grande Chaudière, dans

JOHN BRACK—(Suite.)

les cantons de Shenley et de Jersey, près des grandes et des petites chutes de la Chaudière; sur la rivière Stafford, dans le canton de Jersey; sur la rivière Famine, dans le canton de Watford; sur la rivière Gilbert, dans le canton de Cranbourne; et dans la paroisse de St. François. Je suis d'opinion qu'il existe de riches placers sur toutes ces rivières, et que les mines pourraient être exploitées sur une bien plus grande échelle et avec des résultats plus profitables.

De quelle grosseur sont les pépites que vous avez trouvées ou vu trouver par d'autres à la Chaudière?

En 1852 ou 1853, nous avons trouvé une pépité, qui pesait une demi-livre, sur la rivière Du Loup, et plusieurs autres qui pesaient quatre et deux onces.

En 1863, 1864 et 1865, j'ai vu un grand nombre de grosses pépites, recueillies sur la Famine et la Gilbert, pesant depuis une once jusqu'à plus d'une livre.

Avez-vous vu des veines de quartz dans la région des mines, et, dans ce cas, où et jusqu'à quel point pensez-vous qu'elles existent ou qu'elles s'étendent, et que pensez-vous de la qualité du quartz? Existe-t-il quelque moyen de l'essayer sur les lieux; sinon, où peut-il être essayé?

J'ai vu beaucoup de veines de quartz dans différentes parties de la région de la Chaudière, aux Rapides du Diable et sur la rivière Gilbert, dans la paroisse de St. François; dans le canton de Cranbourne, à la tête de la Gilbert; sur la Chaudière, dans Stafford; sur la Rivière-du-Loup, dans les cantons de Jersey, Linière et Shenley; sur la rivière Famine, dans Watford. Je suis certain que plusieurs de ces veines de quartz contiennent de l'or, parce que j'en ai recueilli moi-même en différents endroits. Il n'y a aucun moyen de faire essayer le quartz sur les lieux.

Avez-vous fait l'exploitation seul ou en société durant la dernière saison, et, dans l'un ou l'autre cas, quelle quantité d'or a été trouvée, autant que vous pouvez en juger?

J'ai travaillé seul et j'ai été employé par le Dr. J. Reed durant l'été dernier. J'ai recueilli environ 20 onces d'or.

Vous êtes-vous formé quelque opinion sur l'effet des lettres-patentes De Léry dans la région aurifère? En quoi ont-elles affecté les intérêts miniers ou le développement des ressources des terrains aurifères?

Les lettres-patentes De Léry ont empêché que l'on ne fit de grandes exploitations minières dans la région aurifère. Personne ne voudrait travailler en vertu de ces lettres-patentes si on était obligé de payer un droit de régalie de 10 pour cent à part les dommages-intérêts.

N'est-il pas vrai que les plus grandes exploitations minières qui ont eu lieu ont été faites dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil durant l'été dernier?

Oui, tel est le cas; les plus grandes exploitations ont eu lieu dans cette seigneurie, mais si les porteurs des lettres-patentes De Léry avaient à payer un droit de régalie de 10 pour cent outre les dommages-intérêts, ils ne pourraient certainement pas continuer.

Avez-vous jamais miné en Australie, en Californie ou ailleurs? Dans ce cas, veuillez dire où, pendant combien de temps et avec quels résultats?

Je n'ai jamais miné ailleurs qu'en Canada.

Savez-vous si l'on a trouvé du mercure, ou des indices d'argent ou de cuivre dans la région aurifère?

Je n'ai pas vu de mercure; j'ai trouvé du cuivre et de l'argent dans différentes parties de la région de la Chaudière, et surtout dans Cranbourne et Watford.

Savez-vous si l'on a trouvé des pierres précieuses, comme diamants, rubis, perles, etc., et, dans ce cas, ont-elles été de quelque valeur, et jusqu'à quel point?

J'ai vu des perles provenant de la Chaudière, mais je ne puis dire quelle en était la valeur.

Avez-vous éprouvé quelque difficulté à obtenir des *claims* pour l'exploitation des mines sur les terres de la couronne, et avez-vous eu connaissance que l'on ait accordé des préférences à d'autres, au détriment des mineurs actifs ou du développement des ressources de la région aurifère?

Je n'ai jamais éprouvé de difficulté à me procurer des *claims*. Ceux qui possédaient des terres sur la rivière Famine ont cherché à m'empêcher de travailler dans le lit de cette

JOHN BRACK—(Suite.)

rivière, après que j'eus obtenu du commissaire des mines un permis m'autorisant à le faire, et l'on m'a même menacé de tirer sur moi si je ne cessais pas de travailler jusqu'à la marque des hautes eaux ; il ont aussi cherché à m'empêcher de traverser leurs terres pour me rendre au lit de la rivière.

17 février 1865.

Témoignage de THOMAS SINJOHN, chemin St. Louis, Québec.

Travaillez-vous aux mines d'or ?

Oui. J'ai travaillé à la Chaudière et en Australie.

Avez-vous travaillé aux mines de la région aurifère de la Chaudière ? Dans ce cas, veuillez dire pendant combien de temps et avec quels résultats ?

J'ai travaillé avec six autres personnes sur la rivière Gilbert, et nous avons recueilli environ deux onces d'or en quatre jours.

Travaillez-vous en vertu d'un permis, et est-ce sur des propriétés particulières ou des terres publiques ?

Je n'ai pas de permis. J'ai travaillé sur les terres appartenant au Dr. Reed, dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil.

Poursuivez-vous encore vos exploitations minières et, dans ce cas, les trouvez-vous aussi profitables en hiver qu'en été ; sinon, pourquoi ?

Je ne travaille pas actuellement, mais les exploitations peuvent être faites en hiver, aussi bien qu'en été, dans certaines parties, c'est-à-dire dans les terres élevées.

Avez-vous fait des recherches (*prospected*) sur différentes parties de la région de la Chaudière ? Dans ce cas, veuillez dire où, et quelle opinion vous vous êtes formée de cette région comme pays aurifère ; pensez-vous que les mines puissent être exploitées sur une bien plus grande échelle qu'elles ne le sont à présent et être rémunératives ?

Oui, en juin dernier, j'ai fait des recherches pour M. Glover sur la rivière Du Loup, à douze milles de son embouchure, et aussi sur la Metgermette, et j'ai trouvé de l'or en différents endroits, de même que sur la rivière des Plantes. J'ai raison de croire que c'est une région aurifère assez riche, et qu'elle serait rémunérative si elle était exploitée à des conditions raisonnables et sous de bons règlements de police.

De quelle grosseur sont les pépites que vous avez trouvées ou vu trouver par d'autres à la Chaudière ?

Je n'en ai pas trouvé de plus grosse qu'un *pennyweight* (1.5545 gramme.) J'ai vu des pépites d'un quart d'once à une once ; je ne puis dire où elles ont été trouvées, mais je n'ai aucun doute qu'elles l'ont été sur la rivière Gilbert.

Avez-vous vu des veines de quartz dans la région des mines, et, dans ce cas, où et jusqu'à quel point pensez-vous qu'elles existent ou qu'elles s'étendent, et quelle opinion avez-vous de la qualité du quartz ? Existe-t-il quelque moyen de l'essayer sur les lieux ; sinon, où peut-il être essayé ?

Je n'ai vu qu'une seule veine de quartz sur la terre de M. Glover, sur la côte Est de la rivière Du Loup ; je crois que c'est du quartz aurifère. Il ne peut être essayé sur les lieux, parce qu'il n'y a pas d'essayeur pour le faire. Un essayeur serait très-utile sur les lieux.

Avez-vous fait l'exploitation seul ou en société durant la dernière saison, et, dans l'un ou l'autre cas, quelle quantité d'or a été trouvée, autant que vous pouvez en juger ?

J'ai travaillé avec six autres personnes sur la terre du Dr. Reed. Nous avons trouvé deux onces d'or en quatre jours à peu près.

Vous êtes-vous formé quelque opinion sur l'effet des lettres-patentes De Léry dans la région aurifère ? En quoi ont-elles affecté les intérêts miniers ou le développement des ressources des terrains aurifères ?

Elles n'ont pas affecté les terrains aurifères, parce que la terre a changé de propriétaires trop souvent.

Avez-vous jamais fait l'exploitation des mines en Australie, en Californie ou ailleurs ? Dans ce cas, veuillez dire où, pendant combien de temps et avec quels résultats ?

THOMAS SINJOHN—(Suite.)

J'ai travaillé en Australie pendant huit ans environ, et j'ai fais de six à sept mille louis. Je n'ai jamais été en Californie.

Trouvez-vous quelque ressemblance entre les terrains aurifères de l'Australie et ceux de la Chaudière ? Dans ce cas, veuillez nous dire sous quel rapport, et si, d'après ce que vous avez vu, ils sont aussi riches ici que là.

Je ne pense pas que les terrains aurifères de la Chaudière soient jamais aussi riches que ceux de l'Australie ; l'or n'est pas aussi bon. L'or de l'Australie est de 24 carats (Ballaratt.) Le quartz a produit jusqu'à 101 onces d'or au tonneau à New Engewood, dans le récif Colombien.

D'après l'expérience que vous avez acquise en huit ans en Australie, pouvez-vous suggérer au comité quelques améliorations dans l'exploitation, les règlements de police et l'administration générale de la région aurifère de la Chaudière ?

Les règlements de police sont différents à la Chaudière. En Australie, les choses se faisaient autrement : pour deux hommes, je payais 30s par mois chaque pour le privilège de creuser dans 36 pieds carrés ; ensuite, le prix fut réduit à 40s pour trois mois ; ensuite, après l'émeute de Ballaratt, il fut réduit à 20s pour l'année pour 40 pieds carrés. Cela a eu lieu de 1852 à 1855, et jusqu'à 1860. Le gouvernement fournit dans les mines une bonne protection, pour laquelle les mineurs n'ont rien de plus à payer. Les mines de quartz étaient au même prix que celles d'alluvion, mais les *claims* étaient plus petits, soit 4 hommes pour 80 pieds par 300 à travers la veine.

L'eau qu'on peut utiliser dans l'exploitation des mines est-elle aussi abondante à la Chaudière qu'en Australie ?

La Chaudière est beaucoup plus favorable, sous le rapport de l'eau, que l'Australie. Dans beaucoup de cas il nous fallait transporter notre terre à laver jusqu'à dix milles pour avoir de l'eau. Nous avions coutume de faire les fouilles pendant les temps secs, et il nous fallait attendre la saison des pluies pour faire les lavages ; cela se faisait dans beaucoup d'endroits. On trouvait généralement le plus d'or dans les côtes, à 1 pied ou 1½ pied de la surface.

Savez-vous si l'on a trouvé du mercure, ou des indices d'argent ou de cuivre dans la région aurifère ?

Non ; ni ici, ni en Australie.

Témoignage de PIERRE PATRY, d'Arthabaska.

Travaillez-vous aux mines d'or ?

Oui.

Avez-vous travaillé aux mines de la région aurifère de la Chaudière ? Dans ce cas, veuillez dire pendant combien de temps et avec quels résultats ?

J'ai fait l'exploitation dans le district aurifère de la Chaudière durant l'été dernier, avec des résultats satisfaisants.

Avez-vous fait des recherches (*prospected*) sur différentes parties de la région de la Chaudière ? Dans ce cas, veuillez dire où, et quelle opinion vous vous êtes formée de cette région comme pays aurifère : pensez-vous que les mines puissent être exploitées sur une bien plus grande échelle qu'elles ne le sont à présent et être rémunératives ?

J'ai fait des recherches sur différentes parties de la région de la Chaudière, sur la rivière Gilbert, dans la paroisse de St. François, sur les terres du Dr. Reed et de M. Rankin ; sur la rivière Famine, dans le canton de Watford ; sur la rivière Stafford, dans le canton de Jersey ; sur les rivières Chaudière et de la Grande Coulée, dans le canton de Shenley ; sur la Nibellis, dans le canton de Spalding ; et sur la rivière Daquam, dans le canton de Lanet. J'ai trouvé de l'or sur toutes ces rivières, et je suis d'opinion que les exploitations seraient profitables si elles étaient bien dirigées. Je crois aussi que les mines seraient rémunératives si elles étaient exploitées sur une plus grande échelle.

De quelle grosseur sont les pépites que vous avez trouvées ou vu trouver par d'autres à la Chaudière ?

PIERRE PATRY—(Suite.)

Je n'ai pas trouvé de grosses pépites moi-même ; la plus grosse que j'aie trouvée valait quatorze piastres. J'ai vu d'autres personnes trouver de grosses pépites pesant depuis une once jusqu'à une livre.

Avez-vous vu des veines de quartz dans la région des mines et, dans ce cas, où et jusqu'à quel point pensez-vous qu'elles existent ou qu'elles s'étendent, et quelle opinion avez-vous de la qualité du quartz ? Existe-t-il quelque moyen de l'essayer sur les lieux, sinon, où peut-il être essayé ?

J'ai vu des veines de quartz sur la rivière Gilbert où je travaillais sur la terre du Dr. Reed, et j'ai aussi vu beaucoup de veines de quartz sur les rivières Famine, Chaudière, Stafford, Grande Coulée et autres. Je suis d'avis que le quartz des rivières Gilbert et Stafford est excellent et contient de l'or. Il est exactement semblable à du quartz de la Californie que j'ai vu. Le seul moyen par lequel je pouvais m'assurer qu'il contenait de l'or était de le broyer aussi finement que possible avec un marteau, sur une pierre douce, et de le laver. Je l'ai fait plusieurs fois et j'en ai trouvé des indices. Il n'existe aucun moyen d'en faire une analyse dans le district de la Chaudière.

Avez-vous jamais fait l'exploitation des mines en Australie, en Californie ou ailleurs ? Dans ce cas, veuillez dire où, pendant combien de temps et avec quels résultats ?

Je n'ai jamais exploité des mines ailleurs qu'en Canada.

Savez-vous si l'on a trouvé du mercure, ou des indices d'argent ou de cuivre dans la région aurifère ?

J'ai trouvé du cuivre jaune dans Jersey et du plomb argentifère dans Shenley et Jersey.

Savez-vous si l'on a trouvé des pierres précieuses, comme diamants, rubis, perles, etc., et dans ce cas, ont-elles été de quelque valeur, et jusqu'à quel point ?

J'ai vu beaucoup de perles. Il s'en est vendu depuis une piastre jusqu'à vingt piastres la pièce.

Savez-vous quel a été l'effet des lettres-patentes De Léry sur l'exploitation des mines d'or dans la paroisse de St. François ? L'exploitation peut-elle être faite avec profit sous ces lettres patentes ?

Les lettres-patentes De Léry ont empêché de faire des exploitations sur une grande échelle. L'exploitation des mines d'or ne peut être faite avantageusement avec ces lettres-patentes, car je crois qu'aucun mineur ne peut payer un droit de régle de dix pour cent.

Extraits du témoignage de Pierre Patry, donné devant un Comité du Conseil Législatif, février 1865.

" Dans le cours du mois d'août dernier, je suis allé avec deux autres personnes dans le canton de Panet, sur la rivière Daaquam. Nous fîmes des explorations sur différents points le long de cette rivière, et aussi le long de plusieurs ruisseaux qui s'y jettent. Nous trouvâmes beaucoup de quartz le long de la rivière Daaquam et de la rivière Stafford. Je n'ai pas broyé le quartz, mais, d'après les apparences, je n'ai aucun doute qu'il contienne de l'or.

" J'ai rencontré du cuivre et du plomb argentifère sur la rivière Stafford ; j'ai aussi trouvé de l'or à la décharge du lac Drolet ; j'ai lavé de la terre à la rivière Daaquam dans laquelle j'ai trouvé de l'or. La rivière Daaquam prend sa source dans la même montagne que la rivière Famine : la première coule à l'est et la dernière à l'ouest.

" La valeur du sol et de la roche, c'est-à-dire de l'ardoise et du quartz, est la même sur les deux rivières.

" Les apparences sont aussi bonnes sur la rivière Daaquam que sur la rivière Famine. Il y a, sur la rivière Daaquam et ses tributaires, plusieurs rapides qui sont très favorables au lavage des terres.

" J'ai vu beaucoup de perles, valant de \$1 à \$20 chacune, recueillies le long de la rivière Chaudière et de ses tributaires. Quelques perles ont été trouvées dans la Daaquam et dans ses tributaires. Si les exploitations des mines de la rivière Gilbert étaient faites sur une plus grande échelle, le produit des mines serait plus considérable."

18 Février 1865.

Témoignage de M. A. A. ADAMS, de Coaticoke, Bas-Canada.

Avez-vous visité les divisions aurifères de la Chaudière et de St. François ?

Je n'ai visité que celle de St. François.

Avez-vous eu des intérêts personnels dans l'exploitation des mines de la division de St. François ?

Oui.

Voulez-vous dire au comité quelle partie de la division de St. François vous avez explorée, et quel a été le succès ou le résultat de vos explorations ?

Mes explorations se sont bornées aux comtés de Stanstead et Compton, sur les bords du lac et de la rivière Massawippi et de leurs tributaires, dans le canton d'Hatley, comté de Stanstead, et sur la rivière Coaticoke et ses tributaires, dans les cantons de Barnstown, Barford et Compton, comtés de Stanstead et Compton. Le résultat a été la découverte de l'or sur tous les petits cours d'eau explorés.

De quelle grosseur sont les pépites que vous avez trouvées ou vu trouver ?

La plus grosse pépité que j'ai trouvée valait \$7.

Avez-vous vu du quartz contenant de l'or dans la division St. François, et dans ce cas, dans quelle partie de la division, et connaissez-vous la richesse du quartz ? A-t-il été essayé et avec quel résultat ?

On trouve de grandes quantités de quartz dans différentes parties de la division, et plus ou moins sur tous les cours d'eau dans les comtés de Stanstead et de Compton. On a dit qu'il avait été essayé et qu'il contenait de l'or. Le professeur Tuck m'a dit, lors de ma visite aux mines, que le quartz et l'ardoise qu'il avait essayés contenaient de \$18 à \$40 par tonneau de roche, et que l'ardoise et le quartz étaient d'une égale richesse.

Etes-vous d'opinion, d'après votre propre expérience et ce que vous avez appris d'autres personnes expérimentées, que l'on peut trouver assez d'or dans la division aurifère de St. François pour justifier l'exploitation des mines sur une plus vaste échelle qu'elles ne l'ont été jusqu'ici ?

Je suis d'opinion que l'on peut trouver de l'or en quantité rémunérative dans la division St. François.

Avez-vous visité les travaux de la compagnie des mines de Golconde ? Voulez-vous nous dire quand, et quelles sont les chances de cette compagnie ?

J'ai visité les travaux de la compagnie des mines de Golconde en novembre dernier, et je crois que ses chances de succès sont excellentes.

Quel est l'approvisionnement d'eau disponible dans la division St. François pour les besoins des mines ?

L'approvisionnement d'eau est abondant.

Février 1865.

ALEXANDRE DE LÉRY, écuyer, de la Beauce, est examiné.

PAR LE PRÉSIDENT—

Etes-vous seigneur de Rigaud-Vaudreuil, seigneurie de cette province ?

Oui.

Aviez-vous quelque intérêt dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil le 18 septembre 1846, lorsque la famille De Léry obtint du gouvernement, dit-on, par lettres-patentes, le privilège exclusif et perpétuel d'exploiter les mines de cette seigneurie, sous certaines conditions, dont l'une était le paiement d'un droit de régle de 10 pour cent sur le produit brut ; et dans ce cas, possédez-vous encore ces lettres-patentes, et voulez-vous les exhiber au comité ?

L'original
est produit.

J'avais un intérêt dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil à la date du 10 septembre 1846. Je possède encore ces lettres-patentes, et j'en soumetts copie au comité.

ALEXANDRE DE LÉRY—(Suite.)

Savez-vous si l'on a trouvé de l'or dans la dite seigneurie ? Dans ce cas, pouvez-vous donner au comité une idée du montant qui a été trouvé, ou dire s'il a été considérable ?

Je sais qu'il a été trouvé de l'or à différentes époques dans cette seigneurie ; mais, comme je n'ai jamais exploité ou fait exploiter pour moi les mines d'or de la dite seigneurie, je ne puis donner d'aperçu approximatif du montant qui en a été tiré, mais je crois qu'il est considérable.

Savez-vous s'il a jamais été payé de droit de régle au gouvernement, conformément aux conditions des lettres-patentes, et dans ce cas, quel montant a été payé et par qui ?

Je ne sache pas qu'il ait jamais été payé de droit de régle au gouvernement, ni qu'il en soit dû.

Possédez-vous encore le droit d'exploitation des mines en vertu des lettres-patentes de la couronne dont il est question, ou l'avez-vous transporté à d'autres, et dans ce cas, quand, à qui, pour quelle considération, et quelles étaient les conditions du transport ?

J'ai affermé pour 30 ans les droits que je possède en vertu des lettres-patentes. Je soumetts au comité une copie du bail.

Ne possédez-vous pas, dans la région de la Chaudière, d'autres terrains que ceux compris dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil ?

Oui, j'en possède.

Avez-vous affermé quelques parties de ces terrains à d'autres personnes, et à quelles conditions à l'égard de l'or ou des métaux précieux que l'on y pourrait trouver ? Et voulez-vous dire à qui vous les avez affermés, quand et pour quelle période ?

Non, pas à présent. J'avais affermé au Dr. Douglas, mais le bail est expiré et j'ai maintenant possession de ces terrains.

Savez-vous si des personnes qui ont acheté des terres dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil, les ont affermées à d'autres qui y ont fait des travaux de mine pour en extraire de l'or ? Dans ce cas, voulez-vous nous dire quels sont les acheteurs et le site de ces terres, et si vous savez combien ils ont payé pour ces terres ?

Je sais que certaines personnes ont acheté des terres dans la seigneurie ; mais je n'ai aucune connaissance personnelle suffisante pour me permettre de répondre aux autres parties de la question.

Savez-vous si ces personnes ont trouvé de l'or, et quelle quantité ?

Je n'en sais rien personnellement, mais j'ai souvent vu de l'or que l'on me disait avoir été extrait de ces terres.

D'après votre interprétation de la nature des lettres-patentes De Léry, de 1846, à qui croyez-vous que l'or ainsi trouvé appartienne légitimement ? Et qui est tenu de payer à la couronne le droit de régle de dix pour cent ?

Je réclame comme mon droit exclusif le privilège d'exploiter l'or et la propriété de l'or dans la seigneurie de Vaudreuil, et je ne me considère pas comme tenu de payer le droit de régle de dix pour cent.

Etes-vous, ou quelqu'un de votre famille a-t-il été directement intéressé dans l'exploitation des mines d'or de la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil, et avec quel résultat ?

Non.

Croyez-vous que le résultat de ces exploitations minières justifierait, dans votre idée, l'opinion qu'elles pourraient être poursuivies dans la seigneurie avec profit pour quelques-unes des parties intéressées, sujettes à un droit de régle de 10 pour cent en faveur de la couronne sur le produit brut ?

Comme je n'ai jamais travaillé, ni fait travailler dans ces mines, je ne puis répondre à cette question.

PAR L'HON. M. McDougall—

Le gouvernement vous a-t-il jamais demandé des rapports, ou le paiement d'un droit de régle ; ou avez-vous jamais reçu avis que le gouvernement avait adopté quelque mesure, ou qu'il avait été passé quelque ordre en conseil qui pût vous affecter ? Le gouvernement vous a-t-il jamais demandé quelque rapport, ou a-t-il jamais protesté, ou

ALEXANDRE DE LÉRY—(Suite.)

vous a-t-il jamais intimé, de quelque manière, que vous ne remplissiez pas les conditions de vos lettres-patentes ?

Je n'ai jamais reçu aucun avis, excepté deux lettres du département des terres de la couronne, en date du 4 août et du 12 septembre 1864, auxquelles mes avocats ont répondu, et auxquelles je renvoie en les soumettant au comité.

Je vois par les lettres-patentes De Léry que l'une des conditions qui vous étaient imposées par le gouvernement, était de donner une description ou rapport indiquant la situation des mines et minéraux de vos terres. Voulez-vous nous dire si cela a été fait, et si vous avez reçu une réponse du gouvernement ?

Cela a été fait, et je sou mets les réponses. J'ai connaissance d'une lettre de l'hon. D. Daly, en date du 20 juillet 1847, accusant réception d'une lettre de moi en date du 16 juillet 1847, transmettant un exemplaire imprimé d'un rapport ou d'observations sur le caractère minéralogique de la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil, dans le comté de Dorchester, par J. P. Cunningham, écr., et contenant un exposé de la nature, de la situation et de l'étendue des minerais, minéraux et mines que l'on supposait exister, contenant de l'or et autres métaux précieux dans les limites de la dite seigneurie, conformément aux termes et conditions des lettres-patentes, portant la date du 18 septembre 1846, pour l'exploitation des dits minerais, minéraux et mines.

PAR LE PRÉSIDENT—

Un M. Cunningham n'a-t-il pas exploré, pour la famille De Léry, la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil, pour en constater les richesses minérales ? Dans ce cas, voulez-vous informer le comité quand cela a eu lieu, et voulez-vous fournir au comité un exemplaire du rapport de M. Cunningham ?

Je l'ai employé en 1847 et je l'ai gardé à mon service jusqu'en 1850. Il fit des rapports qui furent communiqués au gouvernement dans le temps.

Est-il vrai qu'en 1851, ou vers cette époque, le Dr. James Douglas, de Québec, soit devenu fermier de tous les droits conférés par les lettres-patentes De Léry, et dans ce cas, à quelles conditions et pour combien de temps ?

Je ne saurais vraiment le dire. Il y a eu deux ou trois fermages, et je ne puis dire exactement quelles en étaient les conditions. Je n'ai pas les baux. Ces baux sont maintenant tous expirés.

Savez-vous si le Dr. Douglas a exploité les mines d'or en vertu de ce fermage, et avec quel succès ?

Je ne puis le dire exactement.

PAR L'HON. M. McDOUGALL—

En savez-vous quelque chose par oui-dire ? Ne pouvez-vous le dire comme renseignement ?

Je crois qu'il en a tiré bien peu de profits.

PAR M. TASCHEREAU—

Le Dr. Douglas n'a-t-il pas fait un rapport au gouvernement l'automne dernier ?

Oui, il en a fait un.

PAR LE PRÉSIDENT—

Connaissez-vous les résultats des explorations du Dr. Douglas, et de son exploitation des mines lorsqu'il y a travaillé ?

Je crois qu'il y a perdu ; mais je ne puis le dire exactement.

Vous dites en réponse à la quatrième question qui vous a été posée, qu'il n'est pas à votre connaissance qu'il ait jamais été payé de droit de régle au gouvernement, ni qu'il en soit dû. Comme l'une des conditions des lettres-patentes du gouvernement était le paiement d'un droit de régle de 10 pour cent à la couronne sur tout l'or extrait, voulez-vous expliquer

ALEXANDRE DE LÉRY—(Suite.)

au comité sur quoi vous fondez votre réponse No. 4, qu'il n'est pas à votre connaissance qu'il ait été payé de droit de régle, ni qu'il en soit dû ?

Je suis tenu de payer un droit de régle de dix pour cent lorsque les hauts fournaux sont employés, et ils n'ont jamais été employés jusqu'ici.

PAR L'HON. M. McDOUGALL—

Et c'est là la raison qui vous fait dire qu'il n'est rien dû ?
Oui.

Par le PRÉSIDENT—

En réponse à la dixième question, vous dites que vous réclamez comme votre droit exclusif le privilège d'exploiter l'or, et la propriété de l'or dans la seigneurie de Vaudreuil. Sachant que de l'or, jusqu'à un certain montant, a été extrait des terres de la seigneurie par d'autres personnes sans votre consentement, avez-vous adopté ou vous proposez-vous d'adopter des mesures pour recouvrer cet or ou sa valeur ?

Il m'est très difficile de répondre à cette question.

Avez-vous l'intention d'adopter des mesures pour le recouvrer ?

Ayant transféré mon droit à d'autres, je le considère comme n'étant plus entre mes mains.

Par l'hon. M. McDOUGALL—

Mais vous pourriez nous dire, si, pendant que vous le possédiez, vous avez adopté des mesures pour faire rendre compte aux individus qui ont pu en extraire de l'or.

Depuis l'époque où j'ai affermé mes droits au Dr. Douglas jusqu'à celle où je les ai affermés à M. Coman, je ne les ai possédés que cinq semaines.

Par le PRÉSIDENT—

Feu votre frère, M. Charles De Léry, a-t-il fait des exploitations de mines dans cette seigneurie et a-t-il dépensé beaucoup d'argent à cet effet, et, dans ce cas, avec quels résultats ?

Il a dépensé beaucoup d'argent en faisant faire des explorations par M. Cunningham, mais je crois que le résultat a été très-mince. Il n'a jamais été fait de travaux, mais il a été dépensé beaucoup d'argent en explorations.

Par l'hon. M. McDOUGALL—

Voulez-vous dire que ceux qui allaient sur la terre n'auraient pas ramassé l'or s'ils l'eussent vu ? (Rires)

Ce que je veux dire, c'est qu'ils n'ont jamais exploité les mines, dans le sens ordinaire du mot.

Je désire encore vous faire une question : Vous dites que la propriété n'était plus en votre possession, mais qu'elle a été possédée par d'autres personnes pendant tout le temps, moins quinze jours d'intervalle seulement : croyez-vous que les personnes à qui vous avez affermé ne sont pas responsables de ce que vous n'avez pas rempli vos obligations envers le gouvernement ?

C'est là une question légale.

Je ne vous force pas de répondre, mais vous pouvez le faire si vous le désirez.

Alors je vous renvoie à mon avocat. Je puis dire que nous sommes allés trouver le procureur-général, M. Taschereau et moi, à propos de ce droit de régle de 10 pour cent.

Et quel a été le résultat de cette entrevue ?

M. Langevin, le solliciteur-général, écrivit au Dr. Douglas, et j'ai appris de M. Taschereau qu'il avait eu les livres du Dr. Douglas pour les examiner.

ALEXANDRE DE LÉRY—(Suite.)

Par M. TASCHEREAU—

Le fermage de vos droits, en vertu des lettres-patentes, aux personnes dont il a été parlé, était-il sujet à ce droit de 10 pour cent et à toutes les autres conditions des lettres-patentes ?

Oui.

Par l'hon. M. McDougall—

Vous pouvez répondre ou ne pas répondre à la question que je vais vous poser, comme vous voudrez ; mais une chose qui m'a beaucoup occupé l'esprit c'est de savoir si vous avez le droit d'entrer sur les terres des *habitants* dans votre seigneurie, depuis l'adoption de l'acte seigneurial ?

Je n'ai pas du tout demandé les lettres-patentes comme seigneur ; l'acte seigneurial n'avait rien à faire avec les lettres-patentes.

Croyez-vous que vous ayez le droit, en vertu de ces lettres-patentes, d'aller dans les mines ?

Sans doute, je le crois.

Quelqu'un a-t-il essayé par vos ordres, ou avez-vous essayé vous-même d'exercer ce droit contre les habitants ?

Pas à ma connaissance.

Il n'a jamais été soulevé de question devant les magistrats sur ce point ?

Pas sur ce point.

EDWARD LYON, Ecuier, A. P.

Quelles occasions avez-vous eues d'acquérir une certaine connaissance des ressources aurifères du Bas-Canada ?

Pendant les deux dernières années, j'ai beaucoup voyagé dans la division aurifère de la Chaudière où j'ai beaucoup prospecté et exploré.

Avez-vous des intérêts personnels dans la région aurifère de la Chaudière ?

Oui.

Vous plairait-il d'informer le comité si vous occupez des terres publiques ou des propriétés particulières ?

Des propriétés particulières.

Connaissez-vous le système en usage, avant l'acte de la dernière session, pour obtenir, du gouvernement, des terres dans le but d'y faire l'exploitation des mines ?

Les règlements du mois d'avril dernier et l'acte de la dernière session contiennent les seules règles que je connaisse.

Pouvez-vous expliquer le système actuellement suivi pour obtenir des permis et s'assurer des droits ou des *claims* quand on se propose d'entreprendre l'exploitation des mines ?

Actuellement il n'y a aucun commissaire des mines d'or et, en autant qu'il est à ma connaissance, je ne connais aucun moyen d'obtenir des permis. Lorsque le gouvernement maintenait un commissaire, conformément à la loi, il accordait des permis sur demande, et un permis des terres de la couronne, donnait au porteur le pouvoir de clôturer un placer là où il le choisissait. Le permis doit, je crois, spécifier le terrain pour lequel il est accordé, autrement si de riches veines venaient à être découvertes, sur des terres de la couronne, il s'élèverait inévitablement de la confusion. Je prendrai la liberté de faire observer que le commissaire des mines devrait être un officier permanent, comme le veut la loi. Le ci-devant commissaire, le major de Bellefeuille, a donné satisfaction générale durant la dernière saison ; il a fait tout ce qu'un homme pouvait faire dans les circonstances, et sa réinstallation dans cet emploi donnerait, j'en suis convaincu, entière satisfaction aux mineurs. Il serait impossible de trouver un homme de sa valeur pour le remplacer, s'il devait être renvoyé, comme un journalier ordinaire, à la fin de chaque saison.

EDWARD LYON—(Suite.)

Pouvez-vous donner au comité une idée de l'étendue des terres aurifères et du caractère du pays ?

D'après ce que je sais par mes explorations, j'ai trouvé de l'or en quantités plus ou moins considérables depuis St. François jusqu'à la frontière de l'Etat du Maine, et depuis Etchemin jusqu'à l'embouchure de la Rivière-du-Loup et de ses tributaires ; on en trouve plus loin, à l'est et à l'ouest, mais je ne puis en parler d'après mon observation personnelle ; quant au caractère du pays, il est généralement montagneux. Il y a des établissements considérables dans les vallées de la Chaudière, de l'Etchemin et de la Rivière-du-Loup, aussi bien que le long du chemin de Kennebec. Mais les cantons voisins de la frontière, à l'exception des établissements sur le chemin de Kennebec, sont encore à l'état vierge ; il y a dans quelques localités de vastes étendues de bonnes terres.

Savez-vous sur quelle étendue des terrains aurifères de la Chaudière on a travaillé, et quels ont été les résultats de ces travaux ?

Les travaux sur ces terrains aurifères ne font que commencer, et les résultats ont été des plus extraordinaires comparés à la somme de travail et au capital dépensé. D'après les calculs les plus concis que je puis faire, un nombre moyen d'à peu près 250 mineurs a recueilli sur les rivières Gilbert, Famine, Du Loup et Metgermette, plus de deux-cent mille piastres en or. Je sais que l'évaluation du commissaire des mines d'or est moindre que celle-ci, mais, à ma connaissance, il y a eu de bonnes quantités d'or qu'on ne lui a pas montrées. Pour en citer un exemple, on a extrait plus de deux mille piastres du ruisseau de Stafford, dans le canton de Jersey, et je crois qu'on a fait au commissaire un relevé pour quelque chose comme trois-cents piastres seulement.

Avez-vous vu du quartz aurifère *in situ* sur la Chaudière ou sur aucun de ses tributaires, et voulez-vous dire dans quel canton ou dans quelle seigneurie ?

Oui, sur les rivières Du Loup, Olivia et Kent, qui sont des tributaires de la Chaudière.

Sous quelle forme trouve-t-on l'or dans ces localités, et quels sont les divers moyens mis en usage pour l'extraire ?

L'or se trouve dans les dépôts d'alluvion, sur le bord des cours d'eau et sur le versant des coteaux. Les moyens pris pour l'extraire sont des plus primitifs, et consistent en un berceau, un plat ou en une digue à empellement grossièrement faite ; on ne se sert que très-peu du mercure. Je n'ai vu personne essayer de recueillir l'or fin, si ce n'est ceux qui employaient le mercure, et encore n'est-ce qu'en très peu de cas ; d'où il suit que presque tout l'or fin se trouve perdu.

Avez-vous entendu dire qu'on ait découvert du mercure ou des indices d'argent ou de cuivre dans ces terrains aurifères ?

On dit avoir trouvé du mercure dans Jersey ; l'argent est plus ou moins allié à l'or et la galène argentifère est très-commune dans les veines de quartz.

Savez-vous si l'on a trouvé des pierres précieuses telles que diamants, rubis, perles etc., et dans ce cas, pouvez-vous dire si elles étaient de quelque valeur, et si la quantité a été considérable ?

J'ai beaucoup entendu parler des perles qu'on trouvait et j'en ai vu de très-belles. J'ai aussi vu des rubis et ai entendu parler de diamants, mais je ne saurais rien dire de leur valeur.

Pouvez-vous nous donner votre opinion sur l'administration de la division des domaines de la couronne qui comprend les mines d'or et sur l'effet du système des permis d'exploitation, d'après l'acte de la dernière session et avant ?

L'administration est entièrement sous le contrôle de la division du domaine de la couronne du département des terres, et il serait à désirer qu'on y mît plus de prudence et de prévision. En moins de 12 mois, on a eu cinq à six changements dans les règlements touchant la vente des terres publiques, ce qui fait que dans cet espace de temps elles ont varié depuis de près de sept cent pour cent.

On a passé des lois qu'on a abrogées presque aussitôt, et l'acte de la dernière session a été modifié par deux dispositions des plus importantes, d'abord par un ordre en date du 1er septembre dernier donnant le pouvoir à l'inspecteur de s'emparer des propriétés particulières, puisqu'il avait le droit d'octroyer des permis d'exploitation sur les cours d'eau

EDWARD LYON—(Suite.)

qui traversent ces propriétés, jetant par là un brandon de discorde entre les habitants et les mineurs. En second lieu, on a aboli la charge d'inspecteur des mines d'or instituée par une loi de la dernière session et un ordre en conseil.

Le système des permis est assez bon en lui-même s'il était mis en pratique conformément à la loi. Je ne sache pas qu'antérieurement à la loi de la dernière session et aux règlements d'avril, on ait adopté aucun système.

Vous êtes-vous formé une idée des moyens les plus propres à développer les ressources de cette région aurifère, et dans ce cas, voudriez-vous en faire part au comité ?

Le meilleur moyen d'activer l'exploitation des ressources de cette partie du pays est d'accorder de l'encouragement à ceux qui sacrifient du temps et de l'argent à cet effet. La loi devra être changée le moins possible afin qu'on sache à quoi s'en tenir, et on devra nommer un commissaire des mines d'or qui devra dépendre du secrétariat provincial afin d'élever le niveau de sa position. C'est ainsi que fonctionne le système de la Nouvelle-Ecosse, et il fonctionne bien.

Que pensez-vous de l'effet des lettres-patentes De Lévy dans la région des mines, et dans quel sens ont-elles nui aux intérêts ou au développement des ressources minières de cet endroit ?

Ignorant le fond de la question, je ne saurais rien avancer à ce sujet.

Savez-vous qu'il ait été émané un ordre en date du 15 septembre dernier, autorisant le commissaire à octroyer des primes sur toutes les rivières flottables, en dedans de la marque des plus hautes eaux ?

Je le sais, et je crois que c'est un des ordres les plus extraordinaires qu'aucun gouvernement ait jamais publié de ce côté-ci de l'Atlantique. Pour peu qu'on y persiste, on ne pourra manquer d'arriver à jeter tout le district dans la confusion la plus complète.

Savez-vous ce qu'il faut entendre par rivières flottables ?

Je ne sais ce que veut dire le gouvernement par ce terme, mais ce que je sais, c'est qu'aucune des rivières de la division aurifère de la Chaudière n'est flottable dans le sens que tout homme raisonnable attache à ce mot. Des billots sciés, de même que des perches peuvent y flotter à l'époque des hautes eaux du printemps; mais l'été, on ne peut même y naviguer avec les plus petits canots d'écorce. En juillet dernier, je pris deux canots d'écorce de 2½ brasses que je fis transporter à la rivière Du Loup dans le but de m'en servir; mais après les avoir portés 15 milles sur notre dos le long de la rivière, dans l'espoir d'atteindre enfin un endroit où nous pourrions nous en servir, nous dûmes les abandonner.

La rivière Famine est aussi désavantageuse, et quant à la Chaudière elle peut être flottable en aval de St. François, mais elle rentre dans la catégorie de ses tributaires au-dessus de cette localité.

Mais alors les basses terres de la vallée de la Chaudière et de ses tributaires ne tomberaient-elles pas sous le coup de la loi ?

Sans doute elles y sont sujettes; et c'est la marque des hautes eaux qu'on a dit à l'inspecteur d'adopter, ainsi que lui-même me l'a communiqué.

Est-ce qu'une telle conduite n'est pas de nature à faire prendre aux habitants une attitude hostile vis-à-vis des mineurs ?

Sans doute, car il est difficile de concevoir comment un propriétaire peut regarder de sang froid des gens qui, sans permission, fouillent ses terrains ou construisent des digues et des canaux dans les ruisseaux qui coulent devant sa porte.

Quelle est votre opinion quant à l'opportunité de cet ordre ?

Je pense que cet ordre a été tout-à-fait inopportun, et émané sans réflexion.

RAPPORTS SUR LES RIVIÈRES FAMINE ET OLIVA.

Je prends la liberté de déposer sur la table deux rapports, l'un de M. Sheppard, sur la géologie de la rivière Famine, et l'autre écrit par moi, au sujet de mes explorations sur la rivière Oliva.

EDWARD LYON—(Suite.)

D'après les instructions des propriétaires de placers sur la rivière Oliva, je commençai à prospecter le long de cette rivière qui traverse dans une direction Est les blocs No. 14 jusqu'à No. 1. Je trouvai de nombreux indices sur les blocs Nos. 7, 6, 5, 4 et 3, où je cessai de prospecter avec le plat et le berceau, après quoi je retournai au bloc No. 7. Nous nous mîmes alors à scier à la main les planches nécessaires pour construire notre canal, besogne qui est loin d'être agréable. Nous allâmes poser ce canal au bloc No. 6, ayant beaucoup à souffrir de l'abondance de l'eau. Après nous être servi de notre canal trois ou quatre jours sur le bloc No. 6, nous descendîmes au bloc No. 5, où les indices nous parurent aussi favorables qu'au bloc No. 6. Cependant, nous dûmes abandonner le chenal du cours d'eau par suite de l'abondance de l'eau. Nous continuâmes de descendre la rivière jusqu'au bloc No. 3, où les indices nous parurent encore plus favorables que partout ailleurs. Je ne doute pas que nous n'ayons perdu beaucoup d'or par suite de la grossièreté de construction de notre canal et de la mauvaise qualité du bois employé qui était vert; mais je reste convaincu que si nous eussions été favorisés par le temps, nous aurions pu faire nos frais. A l'exception de trois jours, la pluie dura tant que nous fûmes dans les bois, de sorte que nous eûmes à lutter contre beaucoup de difficultés, et qu'il nous fut impossible de suivre le lit du cours d'eau. Nos exploitations se bornèrent donc aux bords de la rivière, où il nous aurait fallu beaucoup de travail pour arriver au roc.

Le résultat de nos explorations montre jusqu'ici que l'or alluvial existe en plus ou moins grande abondance sur tous les blocs que j'ai examinés. J'ai rencontré aussi, surtout sur le bloc No. 14, quelques veines de quartz, qui ont tous les signes d'être aurifères. Je vous en adresse un échantillon avec des spécimens pris sur d'autres lots plus bas. Je vous envoie aussi des échantillons d'or et de sable noir trouvés sur chaque lot; chaque paquet porte une étiquette indiquant le lot d'où il vient.

Le mineur californien John Kelly, que vous m'avez adjoint, est un homme d'une grande expérience; il m'a dit que persister à explorer par un temps pareil c'était perdre ses peines. Il s'est montré très-satisfait de l'aspect général des choses, ajoutant que, même en Californie, il avait rarement vu des indices aussi étendus. Il a dit qu'il y avait assez d'or fin sur le lot No. 3 pour rémunérer un mineur, et a exprimé l'opinion que si le cours d'eau eût pu être fouillé ou détourné de son lit, et le roc atteint, nous aurions trouvé de l'or brut en assez grande quantité.

(Signé.)

EDWARD LYON,
Ingénieur civil et des mines.

Québec, Novembre 1864.

D. D. FOOTE, écuyer,

CHER MONSIEUR.—J'ai visité et examiné, à votre requête, le terrain aurifère indiqué en lots coloriés sur la carte, à savoir: les Nos. 6 et 20, situés dans les 3e et 4e rangs du canton de Watford, dans le comté de Dorchester, Bas-Canada, à environ soixante milles à l'est de Québec. Ce terrain a été choisi avec un bon sens rare; il a 400 acres, plus ou moins, divisés en deux lots éloignés d'environ deux milles l'un de l'autre et très bien situés sur la rivière de la Famine, l'un des principaux tributaires de la Chaudière, et l'un des plus riches ruisseaux aurifères qui aient été découverts dans ce nouveau et intéressant district aurifère qui promet de n'être pas inférieur à la Californie ou à l'Australie.

Les lots choisis ne sont pas seulement riches en or, mais ils contiennent tous ou presque tous les pouvoirs d'eau de cette rivière importante. La première chute, en remonçant, a environ 40 pieds de hauteur perpendiculaire; toute la rivière vient s'y précipiter à travers une gorge étroite creusée dans le roc massif, de sorte qu'à peu de frais on peut l'utiliser pour faire mouvoir n'importe quelle usine. A une petite distance plus haut, on rencontre une autre chute de 20 pieds qui offre un emplacement de moulin des mieux conditionnés. Il devra nécessairement se bâtir un village ou une ville manufacturière en cet endroit, et les plateaux élevés qui bordent la rivière sont on ne peut plus propres à être convertis en lots à bâtir.

EDWARD LYON—(Suite.)

Ces deux chutes se trouvent sur le terrain d'en bas ou du sud; on rencontre sur l'autre lot, une chute de 10 ou 12 pieds, et située de telle sorte qu'on y pourra creuser un déversoir à travers une pointe étroite et qui mettra le terrain à l'abri des inondations et de la glace.

Il n'y a pas le moindre doute qu'on ne trouve beaucoup d'or en creusant ce déversoir, car, mon compagnon et moi, dans l'espace de quelques minutes, trouvâmes une assez grande quantité d'or que nous séparâmes par le lavage du sable et du gravier que nous prenions tout près de là, au bord de l'eau. Ce lavage donna autant que les endroits les plus célèbres de la Californie; un échantillon de cet or accompagne le présent rapport.

On a déjà recueilli, dans les environs et dans le voisinage immédiat de ces chutes, quelques livres d'or en morceaux et en pépites mêlés à du gros sable, et on croit qu'on pourrait en recueillir encore une très-grande quantité au pied des grandes chutes.

GÉOLOGIE.

La couche de roc, en cet endroit et à la rivière Famine, se compose de schiste argileux se rapprochant d'un talc très-ressemblant à ceux des régions aurifères de la Nouvelle-Ecosse; des veines de quartz traversent ce schiste; de même qu'en Californie et plus particulièrement à la Nevada, l'on trouve au-dessus de ce schiste des couches épaisses de terrain d'alluvion contenant beaucoup d'or, ainsi qu'il a déjà été dit. Je n'ai pas le moindre doute qu'en se servant des appareils californiens dans l'exploitation de cette localité et avec une bonne direction, on n'arrive à des résultats extrêmement heureux.

Sir William Logan, dans son dernier rapport général de 1863, (page 749—7 x 5), dit qu'il se trouve sur la rivière Famine un dépôt très-considérable d'argile recouvert partout de sable et de gravier, que près du sommet de ce gravier on aperçoit une couche d'oxyde de fer et de magnésie d'environ huit pouces d'épaisseur, qui en remplit les interstices; on trouve aussi des cailloux et on recueille de l'or dans ce gravier de même que dans l'argile qui se trouve au-dessous. J'ai pu m'assurer par moi-même de l'exactitude de cette assertion qui se recommande à l'attention de tous les chercheurs d'or. J'ai trouvé la même disposition géologique dans les mines d'or si riches de la Nevada, en Californie, où l'on a fait de si grands frais pour amener l'eau sur les lieux pour les opérations de lavage.

Sir William ajoute que la quantité d'or qui se trouve dans la vallée de la rivière Chaudière est assez grande pour rémunérer le travail intelligent et organisé, y attirer les capitaux, et il insiste pour qu'on y adopte la méthode de lavage hydraulique pratiquée en Californie, sur la rivière Zohoola, et la rivière Cane, en Géorgie, où, dit M. Blake, l'on peut remuer plusieurs centaines de tonneaux de terre et de gravier et en extraire tout l'or qui s'y trouve contenu, sans avoir besoin de la pioche, ni de la pelle, et cela en beaucoup moins de temps qu'on ne mettait à creuser et laver dix tonneaux d'après l'ancien système.

On a trouvé avec ce procédé qu'un sol qui renfermait un vingt-cinquième ($1/25$) de grain d'or au minot, égal en valeur à un cinquième de centin, ($1/5$) pouvait être exploité avec profit, et que tout terrain ou gravier qui payait seulement les frais d'après l'ancien système rendait, avec celui-ci, d'énormes profits.

Pendant que je m'occupais avec mes associés à constater en cet endroit l'existence de l'or, nous fouillâmes le lit de la rivière. Je trouvai que moins d'un demi-minot d'argile et de gravier que nous lavâmes en la manière ordinaire produisit quatorze (14) grains d'or, ou plus de la moitié d'un pennyweight composé d'une foule de parcelles d'or brute, c'est-à-dire plus d'un once au minot. Je vous envoie l'or que j'ai extrait de cette faible quantité de gravier et d'argile. Ce rendement parle de lui-même.

Nous avons trouvé l'or sur les deux rives :—le terrain aurifère s'étend probablement d'un mille à un mille et demi, offrant tous les avantages possibles pour aider le mineur à en extraire abondamment l'or. On peut encore s'attendre à trouver l'or dans les veines de quartz qui traversent le schiste de la même manière que les riches veines de quartz de la Nouvelle-Ecosse.

Un excellent chemin de diligence conduit de Québec à l'embouchure de la rivière Famine; on se rend de cet endroit, ou depuis St. François, à la localité dont il est ici question, par un bon chemin ordinaire.

EDWARD LYON—(Suite.)

La vallée de la Chaudière est une des plus belles de l'Amérique et est convertie de riches fermes où il est facile de s'approvisionner de tout ce qui est nécessaire à la vie. La main-d'œuvre est comparativement peu coûteuse puisqu'on peut se procurer des ouvriers à raison de soixante centins par jour, pension non-comprise. Il y a un moulin à seie et un moulin à farine près de notre propriété, sur la Famine, et l'on trouve du bon sapin blanc dans le haut de ce dernier cours d'eau.

Soumis avec respect par
Votre obéissant serviteur,
(Signé,)

FORREST SHEPPARD,
Géologue.

Août 1864.

22 février 1865.

Témoignage de JOHN GREACEN, Ecr., de New-York.

Etes-vous versé dans la géologie, la minéralogie ou dans l'exploitation pratique des mines, ou avez-vous eu l'occasion d'acquérir quelques connaissances sur les ressources minérales du Bas-Canada ?

J'ai visité les mines de la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil et fait des recherches et des études sur la valeur de la seigneurie comme région aurifère. J'ai étudié la géologie et la minéralogie dans mon cours d'étude collégial.

Etes-vous intéressé personnellement dans la région aurifère de la Chaudière ?

Oui, je le suis.

Auriez-vous la complaisance d'informer le comité si vous occupez des terres publiques ou des propriétés particulières, c'est-à-dire, si vos terres viennent directement du gouvernement ou de particuliers, ainsi que de le renseigner sur l'espèce de terres que vous avez achetées comme agent pour les autres, et sur la date de votre achat ?

Je n'ai pas d'autre intérêt que celui que me donne ma qualité de locataire des lettres patentes De Léry seulement.

Savez-vous jusqu'à quel point on a exploité les terrains aurifères de la vallée de la Chaudière et connaissez-vous les résultats de cette exploitation ?

Je n'ai pas d'autres connaissances que celles que j'ai acquises dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil ; je crois que les terrains aurifères dont vous parlez ont été très-peu exploités, et qu'en tenant compte du travail fait et du système suivi, les résultats auxquels on est arrivé sont de nature à me convaincre de la grande richesse de cette région.

Avez-vous vu du quartz aurifère sur la Chaudière ou sur aucun de ses tributaires et dans ce cas, voulez-vous dire dans quel canton ou dans quelle seigneurie et quelle en était l'importance ?

J'ai vu du quartz aurifère et argentifère en deux endroits de la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil ; ce que je dis ici est d'autant plus certain que j'ai moi-même recueilli le quartz et l'ai analysé. J'ai rencontré dans la seigneurie, des veines de quartz, qui m'ont paru renfermer de l'or et de l'argent, ainsi qu'aux experts à qui avaient été soumis des échantillons.

Sous quelle forme trouve-t-on l'or dans les mines que vous connaissez et quelles sont les diverses manières dont on s'y prend pour le recueillir ?

L'or se trouve en pépites grosses et petites, en grains, en écailles ou en poussière. Les procédés que j'ai vu employer se résument à extraire l'or du terrain au moyen de plats et de berceaux.

Pouvez-vous vous former une opinion sur l'administration de cette division du domaine de la couronne, et sur l'effet du système des permis d'exploitation des mines d'or tel qu'établi par l'acte de la dernière session et le précédent ?

Je ne me crois pas apte à exprimer une opinion à cet égard.

Avez-vous songé à un meilleur mode à suivre pour développer les ressources de ces terrains aurifères, et si tel est le cas voudriez-vous faire part de vos réflexions au comité ?

Je ne me crois pas apte à exprimer une opinion à cet égard.

JOHN GREACEN—(Suite.)

Pouvez-vous signaler certaines parties de l'acte de la dernière session qui devraient être amendées suivant vous, et dans quel sens ?

Je crois que l'officier chargé d'une division aurifère devait avoir le pouvoir de décider le montant des dommages qui peuvent résulter de l'occupation du terrain, de l'ouverture des chemins et d'autres causes, suites de l'exploitation des mines d'or dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil. Je crois, en outre, que le rapport mensuel exigé par la loi est trop fréquent.

Croyez-vous la grandeur actuelle des *claims* de mines de quartz suffisante pour engager les particuliers à faire les constructions nécessaires à l'exploitation de ce genre de mine ?

Je crois que cette grandeur ne suffit pas.

Considérez-vous une largeur de 20 pieds sur une rivière ou un cours d'eau assez considérable pour être divisé en mines alluviales, et qu'appellez-vous un front suffisant ?

Suivant moi, 20 pieds ne suffisent pas ; chaque mineur devrait avoir 30 pieds.

Approuvez-vous le système suivi en ce moment de ne pas vendre les terres publiques sur lesquelles existent des mines, ou croyez-vous qu'il serait plus avantageux de faire arpenter les terres publiques pour les vendre, comme on fait de celles des mines de cuivre des Lacs Huron et Supérieur ?

Je crois qu'il serait plus avantageux de faire arpenter les terres de la couronne et de les mettre ensuite en vente.

Etes-vous au fait du mode suivi en Australie, en Californie ou en tout autre pays aurifère, quant à la vente ou à la cession des terrains miniers, ainsi que de la façon dont l'exploitation s'y fait ?

Je n'en sais rien, si ce n'est qu'on m'a dit que les terres en Californie étaient cédées gratuitement et que les mineurs eux-mêmes faisaient leurs propres règlements quant à la grandeur des *claims* et à la division de l'eau. Le mineur qui découvre un filon de quartz dans la Nevada, la Californie ou l'Idaho a droit, je crois, à 400 pieds de ce filon : c'est ce qu'on appelle *claim* de découverte. L'espoir de découvrir de bons filons fait qu'un grand nombre de personnes emploient leur temps et leur travail à explorer. Ces explorateurs s'organisent par bandes ou en société ; une fois une nouvelle mine découverte ils s'arrêtent, élisent un régistrateur et déclarent qu'ils organisent un district de mines, lui donnent un nom, le délimitent, etc. Ils donnent ensuite à chacun un *claim* sur le filon, suivant les lois des mines et les coutumes suivies dans l'endroit ; le régistrateur en fait l'entrée sur un registre, et c'est cette entrée qui constitue le titre de la propriété.

Connaissez-vous l'effet pratique des lettres-patentes De Léry dans la région des mines de la Chaudière, et voulez-vous nous dire de quelle façon elles en ont influencé l'exploitation ?

Je crois que l'effet pratique des lettres-patentes De Léry a été de faire connaître les terrains aurifères de cette région, et que leur influence sur l'exploitation des mines a été favorable.

Savez-vous ce qu'on doit entendre par rivières flottables ?

Je crois que le terme flottable s'applique aux rivières sur lesquelles on peut diriger des radeaux de bois, et des bateaux plats sous la conduite d'hommes placés sur ces radeaux, à la hauteur ordinaire de l'eau.

Est-ce que les terres basses de la vallée de la Chaudière et de ses tributaires ne pourraient pas tomber sous le règlement qui autorise les commissaires des terrains aurifères à octroyer des permis d'exploiter les mines sur toutes les rivières flottables jusqu'à la marque des hautes eaux ?

D'après le sens que je donne au mot flottable, je ne crois pas que la Chaudière et ses tributaires soient flottables.

Est-ce que ce ne serait pas s'exposer à faire prendre aux cultivateurs une attitude hostile à l'égard des mineurs.

Je le crois.

Croyez-vous que les mineurs aient conduit jusqu'ici leurs opérations de façon à perdre tout le sable aurifère ?

Je crois que le mode suivi par les mineurs a été de nature à faire perdre beaucoup

JOHN GREACEN—(Suite.)

d'or, car à peine, suivant moi, les mineurs ont-ils recueilli la moitié de l'or que contenait la terre qu'ils ont lavée. A mon avis qu'on ne s'occupe pas du tout du sable.

Croyez-vous à l'existence de mines de quartz aurifère, et dans ce cas, quelle importance leur donnez-vous ?

Je sais qu'il en existe dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil, et que quelques-unes sont très-précieuses. Mais l'exploitation des mines de quartz exige du temps, du travail et des capitaux. Des mineurs intelligents qui ont travaillé et travaillent encore en Californie, dans le Colorado, dans la Nevada, me disent qu'il faut creuser des puits de 80 pieds au moins pour se faire une idée exacte de la valeur d'une veine ou d'un filon. Les mineurs ne s'attendent pas à trouver l'or ou l'argent dans le quartz de surface ; ils forment leur jugement sur la valeur d'un filon par l'apparence du quartz sans s'occuper de l'or visible ; une fois satisfaits de ce premier examen, ils creusent des puits dans la veine, s'attendant, en général, à percer jusqu'à 80 pieds avant d'obtenir un rendement profitable. D'ordinaire, la richesse du minéral augmente avec la profondeur atteinte. La moyenne de rendement des mines les plus riches de Washoe est d'environ \$80 par tonneau de 2,000 livres.

Pouvez-vous vous former une idée de la quantité d'or qui peut se recueillir dans une saison ?

Oui, je crois que la quantité d'or qui peut se recueillir dans une saison, sous un bon système d'exploitation, s'élèvera à quelques millions de piastres ; cette quantité sera toujours en raison des capitaux et du travail qu'on mettra dans cette exploitation. D'après ce qui a été fait ailleurs, je crois que les terrains aurifères du Bas-Canada devraient donner durant cinq ans au moins dix millions de piastres par année. En donnant aux mines du Canada les mêmes facilités et avantages qu'elles offrent dans les autres pays, elle ne le céderont à aucun autre en richesse.

Que pensez-vous des terrains aurifères du Canada, comparés à ceux de Californie et d'Australie, à l'égard de leur valeur relative ?

Mon opinion est que ceux du Canada seront égaux en valeur à ceux de ces deux derniers pays, acre pour acre.

Pouvez-vous dire ce que vaut le lavage du sable noir ?

Je sais qu'il a été fait un essai d'un morceau de sable noir et que le rendement a été de \$573 par tonneau de 2,000 ; on n'apercevait par d'or dans le sable.

Quelle est votre opinion sur les opérations qui ont été faites jusqu'ici dans le district de la Chaudière, envisagées au point de vue des résultats les plus profitables ou autrement ?

Je ne crois pas qu'elles aient été conduites de façon à produire les résultats les plus favorables.

Etes-vous président de la compagnie des mines d'or De Lévy ?

Oui.

Quel est le montant du capital de cette compagnie, c'est-à-dire en combien d'actions est-il divisé et quel est le montant des actions ?

30,000 actions de \$100 chacune.

Combien a-t-il été demandé de versements, et jusqu'à quel point le capital est-il payé ?

Il est entièrement payé.

En or, ou au cours des Etats-Unis ?

Au cours des Etats-Unis.

Que se propose la compagnie au sujet de la construction de moulins à quartz et de l'exploitation des mines ?

La compagnie a le dessein de construire des moulins à quartz et d'exploiter ses mines.

Quelle conduite tiendra-t-elle envers les habitants sur la propriété desquels elle voudra miner en vertu des lettres-patentes De Lévy ?

Elle tiendra la conduite requise par les conditions des lettres-patentes, et cela d'une façon juste et libérale.

Par l'hon. M. McDougall :—

Vous dites dans votre réponse à la 14^e question que les lettres-patentes De Lévy ont eu pour effet de faire connaître les mines d'or et ont influé d'une manière favorable sur l'exploitation qui en a été faite ; voulez-vous expliquer comment ces deux résultats se sont produits ?

JOHN GREACEN—(Suite.)

D'après les renseignements généraux que j'ai pu avoir, M. De Léry aurait dépensé des sommes assez fortes pour faire explorer ces terrains aurifères. Des études ont été faites et on en a publié les résultats. D'un autre côté, ces mines ont été rendues d'un accès facile par le fait que les seigneurs n'ont pas trop tenu à leurs droits lorsqu'il s'est agi d'ouvrir ce district au public.

Connaissez-vous la date des lettres-patentes De Léry ?

1846, je crois.

D'après ce que vous en savez, quand ces mines d'or ont-elles été signalées à l'attention ?

A cette même époque.

Voulez-vous dire qu'elles ont été signalées à l'attention du jour même que les lettres-patentes furent accordées ?

Oui, et depuis.

Je ne vous comprend pas lorsque vous dites que les lettres-patentes ont eu un effet favorable, car c'est là le sens de vos paroles ?

Je veux dire que des mineurs sont allés travailler aux mines et ont ainsi fait connaître la chose. Mes renseignements, on le conçoit, se basent sur ce que j'ai pu entendre dire ; mais je crois que les mineurs en travaillant sur ces terrains ont fait connaître la chose au public.

Avez-vous entendu parler de quelque mineur de profession, par exemple des Poulin ?

Oui.

On dit qu'ils y ont trouvé, je crois, beaucoup d'or ?

Oui.

En plus grande quantité qu'à l'époque où les lettres-patentes De Léry étaient mises en opération ?

Je n'en sais rien.

Mais quels sont vos renseignements à ce sujet ?

Ils sont de nature à me faire croire qu'ils ont trouvé beaucoup d'or.

Savez-vous s'ils ont travaillé sur les terres soumises à la patente De Léry ?

Oui, ils ont travaillé dans les limites de la seigneurie.

Êtes-vous d'opinion que les mines d'or qu'on y trouve peuvent s'exploiter avantageusement en payant 10 pour cent sur les produits au gouvernement ?

Je crois que ce droit de régie de 10 pour cent est trop élevé, généralement, et surtout pour l'exploitation des mines de quartz ?

Vous êtes-vous mis au fait des règlements que le gouvernement vient de promulguer ainsi que du système de frais de permis ?

Je ne les connais pas parfaitement, mais je les ai lus.

Mais avez-vous songé à établir une comparaison entre les droits imposés par le gouvernement au mineur et la réserve de 10 pour cent de la patente De Léry ?

Dix pour cent serait le plus onéreux des droits.

Alors, vous voulez dire que ce droit de dix pour cent serait plus lourd que celui qu'exigent les règlements ministériels ?

Je le pense.

Par M. SHANLY :—

Savez-vous si les lettres-patentes De Léry comportent quelques honoraires de permis ou d'exploration ?

Je n'en sais rien.

Par le PRÉSIDENT :—

Connaissez-vous bien ces lettres-patentes ?

Pas beaucoup. Je ne les ai vues que depuis assez peu de temps.

Par M. TASCHEREAU :—

Savez-vous que les Poulin ont payé un fort montant de droits au Dr. Douglas, alors propriétaire de la seigneurie ?

Je l'ai entendu dire, mais n'en ai aucune connaissance personnelle.

JOHN GREACEN—(Suite.)

Par l'hon. M. McDougall :—

Dans votre réponse à la 20e question vous dites en parlant de la quantité d'or qu'on y peut recueillir—"en donnant aux mines du Canada les mêmes facilités et avantages que les mines offrent dans les autres pays,"—voulez-vous préciser ces expressions ?

Je parlais des terres publiques.

De quelle espèce de facilités voulez-vous parler ?

Que celui qui découvre le premier une mine y ait un droit exclusif pour un certain temps.

C'est là tout ce que vous voulez dire ?

Oui.

Prenons la Californie ou l'Australie, par exemple : quelle est la grandeur des *claims* ?

Cette grandeur est réglée par les mineurs eux-mêmes ; elle peut-être faible nominativement, mais les mineurs en se réunissant les uns aux autres et combinant leurs efforts donnent une grandeur considérable à ces *claims*.

Je crois qu'ils ne peuvent acheter que des *claims* d'une certaine étendue, n'est-ce pas ?

Ils prennent des *claims* de diverses grandeurs, suivant les districts. Les *claims* varient.

En parlant de combinaison, vous voulez dire, je suppose, que chaque personne a droit à un *claim* d'une certaine grandeur, mais qu'on augmente ces *claims* en y ajoutant d'autres ?

Oui, mais votre système ne permet pas de telles associations.

Est-ce que vous interprétez notre système de façon à croire qu'une douzaine de mineurs ne peuvent s'associer ensemble pour exploiter leurs lots ?

C'est ce que j'ai cru à la lecture de la loi. Cependant, je dirai que la question est nouvelle pour moi, et que n'ayant pas eu le temps de faire aucune recherche à ce sujet, on devra recevoir mes réponses avec assez d'indulgence.

Vous ne désirez rien ajouter à votre réponse sur ce que vous entendiez par l'égalité des avantages des terrains aurifères ?

Non.

Maintenant, quant à votre position de cessionnaire des lettres-patentes De Léry, quelles qu'elles soient, y avez-vous fait quelque allusion en parlant de chances et avantages égaux ?

Non : ma réponse était faite à une question générale, et ce que je voulais dire tendait à convaincre tout le monde que le but principal que nous avions en vue était de rechercher si les terrains aurifères du Canada avaient de l'importance. Les renseignements que j'ai donnés sont basés sur l'opinion que j'ai de la valeur de ces mines comparées à celles des autres pays, et je suis loin d'avoir le moindre désir de critiquer les règlements du gouvernement au sujet de l'administration de ces terrains.

Je désirerais savoir de M. Greacen si, par le transport qui lui a été fait, il a acquis un droit sur les terres non concédées de la seigneurie De Léry de même que sur celle qui le sont ?

Oui : c'est du moins ainsi que je l'entends.

23 février.

Par l'hon. M. McDougall.

J'aimerais à savoir de M. Greacen, si, comme locataire des lettres-patentes De Léry, il se considère obligé de payer au gouvernement dix pour cent sur tout l'or qu'il trouvera soit dans l'alluvion, soit dans le quartz ?

J'ai les mêmes obligations que M. De Léry.

Si celui-ci n'est pas obligé, vous ne vous considérez pas comme l'étant ?

Non, sans doute.

24 février 1863.

Témoignage de TRUMAN COMAN, de la Rivière Gilbert.

Etes-vous versé dans la géologie, la minéralogie ou l'exploitation des mines, ou quelles occasions avez-vous eues d'acquérir des connaissances sur les ressources minérales du Bas-Canada?

Je ne suis versé ni dans l'une ni dans l'autre des deux premières sciences. Je suis arrivé dans le district aurifère de la Chaudière au mois d'août 1863, et je suis souvent allé aux mines de la rivière Gilbert. J'ai passé quelque temps à chercher des veines de quartz aurifère et j'ai été mineur pendant 15 ans.

Etes-vous personnellement intéressé dans la région aurifère de la Chaudière?

Oui.

Voudriez-vous informer le comité si les terres que vous possédez sont publiques ou particulières, c'est-à-dire si ces terres ont été achetées du gouvernement ou des particuliers, et si vous les avez eues par l'entremise d'un agent, et où elles sont situées?

Je n'ai pas acheté de terres ni publiques, ni de terres particulières; mes intérêts se bornent aux lettres-patentes De Léry.

Savez-vous jusqu'à quel point les terrains aurifères de la rivière Chaudière ont été exploités et quel en a été le résultat?

L'exploitation a été limitée et peu importante; les recherches faites par les mineurs d'expérience ont donné, je crois, dans la plupart des cas les résultats les plus favorables.

Avez-vous jamais vu du quartz aurifère *in situ* sur la rivière Chaudière ou aucun de ses tributaires, et dans ce cas voulez-vous nous indiquer la seigneurie ou le canton, et la quantité que vous avez vue?

J'ai rencontré des veines de quartz aurifère et argentifère dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil. Soumis à l'analyse, ce quartz a donné de l'or et de l'argent. J'ai ouvert d'autres veines que je n'ai pas analysées, mais qui m'ont paru également bonnes. J'ai trouvé un filon de quartz de six pouces à dix pieds de largeur, et ayant plusieurs milles de long.

Sous quelle forme se trouve l'or dans les endroits que vous connaissez, et de quels procédés se sert-on pour l'extraire?

En pépites et en poussière brute. L'or fin ne se recueille pas, par suite du mode imparfait employé par les mineurs dont tout l'outillage se borne à un plat, un berceau, une longue table (*Long tom*) (*) et quelques canaux à dalles grossièrement construits.

Pouvez-vous donner une opinion sur l'administration de cette division du domaine de la couronne et de l'effet du système des mines d'or tel qu'établi par l'acte passé à la dernière session et par des dispositions antérieures à cet acte?

N'ayant intérêt que dans la seigneurie Rigaud-Vaudreuil, je ne me suis pas assez occupé de la loi de la dernière session pour pouvoir me former une opinion.

N'avez-vous pas songé à quelque moyen plus efficace de développer les ressources de cette région aurifère, et dans ce cas, voulez-vous en faire part au comité?

Je ne saurais dire que j'y ai songé.

Pouvez-vous indiquer quelque clause de l'acte de la dernière session qui devrait être amendée suivant vous, et dans quel sens?

Je ne le puis pas.

Regardez-vous 20 pieds de front sur aucune rivière ou sur aucun cours d'eau considérable assez larg pour les *claims* d'alluvion, et qu'appellez-vous une largeur suffisante?

Vingt pieds ne donnent pas une largeur suffisante; 100 pieds ne sont pas trop.

Regardez-vous la grandeur actuelle des *claims* de mines de quartz suffisante pour engager les propriétaires à faire les travaux nécessaires pour exploiter une mine de quartz?

Non, cette grandeur ne suffit pas.

Approuvez-vous le système actuel de ne pas vendre les terres de la couronne aux mineurs, ou ne pensez-vous pas qu'il serait plus avantageux pour le pays de faire arpenter les terres publiques et de les vendre comme on fait des mines de cuivre des lacs Huron et Supérieur?

NOTE.—(*) Le *Long tom* est un appareil analogue aux *Tables à secousse* et aux *Tables dormantes* employées dans l'exploitation des mines en Europe.

TRUMAN COMAN—(Suite.)

Je crois qu'il vaudrait mieux pour le pays de faire arpenter ces terres et de les vendre.

Connaissez-vous le système suivi en Australie, en Californie ou dans tout autre pays aurifère, à l'égard de la vente des terres aux mineurs, ainsi que le mode employé pour extraire l'or ?

Non ; je n'en connais rien.

Etes-vous au fait des conséquences qu'ont eues les lettres-patentes De Léry dans la région des mines de la Chaudière, et vous plairait-il de nous communiquer de quelle manière s'est fait sentir leur influence ?

Je crois que les lettres-patentes De Léry ont attiré plus l'attention des capitalistes sur la vallée de la Chaudière qu'aucune autre chose. Les intérêts du pays, au point de vue des mines de quartz, consistent dans le développement et l'exploitation des veines de quartz aurifères et argentifères comme dans toutes les localités où l'on trouve l'or, et les mines d'alluvion devant s'épuiser en peu d'années et ayant par conséquent moins de valeur, les veines de quartz deviendront d'autant plus précieuses qu'elles seront exploitées davantage. Il n'y a que des compagnies commanditaires qui puissent faire les frais des établissements nécessaires à l'extraction de l'or du quartz, et les lettres-patentes De Léry offrent des avantages à de tels placements.

Savez-vous ce qu'on entend par rivières flottables ?

Une rivière flottable est celle sur laquelle peuvent flotter des barges, des petites embarcations, des trains de bois et des billots, et sur laquelle on peut naviguer en sûreté à la hauteur ordinaire des eaux.

Est-ce que les basses terres de la vallée de la Chaudière et de ses tributaires ne tombent pas sous l'action de la règle ?

Je crois que non.

Est-il probable qu'un tel état de choses soit de nature à indisposer les habitants contre les mineurs ?

Probablement.

Croyez-vous que les mineurs ont fait jusqu'ici leur exploitation de façon à ne tirer aucun parti du sable aurifère.

Oui, c'est mon opinion.

Croyez-vous à l'existence, dans le district, de veines de quartz aurifères, et, s'il en existe, ont-elles de la valeur ?

Je suis convaincu que de telles veines existent dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil, et pour peu qu'on y consacre des capitaux suffisants, on verra qu'elles sont riches et donneront de bons rendements.

Pouvez-vous vous faire une idée de la quantité d'or qu'on peut retirer de ce district en une année ?

Avec l'outillage convenable et des encouragements de la part des autorités, les mineurs de la Chaudière peuvent réaliser de forts bénéfices, même des millions de piastres par an.

Que pensez-vous de la valeur relative des terrains aurifères du Canada, comparés à ceux de Californie et Australie ?

N'ayant jamais vu ces deux pays, je ne saurais rien répondre.

Pouvez-vous déterminer la valeur du lavage du sable noir ?

J'emportai un échantillon du sable noir de la rivière des Plantes, le lavai, le fis analyser par le prof. Kent, de New-York et on trouva qu'il rendait \$513.83 par tonneau de 2000 lbs.

Quelle est votre opinion sur la façon dont l'exploitation des mines s'est faite jusqu'ici à la Chaudière, et a-t-elle été conduite de manière à produire les résultats les plus profitables ?

Ainsi que je l'ai déjà dit, le travail fait jusqu'ici à la Chaudière se borne à des exploitations ; il sera nécessaire par conséquent de dépenser de fortes sommes et de prendre les arrangements convenables pour rendre ce travail profitable et économique. Je ne crois pas qu'il ait été fait jusqu'ici de manière à produire les résultats les plus profitables.

23 février 1865.

Témoignage de M. CHARLES DEBELLEFEUILLE, de St. Eustache.

Connaissez-vous la région des mines d'or de la Chaudière, et comment avez-vous acquis cette connaissance ?

Je vins à la connaître en qualité d'inspecteur des mines d'or, charge à laquelle je fus nommé conformément aux règlements du 22 avril dernier.

Quelles étaient vos fonctions comme tel, et combien de temps les avez-vous exercées ?

Ces fonctions sont définies dans les règlements du 22 avril dernier, et dans l'acte concernant les mines d'or du 30 juin 1864. J'ai rempli ces fonctions officielles du 22 avril au 1^{er} décembre dernier.

Tous les permis d'exploitation des mines dans cette vallée ont-ils été accordés par vous ou par d'autres et par qui, et quel moyen prend-on pour obtenir une licence ou permis de miner ?

Ces permis ont été accordés par mon bureau suivant la forme prescrite par les règlements et la loi dont je viens de parler.

Combien de permis ont été accordés par vous et par d'autres ?

Comme la saison était avancée lorsque l'acte concernant les mines d'or vint en opération, les mineurs avaient déjà fait leurs arrangements pour l'été, sans compter qu'il fallut prendre le temps de leur faire connaître la loi ; c'est ce qui fit qu'il n'y eut que peu de permis d'accordés. Il y en eut deux d'accordés conformément aux règlements du 22 avril dernier, et 43 pour terrains particuliers, et 18 pour terrains de la couronne sous l'acte concernant les mines d'or.

Vous mandez dans votre lettre du 24 mai 1864, au département des terres de la couronne, que vous appréhendez de voir naître des difficultés entre les mineurs par suite de désaccords avec les propriétaires fonciers ; quelle raison excitait cette appréhension de votre part, et y eut-il des troubles ?

Comme les demandes Nos. 5, 6, et 7 se rapportent plus ou moins au même sujet, j'y ferai une réponse collective. Au 24 mai, date à laquelle j'écrivais la lettre en question, on croyait qu'il y aurait une foule qui se jetterait sur les terrains aurifères, sans compter qu'il y avait certains indices faisant présager des troubles entre les propriétaires fonciers et les mineurs. Ces derniers avaient même tenu des assemblées dans lesquelles ils avaient passé des résolutions, dans lesquelles ils exprimaient leur détermination de garder possession des terrains qu'ils occupaient, et de n'accorder aux propriétaires fonciers qu'une certaine somme qu'eux-mêmes avaient fixée. Sous la juste impression qu'il pourrait surgir des troubles graves si le nombre des mineurs continuait de s'accroître, je crus devoir recommander au gouvernement la formation d'un vigoureux corps de police, afin d'étouffer à son berceau toute démonstration qui se ferait au mépris des lois. Que les juges de paix, dans un district rural comme celui de la Chaudière, ne fussent pas prêts à agir avec toute la diligence nécessitée par les circonstances, et parce qu'ils n'avaient sous la main aucun moyen de se faire obéir, c'est là une opinion que l'expérience universelle me permettait d'avoir. Cependant, le bon sens des mineurs les amena à prendre une attitude moins menaçante ; puis, les propriétaires fonciers s'étant montrés plus faciles, les deux partis finirent par s'entendre, et c'est avec plaisir que je puis rendre témoignage de la bonne conduite et du bon ordre qu'ont observés en général les mineurs pendant le reste de la saison. D'un autre côté, le nombre des mineurs ne s'élève pas au chiffre auquel on avait cru d'abord, de sorte qu'il ne fut pas nécessaire d'organiser la police que j'avais recommandé de lever.

Vous dites dans votre lettre du 24 mai 1864, au département des terres de la couronne, que les magistrats n'agiraient pas en cas de troubles ; pourquoi en eût-il été ainsi ?

Voir réponse N^o. 4.

Dans cette même lettre, vous demandiez l'organisation d'une police montée de 60 à 100 hommes ; — ce corps fut-il organisé, et fut-il jugé nécessaire par la suite ?

Voir réponse No. 4^o.

Vous dites également que les mineurs souffraient d'arrangements defectueux au sujet de l'approvisionnement d'eau ; y a-t-on porté remède ?

CHARLES DEBELLEFEUILLE—(Suite.)

Au bout de quelque temps, les travaux prirent une allure plus systématique, et les arrangements ainsi que l'organisation dont j'avais parlé dans ma lettre, au sujet de l'eau, furent en partie modifiés dans le cours de la saison.

Vous demandez aussi un adjoint pour vous aider dans l'exécution de vos devoirs ; en avez-vous eu un, ou avez-vous souffert du manque d'aide ?

Si l'on prend en considération la vaste étendue de pays compris dans le district des mines d'or de la rivière Chaudière, le fait que chaque mineur doit en vertu de la loi renouveler son permis tous les mois, qu'il faut recueillir des renseignements exacts et surveiller de près les travaux des mineurs, on se convaincra facilement que, pour peu qu'il y eût affluence de mineurs, ainsi qu'on s'y attendait en ce moment, les services d'un adjoint m'eussent été indispensables. Mais les choses ayant pris une autre tournure j'ai peu souffert du manque d'un aide.

Avez-vous raison de croire que plusieurs mineurs ont continué de travailler sans renouveler leur permis ou que quelques-uns aient même travaillé sans permis ?

Quelques-uns négligèrent de renouveler leur permis, d'autres travaillèrent sans aucun permis. L'acte ayant, comme je l'ai déjà dit, été passé tard et différant quelque peu des règlements du 22 avril sous l'action desquels les mineurs avaient ouvert leurs travaux, il fut difficile de leur faire comprendre de suite toutes les clauses de la loi. Cependant, ils manifestèrent en général la disposition de s'y conformer.

A quelle décision en est-on venu au sujet des mineurs travaillant dans le lit des rivières flottables ; quelle conduite a-t-on suivie à cet égard et quels en ont été les résultats ?

La décision à laquelle on en arriva me fut communiquée dans une lettre datée du 15 septembre 1864, laquelle me donnait instruction d'émaner des permis d'exploitation dans le lit de toutes les rivières flottables ou navigables, faisant la première offre aux propriétaires fonciers riverains, puis, sur leur refus, les octroyant à n'importe qui. La saison était si avancée quand je reçus cet ordre, que je ne pus que donner un certain nombre de ces permis ; et encore furent-ils l'occasion de maintes difficultés, car les propriétaires riverains, quoique non établis sur leur propriété, forcèrent les mineurs d'abandonner leurs travaux. Cet ordre ayant soulevé bien des mécontentements, j'en recommandai la reconsidération au département des terres de la couronne. Les personnes déjà examinées devant le comité sont entrées si bien dans tous les détails à ce sujet que je me bornerai à lui recommander la question comme méritant sa considération la plus sérieuse.

Regardez-vous les *claims* actuels comme suffisants pour y exploiter le quartz aurifère et engager les mineurs à faire les travaux et moulins nécessaires à cette fin, etc., ou même comme suffisants pour les mines d'alluvion ?

L'opinion la plus répandue parmi les mineurs est qu'ils ne sont pas assez grands ; cependant, comme il n'a pas été trouvé de riches dépôts sur les terres demeurant entre les mains du gouvernement, et qu'on ne s'est pas encore occupé d'extraire le quartz, cette insuffisance des *claims* n'a encore entraîné aucun inconvénient.

Vous recommandez la construction de chemins : croyez-vous que la facilité des moyens d'atteindre et de quitter les mines soit avantageuse ?

Sans aucun doute ; cependant, touchant ce que je puis avoir dit à ce sujet, on peut consulter mon rapport pour plus amples détails. Tout en reconnaissant les avantages qu'il y a d'un accès facile aux mines, j'ajouterai que si ces terrains aurifères avaient été découverts dans quelques coin reculé du globe où les mineurs, après avoir surmonté toute espèce d'obstacles pour y arriver, se seraient trouvés sans moyen d'en sortir, je ne doute pas qu'ils n'eussent été exploités avec plus de rapidité, car alors le mineur aurait eu à choisir entre travailler ou mourir de faim. Voilà ce que je veux dire dans le passage de mon rapport auquel semble se rapporter votre question.

Avez-vous raison de croire qu'un grand nombre de ceux qui se sont éloignés des mines, parce qu'ils s'y étaient rendus trop tôt, n'y sont point retournés ?

Plusieurs, en effet ne sont point revenus.

Vous dites qu'on ne trouve pas la même poudre d'or à la Chaudière qu'en Colifornie : croyez-vous qu'il faille l'attribuer en grande partie aux défauts de la méthode suivie maintenant par les mineurs ?

CHARLES DeBELLEFEUILLE—(Suite.)

Oui, en grande partie. Ainsi que je le dis dans mon rapport du 30 novembre, une personne a fait \$1.30 par heure rien qu'à laver les déchets des mineurs de la Gilbert. Dans le cours de l'été, un parti de mineurs ont recueilli une grande quantité de poudre d'or sur la rivière Du Loup, et je suis certain que l'adoption de méthodes perfectionnées de lavage conduirait encore à de meilleurs résultats. Mais, à cet égard, on doit ne pas perdre de vue que les mines d'or sont choses nouvelles en Canada, et par conséquent il faut s'attendre à ce que les méthodes adoptées d'abord soient grossières et imparfaites.

Votre expérience de l'année dernière vous permet-elle de suggérer au comité des amendements à l'acte de la dernière session, aux règlements de police et autres qu'il établit ?

L'acte de la dernière session n'a pas encore subi son épreuve, et lorsqu'il sera mis en opération il pourra à peine se présenter un seul cas qui ne soit point prévu. Ainsi que je l'ai déjà dit, les *claims* sont regardés généralement comme trop petits; mais comme il n'y a encore eu rien de fait sur les terres du gouvernement, il n'est résulté à ce égard aucun inconvénient. Quant aux règlements de la surveillance, il devrait y avoir sur les lieux une force de police de quelques hommes à la disposition de l'Inspecteur des mines d'or.

D'après vos observations personnelles sur les lieux, êtes-vous d'opinion qu'il s'y trouve des dépôts aurifères suffisants pour rendre profitable une exploitation sur une plus grande échelle ?

Je suis pleinement convaincu qu'avant peu ces mines d'or donneront de grands profits à ceux qui en feront l'exploitation. A mesure que cette branche d'industrie prendra du développement, elle attirera les colons vers ces régions encore incultes, qui s'étendent jusqu'à la frontière, et sera une source de richesse et de revenu pour le pays. Mais, je recommanderai au gouvernement d'user d'un système généreux et libéral. Les mines d'or viennent de commencer et, à l'instar de toute autre branche d'industrie, demandent qu'on les favorise à leur début. Ce serait donc s'abuser que d'en attendre de suite un fort revenu; les revenus suivront le développement des mines et la colonisation du pays:—déjà même le gouvernement a retiré des sommes considérables par le produit des ventes de terres restées jusque là sans acheteurs. Quant au caractère du pays et à mes opinions sur l'étendue des dépôts aurifères, je prends la liberté de vous communiquer mon rapport du 30 novembre dernier, adressé à l'honorable Commissaire des Terres de la Couronne.

Par le PRÉSIDENT—

Vous avez parlé de la probabilité de difficultés. Combien comptiez-vous de mineurs à cette époque ?

Environ cent cinquante, je crois.

Combien de temps dura cette attitude hostile ?

Environ une semaine.

Les mineurs chômèrent-ils durant cette semaine ?

Quelques-uns seulement.

Y eut-il quelque chose comme une tentative d'émeute, ou quelque chose de plus que l'expression d'une opinion ?

Il se tint des assemblées et on passa des résolutions.

Par M. SHANLY—

Demeurez-vous à Québec ?

Non, Monsieur.

Par le PRÉSIDENT—

Lorsque vous agissiez officiellement, considérâtes-vous quelques-unes des rivières de ces endroits comme flottables ?

La rivière de la Famine seulement.

Était-ce votre opinion à l'époque que ce n'était pas à proprement parler une rivière flottable ?

CHARLES DEBELLEFEUILLE—(Suite.)

Je ne puis dire qu'elle l'était.

Qu'est-ce qui vous porta à en agir ainsi, fut-ce un ordre de M. Judah ?

Oui.

Par M. TASCHEREAU—

Etes-vous allé à la rivière Gilbert cet hiver ?

Non, Monsieur.

Par le PRÉSIDENT—

Quand avez-vous quitté le terrain ?

Vers le milieu de décembre.

“ RAPPORT ANNUEL DE C. L. DEBELLEFEUILLE, INSPECTEUR DES MINES
D'OR DE LA CHAUDIÈRE, DIVISION DE LA CHAUDIÈRE.

“ ST. FRANÇOIS DE LA BEAUCE, 30 nov. 1864.

“ A l'honorable A. Campbell,

“ Commissaire des Terres de la Couronne,

“ Québec.

“ MONSIEUR,—Si nous tenons compte du mauvais temps que les mineurs ont eu à souffrir durant les mois de septembre et octobre, cette saison devra être regardée comme exceptionnelle. On devrait conseiller aux chercheurs d'or de partir pour ces mines à la fin de mai, où ils arriveront vers le 1er juin, c'est-à-dire dans le bon moment. Avant cette date, les eaux sont trop hautes pour pouvoir exploiter les mines avec succès.

“ Le printemps dernier, beaucoup de mineurs se sont ainsi trompés en venant au commencement de mai ; ne pouvant pas miner avec succès, ils se sont bientôt découragés ; et une fois de retour chez eux, ils ont fait de tels rapports sur l'apparence du pays et le désappointement qu'ils avaient éprouvé que des milliers de personnes se sont ensuite abstenues de visiter les mines. Il est bien connu que beaucoup de jeunes gens qui n'ont jamais visité la région aurifère, mais qui se sont arrêtés à trois milles qu'ils avaient encore à faire pour y arriver, sont retournés sans avoir donné un seul coup de pic, découragés qu'ils étaient par l'aspect du pays, tandis que d'autres, après être restés un ou deux jours aux mines, n'ont pas tardé à en partir, vu la fatigue qu'ils éprouvaient au travail qu'il leur fallait faire.

“ Le grand désavantage de nos terrains aurifères, c'est qu'au contraire de ceux de la Californie et de l'Australie, ils sont à proximité de la ville et des grands établissements de cette partie du pays, d'où il suit que les mineurs peuvent facilement y vivre et renoncer de même à leurs exploitations.

“ S'ils se trouvaient dans la position de ceux des pays que je viens de nommer, à des cents milles de distances de tout établissement et dans l'alternative de travailler ou de mourir de faim, l'aspect des choses ne les effrayerait pas, et d'immenses richesses eussent été tirées de ces mines, qui peuvent être avantageusement comparées à celles de la Californie ou de l'Australie, si même elles ne les surpassent pas. Il ne faut pas oublier qu'elles ne sont exploitées que depuis un an. En Californie et en Australie, il s'est bien écoulé trois ans avant que les mines fussent complètement développées, — les mines d'alluvion, s'entend, — et ce n'est que dix ans après que les mines de quartz de la Californie ont pu l'être. Attendons que le même temps s'écoule pour les nôtres, et je suis persuadé que la moyenne de leur rendement surpassera celles des localités ci-dessus nommées.

“ Il est à remarquer aussi que l'on a encore fait l'exploitation que dans les terrains d'alluvion, et cela d'une manière très-imparfaite. L'an dernier, quelqu'un me fit remarquer combien il était étonné de voir que les exploitations se poursuivaient d'une manière aussi peu systématique et aussi peu satisfaisante. Les choses n'ont pas changé depuis,

CHARLES DEBELLEFEUILLE—(Suite.)

et il doit s'en suivre au moins la perte d'un tiers de l'or qu'on recueille. Comme preuve de ce que j'avance, je cite le fait qu'aux mines de la rivière Gilbert, un homme a pu réaliser jusqu'à \$1.30 par heure, rien qu'en lavant le limon de ce cours d'eau.

" Environ cinq mille personnes ont visité les mines durant la dernière saison, c'est-à-dire depuis mai jusqu'à cette date. Sur ce nombre, je ne crois pas que plus de trois cents y soient restées. Depuis le 1er juin, 250 personnes, en moyenne, ont travaillé sur la rivière Gilbert, et environ 50 autres ont prospecté les rivières Famine, Chaudière, Du Loup, Metgermette, Oliva, Kempt, Taschereau, Du Monument, etc. Jusqu'à cette date, j'ai compté 116 jours de travail sur la rivière Gilbert, partagés comme suit :

24	jours	pour le	mois de	Juin
24	"	"	"	Juillet
24	"	"	"	Août
10	"	"	"	Septembre
10	"	"	"	Octobre
24	"	"	"	Novembre

Total.....116 jours

En estimant à \$4 par jour le gain de chaque homme, nous arrivons au chiffre de \$116,000.

" Comme je l'ai fait observer plus haut en prenant en considération le mauvais temps des mois de septembre et octobre, ainsi que le petit espace exploité, environ 4 arpents carrés, ces résultats ne font que prouver l'immense richesse de nos terrains aurifères. Le succès du petit nombre de mineurs qui s'y trouvent encore est une autre preuve de la présence de l'or dans cette partie de la province. Il y a quelques jours à peine un homme a recueilli neuf onces d'or dans une journée, et la veille il avait trouvé une pépite pesant 5 onces. Cette somme a été tirée d'un *claim* que l'on supposait avoir été bien exploité. Cela corrobore ce que je disais tout à l'heure sur la manière imparfaite dont les mines sont travaillées.

" On ne doit pas non plus oublier que ce sont là des produits des mines d'alluvion et que la plus petite parcelle n'a pas encore été extraite du quartz. En apprenant que sur les 5,000 hommes qui ont visité ces mines il n'en est pas resté plus de 300, on s'étonnera peut-être, mais voici les raisons de ce fait :—

" 1. Un grand nombre est venu trop de bonne heure au printemps : les eaux étant trop hautes en mai pour permettre de travailler aux mines avec succès.

" 2. Les hauts prix demandés par les propriétaires ont empêché un grand nombre d'acheter des lots.

" 3. Le retard apporté à la promulgation de l'acte concernant les mines et l'incertitude à l'égard de ses dispositions ont empêché les exploitations minières sur les terres du gouvernement. Jointes aux facilités de transport à la disposition de chacun, ces trois causes ont chaque jour contribué à la diminution du nombre des mineurs.

" On trouve de l'or partout, de St. François à la frontière sur un parcours de 43½ milles ; et si l'exploitation était générale comme sur la rivière Gilbert, on trouverait partout l'or en abondance. L'or natif est brut, on ne trouve pas la belle poudre d'or comme en Californie, du moins ne la trouve-t-on qu'en très petites quantités.

" Sur la rivière Famine, l'or est également brut ; on le trouve en plaque au pied des chutes. Des hommes d'expérience et des géologues ont une haute opinion de cette rivière d'après la formation de ces rochers et l'aspect général des terrains avoisinants ; je parlerai plus loin de la production de cette rivière, à l'égard de laquelle je crois qu'on s'est trompé. Une exploitation en grand sera entreprise l'an prochain par une compagnie américaine, dont l'agent doit passer tout l'hiver sur les lieux. Comme je l'ai fait observer dans des rapports précédents, il faudrait une route des chutes au lac Etchemin. L'étendue des fouilles faites sur la rivière Famine est de 700 pieds.

" On trouve de l'or tout le long de la rivière Du Loup. On rencontre aussi une grande quantité de sable noir rendant un 22 pennyweights d'or par tonneau de 2,000 livres.

CHARLES DEBELLEFEUILLE—(Suite.)

“ On a trouvé de l'or à l'embouchure de la rivière, et plusieurs personnes croient à la présence du mercure, parce que cet or était recouvert d'une couche d'argent qui disparaissait à une certaine température. Des explorations heureuses ont aussi été faites aux chutes de la Chaudière, à quatre milles du confluent de la rivière Du Loup et de la rivière Chaudière. L'agent d'exploration m'a déclaré qu'il était parfaitement satisfait des résultats obtenus.

“ Les mineurs qui travaillent sur les rivières Oliva, Metgermette, du Monument et plusieurs autres cours d'eau, ont tout lieu d'être satisfaits des explorations de cette année. Sur la Rivière-du-Loup et jusqu'à la frontière, différents partis de mineurs ont creusé des puits çà et là, et recherché les bons endroits (où ils ont invariablement trouvé de l'or), afin de pouvoir au printemps prochain faire une exploitation en rapport avec les apparences de cette année. On trouve des veines de quartz depuis le village de St. François jusqu'à la ligne frontière. Presque toutes les veines contiennent de l'or. Il y en a une en particulier dans la partie supérieure de la 1ère concession, non loin de la mine de Gilbert, et qui a produit à l'essai 22 piastres d'argent et 15 piastres d'or par tonneau, le tout pris à la surface : la largeur de la veine était de six pieds, et on l'avait mise à nu sur une largeur de quarante pieds ; on suppose qu'elle traverse la rivière et se prolonge sur la rive ouest de la rivière Chaudière.

“ Dans le voisinage de la rivière Famine, on a aussi trouvé du quartz. L'embouchure de la Rivière-du-Loup présente aussi une quantité innombrable de petites veines, parallèles entre elles, et où on trouve de l'or. Sur la rivière du Moulin et à la Grande Coulée, deux affluents de la Rivière-du-Loup, on a essayé le quartz et trouvé qu'il contenait de l'or. J'oubliais de mentionner qu'aux Rapides du Diable, un peu au-dessus de St. François, de nombreux filons, dont quelques-uns très considérables, semblent contenir de l'or ; ils existent aussi des deux côtés de la Chaudière. On rencontre aussi de beau quartz aux environs des rivières Metgermette et Oliva. Non loin de ces rivières on a aussi trouvé, sur la Rivière-du-Loup, du quartz, pris à la surface, qui, à l'essai, donne 8 *pennyweights* par tonneau. Entre les rivières du Portage et de Kempt, affluents de la Rivière-du-Loup, on a remarqué deux veines considérables qui contiennent de l'or. A peu de distance de la Rivière du Monument, on a trouvé une belle veine de quartz dont on a extrait de l'or en brisant la surface avec un marteau ; je crois que le professeur Hinds avait obtenu le même résultat, aux environs de la Metgermette, en employant simplement une pierre.

“ Au printemps prochain, on ouvrira, pour les exploiter, des veines de quartz dans le village de St. François ; on doit construire un moulin à quartz aux Rapides du Diable et un autre sur l'Oliva ou la Metgermette. Sur les hauts-fonds de la Rivière-du-Loup, et sur la Kempt, on exploitera aussi avec avantage un certain nombre de veines. D'après l'opinion des professeurs de géologie qui ont visité les mines pendant cette saison, et particulièrement les filons de quartz, je crois pouvoir prédire que l'ouverture de ces filons, et le développement de l'exploitation des mines cachées dans toute cette vaste région offrent le plus riche avenir au pays. Nul doute que l'on y trouvera de l'or et en grande quantité.

“ En outre de l'or, on a trouvé des rubis, grenats, émeraudes, perles et même des diamants. On fait un commerce considérable de perles dont quelques-unes ont été cotées très-haut sur les marchés de New-York et Philadelphie. En tous cas je constate, comme résultats importants, l'introduction d'un trafic considérable dans cette partie du pays, l'éveil donné aux populations agricoles, et les sommes d'argent énormes dépensées dans le district. De plus, les étrangers ont appris à connaître les ressources et la richesse que les habitants de cette région si peuplée ne soupçonnaient même pas.

“ Les mineurs ne devraient pas se charger d'outils, ils peuvent les acheter ici à aussi bon marché et aussi bons que partout ailleurs. On peut aussi se procurer des habillements ; et pour \$2.50 ou \$3 par semaine on a une très-bonne pension. 30 ou 40 hommes se proposent d'hiverner sur la rivière Gilbert ; ils se proposent d'ouvrir des tunnels. Le mois de novembre a été très-productif pour les mineurs qui sont restés ici. Pendant ce mois on a trouvé une pépite valant \$300, et une autre évaluée à \$240.

“ Aux Rapides du Diable, on a percé un large tunnel d'environ 200 pieds de long depuis le bord de l'eau en traversant la montagne dans la direction Est. Je ne sais pas

CHARLES DEBELLEFEUILLE—(Suite.)

quelle quantité d'or on a trouvé par ce moyen. On m'a dit qu'on avait souvent trouvé des indices. Depuis deux mois et demi, par suite de la hausse des eaux de la Chaudière, les travaux ont été abandonnés mais doivent se continuer durant la saison prochaine.

" Je crois que les *claims* situés sur les rivières devraient être plus larges et avoir 50 pieds de front, afin de permettre au mineur de se construire des canaux à dalles qu'il ne peut faire lorsque les *claims* n'ont que de 20 pieds de front.

" Les lits des rivières étant regardés comme appartenant à la couronne, je désirerais savoir qu'elles sont les rivières navigables, car toutes celles que je connais en cet endroit cessent de l'être en été. D'un autre côté, les propriétaires riverains ont-ils droit exclusivement au lit de ces rivières ? Ce sont là des questions que je voudrais voir résoudre avant la belle saison prochaine.

" Les 28^e et 29^e clauses, dont j'ai déjà parlé dans un rapport précédent, méritent toute l'attention du gouvernement. Je crois qu'il serait bon d'accorder des permis réguliers à tous ceux qui prospectent ou explorent des *claims*, lesquels permis s'accorderaient gratuitement, seraient valables durant quinze jours et sujet à renouvellement du moment que le mineur établirait que ses recherches sont restées infructueuses. Mais il faudrait obliger tout le monde à se pourvoir d'un tel permis d'exploitation, afin que l'inspecteur pût savoir où prendre n'importe quel parti de mineurs.

" Je ne saurais trop recommander l'ouverture des chemins dont je parle dans mon rapport précédent.

" Du 1^{er} septembre à cette date, j'ai accordé dix-huit permis d'exploitation de mines d'or sur les terres de la couronne situées sur la rivière Famine, dont les honoraires ont donné \$500, y compris deux permis dont les porteurs ont quitté le pays sans me les remettre.

" J'ai accordé, depuis le 1^{er} août jusqu'à cette date, 43 permis d'exploitation sur des propriétés particulières situées dans les localités suivantes, savoir : 22 pour la Famine ou Watford, 18 pour la Rivière-du-Loup et 3 pour la Chaudière, dont les chutes ont produit environ \$78. Il m'est impossible de donner un état de ce qu'a produit la Rivière-du-Loup, attendu qu'il me manque encore 10 permis sans en tenir compte, il me reste encore une somme de \$70 :—total, \$638.

" Les personnes qui ont travaillé sur la Rivière-du-Loup et aux chutes de la Chaudière, n'ont pas prétendu faire l'exploitation des mines, mais simplement prospecter ; ce qui ne m'empêche pas, ainsi que je l'ai dit, de croire qu'elles ne disent pas la vérité, car elles ont trouvé beaucoup d'or.

" J'ai l'honneur d'être, monsieur,

" Votre obéissant serviteur.

" C. L. DEBELLEFEUILLE,

" Insp. M. d'or., div. de la C., Beauce.

RAPPORT DE J. K. GILMAN.

" STANSTEAD, 9 août 1864.

" MONSIEUR,—Vous trouverez ci-inclus un reçu en double que je vous adresse pour mon mois d'appointments expiré le 31 juillet. J'accuse en même temps réception de trois cahiers de permis d'exploitation de mines d'or sur les terres de la couronne, trois de permis sur propriétés particulières, un de permis, de découverte, un de licences d'auberge, un d'enregistrement de *claims*, une carte des cantons de l'Est, deux cahiers contenant une liste des terres de la couronne non concédées de mon district, et les plans des cantons d'Aukland, Clinton, Chesham, Ditton, Dichfield, Hampden, Spaulding, Woburn et Whitton, trois cents exemplaires de l'acte touchant les mines d'or, trente lithographies des cantons de l'Est, des avis aux mineurs, un livre de correspondance et une *Gazette du Canada*.

" J'ai passé la semaine dernière et une partie de celle-ci à visiter les endroits où l'on dit que s'exploient les mines d'or, et je regrette d'avoir à confirmer au département ce que

 CHARLES DEBELLEFEUILLE—(Suite.)

j'ai déjà mandé, à savoir qu'il n'y a aucune mine d'or importante dans mon district ou du moins dans la partie que je viens de parcourir et qui embrasse les cantons d'Ascot, Hatley, Orford et Magog. Une compagnie de New-York a fait d'assez grands travaux préparatoires à l'érection de canaux à dalles, sur les lots Nos. 1 et 3, dans le 13^e rang du canton d'Ascot, pour l'époque où elle aura accompli les conditions de l'achat, qui portent que l'acheteur ne se servira de ses canaux à dalles, que pour convaincre ceux qui voudront acheter qu'il s'y trouve de l'or. Le surintendant que j'y rencontrai me dit qu'il n'avait pas lavé depuis le milieu de juin et qu'avant cela les lavages partiels et interrompus lui avaient donné néanmoins d'excellents résultats, pouvant équivaloir en moyenne à une demionce par jour pour chaque homme. Il ajouta qu'il avait aussi recueilli 3 livres d'or. Les travaux que je vis ailleurs se bornaient à des essais de mines faits de bonne heure au commencement de la saison; ceux qui les avaient faits disent que le lavage au plat leur a donné de très bons résultats. J'ai pu me convaincre par moi-même, en deux endroits, que ce procédé donnait de cinq à dix centins par plat de terre. Les personnes intéressées dans les diverses mines que je visitai m'ont parlé avec espoir de ce qu'elles en entendaient dire, et m'assurent qu'aussitôt que les eaux s'élèveront un peu elles reprendront leurs travaux.

« Diverses raisons ont empêché les mines d'or de ce district de prendre de l'importance; c'est d'abord la sécheresse qui a commencé de très-bonne heure cette année, qui se continue encore et qui empêchent tout travail de quelque importance; c'est ensuite et, surtout, le taux élevé du change sur l'argent américain. Les terrains aurifères de ce district appartenant en outre à des particuliers, furent loués à différentes personnes des cantons dans la dernière partie de 1864 et au commencement de 1865; ces personnes cherchèrent à s'adjoindre des associés à New-York, Boston et Providence, et formèrent à cet effet des compagnies pour l'exploitation de ces mines. Mais, comme les actions de ces compagnies se trouvèrent en baisse de bonne heure cette été, il fut impossible de trouver des actionnaires dans les villes ci-dessus; de sorte que cette cause, unie à la sécheresse et au taux élevé du change, empêcha presque tout à fait les travaux d'exploitation. J'ai reçu depuis mon retour une demande de permis d'exploitation sur propriété particulière dans le canton de Ditton.

« Je me prépare à visiter incontinent cette partie de mon district, et j'espère pouvoir vous faire part des résultats plus satisfaisants.

J'aimerais à savoir si celui qui découvre une mine sur une propriété particulière a droit à un permis gratuit.

« J'ai l'honneur d'être, monsieur,

« Votre très-obéissant serviteur,

JAMES K. GILMAN,

« Inspecteur des Mines d'Or.

A l'honorable Commissaire des Terres de la Couronne,
Québec."

 Examen de GEORGE A. BROCK.

Par le PRÉSIDENT :—

Quelle est votre profession et votre domicile ?

Je suis cultivateur et demeure à Kingsey, canton de Drummond, Bas-Canada.

Avez-vous eu quelque intérêt dans les mines de la rivière Chaudière ?

J'y suis allé à plusieurs reprises et ai fait beaucoup d'ouvrage.

Combien de temps y avez-vous travaillé ?

J'y allai en 1861; c'était la troisième fois. En 1861, j'y passai une partie de l'été.

Y êtes-vous allé dans le dessein de faire l'exploitation des mines ?

J'y allais plutôt en explorateur et pour voir quelles chances offrait le terrain.

Comment vous y prîtes-vous pour explorer ?

Je lavai le terrain de plusieurs petits ruisseaux et trouvai de l'or presque à chaque fois.

 GEORGE A. BROCK—(Suite.)

Étiez-vous alors mineur de profession ?

Non, mais je le suis devenu. Eu 1861, j'étais accompagné d'un mineur de profession. Vous êtes vous occupé de mines de quartz aurifère ?

En 1862, je louai la propriété de James Douglas, sur la Chaudière, afin d'y essayer une veine de quartz aurifère.

Quel fut le résultat ?

Nous en retirâmes assez d'or, \$50 ou \$60.

Quelle quantité de roc prîtes-vous à cet effet ?

Environ trois ou quatre cents livres.

Sous quelle forme y trouvâtes-vous l'or ?

Pour la plupart en morceaux, depuis la grosseur d'une tête d'épingle jusqu'à une once pesant.

Avez-vous essayé de le faire analyser ?

Non ; l'or fut vendu au Dr. Hall, de Québec, qui se trouvait alors sur les lieux. Ce dernier le porta à New-York, je crois, et je ne sais ce qu'il en fit par la suite.

Combien de fois êtes-vous retourné aux mines depuis ?

J'y retournai en 1863 aux gages d'une compagnie qui avait loué des terrains de De Léry et de Douglas, sur la rivière Gilbert.

Combien de temps y êtes-vous resté ?

Du 1er août au 19 septembre.

Y faisiez-vous des travaux de creusage et de mine ?

Je lavais. J'avais avec moi un mineur de profession : nous fîmes les premiers à construire des canaux à dalles.

Combien employiez-vous d'hommes ?

Une moyenne d'environ cinq.

Quel fut le résultat de toute la saison.

Nous lavâmes pendant vingt jours et travaillâmes d'abord pour Parker et Hagens. En 17 jours nous fîmes environ \$500. La moyenne des hommes à l'ouvrage n'était pas plus de cinq. Nos jours de travail s'élevèrent ensemble à environ 80 ou 90. L'or valait \$18 l'once.

Avez-vous examiné la loi intitulée : " Acte concernant les mines d'or," passé en juin dernier, et connaissez-vous ses dispositions au sujet des lots de mine ?

Si j'ai bonne mémoire, les *claims* sont trop petits. Ils n'ont que vingt pieds ou environ.

M. TASCHEREAU :—Ils ont 20 pieds sur 50.

L'examen se continuant par le PRÉSIDENT :—

Quelle étendue de roc faudrait-il assigner au mineur de quartz pour l'engager à faire les frais d'une usine ?

Je ne saurais dire, n'ayant jamais vu de mines de quartz. Mais je crois que la grandeur devrait surpasser celle qu'indique la loi.

Quelle est votre expérience au sujet du système des permis ? avez-vous eu un permis ?

Je n'avais pas besoin de permis ; nous avions loué du Dr. Douglas.

Qui avait soin de l'or recueilli : était-ce vous ?

Oui et M. Harkley, surintendant, le recevait de moi.

Savez-vous que les lettres-patentes De Léry exigent un droit de régie de 10 pour cent ?

Je crois qu'en effet elles l'exigent.

Avez-vous exploré aucune autre rivière que la Gilbert ?

J'ai travaillé quelque temps sur les rivières de la Plante, de la Famine, Du Loup et sur divers ruisseaux qui se dirigent vers les lignes. J'ai été à la rivière Arnold.

Etes-vous allé sur la rivière Drolet ?

Oui.

Pour y chercher de l'or ?

Oui.

GEORGE A. BROCK—(Suite.)

Avez-vous eu, pendant votre séjour en divers endroits, quelques difficultés au sujet des rivières flottables ?

Je n'en ai pas entendu parler alors.

Qu'entendez-vous par rivière flottable ?

Une rivière sur laquelle peuvent naviguer en tout temps de l'été des billots, des trains de bois et de légers bateaux.

Vous dites avoir visité la plupart des cours d'eau : croyez-vous que les tributaires de la Chaudière soient flottables ; en avez-vous vu quelques-uns ?

Il est difficile de dire qu'ils le sont. La rivière de la Famine était tout-à-fait à sec en été, et même la Chaudière, en avant des rapides, ne permet pas de naviguer même avec une petite embarcation.

Mais c'est là la rivière principale ?

Oui.

Si on prenait la marque des eaux du printemps jusqu'au lit de la rivière et qu'on divisât ces terrains en *claims*, quel serait le résultat ?

Mauvais, suivant moi.

De nature à causer des troubles ?

Oui, assurément.

Savez-vous quelle impression a faite parmi les mineurs une lettre du département datée de septembre ?

Je n'étais pas là alors.

Où avez-vous travaillé en dernier lieu ?

Sur la Gilbert.

Y avez-vous acheté quelque mine ?

Nous travaillions en vertu des lettres-patentes De Léry et avions pris des arrangements avec les propriétaires fonciers. Nous ne laissâmes les travaux qu'au 19 septembre. Je fus arrêté une fois pour être allé travailler sur les terrains du Dr. Reed.

Quel en fut le résultat ?

Je fus amené devant le magistrat et condamné à payer \$6 d'amende et \$6.29 de frais.

Ce fut là le terme de vos opérations ?

Je ne jugeai pas à propos d'y rester plus longtemps. J'étais agent, mais n'avais point de pouvoirs à exhiber. La défense que je présentai ne me servit à rien et je fus condamné à payer l'amende ci-dessus ou à 20 jours de prison.

Avez-vous payé l'amende ?

Pas tout entière.

Vous a-t-on mis en prison ?

Non. La personne devant qui je fus amené se nommait Foley. On fit venir de Québec un avocat pour celui qui m'avait fait arrêter, et je crois alors que le même avocat remplissait en même temps les fonctions de magistrat, ou tout au moins de greffier de la cour du magistrat.

Ne pensez-vous pas qu'il serait plus avantageux pour le gouvernement de faire arpenter des terrains en 30, 40 et 50, acres et les vendre, que de continuer le système actuel ?

Oui.

Qui vous porte à le croire ?

La réduction de frais et d'embarras pour le gouvernement.

Pensez-vous que cette mesure tendrait à encourager l'ouverture de nouvelles mines et à donner plus de facilité aux classes ouvrières ?

Oui.

Quelle grandeur regardez-vous comme suffisante ?

200 ou 300 pieds suivant moi. Plus le ruisseau est petit plus le *claim* doit être grand.

Dix acres feraient-ils un assez bon *claim* ?

Oui.

Croyez-vous qu'on peut trouver l'or dans la Chaudière ?

Je pense qu'on le peut.

GEORGE A. BROCK—(Suite.)

Avez-vous vu du cuivre ou de l'argent ?

J'ai trouvé du cuivre sur la Chaudière, près de la rivière La Plante.

Était-ce un bon échantillon ?

Oui, d'une excellente apparence.

Était-il *in situ* ?

Oui, il était fixé à un cailloux roulé.

Avez-vous trouvé du mercure ?

On me dit qu'on en a trouvé au pied de la rivière Gilbert.

En quelle quantité ?

En petite quantité.

Avez-vous trouvé des perles ?

Non, mais j'ai vu d'autres personnes en trouver.

Avez-vous trouvé du quartz lors de votre dernière exploration ?

J'en ai trouvé, en 1862, dans le lit de la rivière Chaudière.

A quel endroit ?

A la tête des Rapides du Diable.

Avez-vous une bonne opinion du quartz ?

Était-ce une veine de quartz ?

Oui, elle avait huit pouces d'épais seur et environ dix ou douze pieds de long.

Nous n'avons pu continuer nos travaux, nous n'en avions pas les moyens.

Par M. TASCHEREAU :—

Lorsqu'en 1863 vous étiez sur la Gilbert, avez-vous trouvé durant 17 jours de travail \$500 en or ?

Oui.

Croyiez-vous que le procédé était assez bon pour ne pas laisser perdre d'or ?

Nous ne faisons que laver, n'ayant pas de mercure ; et nous considérâmes que nous perdions beaucoup d'or fin en conséquence.

Croyez-vous que le gouvernement ait encore beaucoup de terres dans ces endroits ?

Je n'en sais rien. Il en a dans le canton de Watford.

Lorsque vous fûtes arrêté, travailliez-vous en vertu des lettres patentes ?

Je fus employé par Parker et Kerr, qui avaient le bail.

Par M. POPE.

Quant vous avez extrait \$50 ou \$60 d'or de 300 ou 400 lbs. de quartz, voulez-vous dire que vous avez extrait tout l'or qui s'y trouvait ?

Non ; il restait de l'or en petites parcelles que nous ne pouvions avoir parce que nous n'avions pas les instruments nécessaires. Un mineur Californien, qui m'accompagnait l'été dernier, me disait qu'ayant brisé du quartz de la Nouvelle-Ecosse avec un marteau, il n'en avait rien retiré, et que le même morceau produisit de l'or lorsqu'il fut soumis à l'action des machines. Ce serait probablement le cas pour la Chaudière.

Croyez-vous qu'il s'en suivrait des troubles de la division en *claims* des terrains compris entre la marque des hautes eaux et le lit de la rivière ?

La rivière de la Chaudière déborde au printemps sur une étendue de terres considérable, et il est probable que si l'on faisait le lit de la rivière s'étendre jusqu'à la marque des hautes eaux il en pourrait résulter du mal.

Par M. TASCHEREAU :—

C'est là votre opinion ?

Oui.

Par le PRÉSIDENT :—

De quelle façon travailliez-vous lorsque vous recueillîtes les \$500 dont vous avez parlé ?

GEORGE A. BROCK—(Suite.)

Je travaillais avec M. Parker, et nous construisîmes une dalle à laver le minéral d'après un nouveau principe. Nous travaillâmes 17 jours en poussant droit devant nous. Puis, alors, M. Parker me quitta et un autre mineur, ancien Californien, s'arrangea avec moi pour travailler la même veine. Nous payions la moitié de ce que nous trouvions à M. Parker. En 9 jours, c'est-à-dire jusqu'au 19 septembre, nous recueillîmes \$209 à trois hommes.

JOHN LINDSAY, A. P., est examiné.

Par le PRÉSIDENT :—

Où demeurez-vous ?

A Québec Sud.

Quel est votre profession ?

Arpenteur-provincial.

Avez-vous arpenté ou exploré quelque partie de la région aurifère de la Chaudière ?

J'ai relevé la rivière Du Loup dans sa partie supérieure jusqu'à la frontière du Maine ?

Dans quel canton ?

Dans celui de Risborough, qui n'est pas un canton arpenté.

Avez-vous arpenté quelque autre partie de la région de la Chaudière ?

Il y a 4, 5 ou 6 ans, j'ai arpenté dans le canton de Gayhurst un chemin qui le traversait et allait aboutir à la Chaudière en passant par la vallée du ruisseau Drolet.

Connaissez-vous l'existence de quartz aurifère dans les parties d'alluvion que bordent la rivière Du Loup ?

J'ai trouvé de l'or en particules dans le quartz du bras occidental de la rivière Du Loup, aux chutes qui ont environ 60 pieds de haut.

Loin de l'embouchure ?

Oui très-loin, près de la source des eaux, dans le même canton de Risborough.

Vous êtes-vous jamais occupé de chercher l'or ou de faire l'exploitation des mines ?

Pas précisément : j'ai essayé une ou deux fois de laver du gravier.

Y avait-il des mineurs sur le terrain ?

Pas à cet endroit et pas aussi haut. Les mineurs se trouvaient sur la rivière Gilbert et les autres rivières.

Plus bas que l'endroit où vous étiez ?

Oui.

Avez-vous relevé la rivière Drolet ?

Je n'ai fait qu'arpenter le chemin qui suit la vallée de ce cours d'eau.

Y travaillait-on aux mines à cette époque ?

Non, pas alors. Ceci avait lieu avant la fièvre de l'or.

Trouvâtes-vous des indices de la présence de l'or dans ce cours d'eau ?

Oui, je trouvai de l'or en petites particules.

A quelle conclusion en êtes-vous venu au sujet du quartz des terrains aurifères ?

Que le quartz contenait assez d'or pour en rendre l'exploitation profitable.

Qu'entendez-vous par "rivière flottable" ?

J'entends par là un cours d'eau navigable aux billots au niveau ordinaire des eaux.

Pas durant les crues du printemps ?

Non, car alors la moitié des terres de la vallée de la Chaudière se trouvant inondées, il est impossible de définir la marque des hautes eaux.

Quel est le caractère des diverses vallées de cette région ?

C'est d'être inondées au printemps.

Est-ce là aussi celui de la vallée de la Chaudière ?

Oui.

Est-elle inondée tous les printemps ?

Oui.

JOHN LINDSAY—(Suite.)

Les terres des environs sont-elles bien boisées ?

Oui, assez bien.

Savez-vous s'il s'est élevé quelque trouble ou dispute dans la localité ?

Oui, mais je ne saurais dire de quel genre, j'en ai seulement entendu parler.

Vous n'en avez rien vu ?

Non.

Quels sont les affluents de la Chaudière que vous considérez comme flottables ?

Je ne crois pas qu'il y en ait un seul.

Pouvez-vous nommer quelques-uns de ces tributaires ?

Oui, les rivières Du Loup, d'Oliva, le ruisseau Taschereau, la Metgermette, le ruisseau Lindsay, celui du Monument, le Portage, et le Repos des Voyageurs.

En autant que vous savez, ces tributaires ne sont pas flottables ?

Je ne les considère pas comme tels.

Par M. TASCHEREAU :—

Regardcz-vous la rivière Du Loup comme flottable ?

Non, monsieur. Je l'ai vue presque à sec. On peut en suivre le lit en été dans quelques endroits sans même mouiller sa chaussure. Je ne regarde pas le ruisseau Drolet comme flottable.

Supposez le cas d'une personne possédant cent acres de terres de chaque côté de la rivière, en vertu de lettres-patentes qui mentionnent toute cette étendue sans interruption, à qui, suivant vous, appartiendra la rivière qui coupe cette propriété ?

Exclusivement au propriétaire du terrain.

Croyez-vous qu'en un tel cas le gouvernement n'a pas le droit de louer aucune partie du lit de cette rivière à des chercheurs d'or ?

Assurément non, sur les tributaires que j'ai mentionnés.

Croyez-vous qu'il serait raisonnable de considérer comme le lit de la rivière la terre inondée par celle-ci dans les crues du printemps ?

Je ne le pense pas.

Si vous arpentez de chaque côté d'une rivière grossie par les pluies du printemps qu'est-ce que vous considéreriez comme étant le lit de la rivière ?

Si j'arpentais dans les hautes eaux, je tâcherais, après avoir défini la marque de celle-ci, de rechercher la marque des eaux ordinaires.

Pourriez-vous nous dire l'étendue des terrains aurifères de la Chaudière, la moyenne ou le chiffre des milles carrés ?

Je n'ai pas fait de calculs à cet effet ; mais nul doute que ces terrains couvrent une immense étendue de pays à partir de la source de tous les tributaires de la Chaudière et de la rivière Du Loup. Je n'ai jamais songé à faire ce calcul, quoique je puisse le faire en bien peu de temps vu que je suis occupé à préparer une carte de cette partie du pays.

Par M. TASCHEREAU :—

Quel est le caractère du pays et des terres ?

Le pays est montagneux ; le bois est mêlé en quelques endroits le long du chemin de Lambton. On y trouve de beaux bois francs à la source des rivières près de la frontière. Le bois consiste en épinette et en bouleau, et est très serré.

Par le PRÉSIDENT :—

Trouve-t-on beaucoup de lacs dans cette région ?

Oui, un grand nombre dans la direction de Lambton, à l'ouest, à partir du chemin de Kennebec.

La formation est-elle granitique ?

Non, elle est de schiste avec des veines de quartz par endroits.

Dans quelle proportion le pays est-il propre à la colonisation ?

JOHN LINDSAY—(Suite.)

Environ la moitié, en y comprenant toutes les terres à partir du lac Mégantic. Le sol est stérile en quelques endroits et excellent dans d'autres.

La bonne terre se trouve-t-elle surtout dans les vallées ?

Oui, principalement. On trouve beaucoup de bonnes terres en plusieurs endroits du chemin de Lambton lequel est d'ailleurs assez bien établi.

GEO. H. RYLAND, est examiné.

Par le PRÉSIDENT :—

Où demeurez-vous ?

A Montréal.

Votre état ?

Régistrateur.

Vous êtes-vous occupé de la question des mines d'or de la Chaudière ?

Je suis le propriétaire de vastes terrains situés dans le voisinage du canton de Buckland et prends beaucoup d'intérêt à la question. J'ai visité la Chaudière et ai recueilli le plus de renseignements que j'ai pu sur les procédés de trouver l'or.

Autant que vous avez pu en juger, croyez-vous qu'à l'époque de votre visite l'exploitation donnait des profits ?

Oui, assurément. J'ai visité la Gilbert et, ai vu les mineurs recueillir l'or en quantité rémunératives. Trois hommes en 24 heures trouvèrent environ \$100 sur l'un des petits ruisseaux.

Quel était le nombre des mineurs ?

Il pouvait y avoir 120 hommes sur la Gilbert, peut-être davantage. Mon voyage se faisait en juin de l'année dernière.

Paraissaient-ils satisfaits du résultat ?

Oui, assurément. Un parti de mineurs avait construit des dalles de lavage et ils étaient contents.

Vous êtes-vous convaincu par ce que vous avez vu et entendu que les mineurs faisaient de bons profits ?

Oui.

Vous êtes-vous occupé de la question des rivières flottables ?

Oui et je sais ce que c'est qu'une rivière flottable. Celles d'Etehemia et de la Chaudière ne sont pas, suivant moi, des rivières flottables dans le vrai sens de ce mot ; car une rivière flottable est celle sur laquelle vous pouvez faire flotter de légères embarcations d'une forme ou d'une autre, et descendre des trains de bois. D'ailleurs, ce sont tous là des tributaires du St. Laurent. Ayant été assistant-greffier du conseil exécutif pendant 21 ans, tous les octrois de terres de la couronne m'ont passé par les mains : dans les octrois, jamais la couronne ne tenta de se réserver les cours d'eau en tout ou en partie. Lorsqu'une rivière traversait la propriété d'une personne, celle-ci avait droit aux deux rives ; lorsqu'elle formait la ligne d'un rang ou d'une concession les propriétaires des deux côtés avaient droit jusqu'à mi-courant. Il n'y a jamais eu, avant ces derniers temps, de tentative de la part de la couronne de réclamer ces cours d'eau ou rivières non navigables.

Vous possédez de vastes terrains ?

Moi-même et six autres possédons 1500 acres dans Auckland.

Vous avez beaucoup d'expérience dans l'octroi des terres ?

Pendant 21 ans tous les octrois de terre m'ont passé par les mains.

Avez-vous jamais eu connaissance qu'on ait regardé des ruisseaux comme ceux-ci flottables ?

Non, certainement.

GEO. H. RYLAND—(Suite.)

Par M. TASCHEREAU :—

Avez-vous observé une digue faite sur la rivière Du Loup ?

Oui.

Une digue de moulin ?

Oui.

Par le PRÉSIDENT :—

Le mot "flottable" peut-ils appliquer aux tributaires d'en haut de la Chaudière ?

On ne peut l'appliquer à aucun, pas même à la Chaudière. Je crois déraisonnable et injuste d'essayer, aujourd'hui, de réclamer de propriétaires qui ont possédé sans trouble depuis 25 ans ces ruisseaux comme flottables.

Regarderiez-vous comme peu raisonnable la prétention de considérer comme le lit d'une rivière, les terres sur lesquelles elle déborde dans le temps des crues ?

Je ne crois pas que le gouvernement puisse le faire sans un acte du parlement.

Par M. POPE :—

Quant à vous-même, croiriez-vous que le gouvernement a le droit de déclarer que certaines parties des bords de la rivière ne vous appartiennent pas ?

Non, et je repousserais cette réclamation comme illégale et dénuée de raison.

Par le PRÉSIDENT :—

Qu'entendez-vous par le lit d'une rivière ?

Le centre du cours d'eau, les parties les plus profonde en juillet et août.

Par M. TASCHEREAU :—

Croyez-vous que le gouvernement ait le droit de considérer une rivière comme flottable sur une partie de son cours et comme non-flottable sur une autre partie, à moins qu'elle ne soit navigable en certains endroits, l'Outaouais par exemple, pour des vapeurs et autres navires, ce qui n'est pas le cas pour la Chaudière ?

Non, je ne le pense pas.

Par le PRÉSIDENT.

Je désirerais savoir si vous avez trouvé de l'or dans Buckland ?

Oui, de même que dans Standon. J'ai trouvé un morceau de quartz aurifère sur la ligne de Standon et Buckland.

Et dans les cours d'eau ?

Oui, ainsi que dans les hautes terres.

Connaissez-vous le rang ?

Je crois que ces terres sont la continuation du 3e rang de Buckland au point où il s'approche de Standon. Nous avons trouvé beaucoup de sable noir dans le roc et M. Shanly, lui-même, en a trouvé dans le schiste.

À une grande profondeur ?

Non ; le schiste s'étend entre les veines de quartz. Nous avons trouvé cet or par le lavage ; nous avons trouvé aussi une quantité extraordinaire de pyrites de fer.

Avez-vous trouvé autre chose ?

Nous trouvâmes en outre une magnifique veine de cuivre. On m'avait dit qu'il y avait du mercure, mais je ne sais plus où ; je crois que c'est à l'endroit où le 3e rang tombe dans Standon.

Quand avez-vous fait ces découvertes ?

En juin dernier, M. Shanly découvrit de l'or plus tard, en août et septembre.

Voyez-vous d'autres sujets sur lesquels vous puissiez nous donner des renseignements ?

GEO. H. RYLAND—(Suite.)

Pas d'autres que les emplacements de mine lesquels, d'après ce que j'ai vu et entendu dire, sont beaucoup trop petits. Les *claims* ne devraient pas avoir moins de 100 pieds, et je crois que le gouvernement se trompe en demandant plus pour ses mines que pour ses terres arables, car il vaut mieux vendre 100 acres que de les avoir sur les bras. Sans doute, on devra se borner là car le monopole pourrait en profiter. Le droit de régle ne devrait pas non plus dépasser 5 pour cent sur les profits nets : en élevant ce droit, vous jetez des obstacles sur la voie du développement des ressources minérales du pays.

Regardez-vous comme injuste d'obliger un mineur, même malheureux, à payer un droit élevé de régle ?

Un individu peut travailler des mois sans rien gagner ; puis arrive un moment où à 20 pieds plus loin il voit son travail amplement récompensé.

Avez-vous jamais trouvé des pierres précieuses ?

Les seules choses que j'aie trouvées en ce genre sont une infinité de petits rubis, trop petits même pour valoir quelque chose. Après les avoir examinés, Sir William Logan ne leur attribua que peu de valeur.

JOHN KELLY, est examiné.—(23-24 fév. 1865.)

Par le PRÉSIDENT :—

Où demeurez-vous ?

Ma famille est domiciliée à Arthabaska.

Quel est votre état ?

Je travaille dans les mines d'or.

Depuis combien de temps exercez-vous cette profession ?

Au delà de 14 ans.

Dans quels pays l'avez-vous exercée ?

En Californie, en Australie et dans la Nouvelle-Zélande.

Avez-vous fait l'exploitation des mines sur la Chaudière ?

J'ai travaillé environ cinq mois et demi l'été dernier au service de la compagnie des mines d'or de la rivière de la Chaudière.

De quelle compagnie et en quel endroit ?

D'une compagnie de Boston et sur la rivière Metgermette.

Vous étiez engagé comme mineur ?

Oui, par A. A. Russell.

Étiez-vous seul ?

J'avais quelquefois 8, 7 ou 5 hommes environ.

Avez-vous travaillé à l'alluvion ou au quartz ?

Aux mines d'alluvion.

Avec quel résultat ?

Après avoir endigué la rivière, nous avons construit des dalles pour nous mettre à laver, lorsque les crues nous obligèrent de suspendre nos travaux. Nous avons fait une moyenne de cinq piastres par jour par chaque homme, c'est-à-dire à 3 hommes par parti de mineurs : —quelquefois nous fûmes davantage. Je ne conduisais pas le lavage, mais je mettais en opération les dalles à laver ; je devais montrer aux hommes ce qu'ils avaient à faire. Cette moyenne de cinq piastres par jour fut produite par les mines d'alluvion de la Metgermette.

Avez-vous examiné d'autres cours d'eau ?

Oui, l'Olive.

Y avez-vous trouvé de l'or ?

Oui.

Alluvial ou du quartz ?

Alluvial.

Y avez-vous vu du quartz ?

Oui.

JOHN KELLY—(Suite.)

L'avez-vous examiné et pouvez-vous nous en dire la nature ?

Je ne vis pas d'or dans ce quartz, mais son apparence était excellente.

Comment trouvâtes-vous les mines alluviales où vous vous êtes arrêtés ?

Nous y arrivâmes dans la saison des pluies et les eaux du ruisseau étaient hautes.

L'occasion n'était rien moins que propice aux travaux. Nous essayâmes en deux endroits sur l'Oliva et chaque fois avec succès.

Avez-vous raison de croire ce ruisseau aussi bon que l'autre ?

Oui.

Y avez-vous travaillé dans l'alluvion ?

Oui.

Avez-vous travaillé sur la rivière Du Loup ?

Oui, 10 jours.

Avec succès ?

Oui, avec beaucoup de succès.

Dans l'alluvion ?

Oui.

Avez-vous trouvé du quartz ?

Oui.

Quelle apparence avait-il ?

Excellente comme quartz aurifère quoique le précieux fût invisible à l'œil nu.

Quelle couleur avait-il ?

Certaines parties étaient jaunes.

Quelles sont les autres rivières que vous avez explorées ?

Celles du Monument, de la Famine, des Veilleux, de Flamand et des Abénaquis.

Pouvez-vous nous faire part du résultat ?

Nous nous y rendîmes en novembre ; il plut beaucoup et il y avait trop d'eau pour nous permettre de faire quoique ce soit. D'après ce que je puis voir, la rivière de la Famine a bonne apparence ; il en est de même de l'Abénaquis, aux fonches et surtout sur la fourche du Sud.

Avez-vous trouvé de l'or partout ?

Les eaux étaient trop hautes pour prospecter ; nous ne pouvions descendre.

D'après votre expérience de la Californie, d'Australie et de la Nouvelle-Zélande, que pensez-vous de la région de la Chaudière ?

Je pense que si ces mines étaient bien exploitées elles donneraient beaucoup et pourraient peut-être rivaliser avec celles des autres pays.

Pensez-vous qu'on puisse les exploiter avec profit ?

Oui, c'est-là mon opinion.

Est-ce qu'il s'éleva quelque trouble à l'époque où vous travailliez, au sujet des rivières flottables ?

J'entendis dire qu'il y avait eu quelque chose à la rivière Gilbert, mais, comme j'étais plus haut, je ne sus rien du résultat.

Vous trouviez-vous à avoir quelque chose à démêler avec les lettres-patentes De Léry ?

Je ne pense pas.

Dans les pays que vous avez parcourus, quelle est la coutume au sujet du lit des rivières ; donne-t-on des permis pour le seul lit des cours d'eau, savez-vous si cela a été fait ?

On fait l'exploitation dans le lit des rivières comme tout autre terrain.

PAR LE PRÉSIDENT—

Quelle était la grandeur des lots de mine en Australie, soit d'alluvion soit de quartz ?

Je ne saurais rien dire de ces derniers, ayant été malheureux dans mes voyages et n'ayant jamais beaucoup exploité ce genre de mines. Les *claims* à dalles ont 100 et 150 pieds par la largeur de la petite rivière.

Que voulez-vous dire ?

D'une rive à l'autre du cours d'eau.

180 pieds le long de la rive ?

JOHN KELLY—(Suite.)

Oui, pour quatre mineurs.

Combien d'honoraires exigeait-on ?

Une livre par an.

Qui incluait toutes les dépenses du mineur telles que protection et droit de travailler ?

Oui : cependant, tout mineur laissant le pays avait à payer un droit d'une demi-couronne par once d'or qu'il emportait avec lui.

C'est-là un droit sur l'or ?

Oui, d'exportation.

Quelle était l'habitude des mineurs à ce sujet ; emportaient-ils l'or qu'ils trouvaient ou le gardaient-ils ?

On le vendait en général dans le pays ; ceux qui portaient l'emportaient à Londres où ils le vendaient.

A Londres, en Angleterre ?

Oui.

Par M. SHANLY—

Avez-vous vu des essayeurs aux mines ?

Non, aucun.

Par le PRÉSIDENT—

Combien de fois fallait-il renouveler les permis ?

A cette époque, il fallait les renouveler tous les trois mois.

Était-ce en 1853. Combien de temps avez-vous passé en Australie ?

Environ sept ans et demi.

Vers quelle année ?

Je débarquai en août 1853 et j'en partis, je crois, en 1859.

Faisait-t-on beaucoup de changements à cette époque dans les règlements ?

Oh ! oui, et en grand nombre.

Quels étaient les règlements mis en force à l'ouverture des travaux en 1853 quant aux permis et aux honoraires ?

Nous commençâmes avec un permis de deux livres par trimestre.

Était-ce pour l'étendue de terrain que vous avez indiquée ?

Oui, et il en fut ainsi pendant 12 ou 18 mois, après quoi les mineurs refusèrent de payer autant et il y eut une émeute à Ballarat. A la suite de cette émeute, on mit un droit sur l'or et on exigea une livre par année pour le droit de faire l'exploitation des mines.

Ce droit n'était payé que sur l'or qui s'exportait ?

Oui.

Quel système suivait-on en Californie pendant votre séjour dans ce pays ?

Pendant mon séjour en Californie, les mineurs n'avaient rien à payer qu'un droit d'enregistrement de \$3 pour ceux qui allaient eux-mêmes porter cette somme au bureau du percepteur, ou de \$5 si ce dernier venait lui-même le percevoir.

Pour quelle étendue de terrain donnait-on cette somme ?

Ce droit était annuel et ne regardait en rien le terrain.

Expliquez le système, s'il vous plaît ?

Le droit à payer variait suivant la richesse du *claim*, et plus le *claim* augmentait en richesse, plus l'espace de terrain était diminué. J'ai connu des *claims* si riches qu'on n'accordait que 8 pieds de terrain à un mineur.

Les mineurs avaient-ils l'habitude de s'associer ensemble, ou travaillaient-ils séparément d'ordinaire ?

La règle était de travailler à part.

Quelle expérience avez-vous acquise au sujet des compagnies ?

J'ai connu des compagnies qui ont changé le cours des rivières ; quelques-unes ont bien réussi, d'autres ont mal réussi dans leurs opérations.

JOHN KELLY—(Suite.)

Avait-on l'habitude de former des sociétés commanditaires ou des associations pour faire de tels travaux ?

Oui.

Quel était le succès de ces sociétés comparé à celui des individus ? Regardez-vous ces sociétés comme avantageuses ?

En certains cas.

Seraient-elles moins avantageuses dans les mines d'alluvion que dans celle de quartz ?

Oui.

Quels étaient les règlements de la Nouvelle-Zélande au sujet des permis ?

Je ne m'arrêtai pas aux mines de ce pays ; je n'ai fait que les visiter. A cette époque, les indigènes étaient une source de difficultés et c'est ce qui fit que je revins. Ceux qui travaillèrent trouvèrent de bons *claims*. Les naturels, cependant, se montrèrent si hostiles que force fut aux mineurs de déguerpir.

Vous ne vous y êtes donc pas arrêté ?

Non, je retournai m'embarquer à Buckland.

Vous avez dit que les lots de mine en Australie étaient dans le lit des rivières ?

Il y en avait quelques-uns ; d'autres se trouvaient sur le bord des cours d'eau, d'autres dans des bois et sur les hautes terres.

Comprenez-vous la question assez discutée ici au sujet des rivières flottables ? Que comprenez-vous par ce terme ?

D'après ce que je comprends, une rivière flottable est un cours d'eau sur lequel vous pouvez faire flotter un bateau, des trains de bois et de légères embarcations à toutes les époques de l'année.

Dans les endroits d'Australie dont vous avez parlé et où les lits des rivières étaient divisés en *claims*, quelle était la qualité du sol de chaque côté ? Était-ce colonisé ?

Non, pas du moins ceux que j'ai vus.

Était-ce la propriété du gouvernement ?

Oui.

Est-ce que ces mines empiétaient sur des droits particuliers ?

Non.

Où avez-vous travaillé à la rivière Du Loup ?

Au ruisseau du Monument et aux autres le printemps dernier. J'ai travaillé sur la rivière Du Loup à six ou dix milles et demi en amont de la Pointe Jersey.

Quel a été votre résultat ; où avez-vous travaillé ; était-ce sur des lots de mine ?

Nous avons construit des dalles sur la rivière Du Loup et avons eu une jolie perspective de succès.

Par M. TASCHEREAU :—

Mais, à quel endroit de la rivière Du Loup ?

En haut, près du ruisseau du Monument, près de la tête de la rivière Du Loup.

Par le PRESIDENT :—

Était-ce près ou en bas du confluent des rivières du Monument et Du Loup ?

Au-dessus.

A quelle distance ?

A une distance considérable.

Combien de milles ? Dix ou plus ? A quel endroit avez-vous travaillé sur la rivière Oliva ?

A six et demi ou sept milles de la grande route, en montant la rivière.

A quelle distance est-ce de l'embouchure ? Est-ce à six, huit ou neuf milles ?

C'est à l'embouchure même.

O. A. RUSSELL, interrogé :

Par le PRESIDENT :—

Où résidez-vous ?

A Québec.

Avez-vous jamais fait l'exploitation de mines d'or ?

Oui.

Où ?

En Californie, dans l'Orégon et dans la région de la Chaudière.

Avez-vous travaillé longtemps dans ces lieux ?

De 1849 à 1857 en Californie, et une partie de 1857 dans l'Orégon, sur la frontière même.

Combien de temps à la Chaudière ?

Je pense que c'est en mai 1864 que j'allai à la Chaudière pour la première fois.

Voulez-vous indiquer au comité, en termes généraux, le résultat de vos travaux et explorations sur la Chaudière, à quels endroits vous avez travaillé ?

C'est en mai que je fis pour la première fois des recherches sur la Chaudière. Je n'étais pas muni d'outils, et je parcourus la contrée seulement à l'effet de m'assurer si les eaux étaient assez basses pour prospector les rivières, cours d'eau et tributaires. Je trouvai les eaux hautes et je m'en revins sans faire de recherches. Environ trois semaines plus tard, j'y retournai avec des outils et je fis des recherches sur les rivières Du Loup et Metgermette. Je fis le lavage de quelques platées de terre sur la rivière Gilbert.

Quel en fut le résultat ?

Je n'ai fait que prospector sur la rivière Metgermette. J'y ai trouvé assez d'or pour croire qu'un bon mineur pourrait faire là de huit à douze piastres par jour. Sur la rivière Gilbert, j'ai seulement fait le lavage de quelques platées de terre à l'ouverture d'un puits ; chaque platée donna environ 50 centins. Si ce devait être là la moyenne du rendement, on pourrait y faire de 40 à 50 piastres par jour. A la rivière Du Loup, c'est sur un endroit choisi que j'ai prospecté. Je pus atteindre le roc facilement. J'employai plus tard Kelly pour examiner cet endroit, ce qu'il fit à l'aide d'un plat et d'un berceau. La compagnie l'a employé l'année dernière, seulement pour prospector. Les travaux nécessaires à l'exploitation n'étaient que temporaires.

A proprement parler vous n'avez fait que prospector ?

On ne pourrait guère désigner autrement ce que j'ai fait.

D'après ce que vous avez dit, le résultat de vos recherches a été avantageux ?

Oui ; sur les rivières Du Loup, Metgermette et Gilbert, le résultat de nos recherches a été avantageux.

Avez-vous examiné la rivière Famine et l'avez-vous trouvée aussi riche en minerais d'or que les autres ?

Oui.

Pensez-vous que l'exploitation minière serait avantageuse ?

Je le crois.

Ces mines d'or pourraient-elles être comparées à celles de la Californie Septentrionale et de l'Orégon ?

Je travaillais sur le Plateau de Carson, c'est-à-dire à environ cinq milles de là, lorsque la mine y fut découverte, et je fus un des premiers qui allèrent à cet endroit. A cette époque ; des Mexicains s'y trouvaient mais on n'en était encore qu'aux recherches. Avant la découverte de la mine, j'avais prospecté en cet endroit, mais le résultat de mes recherches n'avait pas été aussi avantageux qu'il l'a été dans mon examen de la rivière Gilbert. Plus tard, cependant, on fit de précieuses découvertes sur le Plateau de Carson.

Connaissez-vous les mines de quartz ?

J'ai exploité de ces mines en Californie.

Avez-vous vu du quartz aurifère sur la rivière Chaudière ?

Oui, et il était très-riche.

Savez-vous si on en a essayé l'exploitation et quel en a été le résultat ?

J'étais présent lorsque le professeur Hind examina le quartz trouvé à la rivière Du Loup. Nous en avons pris sur le sol, et nous avons broyé et nettoyé. Je n'y ai pas vu

O. A. RUSSELL—(Suite.)

d'or ; mais en Californie, j'ai travaillé du quartz dans lequel on ne pouvoit voir une seule parcelle d'or, et cependant il en donnait assez pour mériter qu'en le pratiquât.

Croyez-vous que les permis actuels comprennent des étendues convenables ?

Sur un petit cours d'eau les *claims* devraient être plus grands que sur une rivière.

Quelle était l'étendue des *claims* en Californie ?

Sur un plateau, j'ai eu un *claim* de dix pieds carrés, plus un espace de deux pieds sur deux faces, ce qui lui donnait une étendue de 14 pieds. J'ai aussi travaillé sur des ruisseaux où les *claims* avaient 300 pieds ; mais en Californie, un terrain minier sur un cours d'eau, comme la rivière Gilbert avait, dans les commencements, de 50 à 100 pieds, selon la richesse du sol.

Que pensez-vous du prix ou honoraire exigé des mineurs pour les permis ? Est-il assez modique ou devrait-il être plus élevé ?

Je ne pense pas que l'on puisse s'en plaindre. En Californie, on a une fois essayé d'imposer aux mineurs une taxe de six piastres par mois. Les mineurs pourraient bien payer une taxe pour les chemins, pour les écoles, etc., mais ils trouveraient à redire si on leur en imposait une comme mineurs. En Californie, jamais la taxe de six piastres par mois, ni aucune autre taxe analogue, n'ont pu être mises en force. On n'a essayé qu'une fois, je pense, de taxer tous les mineurs à six piastres par mois, et c'était en 1863. Il n'y a eu que le mineur craintif, le mineur Chinois, qui a consenti à la payer.

On a soulevé ici la question des rivières flottables à l'égard de la Chaudière, et, à votre avis, qu'est-ce qu'une rivière flottable ?

Je ne crois pas que la Chaudière soit flottable plus haut que St. François.

Avez-vous examiné ses tributaires ?

J'ai été sur les rivières Famine, Gilbert et autres tributaires.

Prendriez-vous ces cours d'eau pour des rivières flottables ?

Non. Dans les plus hautes eaux on ne pourrait y flotter une seule pièce de bois.

Pendant vos explorations jusque là, vous est-il arrivé de trouver de l'argent ou du cuivre ?

J'ai vu des pyrites de cuivre.

En grande quantité ?

Non. On en rencontrait communément bien qu'en petites parcelles. J'ai essayé du quartz, dans le canton de Ham Sud, sur le lot 26, deuxième rang, dans lequel j'ai trouvé une once et demie d'or par tonneau. Il y avait du cuivre dans ce quartz ; à première vue, on aurait dit de l'or et on aurait pu le prendre pour ce précieux métal. J'ai envoyé le quartz au professeur Hind, lequel a fait rapport qu'il donnait une once et demie par tonneau. J'ai fait faire plus tard d'autres essais.

Par M. SHANLY :—

Était-ce du quartz contenant du cuivre ?

Oui ; j'ai essayé environ 50 lbs. de quartz. Un essai donna neuf piastres par tonneau, et l'autre la valeur de 15 piastres en or.

Par LE PRÉSIDENT :

Sur quelle rivière ?

Dans le canton de Ham Sud. C'est le seul essai que j'aie fait là pour l'or.

Par M. POPE :—

Vous dites avoir travaillé sur le Plateau de Carson ; comment les fouilles qui se faisaient là peuvent-elles être comparées à celles que vous avez vues sur la rivière Gilbert ?

La première fois que j'allai sur le Plateau de Carson, on n'avait encore presque rien trouvé. Les mines riches furent découvertes plus tard. Lors de ma première visite, le district avait l'aspect qu'a aujourd'hui la rivière Gilbert, mais il ne paraissait pas aussi riche. Ce n'est que plus tard que l'on découvrit des mines un peu riches.

O. A. RUSSELL—(Suite.)

Par M. SHANLY :—

A quelle profondeur atteint-on le roc ?

Au ruisseau de Carson, il fallait donner aux puits environ trente pieds de profondeur, et de là les filons s'étendaient à un demi-mille en arrière, où ils commençaient à monter. La veine-mère de quartz se trouvait sur la côte de Carson. Sa largeur variait de 50 à 100 pieds.

Par M. POPE :—

Jusqu'où allait-elle ?

A des centaines de milles, sans doute.

Par M. SHANLY :—

L'eau était-elle abondante dans ces ruisseaux ?

En toute saison, pas trop pluvieuse, on pouvait se servir des ruisseaux.

Le sable est-il noir sur le plateau de Carson ?

Comme ici ; le sol est semblable à celui de la rivière Gilbert.

Par M. POPE :—

Vous avez dit qu'il n'y avait pas de quartz ?

Il n'y en avait pas dans les ruisseaux. Sur la montagne se trouvait une veine de quartz.

Navez-vous pas dit que la première fois que vous êtes allé là (en Californie) les recherches n'avaient pas produit d'aussi bons résultats que votre premier essai sur la rivière Gilbert ?

Oui ; Je ne vis rien qui m'engageât à rester sur le Plateau de Carson.

Lorsque vous y êtes retourné, l'endroit était plus avantageux ?

On avait fait alors une découverte et trouvé une masse d'or pesant neuf livres. Cela suffisait pour y attirer les mineurs.

Je voudrais savoir si notre pays peut être comparé à la Californie sous ce rapport. M. Wolfe nous a dit que les fouilles du Plateau de Carson étaient plus riches quand il y est allé que lorsque vous y étiez. Pensez-vous que plus tard, sur la rivière Gilbert et dans cette partie du pays, les fouilles finiront par être plus riches ?

Quelques mois après que je fus revenu au plateau, j'y trouvai 10,000 mineurs, et je pense qu'avec autant de bras sur la rivière Gilbert, les fouilles y seraient aussi riches que sur le Plateau de Carson.

Et quant aux autres parties de la région ?

Je crois pouvoir en dire autant.

D'après votre expérience, avez-vous quelque raison de croire que nos mines ne sont pas aussi riches que celles de la Californie ?

Non.

Par M. TASCHEREAU :—

Pensez-vous qu'il soit mal d'exiger que les mineurs soient tenus de renouveler leurs permis tous les mois. Croyez-vous qu'il serait mieux de les accorder pour une saison entière. N'est-ce pas, pour le mineur, un inconvénient que de quitter chaque mois son *claim* pour aller renouveler son permis ?

Une fois par trois mois devrait suffire ; mais je crois qu'il serait mieux qu'elles fussent accordées pour une saison entière.

4 Février 1865.

Témoignage D'EDMOND B. HOOD.

Faites-vous l'exploitation de quelque mine d'or dans la région de la Chaudière ?

Je suis agent de la compagnie des mines d'or dite *Reciprocity*.

Depuis quand êtes-vous occupé dans cette région ?

Je viens d'être chargé de cet emploi.

N'avez-vous pas exploité des mines dans d'autre pays ?

Oui, en Californie, de 1850 à 1853.

Dans quelle partie de cette contrée ?

Dans le comté de Nevada.

Étaient-ce des mines d'alluvion ou de quartz ?

Des deux espèces.

Avez-vous exploré la région aurifère de la Chaudière ?

Oui, jusqu'à un certain point.

Avez-vous travaillé aux mines sur la Chaudière ?

Non ; pas encore.

D'après l'expérience que vous avez acquise en Californie et vos examens sur la Chaudière, que pensez-vous des mines de cette dernière région ?

Je pense que les mines de cette région seront avantageuses.

Quelle partie de la contrée de la Chaudière avez-vous explorée ?

Les rivières Gilbert, Kemp, Spring, Oliva, Du Loup et Victoria. Les eaux étant hautes, je n'ai prospecté qu'imparfaitement et à la hâte.

Quand ?

En octobre et novembre, l'an dernier.

Vous n'avez vu ces cours d'eau qu'en automne, dans le temps des crues ?

Oui.

Quelle est votre opinion quant à l'étendue des *claims* ? Croyez-vous qu'ils devraient être plus grands ou plus petits ?

J'opterais pour de plus grands.

Pensez-vous que s'ils étaient plus grands cela attirerait ici les mineurs ?

Je le pense.

En quoi cela leur serait-il avantageux ?

Pour faire l'exploitation des mines avec avantage, il faut que plusieurs hommes se mettent en société, et si vous ne donnez au mineur qu'un petit terrain, ce dernier sera bientôt épuisé.

Ainsi, sur de plus grands *claims*, les fouilles seraient plus profitables ?

Oui.

Il s'agit ici des *claims* d'alluvion, quelle devrait être l'étendue des *claims* de quartz ?

Je n'en ai jamais vu qui eût moins de 100 pieds sur 25. Sur cette étendue, on a l'espace nécessaire pour une cabane, pour y faire toutes les améliorations nécessaires et pour mettre de côté la terre enlevée au commencement des opérations.

Quelques personnes pensent qu'on trouve rarement du quartz riche près de la surface du sol ; comment se trouvait celui que vous avez trouvé ?

Cela varie. J'ai vu du quartz de cette espèce pris à la surface même et qui valait \$8,000 le tonneau. En Californie, un filon a été exploité sur une distance de 1,000 à 1,200 pieds et à une profondeur de 50, mais là l'action de l'atmosphère avait en partie décomposé le roc.

Cent pieds sur le sens du filon et 25 de chaque côté forment une étendue suffisante pour rendre l'exploitation facile ?

Oui.

Avez-vous trouvé du quartz dans la région de la Chaudière ?

Oui.

L'avez-vous essayé ?

Oui.

Quel a été le résultat de votre essai.

Le plus riche pouvait donner \$89.14 par tonneau.

EDMUND B. HOOD—(Suite.)

Où fut-il trouvé ?

Je ne puis le dire ; la personne qui était avec moi l'automne dernier était chargée de tout et elle a fait une liste des localités d'où l'or a été tiré.

Par l'hon. M. McDougall :—

Son rapport est-il publié ?

Oui.

Par M. Shanly :—

Quelle espèce de quartz avez-vous ici et combien rapporterait-il ?

Environ \$20 par tonneau.

Par le PRÉSIDENT :—

Y a-t-il une grande étendue de ce quartz aurifère que le professeur Wurtz a trouvé au lieu où on l'a pris ?

Je ne sais où il l'a trouvé.

Le quartz abonde-t-il dans la région de la Chaudière ?

Je le crois, sur une distance de 1000 pieds il y en a dix veines entre les rivières du Portage et Kemp.

Les avez-vous examinées pour voir combien le quartz rapporterait ?

Non, car je n'avais pas les outils nécessaires.

Par l'hon. M. McDougall :—

Le professeur Wurtz a exploré la région de la Chaudière, sur laquelle il vous a donné des renseignements pratiques ; mais dans vos explorations vous avez dû rencontrer du quartz qui contenait de l'or ; quel est votre avis à l'égard des veines contenant de l'or dans la partie du pays que vous avez traversée. En trouve-t-on beaucoup ?

Oui, en grand nombre. Le quartz se trouve en couches de plusieurs milles de surface dans la direction de l'embouchure de la rivière Gilbert ; il y a ensuite interruption jusqu'à l'église St. George, où le quartz se trouve encore à l'affleurement ; au ruisseau du Moulin, il se montre de nouveau ainsi qu'en arrière du Repos des Voyageurs.

Savez-vous si ces rocs à fleur de terre contiennent de l'or ou s'ils ne se composent que de quartz ordinaire ?

Tout indique qu'ils sont aurifères ; ils ont des cavités qui démontrent qu'une oxidation de substances métalliques a eu lieu.

Quant à l'étendue de ces veines de quartz, quelle différence y a-t-il entre elles et celles que vous avez vues ailleurs ?

Elles peuvent leur être avantageusement comparées.

Par M. Pope :—

Vous avez parlé de cavités dans le quartz : sont-elles toujours un indice certain qu'il contient de l'or ?

Pas toujours.

Dans neuf cas sur dix, lorsque vous voyez de ces cavités, quelle est la moyenne du quartz renfermant de l'or ?

Vous pourriez en examiner dix morceaux sans en trouver, tandis que le onzième sera un bel échantillon de quartz aurifère.

On donne ici un grand nombre de permis pour l'exploitation des lits de rivière : Savez-vous si cela s'est fait en d'autres pays ?

Les lits de rivière sont exploités comme le reste.

EDMUND B. HOOD—(Suite.)

Par M. TASCHEREAU :—

Dans les endroits par vous mentionnés, toutes les terres appartiennent-elles au gouvernement ?

Il y en a qui sont propriétés particulières.

27 février 1865.

Témoignage de S. J. DAWSON, Ecuier, des Trois-Rivières.

Quelles occasions avez-vous eues de connaître les ressources minérales du Bas-Canada ?

Pendant l'été et l'automne de 1863, et depuis cette période, j'ai beaucoup voyagé dans la division aurifère de la Chaudière. Depuis l'ouverture jusqu'à la fin de la navigation en 1864, et même jusqu'à présent, j'ai eu constamment des hommes qui exploraient et prospectaient différentes parties de la contrée, et en deux occasions j'ai tenté l'expérience de canaliser dans les endroits bien éloignés de ceux où l'on avait déjà fait de semblables travaux, c'est-à-dire beaucoup plus au sud.

Avez-vous des intérêts personnels dans la région aurifère de la Chaudière ?

Oui.

Voulez-vous dire au comité si les terres que vous occupez là sont des propriétés publiques ou particulières ?

Si par terres publiques vous entendez celles qui sont achetées directement de la couronne, je possède de ces terres. J'en ai aussi qui viennent de particuliers, mais je ne suis occupant d'aucune terre publique en vertu d'un permis.

Savez-vous quelles mesures existaient à l'égard des terrains miniers du gouvernement avant la loi de la dernière session ?

Ce n'est que durant la saison qui précéda la passation de l'acte, dont vous parlez, que les terrains aurifères attirèrent sérieusement l'attention du gouvernement. Antérieurement et à l'exception des règlements temporaires du 22 avril dernier, on n'avait, que je sache, établi aucuns règlements relatifs aux mines ; et, d'ailleurs, les circonstances n'exigeaient du gouvernement aucune action particulière à cet égard. On savait généralement que, sur de grandes étendues, on parvenait à trouver de l'or en petites quantités ; les rapports géologiques nous l'avaient appris. On savait aussi que des exploitations sur une assez grande échelle avait été poursuivies avec des succès divers, bien que profitables en somme sur les rivières Du Loup et de la Famine ; mais ce n'est qu'en 1863, une fois que la richesse remarquable des dépôts d'alluvion de quelques localités a été reconnue, que l'on a senti la nécessité d'une loi concernant les mines d'or, laquelle a été précédée par les règlements du mois d'avril dernier. Avant cette époque, la colonisation n'avancait que lentement, surtout dans les cantons voisins de la ligne frontière. Dans quelques-uns de ces cantons, les terres étaient arpentées et à vendre depuis plus de trente ans ; bien des lots accordés aux pensionnaires de l'état et autres pour service militaire avaient été abandonnés, et, dans quelques cas, il m'a été difficile et parfois impossible de trouver leurs propriétaires malgré les recherches que j'avais faites dans l'intention d'acheter leurs terres. Depuis peu, les terres non accordées ont été prises rapidement, et la découverte de l'or n'aura pas été sans avantage, quand elle n'aurait que celui de favoriser l'établissement de ces cantons, sur les frontières de la province.

Pouvez-vous expliquer la manière de procéder pour obtenir des permis ou des *claims* ?

Elle est assez simple, ou du moins elle l'était avant que fût abolie la charge d'inspecteur de mines aurifères, emploi que créaient les règlements du mois d'avril dernier ainsi que la loi de la dernière session. Lorsque cette charge existait, on n'avait qu'à s'adresser à l'inspecteur pour avoir un permis d'exploitation, soit sur des terres publiques ou des propriétés particulières. Le permis d'exploitation sur les terres de la couronne autorisait le possesseur à marquer son *claim* où cela lui convenait sur les terres publiques. A ce système, je pense qu'on peut trouver à redire pour les raisons que je donnerai en répon-

S. J. DAWSON—(Suite.)

dant à la 12ème question. A mon avis, cependant, je ferai observer que le permis devrait spécifier exactement le terrain dont il autorise l'exploitation.

Pouvez-vous donner au comité une idée de l'étendue des terrains aurifères et du caractère de la contrée?

Voici ce qu'on lit, (p. 739) dans le rapport général de Sir Wm. Logan, chef de l'exploration géologique du Canada, publié en 1863:— "L'alluvion aurifère du Canada oriental s'étend sur une grande superficie au sud du St. Laurent, comprenant la contrée montagneuse appartenant à la chaîne de Notre-Dame et s'étendant de là au sud et à l'est jusqu'aux frontières de la province. On pose ces grandes limites parce qu'on trouve les mêmes caractères minéralogiques dans toute cette étendue, bien qu'on n'ait pas trouvé de l'or partout; et dans sa continuation vers le sud à Plymouth, et ailleurs dans le Vermont, on a obtenu des quantités considérables d'or des dépôts d'alluvion. En Canada, on a trouvé de l'or sur le St. François depuis le voisinage de Melbourne jusqu'à Sherbrooke, dans les cantons de Westbury, Weedon et Dudswell, et sur le lac St. François. On l'a aussi trouvé sur l'Etochemin, et sur la Chaudière, et sur presque tous ses tributaires, depuis la seigneurie de Ste. Marie jusqu'à la frontière de l'Etat du Maine, y compris le Bras, le Guillaume, la Rivière-des-Plantes, la Famie, la Rivière-du-Loup, et la Metgermette."

Voici ce qu'il dit dans un autre rapport:—"On peut affirmer que l'alluvion aurifère existe sur plus de 10,000 milles carrés au sud du St. Laurent, y compris le prolongement des Montagnes Vertes en Canada et le pays situé à leur sud-est. En suivant cette alluvion dans la direction nord-est, les recherches de l'exploration n'ont pas été poursuivies plus loin que le lac Etochemin; mais, au-delà, la ressemblance du roc porte à croire que le changement doit être peu sensible sur une grande distance, et même peut être jusqu'à l'extrémité de Gaspé."

Dans un rapport précédent, il fait observer que: "Tout le long de la ligne le banc d'alluvion paraît être uni à des rocs ou dans le voisinage de rocs fortement caractérisés par la magnésie, car il s'y trouve des ardoises dolomitiques, de tale et de chlorite et du fer chromique, titanifère et du rutile. On le trouve ainsi dans d'autres pays, et par la description des Montagnes Ural, que nous devons à Sir R. J. Murchison et à ses compagnons, on voit que ces traits caractéristiques sont visibles dans cette région aurifère de la Russie où l'or est uni au platine."

De récentes découvertes ont donné raison à l'hypothèse de Sir William quant à l'existence de l'or au nord-est bien au-delà de toute les localités où on en a trouvé à l'époque où il écrivait. Je tiens de bonne source que, durant la dernière saison, on en a trouvé sur la rivière St. Jean et sur la Daaquam, qui est un de ses tributaires, et qui a sa source dans le canton de Langevin. On en a aussi trouvé dans les cantons de Standon et Buckland, sur la Rivière-du-Sud, dans le canton de Mailloux, et plus loin, et gagnant le nord-est, sur divers ruisseaux entre la Rivière-du-Loup (en bas) et le lac Témiscouata.

Quant à la seconde partie de votre question, qui a trait au caractère du pays, je crois qu'il serait difficile de trouver une contrée plus attrayante sous certains rapports. Au point de vue agricole on pourra généralement la trouver trop accidentée, mais il s'y trouve néanmoins de vastes étendues de terre arable, et, sur les plateaux, on dit le sol fertile bien que rocheux. En général, les rivières ne sont pas ni ne pourront jamais être rendues navigables,—et la surface du pays offrirait des difficultés, mais non pas insurmontables, à la construction de routes. En bien des endroits les hautes terres se terminent en plateaux d'une moyenne étendue, mais le sol y est parfois marécageux. Ailleurs le sol est abrupte, on peut même dire montagneux; cependant, il n'offre pas cette inaccessibilité si commune dans la région gneissique au nord du St. Laurent. Dans cette dernière, le roc est cristallin; de sa nature, il se décompose lentement et ne forme qu'une terre très-pauvre. Dans cette région on ne voit que hautes collines, précipices et rochers. Dans celle de la Chaudière, les roches que le temps a émiettées se sont transformées en un sol passablement fertile, les collines y ont une forme arrondie, et, sur leurs versants comme à leur sommet, elles sont propres à la culture.

S. J. DAWSON—(Suite.)

Par endroits, les vallées sont excessivement étroites et bordées des deux côtés par de hautes terres ; mais, ailleurs, elles s'élargissent et offrent de grandes étendues de terre d'alluvion.

Excepté le long des cours d'eau et grandes routes déjà ouvertes où il y a des établissements, toute la région est densément boisée. Dans bien des endroits le bois de sapin blanc est de haute venue, l'érable et le bouleau noir indiquent un sol d'une moyenne fertilité. Dans d'autres, le sapin, l'épinette et le bouleau blanc laissent voir leurs racines que l'ardoise et le quartz empêchent de pousser à une profondeur suffisante pour qu'ils tiennent fortement au sol.

Sauf quelques endroits séparés par de longs intervalles, les cours d'eau sont excessivement rapides, et bien qu'ils ne roulent pas exactement sur des sables aurifères, je crois que dans toute la région il n'est pas un seul ruisseau où il ne soit facile de trouver des parcelles d'or.

Vu la nature du roc, qui cède facilement à l'action continue de l'eau, il n'y a que peu de chutes perpendiculaires. Leur pente est néanmoins considérable, et il est rare que la pente du cours ne soit pas assez prononcée pour pouvoir miner par le procédé hydraulique ou pour y trouver un pouvoir d'eau à toute autre fin.

Il y a de nombreux lacs, et les mieux connus d'entre eux sont le lac Etchemin, près de l'extrémité est de la division, et le lac Mégantic, situé un peu au-delà de l'extrémité ouest de la division ; mais il en est beaucoup d'autres qui peuvent rivaliser avec ceux-là, tant sous le rapport de la dimension que de la magnificence des sites qui les avoisinent.

Dans ces lacs comme dans les rivières, le poisson fourmille. Dans les premiers, il y a de la loche, de la truite moustachée et du meunier, mais dans les rivières il n'y a, à proprement parler, que de la truite moustachée.

La colonisation avance lentement mais elle n'en augmente pas moins, et il se pourrait que la découverte de l'or eût l'effet de lui donner une très-forte impulsion.

Grâce aux efforts et à l'influence de deux personnes distinguées : les députés de Beauce et de Dorchester, diverses routes ont été construites ou projetées ; celle qui conduit jusqu'au lac Etchemin a été améliorée jusque là et continuée à travers le canton de Ware jusqu'aux sources de la rivière Daquam, dans le canton de Langevin, où les Trappistes ont érigé une église et fait le défrichement d'une vaste propriété. Bien qu'isolé, mais au centre d'une très belle étendue de terre, leur établissement ne tardera guère à attirer là le colon, qui aura l'avantage de l'exemple de ces hommes instruits qui, par leur industrie et leur persévérance, et sans plus de moyens à leur disposition que n'en peuvent avoir les colons les plus pauvres, ont réussi à s'établir au centre même d'un désert.

Plusieurs autres routes partent du lac Etchemin et traversent Cranbourne. L'une d'elles doit être continuée à travers Watford et Metgermette de manière à déboucher sur le chemin de Kennebec, dans Linière. C'est là une route importante quant à l'ouverture et à la colonisation de ces grands cantons.

A l'Ouest de la Chaudière et par le chemin Lambton, la communication est facile jusqu'au lac St. François et Sherbrooke. De cette ligne à Winslow, un très-bon chemin mène au lac Mégantic, et, sur cette route, il y a une colonie de montagnards écossais venus récemment des Hybrides. Le pays semble leur plaire beaucoup, et cela sans doute parce qu'il leur rappelle le sol natal par ses lacs, ses montagnes et ses rivières torrentueuses. Je ne dois pas oublier de dire qu'un chemin a été projeté et est en partie construit depuis Lambton, le long du lac et de la rivière Drolet, jusqu'à la Chaudière, dans le canton de Gayhurst.

Cependant, le chemin qui contribuerait le plus au développement de la contrée et au progrès de la colonisation, et sans lequel toutes les autres routes projetées ou en voie de construction seront incomplètes, c'est celui que l'on pourrait ouvrir depuis la route de Kennebec, à la Pointe de Jersey et en suivant les bords de la Chaudière, jusqu'au lac Mégantic. Cette ligne est déjà tracée et, grâce aux efforts de M. Taschereau, 14 milles en sont achevés. C'est là un bon commencement, mais si elle était rendue praticable sur toute sa longueur, elle aiderait à la colonisation et aux développements des mines d'or, et cela avec une rapidité que ne pourrait produire nulle autre amélioration analogue dans

S. J. DAWSON—(Suite.)

cette section du pays. Vu l'avantage que donnerait cette route, je pense que le comité ferait on ne peut mieux en recommandant qu'un crédit soit affecté à sa construction. La Chaudière est le principal cours d'eau de cette contrée, et dans cette partie de son cours, c'est-à-dire entre la Pointe de Jersey et le lac Mégantic, elle devient si torrentueuse, elle est parsemée de tant d'obstacles, que jamais il ne sera possible de la rendre navigable; or, un chemin est nécessaire pour que les colons et les mineurs pénètrent dans cette région, et je crois que le moment serait bien choisi de demander les moyens de le construire, attendu que, durant la dernière saison, le gouvernement a retiré un fort revenu de la vente de terrains dans le district de la Chaudière.

Savez-vous jusqu'à quel point les mines d'or de la Chaudière ont été exploitées et avec quels résultats?

On pourrait mieux obtenir ce renseignement, en partie du moins, du commissaire, surtout quant à la quantité d'or que les exploitations ont réellement donnée. Je dirai, cependant qu'à part de ce que les exploitations ont produit, il a été beaucoup fait l'année dernière pour le développement futur de la région qui a été explorée et en bien des endroits soigneusement examinée par des hommes de science expérimentés. De riches dépôts d'alluvion renfermant de l'or ont été trouvés en divers endroits, plus particulièrement sur les rivières Gilbert, Famine, Du Loup, et Metgermette, et, durant l'été dernier, sur toutes ces rivières on a fait des fouilles qui ont beaucoup rapporté. Sur les rivières du Portage, du Repos des Voyageurs, Oliva et Du Loup, on a fait des recherches systématiques, qui ont coûté beaucoup, mais qui ont démontré qu'une nouvelle exploration constaterait que les exploitations seront à coup sûr profitables. Sur la rivière Oliva, le défunt et regretté M. Murney a fait travailler un parti d'hommes, pendant la plus grande partie de l'été, sous la direction de M. Dunbar Moodie, qui a travaillé pendant longtemps aux mines californiennes, et qui, j'en suis sûr, témoignera volontiers du résultat de ses opérations. M. Lyon, qui surveille les opérations sur une autre partie des rivières Oliva et Du Loup, fera aussi connaître au comité le résultat de ses travaux, commencés dans des circonstances difficiles, c'est-à-dire, dans la saison des pluies. J'ai à ajouter que de l'alluvion contenant de l'or a été trouvée sur les rivières Samson et Nibnellis qui viennent du sud et se jettent dans la Chaudière en bas du lac Mégantic. Cependant, les recherches sur ces cours d'eau n'ont pas été faites soigneusement; on s'est borné à constater l'existence de l'or que l'on trouve en assez grande abondance. On a aussi trouvé de l'alluvion aurifère sur le cours d'eau venant de Woburn au lac Mégantic, et l'on m'a montré quelques belles pépites qui avaient été trouvées sur ce cours d'eau. On m'a aussi montré de l'or brut qui avait été prouvé sur les tributaires supérieures de la rivière Famine, dans le canton de Ware, et je tiens de bonne source que dans les cantons de Buckland et Standon on a fait des recherches très-fructueuses. Par la découverte de l'alluvion aurifère sur une si grande étendue de pays, et par le fait que dans cette région le quartz est généralement aurifère, on ne peut faire autrement que d'admettre que les opérations de l'été dernier ont eu des résultats au moins assez bons pour faire connaître le pays et pour engager à tenter des exploitations sur une plus grande échelle.

Avez-vous vu vous-même du quartz aurifère sur le sol de la Chaudière ou d'aucun de ces tributaires? Si vous en avez vu, veuillez dire dans quel canton ou seigneurie?

J'ai vu du quartz pris sur le roc solide, et qui a été essayé avec succès, mais pour donner au comité une juste idée du quartz aurifère pris sur le roc, je vais, entre autres, citer les faits authentiques qui suivent:

ST. FRANÇOIS.

Du quartz tiré de la veine, essayé par le prof. Kent, a donné \$22 en argent et \$15, en or, par tonneau de 2,000 lbs., en tout, \$35.—*Autorité, M. Greacen.*

Du sable noir de la même localité a donné \$573 le tonneau.—*Autorité, M. Coman.*

RAPIDES DU DIABLE.

Un échantillon de minerai de plomb argentifère a donné 32 onces d'argent au onneau; un autre, 37 onces, et un troisième, 256 onces; des pyrites ont donné 6 onces

S. J. DAWSON—(Suite.)

d'alliage d'or et d'argent, et du sulfure de zinc, 9 onces d'or d'un jaune pâle au tonneau. Pour ces expériences, le tonneau était de 2240 lbs. *Autorité, Exploration Géologique du Canada, citée par le professeur Wurtz.*

RAPIDES DU DIABLE.

Des pyrites arsenicales ont donné.....	\$89 14 d'or par tonneau de 2,000 lbs.
Et en argent.....	1 21
En tout.....	\$ 90 35
Du sable noir aurifère, a donné.....	\$2860 40 d'or.
Et en argent.....	29 50
En tout.....	\$2889 90

par tonneau de 2000 lbs.,—*Essayé par le Dr. Torrey de New-York. Autorité, prof. Wurtz.*

POINTE DE JERSEY.

L'été dernier, de l'or visible a été trouvé dans une veine de quartz, par M. Terrill. Avant lui, M. Cahill en avait trouvé dans une masse de quartz détachée, de laquelle il enleva des morceaux, au montant de seize piastres. *Voir le témoignage de M. Cahill.*

RUISSEAU DE STAFFORD.

Du quartz pris à la surface de la veine a donné \$19.38 d'or et \$2.18 d'argent; en tout, \$21.56 le tonneau. *Essayé par le prof. Kent. Autorité, le Dr. Reed.*

RIVIÈRE DU LOUP.

Près de l'embouchure de la rivière Metgermette, du quartz tiré de la veine a donné \$21 d'or au tonneau. *Autorité, M. French.*

Voici ce qu'on lit dans le rapport de M. Hinds, qui a examiné du quartz de cette section :—

“ 6 juin, No. 4. Broyé du quartz pris de la veine sur la rivière Du Loup et trouvé qu'il contenait quelques petites parcelles d'or; cinq d'entre elles étaient légèrement arrondies à leur bord, et les autres étaient des masses filiformes non usées, ébréchées.

“ No. 5. Broyé du quartz que j'ai pris de la veine sur la rivière Du Loup, vis-à-vis la demeure de Roy. Je l'ai lavé avant de le broyer, afin d'en enlever l'argile. Cette masse de quartz a donné trois pépites pointues, ébréchées mais non usées. Les deux fois, le quartz a été cassé avec un marteau sur une pierre plate, et la quantité essayée était d'environ 15 livres, plutôt moins que plus.”

METGERMETTE.

Du sable noir, dans lequel l'or n'était pas visible, a donné \$480 de ce métal précieux, et \$26 en argent. En tout, \$506 le tonneau de 2,000 lbs. *Essayé par le professeur Seymour.—Autorité, M. French.*

Un autre spécimen de sable noir tiré de la Metgermette et essayé par le Dr. Hayes, de Boston, a donné plus de \$400 au tonneau. *Autorité, M. French, qui ne se rappelle pas l'exacte quantité.*

RIVIÈRE DU LOUP.

Une masse d'or ébréchée, filiforme à ses extrémités, et à laquelle adhéraient encore du quartz, comme l'a vu le comité, a été arrachée d'une masse de quartz détachée, et paraissait avoir été détachée de la veine un peu plus haut. *Autorité, Col. Rankin.*

S. J. DAWSON—(Suite.)

RIVIÈRE OLIVA.

Du quartz de la veine, essayé à New-York, a donné \$37 d'or par tonneau de 2,000 lbs. Autorité, M. Breakey.

RUISSEAU KEMPT.

De l'or visible a été extrait du quartz par le professeur Wurtz. Voir son Rapport.

RIVIÈRE DU LOUP (partie supérieure).

A trois milles de la frontière, un échantillon de quartz pris à la surface de la veine, sur le terrain minier No. 13, a donné, le tonneau, 8 *pennyweights* d'or mêlé à un peu d'argent. Du sable noir du terrain minier No. 4 a donné 22 *pennyweights* d'or au tonneau. Le quartz et le sable furent essayés par le professeur Hayes, de Boston, qui reçut les échantillons de M. Dawson.

Je pourrais citer des expériences dont les résultats furent encore plus avantageux.

Dans les cas ci-dessous, tous les échantillons furent pris à la surface ou seulement à un ou deux pieds de profondeur, et bien que la quantité d'or tiré du quartz soit petite—exception faite pour celui des Rapides du Diable—elle suffit, néanmoins, à prouver l'existence de ce métal dans le quartz de la région aurifère. Tels qu'ils sont, les échantillons ont été pris à différentes époques par différentes personnes sur des veines éloignées les unes des autres, sur une distance de 40 milles et dans une direction presque perpendiculaire au roc.

C'est là un fait sur lequel je désire particulièrement attirer l'attention du comité, car, à venir jusqu'à ces derniers temps, l'opinion générale était que l'or provenait du schiste cristallin de la rangée Notre-Dame, lequel, à la suite de sa décomposition, avait dû se répandre sur l'étendue située plus au sud.

Les opérations de l'année dernière ont démontré qu'il ne fallait pas s'en tenir qu'à l'hypothèse de l'alluvion pour justifier de la présence de l'or dans les dépôts superficiels d'aucune partie de la contrée, d'autant qu'il peut être apporté, comme c'est sans doute le cas, par la dégradation du roc de la localité.

Dans ses explorations de la rivière Metgeraette, le professeur Hind semble en être arrivé à la conclusion que l'or vient en partie de la décomposition des veines de quartz de la localité et de fragments de quartz apportés avec l'alluvion au nord des rochers situés au nord des couches supérieures d'ardoises diluviennes, en bas des rapides de la rivière St. François.

Le professeur Wurtz, du bureau des essayeurs, de New-York, a étudié cette question avec soin, et ses conclusions, surtout à l'égard des filons de quartz de la région de la Chaudière, méritent d'être mentionnées. Avant de faire des citations de son rapport à l'aide de l'exemplaire que je dois à l'obligeance de M. Hood, de la compagnie des mines dite *Reciprocity*, il conviendra peut-être de dire ici un mot de la réputation que s'est faite ce professeur parmi les hommes de science des Etats-Unis, et, à cet effet, je citerai l'opinion qui va suivre du professeur J. D. Dunn, du collège de Yale, homme d'une réputation universelle comme chimiste et géologue : " Sous ce double rapport il est très habile, et sur ces questions, je le crois incapable d'émettre une opinion erronée."

" Le professeur Torrey, qui a la direction du bureau général des essayeurs, New-York, s'exprime ainsi à son sujet : Vous me demandez le nom d'une personne capable de faire des recherches géologiques et métallurgiques, je suis heureux de pouvoir sans crainte vous indiquer le professeur H. Wurtz. Je le connais depuis bien des années, il a beaucoup travaillé avec moi au laboratoire ; j'ai une entière confiance dans son intégrité."

Par ce que je viens de citer, le comité peut voir que le professeur Wurtz n'est pas un géologue qui débute mais bien un homme pratique, qui a été grandement recommandé comme capable de remplir l'emploi dont il peut être chargé ; ses opinions peuvent donc inspirer quelque confiance, même dans le cas où elles pourraient différer de celles de quelques géologues marquants, il est vrai, mais qui, plutôt que de voir leurs théories favorites

S. J. DAWSON—(Suite.)

renversées, aimeraient mieux que la rangée de montagnes Notre-Dame fut encore une fois au fond d'un océan.

Je cite ce qui suit de son rapport :—

“ La rangée des montagnes Notre-Dame, qui paraît avoir anciennement formé un plateau d'épanchement du continent, est décrite dans les rapports géologiques canadiens comme représentant en Canada la crête de ces grandes lignes de soulèvement de la côte Est de l'Amérique du Nord, et que nous connaissons, nous, sous le nom de chaîne de montagnes Alleghany ou Appalachienne. Ces rapports désignent cette ligne de soulèvement comme passant les montagnes du Vermont en Canada le long d'une ligne de pics élevés commençant à environ 50 milles de Montréal, suivant une direction généralement Nord-Est et traversant Sutton, Orford, Ham, Coleraine et Buckland, de sorte que cette crête de soulèvement se trouverait traverser la région de la Chaudière quelque part vers Ste. Marie.

“ C'est sur le flanc Sud-Est de cette crête de soulèvement que se trouve le grand système de filons minéraux contenant de l'or, de l'argent, du plomb, du cuivre et autres métaux, lequel traverse la Géorgie, la Caroline du Nord et du Sud, la Virginie et le Maryland. Dans la Pensylvanie, le Nouveau-Jersey et New-York, on trouve la même grande zone métallifère, mais, dans ces Etats, elle ne contient, à proprement parler, que des minerais de fer, tel que le fer magnétique, des pyrites de fer et des pyrites magnétiques, comme dans les hautes terres du Nouveau-Jersey et de l'Hudson ou à West Point Highlands, mais presque toujours elle se trouve sur les flancs Sud-Est de la crête. Dans le Massachusetts, le Vermont et le New-Hampshire, et toujours sur le flanc Est des Montagnes-Vertes, se trouvent encore de nombreux filons de quartz métallifère, composés en grande partie, de sulfure de fer, de cuivre, de plomb et de zinc, mais parmi lesquels, dans le Vermont et le New-Hampshire, on a trouvé, en différents endroits, de l'or et de l'argent, mais toujours, je le crois, ces filons se trouvent sur le côté Est des Montagnes-Vertes.

“ Il s'en suit, par conséquent, que nous avons ici la preuve que la grande Zone Appalachienne des filons suit toujours le côté Est de la crête, et que la région aurifère du Canada est située sur le côté Est de la ligne ci-dessus indiquée, laquelle traverse la vallée de la Chaudière quelque part à Ste. Marie ou au-dessous de Ste. Marie.

“ Le premier grand problème auquel donne lieu cette région aurifère, connue depuis si longtemps, mais de peu de personnes, c'est de savoir si le métal précieux, comme cela se voit dans toutes les régions connues, est sorti des débris de veines ou filons décomposés traversant le roc de la contrée, ou, comme quelques uns l'ont supposé, s'il est sorti des débris d'autres formations situées plus au nord, car on sait que de grandes quantités de fragments de ces formations ont été apportés et répandus sur le sol de cette contrée par les glaces venant du nord avant son immersion par l'Océan. Quelque singulière que puisse paraître cette supposition, on y a beaucoup ajouté foi puisqu'elle a été adoptée et figure dans les premiers rapports de l'exploration géologique du Canada, et ce fait peut avoir contribué à retarder le développement des mines d'or de cette section.”

Après avoir fait la description de la contrée et des filons de quartz fortement imprégnés de sulfures métalliques qui suivent la ligne de soulèvement, après avoir fait remarquer que la direction des filons aux Rapides du Diable gagne un peu plus haut que l'endroit où les fouilles étaient si riches à l'époque à laquelle écrivait (20 septembre 1864), qu'il est officiellement rapporté que 300 hommes ont fait \$1,200 par jour, il poursuit, ainsi :—

“ A l'œil, les lavages faits sur la rivière Gilbert n'indiquaient pas que l'or eût été transporté, car examiné à la lentille, il affectait des formes angulaires irrégulières, sa surface était irrégulière et sans égratignures. On a pu voir que certains échantillons contenaient encore des fragments de quartz de la veine d'où ils étaient sortis.

“ Les grains d'or lavés par nous en d'autres endroits avaient la même forme, examinés à l'aide du verre grossissant. On ne pouvait voir aucune de ces traces d'usure qui eussent naturellement été visibles si cet or fut trouvé à une grande distance de la veine-mère d'où il était sorti.

S. J. DAWSON—(Suite.)

"D'après ce qui précède, je suis convaincu qu'il n'y a nullement lieu de supposer que l'or trouvé dans cette section vienne d'ailleurs que des filons de quartz qui traversent la contrée même. Ce qui peut servir d'appui à cette assertion, c'est qu'à ma connaissance on n'a pas encore trouvé de ce précieux métal dans les rochers au nord de cette région; celui qu'on a trouvé l'a été dans les filons de quartz de la région même, soit à l'état visible, soit par les procédés chimiques.

"On ne saurait, d'ailleurs, appeler alluvion la terre renfermant des pépites et de l'or brut en assez grande abondance pour que les fouilles soient profitables. L'or renfermé dans cette alluvion serait uniformément répandu dans tout le banc et, pour reconnaître cette qualité au sol où se font les fouilles sur la rivière Gilbert, il faudrait croire que la petite vallée de ce cours d'eau fût mystérieusement devenue le réceptacle d'une partie de cette alluvion, qui, par extraordinaire, contient d'énormes quantités de pierres provenant de filons de quartz aurifères existant dans la contrée éloignée d'où elles sont venues.

"On pourra demander, cependant, comment il se fait que ces filons de quartz du Canada indiquent si peu, à leur affleurement, qu'ils contiennent de l'or, tandis que dans une région aurifère voisine, comme la Nouvelle-Ecosse, par exemple, où le roc et les filons ressemblent beaucoup à ceux-ci, l'or se voit en abondance aux affleurements; mais, à cela, je répondrai, que sous ce rapport, la région de la Nouvelle-Ecosse fait exception à la règle générale, et la cause de cette particularité est à mon avis bien expliquée par ces mots du rapport sur la Nouvelle-Ecosse, du prof. Silliman: 'La compacité des couches de roc est si grande qu'elle suffit presque à empêcher l'infiltration de l'eau de surface. En Canada, le roc est loin d'être de cette nature, et la dégradation de l'or par l'action de l'eau aux affleurements et à une certaine profondeur, est naturellement beaucoup plus facile.

"Je maintiens donc que, dans le cas de cette région aurifère, il n'existe pas plus de raison de regarder les filons de quartz comme ne méritant pas d'être exploités, comme cela a eu lieu jusqu'ici, qu'il n'en existait pour la Californie, l'Australie ou le Colorado, où la même incrédulité s'est manifestée avant que les exploitations minières du quartz eussent confondu les incrédules."

Après avoir parlé en termes élogieux des rapports de l'exploration géologique du Canada et fait connaître le résultat des essais faits par M. Hunt, il termine comme suit ses observations sur ce sujet:—

"Je trouve ces résultats amplement suffisants pour justifier la croyance que l'or trouvé dans les terrains de la rivière Gilbert,—lesquels situés aux endroits ci-dessus désignés, près du lieu où ce filon et les autres doivent traverser le lit de la rivière—vient de ces filons. Pour moi, l'hypothèse de l'alluvion apportée par les glaces du Nord n'a aucune valeur.

Dans un deuxième rapport, il s'exprime ainsi à l'égard de la vallée de la rivière de la Famine:—

"L'or de la vallée de la rivière de la Famine, une partie du moins, paraît être venu, entraîné par les eaux, d'une haute montagne renfermant une immense succession de filons de quartz occupant la position indiquée par les lignes de points sur la carte du canton de Ware ci-annexée. Cette grande suite de filons a été trouvée sur la ligne du chemin de colonisation, et examinée aussi sur le côté Sud du lac Etchemin. A l'extrémité inférieure des terres de Watford, à un quart de mille environ, de la rivière de la Famine, on a trouvé du quartz à fleur de terre. On pourrait difficilement douter que les filons des Rapides du Diable et de la rivière Gilbert soient la continuation de celui-ci. Toute la vallée de la rivière de la Famine, avec ses graviers et ses argiles, au moins en haut des Grandes Chutes, sur le lot No. 5, de Watford, et plus spécialement au-dessus des Petites Chutes, sur le lot No. 20, porte une couche très-épaisse de petits cailloux de jaspé rouge et d'épidote verte dont l'origine m'a été indiquée par les divers lits de schiste interstratifiés avec les filons de quartz. Cette découverte, que je considère, au point de vue pratique, comme la plus importante que j'aie faite dans le cours de mes explorations au Canada, m'a fait reconnaître que la prétendue "alluvion" de la localité est qu'il venait des hautes terres qui bordent cette vallée. J'ai apporté des échantillons

S. J. DAWSON—(Suite.)

"de ces cailloux de jaspe, d'épidote, et aussi de roches prises sur le côté Sud du lac Etchemin, et ils sont maintenant en votre possession.

"Ces tributaires de la rivière de la Famine qui traversent les hautes terres où passe les filons, méritent un examen spécial, surtout à l'embouchure du lac Raquette, dont il est parlé plus haut. On peut voir, sur la carte, que la rivière Gilbert traverse ces hautes terres sous le sol."

Quant à savoir si les sulfures qui abondent dans le quartz sont aurifères, et en quels lieux on peut s'attendre à les trouver ainsi, voici ce qu'il en pense :—

"On ne peut s'assurer si ces sulfures sont aurifères qu'en ouvrant les filons jusqu'à la profondeur où ils ne sont pas décomposés. L'expérience a démontré que les matériaux décomposés trouvés dans les filons au-dessus de leur niveau d'eau n'indiquent rien de certain quant à leur nature aurifère. Un fait qui devrait certainement engager à creuser, au moins sur ces filons, des puits d'essai, c'est que beaucoup de ces veines, en sus de l'or qu'elles peuvent contenir, renferment d'assez grandes quantités de minerai de cuivre et de plomb argentifère, et après que ces minerais auraient été pratiqués pour en extraire l'or, le plomb, le cuivre et l'argent pourraient ensuite être extraits à leur tour avec profit."

Pour terminer ma réponse à votre question relative au quartz aurifère trouvé *in situ*, je puis dire que je tiens de bonne source que de l'or visible à la surface du sol a été maintes fois trouvé dans le quartz à Harvey Hill, sur le lot No. 14, du 16^e rang de Leeds, et à St. Sylvestre, sur la propriété de la compagnie des mines de la Chaudière. M. Ryland m'a autorisé à dire qu'on a aussi trouvé de l'or visible dans Buckland, sur les confins de Standon. D'après le témoignage de M. Brock, le comité est au fait qu'à l'aide d'un marteau on a extrait pour \$60 d'or d'environ 400 livres de quartz près de la veine de St. François. Je crois devoir ajouter qu'il serait très-avantageux d'avoir un essayeur à la Chaudière, et je pense qu'il serait raisonnable que le gouvernement contribuât pour une partie des frais nécessaires à cette fin.

Quelle est la forme de l'or trouvé dans les localités par vous connues, et quelles sont les différentes manières de le pratiquer ?

Comme je l'ai dit déjà, l'or se trouve dans le quartz et dans les bancs d'alluvion. Dans les derniers, il est parfois très-usé par l'eau, en parcelles et quelquefois en pépites d'une grosseur considérable, mais brutes, de forme angulaire et auxquelles adhère encore du quartz, tout comme si elles n'avaient pas été transportées loin de l'endroit d'où elles se sont détachées. J'ai vu, l'été dernier, des pépites de toute grosseur, depuis celle d'une tête d'épingle jusqu'à celle du poids de plus d'une livre. La manière d'exploiter les mines est primitive, mais il n'y a rien d'étonnant dans ce fait si l'on considère que les découvertes de l'or en grandes quantités sont toutes récentes et qu'il n'y avait ici que très-peu de mineurs pratiques. Les fouilles qui se font aujourd'hui sous la neige sur la rivière Gilbert sont, je crois, une nouvelle manière de faire l'exploitation, et je suis heureux de pouvoir dire, d'après le témoignage des mineurs de l'endroit, qu'elle réussit profitablement.

Avez-vous entendu dire que l'on ait trouvé du mercure ou des indices d'argent ou de cuivre dans la région aurifère ?

L'existence du mercure a été constatée à la Pointe de Jersey et sur la rivière Gilbert ; mais j'ignore sous quelle forme et en quelle quantité il a été trouvé. L'argent se trouve toujours réuni à l'or dans la proportion de 10 à 15 pour cent. Il y a de la galène argentifère dans les filons de quartz, et des échantillons de quartz essayés ont donné \$30 et même \$256 d'argent au tonneau. Elle se trouve aussi dans le sable noir, ainsi qu'on peut le voir en consultant ma réponse à la question 8. Le cuivre se trouve généralement sous la forme de pyrites de ce métal et, dans la partie supérieure de la division aurifère, on le trouve en plus grande abondance dans les quartzites que dans les filons de quartz aurifère. Une veine de cuivre, qui promettait beaucoup, a été ouverte cet été à Ste. Marie ; et, si j'en puis juger par les échantillons que j'ai vus et par ceux que je produis maintenant, je suis pleinement convaincu qu'à Ste. Claire, sur la rivière Etchemin, l'exploitation des mines de cuivre serait très-profitable. Le minerai de cuivre abonde, dit-on, dans d'autres parties de la division, mais je ne saurais l'affirmer personnellement.

S. J. DAWSON—(Suite.)

Savez-vous si on a trouvé des pierres précieuses, des diamants, rubis, perles etc., et dans ce cas, étaient ils de quelque valeur ?

J'ai vu de très-belles perles et j'ai su qu'on en avait vendu une \$700. J'en ai vu une évaluée à \$30, mais qui, je pense, devait valoir beaucoup plus, car elle était très-claire et d'un demi ponce de diamètre. Je ne crois pas, cependant, que les perles abondent sur la Chaudière. Quant à des pierres précieuses, je ne sache pas qu'il en ait été trouvé. J'ai bien entendu dire qu'on avait trouvé des diamants, mais je suppose qu'ils étaient de la nature de ceux qui abondent dans le voisinage de Québec, c'est-à-dire de beaux cristaux de quartz transparent.

Il y a cependant des pierres d'autres sortes qui deviendront précieuses avec le temps. Le jaspé de haute couleur et susceptible d'un grand poli est abondant dans Cranbourne et Standon. On peut se procurer l'ardoise à couvrir en quantité illimitée à la tête des rivières du Portage et Oliva, et l'on peut trouver sur les mêmes cours d'eau des dalles à pavés de dimensions extraordinaires.

Cette division du domaine de la couronne est-elle convenablement administrée et quel est selon vous, l'effet du système d'exploitation des mines d'or tel que réglé par l'acte de la dernière session et aussi tel que pratiqué antérieurement à cet acte ?

L'exploitation des mines d'or est, pour ainsi dire, à son début, et l'expérience acquise est presque nulle, on ne saurait donc espérer une administration parfaite. Cependant, il y a loin de la perfection aux erreurs qui ont été commises, au moins dans un cas ; et si j'attire l'attention du comité sur ce point important ce n'est pas dans le but de critiquer, ni parce que je crains qu'on persiste dans cette erreur, je désire seulement signaler un système qui devient trop général : c'est celui par lequel les divisions secondaires des départements s'arrogent des pouvoirs que l'exécutif lui-même hésiterait à prendre sans la sanction du parlement. Je veux parler de l'ordre ou plutôt de l'édit—car on ne peut l'appeler autrement—du 15 septembre dernier, adressé à l'inspecteur des mines d'or. La lettre qui contient cet ordre, bien qu'elle porte la signature du chef du département des terres publiques, (dans une correspondance aussi vaste bien des lettres ne sont qu'affaires de routine,) était l'œuvre de l'employé de cette division du domaine de la couronne chargé de l'administration des terrains aurifères, et c'est sur lui que retombe la lourde responsabilité de l'avoir écrite. La regardant donc comme émanant de lui, dans l'exercice de ce qu'il considérerait sans doute comme étant son privilège et son devoir, je cite le paragraphe suivant :—

“ Les personnes qui travaillent dans le lit des rivières navigables ou flottables, dans votre division, et qui n'ont pas eu part aux concessions primitives de la couronne, doivent payer des permis d'exploitation. En même temps, dans le cas des petits ruisseaux, il est bon de marquer les *claims* conformément à la 11^e section de l'acte concernant les mines d'or, de manière à donner la préférence aux propriétaires riverains.”

Ceci a l'air très-raisonnable à première vue, et l'égard que l'on semble avoir pour les propriétaires riverains, en leur assurant le premier offre du privilège de payer pour l'usage des cours d'eau sur leurs propres terres, a un air de considération et d'équité, très-propre à induire le public en erreur. Mais en l'examinant un peu, on en découvre bientôt le vrai sens.

Le plus pauvre colon établi sur le bord d'une rivière, ou, pour employer une expression plus élégante, le plus pauvre propriétaire riverain a généralement une terre d'au moins deux arpents et demi de front sur la rivière, et quelquefois davantage si le cours d'eau traverse diagonalement sa terre ou s'il en a plus d'un lot, mais, au minimum, il a deux arpents et demi, ou 520 pieds. Les permis d'exploitation de l'or sur les terres de la couronne, tels que ceux qu'il doit se procurer, ne peuvent s'appliquer, d'après la loi, qu'à des étendues de 20 pieds de front ou plus, sur une rivière ou un grand ruisseau. Il lui faudrait donc prendre tous les mois 26 permis dont chacun lui coûterait \$2, soit \$52 par mois, ce qui fait un total de \$312 pour les six mois durant lesquels les mines peuvent être exploitées. Et si son lot était traversé par la rivière, il aurait à payer le double de cette somme.

S. J. DAWSON—(Suite.)

Mais poursuivons cet examen. Il y a, sur la rivière des Etchemins et ses nombreux tributaires, une étendue de plus de 200 milles de lit de rivière, et les terres de chaque côté sont possédées par des particuliers; sur la Chaudière et les affluents, il y en a environ 400 milles dans la même position, ce qui fait, à part les autres rivières de la division, 600 milles. Doublons ce chiffre, car il faut compter le front de chaque côté, et nous avons 1200 milles, égal à 6,336,000 pieds de front sur la rivière, qui, à 20 pieds par *claim*, donneraient 316,800 *claims*, pour lesquels il y aurait à payer \$633,500 par mois, ou \$3,801,600 pour les six mois d'exploitation.

Or le comité sait maintenant que ce magnifique projet financier a eu pour résultat d'ajouter exactement \$4 au revenu.

Deux permis ont été accordés conformément à cet ordre, et le porteur de l'un de ces permis a dû prendre la fuite pour sauver sa vie, car le "propriétaire riverain," exaspéré,—ainsi que le prouvent les témoignages reçus par le comité,—l'a menacé de tirer sur lui s'il osait travailler dans le lit de la rivière, sur sa terre, sans son consentement.

Tout cela peut paraître trop absurde pour être discuté. C'est, néanmoins, une chose très-sérieuse, car l'ordre fut envoyé à l'officier chargé de la division aurifère de la Chaudière comme document portant tout le poids de l'autorité du gouvernement.

J'infère des faits suivants qu'aucun gouvernement ne savait qu'un ordre de cette importance avait été envoyé à la division aurifère :—

1° Que l'appropriation des lits de rivières de la manière projetée aurait été contraire à la loi. J'en suis arrivé à cette conclusion après avoir consulté plusieurs messieurs connaissant parfaitement les lois françaises, et entre autres un ex-commissaire des terres de la couronne. Parmi ces messieurs, il paraissait y avoir quelque différence d'opinion sur ce qui est ou n'est pas une rivière flottable, mais il n'y en avait aucune sur le fait que les rivières flottables étaient *propriété publique, seulement pour les besoins publics comme grands chemins, ou moyens de communication que personne ne peut interrompre*. L'ordre en question aurait donc été contraire à la loi en autorisant la construction de travaux particuliers, comme digues et canaux, qui, même si les rivières étaient flottables, les auraient bientôt obstrués.

2° Que, même si le gouvernement avait pu légalement approprier les lits des rivières aux fins de l'exploitation des mines, il aurait hésité à le faire, parce qu'il aurait prévu de suite que, dans un endroit où il y a une aussi forte population, par exemple, dans les vallées des rivières Etchemin et de la Chaudière, un pareil procédé aurait donné lieu à des querelles et des animosités entre les mineurs et les colons, et aurait pu causer de graves désordres.

Je puis ajouter qu'une pareille conduite aurait nui à l'industrie ordinaire du pays, car les mineurs, une fois en possession du lit des rivières, se seraient naturellement opposés à la construction de moulins, de digues ou de manufactures, en un mot à toute espèce de travaux hydrauliques qui auraient pu faire inonder leurs *claims* ou les embarrasser dans leurs travaux,—et le gouvernement n'aurait pas manqué de s'apercevoir de cela.

3° Que si l'on eût réellement décidé de s'approprier le lit des rivières flottables ou navigables, il est raisonnable de supposer que le gouvernement aurait d'abord constaté quelles sont les rivières qui tombent sous la désignation de flottables ou navigables, et n'aurait pas rejeté sur de pauvres colons ou propriétaires riverains la responsabilité de décider des points de loi qui pourraient les entraîner dans de longs procès et, en même temps, amener la ruine d'une entreprise naissante qui ne peut être commencée avec succès que par l'action commune et la bonne entente des colons et des mineurs.

Pour ces raisons, et pour d'autres qu'il est inutile de mentionner, je ne puis m'empêcher de conclure que la publication de cet ordre du 15 septembre dernier, était l'acte propre du chef de la division du domaine de la couronne, et je terminerai ma réponse à la première partie de votre question comme je l'ai commencée, en attirant l'attention du comité, et, par son entremise, celle de la législature et du gouvernement, sur le fait tout-à-fait anormal que les divisions secondaires des départements s'arrogent des pouvoirs qui, à moins d'être exercés avec beaucoup plus de discrétion qu'ils ne l'ont été dans ce cas-ci, ont une tendance très-dangereuse.

S. J. DAWSON—(Suite.)

Quant à la seconde partie de la question, qui a trait au système des permis d'exploitation des mines d'or, je dirai que l'acte de la dernière session n'a encore été qu'incomplètement mis à l'essai. On suppose généralement que la superficie des *claims* est trop petite, car elle est la même que celle qu'on adopta en premier lieu à la Nouvelle-Ecosse; or, feu le professeur Silliman disait à ce sujet que "le système excessivement mauvais des petites superficies, de 20 pieds sur 30, a fait creuser tant de puits de surface peu profonds, que l'eau accumulée a chassé bientôt les aventuriers qui abandonnèrent leurs *claims*, et le terrain a été passablement négligé depuis." Ce système avait cependant été changé à l'époque où il écrivait car, dans une autre partie de son rapport, il disait:—"Une fois que l'on a constaté qu'un district contient de l'or, le commissaire des mines le déclare être un district aurifère dans certaines limites. Il est ensuite arpenté et marqué en "superficies" qui, d'après la loi actuelle, ont trois quarts d'acre chacune, ou 150 pieds sur le cours supposé d'une veine, et 250 pieds dans une autre direction."

Les *claims* devraient être, je crois, de la même grandeur ici qu'à la Nouvelle-Ecosse. A l'égard des mines de quartz, cependant, ce n'est pas d'une grande importance, car jusqu'à ce que la loi soit changée sous d'autres rapports, nul homme pratique n'encourra les frais de l'érection de moulins à broyer et autres appareils coûteux sur la foi d'un permis mensuel qui ne contient même pas la désignation de la superficie qui doit être occupée.

Comme je l'ai déjà dit, en réponse à la cinquième question, je crois que chaque permis devrait préciser le terrain qu'il doit couvrir; autrement, si l'on venait à trouver quelque veine très-riche sur les terres de la couronne, il s'en suivrait nécessairement de la confusion. Pour démontrer ceci, il suffit de réfléchir à l'effet que produirait l'octroi de permis de couper du bois sur les terres de la couronne, sans en définir clairement les limites ou sans en spécifier la localité. Autrefois, avant l'Union, l'on suivait ce système dans le Bas-Canada, et dans la région de l'Outaouais, au moins, il eut pour résultat pendant un temps la suprématie des célèbres *shiners* (*forts-à-bras*)—classe d'hommes que l'on amenait dans le district dans le but unique de les faire se battre pour les meilleurs coupes. Or, s'il arrivait qu'un certain nombre de mineurs désirant tous la même pièce de terre et y ayant également droit en vertu d'un permis d'exploitation de l'or sur les terres de la couronne (permis qui laisserait chacun libre de marquer son *claim* où bon lui semblerait) vinssent à se rencontrer, il est plus que probable qu'il s'en suivrait du désordre. La division du domaine de la couronne, dans sa lettre du 15 septembre dont j'ai déjà parlé, déclare que: "*Les permis d'exploitation de l'or sur les terres de la couronne ne sont accordés pour aucun lot particulier.*"

Or, je crois qu'il faut prévenir les inconvénients. Toutefois, il n'en surgira probablement pas de difficultés avant qu'on n'ait fait de nouvelles découvertes sur les terres de la couronne.

J'en viens à la dernière partie de votre question sur l'effet du système des permis. Avant la passation de l'acte de la dernière session, les seuls règlements antérieurs à cette époque étaient ceux du 22 avril, connus sous le nom de "règlements de M. Galt." Ils étaient complets et bien rédigés, suivant moi, mais il furent suspendus peu de temps après avoir été promulgués. La clause relative aux lits des rivières était ainsi conçue:

"Dans les cas où un lot suivra le bord d'un cours d'eau qui n'y sera pas inclus, le permis s'étendra jusqu'au milieu du cours d'eau; lorsqu'un cours d'eau traversera un lot, il sera compris dans le permis, les droits du public sur les rivières navigables ou flottables, devant, dans tous les cas, être sauvegardés."

Cette clause est claire et il n'y a pas à se méprendre sur son interprétation, elle prouve que le gouvernement n'avait aucune intention de s'approprier le lit des rivières mais qu'il était prêt à les concéder aux porteurs de permis en réservant seulement au public le droit d'en user comme voies de communication.

Avez-vous quelque idée sur le meilleur moyen de développer les ressources de la région aurifère, et dans ce cas, voulez-vous le communiquer au comité?

Pour développer les ressources de la région aurifère, le meilleur moyen est d'encourager le plus possible ceux qui emploient leurs capitaux à l'ouvrir. Si l'on a eu jusqu'ici à se plaindre de quelque chose, c'a été d'un excès de législation et d'une administration trop minutieuse et toujours changeante.

S. J. DAWSON—(Suite.)

Un peu d'aide, sous forme de constructions de chemins, tendrait beaucoup au développement du pays, et l'argent provenant des ventes de terres dans la division devrait, je crois, être employé de cette manière, car on ne saurait le mieux placer, puisqu'on attirerait ainsi l'émigration vers la région des mines.

Jusqu'ici le gouvernement n'a contribué en rien au développement des mines; mais, puisque les revenus provenant de la vente des terres sont considérables, on a droit, ce me semble, d'espérer de l'aide. Ainsi que je l'ai déjà dit, l'ouvrage que je considère comme le plus important serait un chemin qui partirait de la Pointe de Jersey et qui suivrait les bords de la Chaudière jusqu'au lac Mégantic,—et j'espère que le comité ne manquera pas d'en faire valoir l'importance auprès de la législature.

Je vais maintenant faire une recommandation relativement à un sujet que je préférerais passer sous silence, si les circonstances le permettaient; mais je crois qu'il n'y a personne, parmi ceux qui ont placé des capitaux un peu considérables dans la division aurifère de la Chaudière, qui puisse voir sans appréhension se perpétuer le système administratif qui existe aujourd'hui. Quelques lettres comme celle du 15 septembre chasseraient les capitaux de la région des mines et en retarderaient indéfiniment le développement. Je recommanderais donc que le commissaire des mines fût, ainsi que le veut la loi, un officier permanent qui ne puisse être atteint par les ordres inconsidérés des employés des départements publics, et, à cette fin, je crois qu'il devrait être autorisé à faire rapport au gouvernement par l'intermédiaire du secrétaire-provincial. C'est là ce qui se fait à la Nouvelle-Ecosse, et feu le professeur Silliman, dans son remarquable rapport sur les terrains aurifères de ce pays, s'exprime ainsi à ce sujet :

“ Le commissaire en chef des mines réside à Halifax, mais il a, dans chaque district aurifère, des adjoints dont le devoir est de veiller à ce que la loi soit exécutée et qu'il soit fait des états mensuels du produit des mines, en les accompagnant d'un rapport sur l'état de l'industrie dans le district commis à leur surveillance. Le commissaire des mines prépare un tableau trimestriel basé sur ces états et qu'il publie dans la *Gazette Royale*. Le commissaire des mines fait aussi un rapport annuel au secrétaire provincial, rendant compte des opérations minières dans les différents districts aurifères de la province pendant l'année précédente. Ce rapport, pour l'année 1862, est un document précieux dans lequel le commissaire en chef d'alors, Samuel Creelman, écuier, donne de nombreux et intéressants renseignements.”

Si l'on trouvait ce moyen inapplicable ou incommode, il y en a encore un autre par lequel les intérêts mutuels des mineurs et des propriétaires pourraient être protégés. Et, convaincu comme je le suis qu'un changement est nécessaire, je suggérerais que, si l'administration doit rester au département des terres de la couronne, elle devrait être confiée à un conseil composé de trois de ses officiers, par exemple : le sous-commissaire, le chef de la division du domaine public, et le chef de quelque autre division, comme la division des ventes. Ces trois officiers, présidés par le sous-commissaire, se réuniraient et se consulteraient avant de soumettre aucun ordre important à la décision définitive du commissaire. Cette combinaison serait certainement une grande amélioration au système actuel, car elle assurerait plus de prudence et de prévoyance dans l'administration.

En répondant à votre dernière question, je puis ajouter que je ne considère pas comme excessive la taxe d'une piastre par mois, imposée sur chaque homme employé en vertu d'un permis d'exploitation de l'or sur les propriétés particulières. Je suis d'avis, cependant, que la taxe pour les permis sur les terres de la couronne, qui est de \$2 par mois, devrait être la même que pour les propriétés particulières. Les terres publiques sont à une distance considérable des routes ordinaires des voyageurs, et outre qu'elles sont d'un accès plus difficile, elles exigent l'emploi d'un capital comparativement considérable avant que l'on puisse espérer aucun résultat, et il est toujours bon d'encourager ceux qui font ou cherchent à faire de nouvelles découvertes.

Quant aux règlements de police, l'acte de la dernière session y pourvoit suffisamment. Néanmoins, dans le cas où il viendrait beaucoup de mineurs et qu'il surgirait des troubles, il est évident que les magistrats de campagne refuseraient d'agir, et, dans ce cas, la présence d'un magistrat stipendiaire, comme l'Inspecteur des Mines, deviendrait indis-

S. J. DAWSON—(Suite.)

pensable. Le maintien de l'ordre dépend beaucoup de l'officier du gouvernement ; et, à ce sujet, je ne puis m'empêcher d'attirer l'attention du comité sur la prudence dont le major de Bellefeuille a fait preuve, l'année dernière, en prévenant ce qui aurait pu dégénérer en un conflit sérieux entre les propriétaires de terrains et les mineurs. Ces derniers avaient eu des assemblées nombreuses, et avaient adopté des résolutions exprimant leur détermination de résister à la loi, et si les choses n'ont pas été poussées à l'extrémité, cela est dû à la conduite ferme, mais conciliante, de l'inspecteur, qui, sans avoir le corps de police à sa disposition, parvint à faire retourner les mineurs à leur ouvrage et à amener une réconciliation entre eux et les propriétaires.

Le major de Bellefeuille est un ancien militaire, et son énergie, jointe à une grande prudence, le rend admirablement apte à régler de pareils différends. Propriétaires et mineurs seraient également heureux de le voir continué dans ses fonctions.

En terminant ma réponse à votre question (13), demandant des recommandations sur les meilleurs moyens de développer les ressources des terrains aurifères, je dirai qu'il n'est pas nécessaire de faire une nouvelle loi pour mettre à exécution les quelques légers mais importants changements que j'ai recommandés, puisque l'acte de la dernière session autorise le Gouverneur en Conseil à faire ces changements dans tous les cas où ils seront jugés nécessaires.

Quel effet ont eu, selon vous, les lettres-patentes De Léry dans le district aurifère ? En quoi ont-elles affecté les intérêts miniers ou le développement des ressources du district ?

Relativement aux lettres-patentes De Léry, je ne puis donner que peu de renseignements au comité. Il n'est que juste pour les MM. De Léry, cependant, de dire que leurs efforts ont eu pour résultat, dès le commencement, d'attirer l'attention sur les terrains aurifères. Il y a plusieurs années, ils ont dépensé des sommes considérables à faire faire des explorations et des rapports par des hommes de science. Le rapport de M. Cunningham, l'un de ceux qu'ils ont employés, fut généralement lu et servit ainsi à faire entreprendre sur les rivières Famine et Du Loup des opérations importantes qui amenèrent la découverte de l'or dans le district.

Les lettres-patentes sont chargées d'un droit de régalie de 10 pour cent sur les produits bruts, et ce droit fut imposé dans un temps où l'on croyait sans doute qu'il était très-moderé. Mais l'idée que l'exploitation des mines d'or est une industrie susceptible de supporter une bien plus forte taxe que les autres branches d'industrie est maintenant complètement anéantie, si l'on veut aujourd'hui maintenir intégralement un privilège que l'on regardait sans doute comme une faveur méritée à l'époque où il fut accordé, le droit de régalie devrait être réduit à des proportions raisonnables, disons 3 pour cent sur le produit brut, ce qui, d'après l'expérience acquise à la Nouvelle-Ecosse, est l'impôt le plus élevé que puisse supporter l'exploitation minière.

Est-il à votre connaissance qu'il ait été publié le 15 septembre dernier, un ordre autorisant les commissaires des mines à accorder des permis sur toutes les rivières flottables jusqu'à la marque des hautes eaux ?

Oui, et j'en ai parlé dans ma réponse à la douzième question. Cet ordre était une grave erreur ; mais j'ai déjà suggéré les moyens de prévenir le renouvellement de pareilles bévues.

Savez-vous ce que l'on entend par rivière flottable ?

Dans le but de m'assurer de ce qui, d'après les anciennes coutumes et institutions du pays, était regardé comme rivière flottable ou navigable, j'ai consulté plusieurs personnes versées dans les lois françaises, et je n'en ai pas rencontré une seule qui appliquât ces termes aux cours d'eau qui ne sont pas navigables pour les bateaux ou radeaux, à la hauteur ordinaire des eaux. Aucun des tributaires de la Chaudière et de la rivière Etchemin n'est flottable, non plus que la Chaudière elle-même, excepté sur une petite partie de son cours.

Les basses terres de la vallée de la Chaudière et de ses tributaires, ne seraient-elles pas soumises à cette règle ?

S. J. DAWSON- (Suite.)

Les basses terres de la vallée de la Chaudière sont périodiquement inondées même là où sont les plus beaux établissements, et, d'après l'ordre publié par la division du domaine le 15 septembre dernier, le porteur d'un permis d'exploitation de l'or sur les terres de la couronne pourrait marquer son *claim* où bon lui semblerait, dans les prairies, ou même dans les jardins des *habitants*, là où ils sont inondés, comme c'est généralement le cas le printemps ;—mais cet ordre, comme je l'ai déjà fait voir, a été donné par erreur et est contraire à la loi.

Serait-il de nature à faire prendre aux colons une attitude hostile envers les mineurs ?

Que la première personne venue se mette à leur place et s'imagine voir tout à coup une bande de mineurs prendre possession de ses champs et de ses cours d'eau, lui présentant pour toute réponse, lorsqu'elle leur demandent de quel droit ils s'emparent ainsi de ses biens, un permis d'exploitation sur les terres de la couronne, autorisant les porteurs à marquer leurs *claims* n'importe où, et si elle leur faisait des remontrances à propos du détournement des cours d'eau, de la fouille de ses terres, ou de l'usage de la longue table (*Long tom*), du berceau ou du canal, ne recevrait pour réponse que le mot détesté : "Terres de la Couronne !" Je crois que cette personne ne trouverait pas cela fort satisfaisant, et qu'elle serait très-portée à prendre une attitude hostile envers les mineurs. Heureusement, lorsque cela sera loyalement expliqué au gouvernement, il est probable que ces difficultés disparaîtront.

Quelle est votre opinion sur l'opportunité de cet ordre ?

Tout ordre impraticable est inopportun, et si j'ai parlé un peu vivement de celui dont il est question, ce n'est pas par crainte qu'il puisse être mis à exécution, mais simplement pour prévenir le renouvellement de pareilles bévues. Il y a des cas où un pareil ordre pourrait causer beaucoup de mal en créant une panique parmi ceux qui emploient leurs capitaux au développement de cette partie du pays, et le comité comprendra facilement que rien n'est plus dangereux que de s'immiscer dans les droits acquis ou la tenure des terres. Tout ordre relatif à cette exploitation devrait certainement être plus mûri qu'il ne peut l'être par un seul individu placé dans une position irresponsable, et c'est pour cette raison que j'ai recommandé la nomination d'un conseil d'administration pour les terrains aurifères, ou d'un commissaire des mines placé sous les ordres du secrétaire-provincial.

Quels sont les moyens d'accès aux terrains aurifères ? Quelle est la population, et quelle est la moyenne des gages dans les vallées de la Chaudière et des Etchemins ?

Pendant l'été, des diligences font un service quotidien entre Québec Sud et St. François et la Pointe de Jersey. De ce dernier endroit, le chemin de Kennébec offre un moyen facile d'accès à Scowhegan et au réseau de chemins de fer des Etats-Unis. Le voyage de Québec à la Pointe de Jersey (63 milles) se fait en une journée. L'été dernier, il y avait deux lignes de diligences pourvues de relais d'excellents chevaux. Les hôtels sur la route sont bien tenus, la table bonne et les hôteliers remarquablement polis, et il serait difficile d'imaginer une plus belle promenade que celle que l'on fait en remontant la vallée de la Chaudière. Les malles sont quotidiennes jusqu'à la Pointe de Jersey et il y a des bureaux de postes dans les villages qui bordent la route. A Marlow, plus loin encore sur le chemin de Kennébec, et à une dizaine de milles de la frontière, une malle tri hebdomadaire suffit pour le moment aux colons. Dans la vallée de la rivière des Etchemins, un excellent chemin suit la rivière jusqu'à Standon, et de là un bon chemin vicinal, bien amélioré depuis peu, conduit au lac des Etchemins et à l'établissement des Trappistes, à la tête de la rivière St. Jean. Un autre chemin conduit à travers Frampton jusqu'au milieu de Cranbourne. Il y a donc pour se rendre aux terrains aurifères trois chemins parallèles, dont l'un offre une communication facile avec les Etats-Unis par la frontière du Maine. La population du comté de Beauce, qui embrasse la partie supérieure de la vallée de la Chaudière était, en 1861, d'après le recensement, de 20,416 âmes, elle peut être aujourd'hui de 25,000. Celle du comté de Dorchester, qui comprend la partie supérieure des Etchemins, était, à cette époque, de 16,195 ; elle peut être aujourd'hui de 18,000, tandis que le comté de Lévis, qui couvre les parties inférieures des vallées de la Chaudière et des Etchemins, avait, au dernier recensement, une

S. J. DAWSON—(Suite.)

population de 22,091 âmes. Il y a donc autant de travailleurs qu'il en faut dans une aussi forte population. Les gages des journaliers varient de \$9 à \$15 par mois avec la nourriture; les artisans gagnent \$1 par jour et se nourrissent à leurs frais. Dans le cours de l'année dernière, il s'est établi à St. François, St. George et la Pointe de Jersey, des magasins où l'on peut se procurer presque à aussi bon marché qu'à Québec, tous les outils nécessaires à un mineur.

On se propose, n'est-ce pas, de construire un chemin de fer dans la vallée de la Chaudière?

Le bill de M. Taschereau, présenté durant la dernière session, pour incorporer la *Compagnie du chemin de fer de la vallée de la Chaudière*, a été sanctionné le 30 juin dernier, et il pourvoit à la construction d'un chemin de fer depuis la gare du Grand-Tronc à St. Henri, par St. Isidore et le long de la vallée de la Chaudière, jusqu'à la frontière, dans les cantons de Marlow et Metgermette.

Un pareil chemin tendrait beaucoup au développement des terrains aurifères, et il ne peut y avoir aucun doute qu'il produirait plus tard la construction d'un autre chemin de fer depuis son terminus à la frontière, pour le relier avec les chemins de fer des Etats-Unis dans l'Etat du Maine. D'après la richesse, l'influence et l'esprit d'initiative des messieurs qui forment cette compagnie, on peut espérer qu'une entreprise aussi importante et qui promet tant, sera bientôt en voie d'exécution.

S. J. DAWSON.

ARTHUR RANKIN, Ecuyer, M. P. P., est examiné.

Par le PRÉSIDENT—

Connaissez-vous la région aurifère du Canada sur le côté Sud du St. Laurent?

Oui, je la connais pour y avoir passé.

Voulez-vous communiquer au comité le résultat des observations que vous avez pu faire à cet égard?

Je ferai aussi bien de dire, depuis le commencement, le peu que j'ai su. Je me trouvais ici en septembre 1863, je crois; et étant resté à Québec pendant quelque temps j'appris, comme tout le monde ici a dû l'apprendre, par les rapports qui circulaient, que l'on avait trouvé de l'or sur la rivière Gilbert; cela m'engagea à visiter ces localités. J'y allai d'abord par pure curiosité, étant très-incrédule à l'endroit des rapports qui circulaient. Je m'y rendis pendant que M. Judah était dans le district, et nous nous rencontrâmes par hasard. C'était vers le milieu de septembre. Nous nous rencontrâmes à la rivière St. François, il revenait des mines de la rivière Gilbert. Il n'y avait été que quelques heures, et retournait à Québec. Je l'engageai à rester un peu plus longtemps, et il passa la journée du lendemain avec moi. Je lui demandai de m'accompagner dans mes explorations. Nous allâmes voir ce qui se faisait sur la Gilbert, et ce que j'y vis me donna assez de confiance dans la réalité des mines pour me faire songer à en développer l'exploitation dans cette partie du pays. Je revins donc à Québec et fis part de mes impressions à d'autres personnes,—et le résultat fut que plusieurs messieurs s'associèrent et prirent des arrangements en vertu desquels nous fîmes des explorations et examinâmes, d'autres parties du pays. Je traversai une partie des cantons de Watford, Marlow, Metgermette, Linière et autres, je crois, et aussi une partie de Linière et Jersey, et j'examinai la rivière Du Loup ainsi que tous ses tributaires sur un parcours de plusieurs milles. Je n'avais aucune expérience en fait de mines d'or, bien que j'en eusse pour les mines de cuivre. Le moyen que je pris de me renseigner sur les mines d'or fut de passer une couple de jours à la rivière Gilbert, étudiant de près la nature du pays et de la roche qui supporte le sous-sol, ainsi que l'argile et la terre qui la recouvre, jusqu'à ce que je fusse devenu familier avec leur apparence, et convaincu que je pouvais reconnaître les mêmes apparences partout où je les rencontrerais. J'employais trente-deux hommes placés sous la conduite de deux surveillants, et mon fils aîné m'aidait dans mes explorations.

ARTHUR RANKIN—(Suite.)

J'avais exploré une grande partie du pays, et le résultat de mes examens était, en général, parfaitement satisfaisant. Je puis dire, sans exagération, que sur la rivière Du Loup, en commençant à la Metgermette sur la propriété de Roy, jusqu'à l'endroit où est situé le nouveau canton de Risborough, en suivant le cours de la rivière, j'ai fait faire des lavages en cinquante endroits différents et que j'y ai trouvé de l'or. Je ne veux pas dire que nous ayons trouvé de l'or dans chaque plat de terre que nous avons lavée, mais nous n'avons quitté aucun endroit sans y avoir trouvé des traces de ce métal. La nature du pays, généralement, ainsi que celle du roc, est exactement la même qu'à la rivière Gilbert, dans toute cette région.

La terre que vous avez examinée était-elle prise à la surface ?

Près de la surface, à environ deux pieds de profondeur, et généralement près du bord des ruisseaux. Je fus convaincu d'après cette exploration que le terrain était réellement aurifère, et qu'il y avait probablement nombre d'endroits qui, étant exploités, donneraient des rendements aussi riches, et peut-être plus riches, que le district de la rivière Gilbert. Je découvris aussi un grand nombre de veines de quartz, dans aucune desquelles, cependant, l'or n'était visible ; mais j'ai vu de l'or, en plusieurs occasions, dans des morceaux de roche détachés que je ramassais sur les lieux. Néanmoins, j'ai vu beaucoup de quartz provenant d'autres pays aurifères, et il serait impossible de reconnaître la moindre différence entre le quartz trouvé à la Chaudière et celui de la Californie. J'ai examiné tous les tributaires qui tombaient dans la rivière Du Loup, depuis son confluent avec la Chaudière, sur un parcours d'au moins 27 ou 28 milles en remontant, et partout j'y ai trouvé les mêmes indices de la présence de l'or. Sur la Metgermette, à quelques milles en amont, j'ai aussi trouvé d'excellents indices. En un mot, j'ai partout constaté la présence de l'or. Il fut fait une singulière découverte au Repos des Voyageurs : un Français qui était avec moi, en arrachant quelques herbes, trouva des particules d'or dans la terre qui adhérait aux racines.

Par le PRÉSIDENT—

A la surface ?

Oui, comme si les herbes avaient été transplantées. Et ensuite, sur les bords du Repos des Voyageurs, à un endroit qui n'est peut-être pas éloigné d'un demi-mille en ligne droite, point où le chemin de Kennebec traverse le ruisseau, nous vîmes les traces d'un éboulis. Les bords étaient très élevés, et il me vint à l'idée d'y faire faire une trouée, à environ trente pieds au-dessus du niveau de l'eau, et de faire laver une certaine quantité de terre. Je trouvai, après un travail d'une couple d'heures, de petites paillettes d'or, qui valaient en tout deux ou trois chelins.

Aviez-vous des mineurs avec vous ?

J'avais des mineurs employés par M. Otey, de la Pointe de Jersey, au confluent de la rivière Du Loup. J'avais aussi un homme de la Gilbert, et deux de l'Oliva. A environ un mille du chemin, en remontant le ruisseau, je trouvai des formations exactement semblables, et les bancs d'argile étaient aussi exactement de même nature ; nous en retirâmes de l'or de la même manière qu'au Repos des Voyageurs.

Par M. TASCHEREAU—

Avez-vous vu le Ruisseau du Monument ?

Oui, et j'ai trouvé de l'or ailleurs que sur les bords du ruisseau. La formation rocheuse porte à croire que l'on y ferait des découvertes importantes. Après avoir exploré les ruisseaux du Repos des Voyageurs et du Portage, j'eus l'idée d'acheter les droits des propriétaires du sol dans ces endroits. C'étaient des terres concédées par lettres-patentes. Pour me convaincre de la nature du pays, je fis une seconde visite à ces deux ruisseaux, et le résultat accrut de beaucoup ma confiance dans la richesse de la localité. Cette fois, je remontai le ruisseau du Portage sur un parcours de plusieurs milles, et j'y trouvai, le traversant en beaucoup d'endroits, des veines de quartz les plus distinctes que j'eusse jamais vues—veines dans lesquelles je serais presque sûr de trouver de l'or. Dans le

ARTHUR RANKIN—(Suite.)

voisinage de ces veines, un peu plus bas—(sur les terrains qui appartiennent aujourd'hui à M. Dawson, je crois, et que mes amis et moi avons cherché inutilement à avoir)—je brisai des morceaux de quartz, en les lançant contre des rochers. D'abord, je ne vis rien dedans, mais enfin je trouvai le petit morceau d'or que voici, auquel tient un morceau de quartz. La veine de quartz est magnifiquement définie sur le Portage. Après cela, je demandai, pour et mes associés et moi, la lisière de terrain traversé par ce ruisseau, et qui aurait compris tous les tributaires de la rivière Du Loup, depuis la Metgermette en allant vers la frontière. A la fin, cependant, je découvris que M. Dawson avait obtenu la concession d'une partie considérable de ce terrain. Comme de raison, je ne pus que le féliciter sur sa chance, mais je fus en même temps surpris de voir que le département, ayant notre requête devant lui, eût vendu le terrain à d'autres.

Possédez-vous des terrains miniers dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil ?

Oui, j'y possède des parties de différentes terres.

Ces terres sont-elles comprises dans ce que l'on appelle les lettres-patentes De Léry ?

Elles sont situées dans la paroisse de St. François, dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil.

Et comprises dans lettres-patentes De Léry, de 1846, cédant l'or de ces terres à la famille DeLéry ?

Oui, j'ai acheté le terrain des paysans, mais non pas des MM. De Léry.

Ces lettres-patentes affectent-elles vos droits ?

Je considère que non. Cette question mérite, à mon avis, l'attention. Je n'ai pas acheté les terrains sans connaître l'existence de ces lettres-patentes. Lors de ma première visite, je trouvai des gens qui cherchaient de l'or. A ma seconde visite, et lorsque je vis qu'un parti de quatre mineurs avait recueilli, en une journée de travail, de l'or pour une valeur d'une cinquantaine de louis,—c'était en septembre 1863,—je supposai que ce terrain n'avait été vendu qu'à un prix très-élevé. Mais j'appris par hasard que ceux qui possédaient ces terres étaient disposés à les vendre à un prix comparativement bas, au point de vue de l'exploitation minière, et la première chose que je fis, en voyant que je pouvais acheter au prix que j'étais disposé à payer, fut de prendre des renseignements sur les lettres-patentes dont je connaissais l'existence. Je me rendis au bureau d'enregistrement de St. François, où je ne pus voir les lettres mêmes, mais j'en vis assez pour faire disparaître de mon esprit toute appréhension à cet égard. Je vis l'acte de transport du propriétaire de la terre à cinq messieurs de Québec, dont l'un est notaire, M. Clapham ; un autre, M. Veasey, gérant de la banque d'épargne ; le troisième est M. Parker ; le quatrième M. Hans Hagens, constructeur de navires ; et le cinquième M. Glass, marchand de Québec. Je vis, par la nature du transport, que le porteur des lettres-patentes lui-même était convaincu qu'elles n'étaient pas valables, et qu'il n'en pourrait faire exécuter les conditions. C'était quelque chose de moins que ce que l'on appelle, dans le Haut-Canada, "Acte de cession," *quit-claim*. Si je comprends bien, une personne qui possède un pareil titre ne s'engage à céder que son titre tel qu'il est. C'était un acte par lequel le vendeur s'engageait à céder le droit qu'il avait, et prenait la garantie que s'il s'élevait quelque difficulté ou quelque procès à propos du possesseur des lettres-patentes, il (le vendeur) ne devait avoir aucune responsabilité ni encourir aucun risque. Cela me frappa de suite comme étant une preuve que le vendeur considérait que, en ce qui se rapportait aux terres concédées, ses lettres-patentes n'étaient pas valables. Il avait consenti à vendre tous ses droits sur ces terres pendant quinze ans, pour deux mille louis, dont deux mille piastres seulement avaient été payées,—pour des droits qui s'étendaient sur un territoire de cent-huit milles carrés. Si son titre eût été bon, pareil marché aurait été ridicule ; en tous cas, c'eût été beaucoup trop peu, parce que ces droits auraient valu au moins un million de piastres. De plus, le vendeur était avocat lui-même, et il devait connaître la valeur de ses propres droits. Je pensai que ce serait faire injure à son intelligence que de croire qu'il aurait vendu ses droits pour une somme aussi insignifiante, à moins d'avoir été guidé par le motif que je viens de donner. Je trouvai aussi qu'une législation subséquente avait annulé tous les droits conférés par les lettres-patentes, en ce qui avait rapport aux terres concédées. En étant arrivé à cette conclusion, et sans consulter aucun avocat, je sentis que la crainte des lettres-patentes ne devait pas m'empêcher d'acheter, et par conséquent j'achetai ces terres.

ARTHUR RANKIN—(Suite.)

Dans quelle paroisse sont elles situées ?

Dans la paroisse de St. François, Rigaud-Vaudreuil. Quelque temps après, un autre propriétaire de l'endroit, le Dr. Reed, qui avait acheté deux lots, chassa des individus qui prétendaient travailler en vertu des lettres-patentes. Une tentative fut faite pour les faire revenir, et l'affaire fut portée deux fois devant un magistrat, qui débouta la plainte, chaque fois. Cela me confirma davantage dans l'impression que le possesseur n'avait aucun droit sur les terres concédées. Là-dessus, les possesseurs de Québec cherchèrent à vendre leurs droits en vertu des lettres-patentes, et ils réussirent enfin à s'en défaire. Toutes ces circonstances me persuadèrent de plus en plus que les lettres-patentes De Léry ne devaient pas être un obstacle pour moi.

Quelle exploitation se fait sur ces terrains ?

L'exploitation est assez considérable. Je crois qu'il a été tiré pour \$125,000 d'or dans le cours de l'année sur mes terrains, lots 16, 17, 18 et partie de 19. Je ne dis pas ceci positivement, mais je crois que c'est le cas. J'ai constaté *de visu* que le produit d'une semaine de travail, avait été de six à huit mille piastres. Les lettres-patentes sont certainement très-nuisibles, si elles ont quelque valeur, et elles sont très-préjudiciables aux cultivateurs. Il doit y avoir de deux à trois mille habitants dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil,—à peu près six cents familles. Environ les deux tiers des terres sont concédées et appartiennent aux cultivateurs. M. De Léry conserve plus de 22,000 acres, qui ne peuvent être touchés.

Pensez-vous que l'existence des lettres-patentes affecte actuellement le prix des terres ?

Sans aucun doute. Elle n'affecterait pas le prix de mes terres, parce que je ne vendrais pas un sou de moins à cause de l'existence de ces lettres-patentes ; mais elle l'affecterait pour d'autres. Un de mes amis essaya de vendre un morceau de terre, très-favorablement situé, pendant qu'il était à New-York, et il aurait pu en avoir \$50,000 en or, sans l'existence des lettres-patentes, qui empêchent les gens d'acheter. J'ai acheté les terres des habitants pour beaucoup moins que je ne l'aurais pu s'ils n'eussent pas eu les lettres-patentes valables. Elles nuisent au développement des ressources du pays, en empêchant l'établissement, et font vendre les terres à des prix désavantageux. Aucun mineur pratique qui a étudié la chose ne voudrait prendre ces terres et s'engager à remplir les conditions de ces lettres-patentes, qui exigent du mineur dix pour cent, non pas des profits de l'exploitation, mais de tout l'or qu'il tire de la terre,—ce qui ne lui laisserait pas assez pour se nourrir. Aucun mineur pratique ne voudrait s'engager à payer ce montant. La difficulté serait plus grande si le possesseur du terrain était tenu de faire remplir ces conditions.

Pouvez-vous nous donner quelques renseignements sur le fonctionnement de l'acte de 1864, ou nous dire comment il peut être amendé pour le rendre avantageux ?

Mon impression était, lorsque cet acte fut passé, que nous aurions quelque loi pour la protection des droits mutuels des mineurs et des propriétaires particuliers. Loin qu'il soit sage d'imposer des droits à ceux qui vont développer un pareil pays, il aurait beaucoup mieux valu que le gouvernement se fût abstenu d'exiger aucun paiement pour les permis et qu'il eût offert un prix ou bonus à la personne qui la première aurait découvert une pépite d'une certaine grosseur. Je crois que le gouvernement devrait se réjouir de toute cause qui ferait affluer les gens vers une partie non développée du pays, et qu'il devrait les induire, au lieu de les décourager, à s'y rendre pour le développer à leurs frais. En ce qui concerne la loi elle-même, si une loi était nécessaire, je n'y vois pas beaucoup d'inconvénients, si ce n'est qu'elle a divisé les *claims* en parcelles ridiculement petites, et qu'elle fait renouveler les permis trop souvent. Ces permis devraient être accordés pour toute l'année. Et ensuite, quel mal y aurait-il à donner des *claims* de 500 pieds au lieu de 25 ?

Connaissez-vous les termes de la lettre envoyée par le département des terres de la couronne le 15 septembre dernier, relativement aux rivières flottables ?

Non, j'en ai seulement entendu parler, mais je ne l'ai jamais vue. Quelques uns de ces cours d'eau augmentent de largeur en certaines saisons de l'année, et si l'on donne des terres jusqu'à la marque des hautes eaux, cela créera des difficultés. Une grande partie de ce terrain est en excellente culture.

ARTHUR RANKIN—(Suite.)

Par M. TASCHEREAU :—

L'opinion publique est que M. De Léry a droit à l'or en vertu de ses lettres-patentes ?

Oui ; mais la classe de gens chez qui cette opinion existe ne sait pas lire et ne peut juger par elle-même.

Le droit de propriété foncière réserve-t-il l'or à M. De Léry ?

Je n'en sais absolument rien. J'ai acheté les miennes des habitants, en pleine propriété. En réponse à M. Taschereau, le témoin ajoute :—Il n'y a pas un mot à propos des mines, dans mon titre. Le vendeur me donne un titre et le garantit être bon.

Quand les dix pour cent sont-ils dus au gouvernement ?

Ils sont dus après que M. De Léry aura fondu le minerai. Cette condition me prouve encore que les lettres-patentes ne sont pas valables. Il était inconstitutionnel de faire un pareil octroi, et c'était assujétir les individus à des conditions qui ne pouvaient être mises en force. Elles donnent au privilégié le droit d'extraire l'or sans rien payer à la couronne jusqu'à ce qu'il fonde d'après la méthode suivie en 1601. Suivant moi, c'est absolument une fraude.

Savez-vous si le gouvernement a intenté des poursuites légales pour faire amender les lettres-patentes ?

Je n'en sais rien ; mais j'ai entendu dire que des particuliers avaient intenté des poursuites légales. Je sais qu'il y a un procès en marche, intenté par M. O'Farrell, à propos de la validité des lettres-patentes.

Qui exploite actuellement les terres dont vous êtes propriétaire ?

Moi-même.

Travaillez-vous vous-même en ce moment ?

Non, pas à présent ; mais je me propose de le faire au printemps.

N'est-ce pas le terrain sur lequel la Compagnie dite de *Reciprocity* travaille maintenant ?

Cette compagnie possède de grandes étendues d'autres terres, mais seulement une petite partie de celle-ci, cent acres environ.

Par M. SHANLY :—

Qui a essayé pour vous ?

Nous avons fait faire plusieurs essais qui ont donné d'excellents résultats bien que d'autres n'aient rien produit.

Quelle était la qualité de l'or ?

Je puis produire la lettre officielle du Directeur de la Monnaie à ce sujet, et je la soumettrai au comité demain. Le frère de M. Dawson peut probablement donner plus de renseignements que qui que ce soit à propos de ce quartz, dont plusieurs veines se trouvent sur la propriété de son frère.

Par M. TASCHEREAU :—

Sur le Portage ?

Sur ce ruisseau particulièrement ; mais il y a des veines de quartz dans Richborough, sur la rivière Du Loup et ailleurs.

10 mars 1865.

Le COL. RANKIN, M. P. P., est examiné de nouveau.

Par M. SHANLY :—

D'après votre connaissance personnelle et pratique des mines de la Chaudière, avez-vous quelque raison de croire que l'existence des lettres-patentes De Léry a eu l'effet de retarder la demande de permis, et si elles n'avaient pas existé, quel nombre de permis pensez-vous qu'il aurait été ou pu être donné pour l'exploitation des mines, dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil, durant l'année dernière ?

ARTHUR RANKIN—(Suite.)

L'existence des lettres-patentes n'a pas retardé, mais elle a absolument empêché l'émission des permis de toutes sortes.

Que dites-vous du nombre probable qui aurait pu être pris, si elles n'eussent pas existé dans cette seigneurie ?

Considérant que la rivière Gilbert n'est pas la seule, dans cette seigneurie, que l'on sait, par les travaux et exploitations faits antérieurement, être aurifère,—qu'il y a les rivières du Bras et des Plantes, et plusieurs autres petits ruisseaux, dans le voisinage dans lesquels on a trouvé de l'or, je crois pouvoir dire, sans exagération, que sept ou huit mille permis auraient été accordés l'année dernière. Il y aurait eu des demandes sur la Gilbert seule pour 1200 ou 1500 permis, si l'on avait pu les obtenir ; et comme je crois que chaque permis coûte une piastre par mois, je suis convaincu que le gouvernement aurait pu retirer l'année dernière, un revenu de \$20,000, de la seigneurie Rigaud-Vaudreuil, ou du territoire compris dans les lettres-patentes.

Quel nombre pensez-vous qu'il en pourrait être pris pour la prochaine saison dans Rigaud-Vaudreuil en supposant que les lettres-patentes n'existassent pas ?

Je m'attendrais à une grande augmentation sur le nombre de l'année dernière, pour les causes suivantes :—l'exploitation des mines l'année dernière a eu pour résultat de disséminer les renseignements à cet égard dans un grand nombre de localités du Haut-Canada. Il y a probablement un millier d'hommes, de différentes parties du Canada, qui ont travaillé sur la Gilbert ou ailleurs dans la seigneurie, l'année dernière, et tous ont été convaincus que c'est un terrain aurifère régulier. Chacun apportera dans sa localité des renseignements qui créeront la confiance dans la valeur de ces terres, à un point inconnu jusqu'ici. De plus, il y a d'autres personnes que moi qui se sont efforcées tout l'été d'attirer l'attention des Américains sur l'existence de l'or dans la région de la Chaudière. Plusieurs compagnies ont été organisées aux Etats-Unis dans quelques-unes sont entrés des hommes très-influents qui auront intérêt à attirer l'attention du public sur cette partie du pays et à y favoriser l'émigration. Je ne crois donc pas exagérer en disant que l'on pourrait retirer, cette année, un revenu double de celui qui aurait été obtenu de cette seigneurie l'année dernière. On pourrait y percevoir \$40,000 cette année, puisque chaque mineur est obligé de payer une piastre par mois pour son permis ; et je crois que le gouvernement peut compter qu'il a perdu, l'année dernière, un revenu de \$20,000, en conséquence de l'existence de ces lettres-patentes, et qu'il pourrait en retirer \$40,000 cette année par la vente des permis. Je serais prêt à prendre mille permis si je pouvais les avoir, et payer \$1000 demain, et cela même si j'étais obligé de renouveler les permis chaque mois durant la saison d'exploitation.

Vous avez dit que vous possédiez des terres dans la division aurifère de la Chaudière ; avez-vous offert des encouragements aux travailleurs pour les engager à y aller travailler, et dans ce cas, quelle était la nature de vos offres et quel en a été le résultat ?

Le seul endroit dans la région aurifère où les propriétaires fonciers aient exigé quelque redevance est dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil, sur la rivière Gilbert, où les propriétaires avaient acheté les terres non pas de la couronne, mais des cultivateurs qui y résidaient, et auxquels elle avait été concédée par la couronne ou par le seigneur, depuis plus de 50 ans, en certains cas. Les propriétaires avaient payé des prix élevés pour ces terres, et ils étaient justifiables de chercher à obtenir quelque rapport des placements qu'ils avaient faits. Mais en tant que cette question s'applique à la conduite des propriétaires qui ont acheté des terres de la couronne depuis deux ou trois ans, je puis dire avec certitude, tant en mon nom qu'en celui de plusieurs autres propriétaires, que les propriétaires de terres incultes situées dans ce que l'on est convenu d'appeler la région aurifère, ont fait de grands efforts pour engager les mineurs pratiques à y travailler ; que, durant toute la saison de 1864, j'ai eu un agent qui résidait constamment à la rivière Gilbert, et que chaque mineur qui arrivait était informé par cet agent que, s'il voulait explorer les différents terrains placés sous mon contrôle, non seulement il pouvait le faire en toute liberté sans avoir rien à payer, mais que je serais prêt à payer le permis de la couronne, et à lui donner un *claim* de 100 pieds carrés, sans exiger de lui aucun paiement pendant un an, en lui permettant de recueillir l'or partout où il voudrait. C'est là la

ARTHUR RANKIN—(Suite.)

conduite que j'ai suivie, je sais que M. Dawson, qui représente de grandes étendues de terre, a aussi suivi la même conduite, et j'ai raison de croire que le Dr. Reed a fait la même chose. Nous avons invariablement trouvé que les individus qui venaient à la rivière Gilbert n'avaient généralement aucun moyen de vivre, même dans certains cas, pendant une semaine, à moins qu'ils ne fussent certains d'être immédiatement payés de leur travail, c'est pourquoi ils préféraient s'engager à payer le fermage demandé par les propriétaires particuliers sur la Gilbert, pour la permission de travailler durant la saison, comptant sur la certitude d'obtenir par ce travail non seulement un montant suffisant pour leur permettre de payer ce fermage, mais encore de réaliser un joli profit plutôt que d'entreprendre de développer une région dont la valeur n'est pas encore prouvée. Et l'expérience m'a convaincu que le seul moyen d'ouvrir les terres dans la région aurifère, serait d'engager les capitalistes à placer leurs capitaux dans les exploitations minières qui peuvent être faites le plus avantageusement au moyen de l'organisation de compagnies assez puissantes pour payer des travailleurs pendant qu'ils seraient occupés à constater s'il y a ou n'y a pas assez d'or pour établir incontestablement que le pays est réellement une région aurifère des plus riches.

29 février 1865.

M. S. L. FRENCH, de Boston, E.-U., est examiné.

Par le PRÉSIDENT :—

Où demeurez-vous ?

A Boston, Mass.

Connaissez-vous d'une manière pratique l'industrie des mines d'or ?

Non ; je ne la connais que bien peu.

Connaissez-vous nos terrains aurifères de la région de la Chaudière, dans le Bas-Canada ?

Oui, monsieur. Je suppose que vous entendez parler aussi de la rivière Du Loup ?

Le Président—Oui.

Par le PRÉSIDENT :—

Voulez-vous avoir la complaisance de nous dire ce que vous savez de ces terrains aurifères, de leur nature et de leur exploitation, et, en un mot, nous faire part de tous les renseignements que vous pouvez donner ?

Quant à leur exploitation, j'ai vu des opérations sur la Gilbert ; mais je faisais des recherches, et n'exploitais pas régulièrement. J'y allai en compagnie du professeur Hind, de Toronto, qui fit un rapport sur les terrains aurifères du Canada, et ce que je pourrais dire maintenant serait peut-être une répétition de ce rapport. Nous parcourûmes une distance de plusieurs milles en remontant la rivière Du Loup et la Metgermette ; et, pendant que j'y étais, je ne me rappelle pas avoir "cherché" l'or une seule fois sans en avoir trouvé, tant sur les côtes que dans les vallées. Une platée de terre, prise à 150 pieds au-dessus du niveau de la rivière, a produit plus d'or que toute autre platée prise sur les bords.

Par M. TASCHEREAU :—

C'était sur la rivière Du Loup ?

Oui.

De quel côté de la rivière ?

Sur le côté Ouest, dans le canton de Jersey ?

Par M. SHANLY :—

Le claim ou la propriété Saltonstall est-il sur le côté Ouest ou Est de la rivière ?

S. L. FRENCH.—(Suite.)

Nous remontâmes, au-dessus du Portage, à quelques milles sur la rivière Du Loup, et non-seulement nous trouvâmes de l'or dans l'argile sur les bords de la rivière, mais nous le trouvâmes en gros morceaux sur les côtes, dans les bois, à une centaine de pieds au-dessus du niveau de la rivière et de la vallée.

Avez-vous été plus haut que le Portage ?

Oui. Après avoir traversé le Portage, nous vîmes qu'on construisait de nouvelles maisons et qu'on offrait des terres en vente. Je demandai au professeur Hind s'il pensait qu'il y avait de l'or sortant du sol. Il dit que cela valait la peine d'essayer. Il prit immédiatement un morceau de terre du Portage, le lava et en tira de l'or.

Par le PRÉSIDENT—

Combien de temps avez-vous employé dans vos explorations ?

Environ une semaine sur ces cours d'eau.

Sur le Portage, la rivière Du Loup et la Metgermette ?

Oui.

Aviez-vous des mineurs pratiques avec vous ?

Nous en avions trois : MM. Peller, Tuck et Ward. On me montra des échantillons recueillis par un mineur qui était alors avec le professeur Hind, un nommé Herbert, qui avait été sept ans en Californie, à Nevada et à Colorado. Il venait d'arriver de ce dernier endroit, et avait découvert le célèbre filon "Bobtail," l'un des plus riches qui aient jamais été trouvés. Pendant que je parlais avec un autre monsieur de Californie, il s'avança pour voir les échantillons d'or que nous avions trouvés. Il possède une grande propriété minière en Californie. Il s'enquit particulièrement de la Metgermette, voulant connaître la nature du ruisseau, de ses bords et du voisinage. Je les lui décrivis aussi bien que je pus, et il me répondit :—" Tout ce que je puis dire, c'est que si le quart de ce que vous me dites est vrai, la chance de trouver de l'or dépasse tout ce que j'ai vu en Californie." Je fus très-surpris de cette observation.

Votre visite était-elle faite dans le but de constater la nature des terrains aurifères ?

C'était là notre seul but.

Vous aviez des mineurs pratiques avec vous et aussi le professeur Hind ?

Oui ; nous le rencontrâmes par pur hasard. Il s'en allait à la Nouvelle-Ecosse pour explorer les terrains aurifères de cette province. Il offrit ses services et consentit à nous accompagner et faire un examen de la région de la Chaudière si nous voulions payer ses frais de voyage. Il offrit de nous donner toutes ses notes, après avoir fait des explorations, mais il dit qu'il n'avait jamais fait de rapport particulier et qu'il ne pouvait pas nous en donner. Après avoir fait des explorations pendant cinq ou six jours, j'insistai pour qu'il nous fît un rapport, pensant qu'il nous le devait ; et enfin, après beaucoup de difficultés, il consentit à en faire un et nous le donna.

Pouvez-vous dire à quelle conclusion vous en êtes arrivé, ainsi que ceux qui étaient avec vous, après les explorations que vous avez décrites ?

Notre conclusion sur la richesse des terrains aurifères de la Chaudière a été, après nos explorations sur la rivière Du Loup et la Metgermette, que personne ne pouvait s'en former une idée exacte à moins de voir cette région, et que les rapports qui nous en avaient été faits étaient de moitié en dessous de la réalité. Nous discutâmes la chose au comité, et en vîmes à la conclusion que les mines étaient beaucoup plus riches qu'on ne l'avait dit, et qu'elles n'étaient encore qu'à leur enfance, mais que, avant dix-huit mois, les gens seraient parfaitement étonnés des découvertes qui s'y feraient. Jusqu'ici, notre expérience a dépassé l'espoir que nous avions formé en achetant notre propriété.

Connaissez-vous quelque chose de l'administration de ces terrains aurifères, ou pouvez-vous offrir au comité quelque renseignement ou quelques recommandations qui tendraient à une amélioration ou à un changement avantageux ?

Tout est encore primitif. Je ne crois pas que l'administration des terrains aurifères soit aussi convenable ni aussi scientifique qu'en Californie ou en Australie. En causant avec des Californiens qui avaient exploité les mines pendant huit ou dix ans, et en leur disant comment les mines de la Chaudière étaient régies, nous nous sommes convaincus

S. L. FRENCH—(Suite.)

que si la quantité d'or recueilli est si petite, cela est dû la négligence avec laquelle on travaille.

Cela est dû, sans doute, à l'imperfection des appareils et au manque de facilités pour ouvrir les mines, ainsi qu'à l'absence d'exploitation scientifique?

Oui, mon opinion est qu'il y aura un grand changement dans le mode d'exploitation, durant la prochaine saison, et dans le caractère des compagnies qui y possèdent des terres; que quelle que soit la quantité de terre dont les mineurs auront besoin, ils pourront l'obtenir par achat ou à bail, et qu'ils seront tenus de travailler d'une manière convenable et systématique.

Pensez-vous que le travail sera plus systématique?

Je n'en ai aucun doute.

Vous pensez que la même somme de travail produira des résultats plus avantageux?

Oui.

Savez-vous si le professeur Hind a jamais eu mission de faire rapport sur cette région?

Le rapport qu'il nous a donné a été fait comme je vous l'ai dit. Il refusa d'abord de faire un rapport. Je lui demandai s'il était alors employé par le gouvernement Canadien, et il me dit que non, qu'il s'en allait au Nouveau-Brunswick; et, en apprenant qu'il n'était pas encore au service du Nouveau-Brunswick, je lui dis que je ne voyais pas ce qui l'empêchait d'agir librement à ce sujet. Je lui dis qu'en pareil cas j'insistais à ce qu'il me fît un rapport. Il me répondit qu'il n'avait jamais fait de rapport auparavant, et qu'il pensait que nous ne paierions pas le prix convenable. Je lui dis: "Quand je marchanderai à ce sujet, il sera temps de faire cette observation." Il s'engagea à examiner l'affaire et se mit ensuite à faire un rapport. Lorsqu'il en eut écrit une partie, il la montra à Sir William Logan, qui nous dit qu'il était très-heureux pour nous que nous eussions rencontré un homme aussi capable que le professeur, dont il pouvait vérifier chaque assertion relativement aux terrains aurifères.

Avez-vous constaté la présence de veines de quartz aurifère dans cette région?

Oui. Pendant que nous étions sur les bords de la rivière Du Loup, nous fîmes une découverte. Nous trouvâmes une veine de quartz dans le lit de la rivière. Après avoir engagé des journaliers et fait enlever une certaine quantité de terre, nous ouvrimmes une vingtaine de pieds de la veine pour voir si nous y trouverions du minerai. Nous le pulvérisâmes, chez M. Ray, aussi finement que possible, balayâmes la poussière et la lavâmes. Nous trouvâmes neuf morceaux d'or dans le quartz pulvérisé. Ensuite, je pris quinze ou vingt livres de ce quartz, et le fis essayer par le professeur Hays et le professeur Seymour, de New-York. Tous deux dirent que ce quartz rapporterait vingt piastres au tonneau, et cependant il n'y avait aucune particule d'or visible dans le quartz qu'ils essayèrent.

De quelle couleur était le quartz?

Il était un peu foncé.

Était-il de couleur d'ambre?

Il avait une teinte ambrée, produite, je suppose, par la présence du fer.

C'était sur la rivière Du Loup? Était-ce près de l'embouchure?

C'était sur la rivière Du Loup, au-dessus de la Metgermette.

De quel côté?

Du côté Est, en-bas du Portage. Le professeur Hind m'a montré de l'or qu'il avait obtenu à l'aide d'un marteau du quartz provenant d'une veine sur le lot 32 de Jersey. Il y en avait aussi cinq ou six morceaux qu'il avait tirés du quartz provenant d'une veine située à un mille ou trois quarts de mille en bas de cette veine.

Près de la rivière Du Loup?

A environ un mille plus haut, sur les terres élevées.

Par M. TASCHEREAU:

Dans la même concession?

Lot 32, rang No. 9, à l'extrémité Est de la courbe de la rivière.

Y avait-il beaucoup de mineurs à l'œuvre lors de votre visite?

S. L. FRENCH—(Suite.)

Non, pas dans ces environs. Il y en avait qui allaient à la découverte, et beaucoup passaient et repassaient. J'arrêtai, à mon retour, à la Gilbert, où il se faisait une vaste exploitation, et où j'achetai une pépite pour \$200 en or.

D'après les renseignements que vous avez pu obtenir sur les lieux, quels sont les résultats de l'exploitation ?

D'après les renseignements que j'ai pu obtenir les mineurs réalisaient, en moyenne, cinq piastres par jour.

Dans quel mois était-ce ?

En juillet et en août.

Par M. SHANLY :—

De quelle rivière voulez-vous parler ?

De la rivière Gilbert.

Par le PRÉSIDENT :—

Travaillaient-ils au-dessous de cet endroit ?

C'est possible, mais je ne saurais l'affirmer. Lorsque j'ai vu M. Herbert il était arrivé depuis trois jours d'un voyage en Californie et au Colorado. Il examina les spécimens de quartz, et s'enquit de différentes choses relatives aux mines. Je lui fis quelques observations auxquelles il répondit : "Si ce que vous me dites est exact nous n'avons rien en Californie, au Colorado et à la Nevada qui approche de cette région, et sitôt que la neige sera fondue vous me reverrez ici."

Mercredi, 1er mars 1865.

Témoignage de H. B. WARD.

Par le PRÉSIDENT :—

Où résidez-vous ?

Près de Cambridge, Mass.

Quelle est votre profession ?

J'ai été marchand, mais, actuellement, je suis agent de la compagnie des mines d'or de la rivière Du Loup. Dorénavant je serai, selon toutes probabilités, occupé à la Beauce.

Avez-vous travaillé aux mines d'or ?

J'ai depuis quelques années, mais en 1849, 1850 et 1851, j'ai fait cette exploitation en Californie.

Dans quelle partie de la Californie ?

Sur la rivière Uba, à Rock's Bar, Deer Creek, sur la rivière Stockten, ainsi que sur les embranchements Nord de la rivière Américaine.

Étiez-vous directeur de travaux ou simple mineur ?

Presque tout le temps que j'ai résidé en Californie j'avais avec moi un mineur qui m'accompagnait constamment. J'étais ordinairement sur son *claim*, n'en possédant pas moi-même.

Les fouilles avaient-elles lieu dans les terrains d'alluvion ou sur des bancs de quartz ?

Partout sur des terres d'alluvion.

Se trouvait-il là beaucoup de mineurs ?

À Rock's Bar il y en avait de 300 à 500. J'y ai vu à la fois près de 1,000 mineurs ; on peut fixer la moyenne entre 300 et 600.

Étes-vous familier avec le mode d'exploitation ?

Si je retournais en Californie ou si je voulais exploiter d'autres mines, je me trouverais très-bien au fait de tout.

D'après votre propre expérience ?

H. B. WARD—(Suite.)

Je ne suis pas bien au fait de l'exploitation du quartz, mais les fouilles alluviales, la construction des canaux et digues, l'emploi de la longue-table (*Long Tom*) du berceau et du plat me sont parfaitement connus.

Connaissez-vous la région aurifère de la Chaudière en Canada?

Je connais les rivières Du Loup et Metgermette.

Depuis combien de temps?

Je quittai ma résidence le 25 mai dernier et arrivai à la Chaudière le 1er juin. J'étais en compagnie du professeur Hind et de M. Russell, qui a fait l'exploitation pendant neuf ans. Je rencontrai ces messieurs à l'hôtel Russell. Nous fûmes rejoint par MM. Saltonstall, H. S. Curtis, M. Fisk, de Philadelphie, M. French et quelques autres. Durant notre séjour, depuis et avant l'arrivée de ces derniers, nous avons continuellement prospecté sur les rivières Du Loup et Metgermette.

Voulez-vous expliquer au comité le résultat de vos explorations en ce qui concerne l'or trouvé et les indications constatées?

Nous nous rendîmes d'abord à la Metgermette avec nos pioches, nos plats et nos pelles, et nous commençâmes à travailler. Nous faisons quelques recherches dans un endroit, puis nous allions plus loin, après avoir travaillé pendant une couple de jours. Nous trouvâmes de l'or presque partout en quantités égales. Dans certains endroits, chaque platée de terre donnait un rendement de 50 centius et quelquefois d'une piastre ou plus. Chaque platée contenait de l'or de deux ou trois couleurs différentes. Dans une seule platée nous trouvâmes 32 morceaux d'or, très-petits, comme de raison. Nous envoyâmes à Ste. Marie pour avoir un berceau. On nous en rapporta un qui était misérablement construit; néanmoins, nous nous en servîmes et, dans l'espace d'une demi-journée, nous obtînmes de \$4 à \$7 valant d'or, je ne me rappelle pas la quantité exacte. M. Sinjohn travaillait avec nous et c'est lui qui faisait fonctionner le berceau. Deux jours plus tard nous nous rendîmes à la rivière Du Loup que nous parcourûmes, en amont et en aval, faisant des fouilles à différents endroits, et presque partout nous trouvâmes de l'or en plus ou moins grandes quantités. Il fut alors proposé de monter une côte très-boisée à une distance d'environ 25 perches de la rivière. Nous gagnâmes une éminence que le professeur Hind nous dit être à 150 pieds au-dessus du niveau de l'eau. Là nous commençâmes les fouilles, enlevant d'abord sept ou huit pouces d'épaisseur d'une couche de feuilles mortes, environ un pied d'épaisseur d'une couche de marne, puis nous rencontrâmes une couche d'argile solide ou d'ardoises qui se présentaient de champ. Nous emportâmes de cet endroit plusieurs platées de terre pour les laver à la rivière et, dans chaque platée, nous trouvâmes de cinq à vingt morceaux d'or. Le jour suivant nous creusâmes dans un autre endroit et nous portâmes à la rivière environ cinq à six minots de terre qui, au lavage, nous donnèrent une quantité considérable d'or: \$4, \$5 ou \$6 environ. A l'arrivée de M. French, nous descendîmes la côte; ce monsieur proposa de creuser à mi-côte, nous suivîmes son avis et partout nous trouvâmes de l'or.

Était-ce sur la Metgermette?

Non, sur la rivière Du Loup. Nous remontâmes ensuite la rivière sur un parcours de deux milles et fîmes des excavations sur la côte; le terrain était le même et nous donna les mêmes résultats. Un peu plus bas sur le bord de la rivière, John Ray trouva une pièce d'or qui valait environ \$1.25.

Veuillez nous parler de la Metgermette?

Depuis cette expédition nous ne prospectâmes plus sur la rivière Du Loup, autant que je m'en souviens. Je retournai chez moi et, subséquemment, les propriétaires du terrain sur lequel j'ai des intérêts vinrent au Canada et rachetèrent le droit d'exploitation. A leur retour à Boston, ils me prièrent de me rendre à la Chaudière, pour y faire l'exploitation des mines. Je partis le 15 juillet avec six ou dix hommes et je commençai les travaux sur la Metgermette. Nous construisîmes temporairement une petite digue, un canal à dalles de 260 pieds de long et un canal d'écluse de 90 à 100 pieds. Au dessus de la digue, je coupai une tranchée d'environ 275 pieds de long afin de donner passage à l'eau de pluie en sorte que si cette eau ne passait pas assez rapidement par le canal, la tranchée la conduirait à la rivière, et je n'étais pas gêné dans mes travaux. Nous

H. B. WARD—(Suite.)

y obtinmes des résultats variables. Parfois nous atteignons la couche argileuse à trois pieds de profondeur. Mais jamais nous ne sommes arrivés au roc. Parfois, à cinq ou six pieds, nous trouvons l'argile bleue qui était excessivement dure et presque inattaquable avec le levier ou la pioche. Nous travaillâmes quelque temps. Le colonel French et son frère nous rejoignirent vers le 20 ou le 27 juillet. Nous préparâmes la digue le samedi soir avec l'intention de commencer nos travaux le lundi suivant. On nous dit que nous ne trouverions point d'or et je me disposais à abandonner mes recherches. Toutefois, le lundi matin je me rendis sur les lieux avec quatre hommes auxquels je dis que nous ne trouverions point d'or parce qu'il n'y en avait pas sur ce banc. J'avais prié le colonel French et son frère de venir nous rejoindre vers cinq heures. A leur arrivée ils nous plaisantèrent sur notre mauvais succès. Nous vidâmes la dalle et nous trouvâmes environ un once de bel or brut. Nous recommençâmes et à la fin du jour nous en avions trouvé encore autant.

Combien d'hommes étiez-vous ?

Environ six. Nous perdîmes beaucoup de temps à enlever les pierres, en quantité énorme, qui nous embarrassaient. Nous continuâmes à travailler pendant quelques jours, l'argile était très-dure et l'eau nous gênait parfois. Ayant affaire à Québec, je congédiai tous mes hommes excepté trois, y compris M. Kelly, qui me remplaçait. En partant, je lui dis : " Avec l'aide de ces deux hommes vous creuserez en dessous du canal entre les deux pieux qui ne sont pas enfoncés de plus de deux pieds dans la terre." Il se mit à l'ouvrage et à mon retour, vers cinq heures, nous commençâmes à laver et nous obtinmes une once et demie de bel or. Les morceaux d'or pesaient, en moyenne, un *pennyweight* chacun. Ce résultat nous donna du courage. Je repartis le lendemain matin en disant à Kelly de continuer les fouilles entre les deux piliers, et plus bas, jusqu'à mon retour. Je fus absent deux jours ouvrables et un dimanche. Kelly exécuta mes ordres et le second jour, avec l'aide d'un arpenteur qui m'avait accompagné, il fit le lavage. Il n'eut que peu d'or. Le lundi suivant, Kelly fut occupé à enlever le canal à dalles ; mardi, nous reprîmes les fouilles et nous trouvâmes ce jour-là une once et demi d'or. Ensuite nous transportâmes le canal à dalles un peu plus haut ; à cet endroit nous trouvions un jour un once, le jour suivant une demi-once d'or et ainsi de suite. Ce fut alors que M. French me donna instruction de travailler seulement jusqu'à une époque qu'il me fixa. Un ou deux jours avant l'expiration de cette période, Kelly et moi, dans le but de nous assurer à quelle profondeur se trouvait le roc, creusâmes un puits dont l'ouverture avait environ dix pieds sur quatre. Après deux jours de travail l'eau jaillit en abondance à travers en apportant du gravier, des cailloux et du sable fin. Nous essayâmes, mais sans succès, de vider le puits avec une cuve. Je mentionne cela pour faire voir que si nous avions pu épuiser l'eau nous aurions trouvé beaucoup d'or au fond ; tous les mineurs savent, en effet, que lorsqu'on trouve quelque ponce de gravier entre l'argile et le roc, on peut s'attendre à découvrir un dépôt considérable d'or.

Par M. TASCHEREAU :—

Entre l'argile et le roc ?

Oui. Lorsqu'on creuse jusqu'au roc et que l'argile est sans mélange on peut abandonner la place. Mais si l'on trouve seulement deux ponce de gravier entre l'argile et le roc on peut être certain de découvrir de l'or.

Cette expérience a-t-elle été faite à la Metgermette ?

Oui ; c'est là que nous avons presque toujours travaillé. J'ai conservé un sac du sable noir que nous avons trouvé, en le remuant on peut voir l'or parmi le sable, mais il n'a jamais été essayé.

Par le PRÉSIDENT :—

Somme toute, pendant combien de temps avez-vous travaillé aux mines de la Chaudière ?

Tout le temps que j'ai été-là mon canal à dalles a fonctionné, mais je n'ai pas travaillé la moitié du temps parce que nous avons eu de fortes pluies et les travaux étaient aussi

H. B. WARD—(Suite.)

impossibles qu'au printemps. Y compris le temps durant lequel nous avons travaillé après avoir construit la petite digue dont j'ai parlé, je compte une vingtaine de jours.

Avez-vous passé presque toute la saison à travailler, faire des recherches et obtenir des renseignements sur les terrains aurifères ?

Non ; dans l'expédition avec le professeur Hind et les autres messieurs je fus absent environ treize jours, et, le reste du temps, je ne fis que prospecter. Je revins aux mines le 15 juillet et j'en repartis le 7 septembre. J'ai rendu compte de toutes mes opérations, sauf de certaines recherches faites depuis en compagnie de quelques messieurs de New-York. Au mois de novembre, alors que la terre était déjà couverte de neige, je me trouvais encore aux mines. Je prospectai alors avec les plus belles apparences de succès.

Avez-vous connaissance de bandes de quartz ?

J'en connais plusieurs sur nos lots et je puis les suivre sur un parcours de plusieurs milles.

Ce quartz est-il aurifère ?

Oui.

En avez-vous retiré de l'or ?

Oui ; j'oubliais de mentionner le fait suivant : Le professeur Hind et moi avons, à différentes reprises, brisé des morceaux de ce quartz avec un marteau. Nous mettions ensuite les débris de quartz dans un plat puis nous lavions avec de l'eau de puits ; à différentes reprises nous avons trouvé des morceaux d'or en très-grand nombre.

De quelle couleur était le quartz ?

D'un blanc grisâtre mêlé de veines d'ardoise. J'ai en ma possession des morceaux de ce quartz que j'ai déposés à Boston et New-York et dans lesquels on peut apercevoir l'or à l'œil nu. J'ai écrit mon nom sur trois ou quatre de ces morceaux.

Pouvez-vous indiquer l'épaisseur, la position et l'étendue des veines de quartz ?

La plus grande veine de quartz de la rivière Du Loup traverse notre propriété. Elle commence dans Linière, sur la terre de Ray, et, à sa sortie du sol, elle a trois ou quatre pieds de large. Elle se rétrécit jusqu'à une largeur de 6 ou 8 pouces et elle est très-étroite sur un parcours de plusieurs perches. Elle sort de nouveau près du banc de quartz et va en s'élargissant. Au banc qui se trouve sur la rivière nous avons enlevé plusieurs tonneaux de quartz, la veine est très-large ; elle a sept ou huit pieds, dans certains endroits. De là elle traverse la rivière et je l'ai suivie à travers la rivière Du Loup, sur la rive de Jersey ; en cet endroit, elle sort de nouveau, très-étroite. J'ai également suivi la veine autour de la côte qui se trouve sur la rivière Du Loup jusqu'au détour de la rivière, et à environ un mille plus loin, en montant, je l'ai encore aperçue. Je l'ai suivie plus loin sur les hautes terres ; un homme qui a prospecté m'a dit avoir retrouvé la même veine à une grande distance plus haut sur la rivière. D'après ses indications, je suis convaincu que c'est bien la même veine, la direction l'indique. Je ne l'ai vue que dans les endroits dont j'ai parlé.

Avez-vous trouvé d'autres bandes de quartz ?

A vingt perches au-dessus du portage de la Metgermette nous avons trouvé une veine de quartz de couleur claire. J'ai maintes fois trouvé de l'or en cet endroit, avec le plat. Sur le bord de la rivière le quartz a une couleur bâtarde, c'est une espèce de pierre pourrie. Nous nous rendîmes en cet endroit avec nos truques et nous travaillâmes ensuite avec le levier. A différentes reprises, j'ai lavé le quartz à la rivière et j'y ai trouvé de l'or. Cette veine se dirige vers la rivière Du Loup et présente la même apparence que celle qui est près de la rivière Du Loup. Nous l'avons suivie à partir du bord de la Metgermette. En revenant vers la rivière Du Loup, à environ vingt perches du courant, elle reparait plus large et, en apparence, plus mince. M. Whiteher, arpenteur, a ramassé en cet endroit un morceau de quartz que, d'après certaines indications, je crois appartenir à la veine que j'ai décrite et qui se trouve sur le bord de la Metgermette.

Quelle est la longueur du parcours total de ces différentes veines ?

Si c'est la même veine qui se continue de la Metgermette à la rivière Du Loup, elle a plus d'un mille de long.

Quelle est la direction générale de la mine d'après la boussole ; est-elle Nord-Est ou Sud-Est ?

H. B. WARD—(Suite.)

Elle court du Nord-Est au Sud-Est.

A-t-on essayé des morceaux de ce quartz ?

Je ne saurais le dire. Le Col. French m'a dit avoir fait un essai, tellement favorable, si je me rappelle bien, que je serais indiscret en mentionnant le résultat.

Vous êtes convaincu, maintenant, qu'on a essayé le roc, que, là où on a trouvé de l'or, il existe en quantité rémunérative ?

Oui, et en plus grande quantité qu'aux mines de la Nouvelle-Ecosse. Un monsieur de cette province m'a dit qu'à l'œil nu le quartz ne donnait aucune indication d'or et cependant on l'exploite, tandis qu'ici j'ai souvent ramassé des morceaux de quartz dans lesquels l'or était visible à l'œil nu.

Où est située votre propriété ?

Notre propriété, sur la rivière Du Loup, est située dans les huitième et neuvième rangs de Jersey. Nous avons également quatre lots sur la rivière Du Loup, dans Linière. La Metgermette est située dans le canton de Linière ; toute notre propriété se trouve dans le comté et district de Beauce. Elle est située à vingt-cinq milles de la propriété des De Léry.

D'après votre expérience à la Chaudière et ailleurs, que pensez-vous du système actuel des permis ? Croyez-vous que le prix demandé soit trop élevé, l'étendue du terrain et la durée du permis trop courte, et quel mode indiqueriez-vous pour encourager l'exploitation des mines ?

Mon opinion différerait peut-être beaucoup de celle de la plupart des personnes qui sont allées en cet endroit. Je voudrais être beaucoup plus libéral avec les mineurs. Je voudrais qu'on leur accordât des *claims* beaucoup plus considérables en leur donnant plus de temps pour les exploiter et exigeant d'eux une somme beaucoup moins forte.

Quel prix croyez-vous convenable et, sous les autres rapports, que recommanderiez-vous ?

Je ne sais pas si les personnes qui m'emploient trouveraient bon que je donne ces indications. J'ai reçu ordre de fixer des *claims* à vingt-cinq pieds sur cinquante, sur la rivière Du Loup.

Ces terrains sont-ils d'alluvion ?

Oui ; je n'ai pas beaucoup entendu parler de l'exploitation du quartz. Ces terrains sont très-peu développés. M. Ray m'a dit qu'il y a environ quinze ans, trois ou quatre messieurs y vinrent. Ils travaillèrent sur la Metgermette exactement à l'endroit où nous avons travaillé l'été dernier. Ils trouvèrent de l'or en quantité suffisante pour rémunérer leur travail, sans machine d'aucune espèce. A la fin de la saison, ils préparèrent toutes choses pour revenir l'année suivante ; mais M. Ray ne les a jamais revus. Sir William Logan a parlé de la richesse aurifère des terrains situés entre ces cours d'eau. Il doit y avoir une raison pour laquelle ces terres ont cessé d'être exploitées, mais je ne la connais pas. Il me semble que ce serait l'intérêt de la compagnie et de tous les propriétaires de terrains miniers, voire même de toute la province, d'engager les mineurs à se diriger vers cette région pour en développer les ressources. Pour arriver à cette fin, je dirais aux mineurs : "Rendez-vous en cet endroit et travaillez-y pendant six mois sans rien payer."

Tel n'est pas l'esprit du système actuel.

La région de la Chaudière est-elle comparable à la portion que vous connaissez de la Californie, sous le rapport des pouvoirs d'eau disponibles pour le fonctionnement des machines, le lavage et autres fins ?

Je n'ai jamais vu aucun pays aurifère plus avantageux.

Mais est-elle plus avantageuse que la Californie ?

Oui, et plus avantageuse que tous les pays que je connais.

L'existence d'un pouvoir d'eau sur place n'est-il pas très-avantageux dans ce genre d'exploitation ?

Certainement. A la Metgermette la chute d'eau est, pour ainsi dire, parfaite. On peut faire des canaux à dalles partout et diriger l'eau à travers 50 arpents de terrain plat ; on peut même, au moyen de canaux à dalles, détourner le cours de la rivière, sur une égale distance, d'un point à un autre. Je coupai une tranchée sur notre terrain pour

H. B. WARD—(Suite.)

l'eau de décharge ; après mon départ, une forte pluie emporta ma digue. Quelques semaines plus tard il tomba encore de la pluie, mais l'eau ne resta point dans la tranchée. A mon retour je rencontrai, à environ douze milles de cet endroit, un homme, nommé McCarroll, qui me dit : " Vous êtes parti trop vite ; on a trouvé de l'or en abondance depuis votre départ. Des chercheurs d'or sont allés à votre fossé et en ont trouvé par demi-livres. J'en ai acheté d'un homme qui m'a dit qu'en remuant la terre avec un bâton, dans les endroits où le fossé avait été lavé par le canal à dalles, il avait trouvé de l'or."— On m'a dit aussi que des individus avaient ramassé, à la main, de l'or dans cette tranchée. Les 50 arpents sus-mentionnés offrent des apparences tout aussi avantageuses que ce fossé. Dans cet endroit nous coupâmes des tranchées dans le sol. Au mois de novembre, lorsque je me rendis à l'endroit où j'avais coupé une tranchée, il y avait de la neige sur le sol et la rivière roulait de la glace. Dans une demi-journée nous creusâmes plusieurs trous sous la neige et un New-Yorkais, qui jamais n'avait lavé une platée de terre trouva, par ce moyen, pour \$2 ou \$3 d'or. Le voiturier qui nous avait amenés de Québec remua la terre avec un bâton et trouva un morceau d'or dans le gravier. Je n'ai jamais vu de si belles apparences que dans cette localité. Dans le champ même où j'avais coupé une tranchée, le voiturier sus-mentionné lava une platée de terre à la rivière et y trouva deux ou trois morceaux d'or représentant une valeur de deux à trois piastres.

Par M. SHANLY :—

Etes-vous allé à la rivière du Portage ?

Je n'ai jamais travaillé en cet endroit. Je suis allé à la rivière Gilbert et à la rivière des Plantes, mais je n'y ai pas travaillé.

Toutes vos opérations ont eu lieu sur la Metgermette ?

Oui ; mais j'ai prospecté sur d'autres points.

Par le PRÉSIDENT :—

Quelle est la compagnie qui bâtit un hôtel en cet endroit ?

La "Compagnie de la rivière Du Loup."

Vous êtes un de ses agents ?

Oui.

M. Saltonstall est aussi agent de cette compagnie ?

Oui. En ce moment, je réunis des matériaux pour cette construction. J'ai fait scier plus de 1,000 madriers de sapin à cet effet et pour d'autres constructions. Je fais faire des bardeaux pour la couverture, ainsi que d'autres préparatifs. J'expédie en ce moment des voitures chargées de ferrailles, clous, etc., etc.

Par le PRÉSIDENT :—

Vous vous rendez là pendant la saison qui va s'ouvrir ?

Oui. Nous avons l'intention de construire un hôtel durant cette saison. Il n'y a point dans le district de bon pied-à-terre pour les voyageurs et les mineurs ; nous désirons combler ce vide.

Vous a-t-on fait des demandes de placers ?

Quelques-unes, mais pas dernièrement vu que j'étais absent. M. Kelly, depuis son arrivée dans la localité, a pris un *claim* et se propose d'y emmener quatre ou six hommes. Il a fait des arrangements pour travailler en société avec eux.

D'autres demandes ont-elles été faites depuis ?

Oui. La dernière fois que j'ai été aux mines j'en ai reçu en grand nombre ; mais je n'avais pas autorisation de vendre ou de louer et j'ai dû désappointer les mineurs. Cela fait tort aux emplacements. Les mineurs venaient presque tous de la rivière Gilbert et étaient prêts à travailler.

Si vous aviez pu obtempérer aux demandes des mineurs, quelle étendue de *claims* auraient-ils pris ?

Durant l'été j'aurais pu faire travailler ainsi de 50 à 100 hommes.

H. B. WARD—(Suite.)

Par M. SHANLY :—

Avez-vous acheté la pleine propriété de ces terres ou simplement le droit d'exploitation des mines ?

La "Compagnie de la rivière Du Loup" a d'abord acheté la propriété de Jersey qui contient plus de 6,000 acres, mais elle acheta seulement le droit d'exploitation. Elle a néanmoins le droit de se procurer un titre de propriété en payant tant par acre.

Avez-vous acheté du gouvernement ?

Non, de M. Ray lui-même, (sur la Metgermette). L'autre propriété a été achetée de M. Glover.

Lundi, 6 février 1865.

Témoignage de F. T. JUDAH, Département des Terres de la Couronne.

N'êtes-vous pas employé du domaine de la couronne, et, comme tel, n'avez-vous pas l'administration des intérêts miniers dans le Bas-Canada ?

Je suis sous la direction du commissaire des terres de la couronne.

Tous les documents et correspondances ayant trait aux régions aurifères vous sont-ils transmis par le chef de votre département, ou, sinon, qui a la charge de ces documents ?

Tous les documents à ce sujet sont transmis au commissaire des terres de la couronne et, après avoir été enregistrés au département, ils me sont transmis.

Avez-vous visité la région aurifère de la Chaudière, quand, dans quel but et combien de fois ?

Je l'ai visité deux fois, d'abord durant l'automne de 1863, à l'effet de vérifier les rapports généraux sur les opérations minières dans cette région, et, la seconde fois, au mois d'avril 1864, pour faire rapport sur les apparences de la saison suivante. Dans les deux cas j'ai fait rapport au commissaire des terres de la couronne, ces rapports ont été soumis au parlement et sont imprimés.

Vos rapports ont-ils été imprimés par ordre du département des terres ?

Le premier rapport fut imprimé par ordre de la législature, le second formait partie du rapport du commissaire des terres.

Est-ce à vous que doivent s'adresser les personnes qui désirent obtenir des *claims*, et quel est le système suivi dans les demandes de terrains et de *claims* ?

En vertu de la loi 27 et 28 Vic., chap. 9, les personnes qui ont l'intention de faire l'exploitation dans la division des mines, ou sur les terres appartenant encore à la couronne, sont tenues de prendre un permis d'exploitation de l'or sur les terres de la couronne, en s'adressant à l'inspecteur des mines pour la division. Ce permis les autorise à choisir des *claims*, en prendre possession et les garder conformément à la loi. Les personnes qui désirent faire l'exploitation sur des propriétés particulières, doivent prendre des permis à cet effet en s'adressant à l'inspecteur des mines. Je n'ai pas à m'occuper, dans les divisions minières, de la vente des terrains destinés à la colonisation ; ces terres sont sous le contrôle de MM. Collins et Gagnéux, respectivement. Ces messieurs avaient contrôle sur la vente des terres d'après les règlements du 22 avril 1864 qui ont été suspendus, puis abolis, par acte du parlement.

Étiez-vous chargé de cette division du département des terres à l'époque où toutes les questions relatives à la région aurifère étaient réglées d'après ces règlements, c'est-à-dire avant la passation de l'acte du 30 juin 1864 ?

Lors de la publication des règlements du 22 avril 1864, j'étais chargé de toutes les affaires relatives aux permis d'exploitation des mines, mais je n'avais pas à m'occuper de la vente des terres.

Pouvez-vous donner au comité un état des permis d'exploitation de l'or demandés et accordés ou refusés devant cette période, ainsi que le nom des pétitionnaires, et la désignation des emplacements par eux demandés ?

F. T. JUDAH—(Suite.)

D'après le rapport du commissaire des terres de la couronne, jusqu'au 30 juin 1864, deux permis furent accordés, dans la division de la Chaudière, d'après les règlements du 22 avril 1864; aucun permis ne fut accordé dans la division de St. François. Le premier des deux permis fut accordé le 18 mai 1864 au Dr. James Reed, pour le lot No. 4 (sans indication de rang) dans le canton de Watford, 206 acres; le second, le même jour, à George Desbarats, représenté par James Reed, son agent, pour le lot No. 5, dans les 3e et 4e concessions de Watford, 197 acres.

Quels moyens a le département des terres de déterminer l'emplacement exact du *claim* ou des terrains demandés, quel a été l'usage suivi à cet égard, tant d'après les règlements du 22 avril 1864 que depuis leur abolition?

En vertu des règlements du 22 avril 1864, les demandes de permis adressées à l'officier du gouvernement devaient être accompagnées des titres du signataire, et la désignation des terrains accompagnait le permis. Pour les terres de la couronne, les particuliers devaient acheter les terrains avant d'obtenir un permis. Aujourd'hui le système est changé; le permis est donné aux particuliers sans désignation de lot; l'étendue des *claims* est fixée par la loi.

A-t-on dressé et répandu des cartes spéciales du district aurifère?

Non, sauf les anciennes cartes de 1861, dont on a fait de nouvelles additions.

Depuis la passation de l'acte du mois de juin 1864, "concernant les mines d'or," les inspecteurs des mines ont-ils reçu leurs instructions par votre intermédiaire, et, dans ce cas, des instructions contraires à l'acte ont-elles été émises et quelle était la nature de ces instructions?

Les inspecteurs des mines ont reçu leurs instructions de ma division. Celles qui leur furent adressées avant le mois de juin 1864 ont été soumises à la chambre pendant la dernière session; les instructions émises depuis avaient pour but d'appliquer les dispositions de "l'Acte concernant les Mines d'Or," et de faire observer par les officiers du gouvernement la routine départementale à ce sujet. Ci-joint un exemplaire des instructions générales envoyées, après la passation de l'acte, à la date du 18 juillet 1864.

Avez-vous eu connaissance de la vente de terres publiques dans la région aurifère depuis la passation de l'acte du mois de juin 1864, et, dans ce cas, veuillez indiquer, en détail, à qui et à quelle date la demande a été faite, le nombre d'acres vendus à chaque personne, le prix de l'acre, les numéros des lots, le rang et le canton, la date du paiement, et si ces renseignements ne peuvent s'obtenir à votre division des terres de la couronne, veuillez vous les procurer à la division qui doit les avoir?

Comme je ne suis nullement chargé de la vente des terres, j'ai demandé au sous-commissaire les renseignements relatifs à ces deux questions et il désire savoir: "si le comité veut un état de toutes les terres vendues ou seulement un état des terrains miniers vendus d'après les règlements d'avril 1864." Ci-joint une copie de l'avis publié par le département, le 15 août 1864. N'étant point chargé de la vente des terres, je recommanderais respectueusement au comité de s'adresser, pour ces renseignements, aux chefs de cette division; pour moi, il me serait impossible de donner les détails et explications que la réponse à cette demande peut exiger.

Votre division peut elle fournir au comité un état des demandes d'achat de terres de la couronne dans le district des mines depuis le 1er septembre 1863, jusqu'à la passation de l'acte du mois de juin 1864, et celui des ventes faites durant la même période, en donnant tous les détails contenus dans la question précédente, et si ces renseignements ne peuvent s'obtenir à votre division des terres de la couronne, veuillez vous les procurer à la division qui doit les avoir?

Voir la réponse à la question précédente.

Avez-vous connaissance qu'une lettre ait été adressée le 15 septembre 1864, par le commissaire des terres de la couronne, au major de Bellefeuille, inspecteur des mines d'or, l'autorisant à accorder des permis sur toutes les rivières flottables en dessous de la marque des hautes eaux, et, si tel est le cas, voulez-vous dire si cette lettre fut inspirée par vous et en donner copie au comité?

F. T. JUDAH—(Suite.)

La lettre en question contenant des instructions relatives aux rivières flottables a été inspirée par moi. Ci-jointe une copie. Comme on le verra, elle assure certains privilèges aux propriétaires dont les lots avoisinent de petits cours d'eau.

Qu'entendez-vous par rivières flottables ?

Les rivières flottables sont celles sur lesquelles on peut faire flotter le bois.

Les terrains bas dans la vallée de la Chaudière et de ses tributaires compris dans la lettre du 15 septembre 1864, ne sont-ils pas considérés comme faisant partie du lit de ces rivières ?

D'après les termes de la loi, il est vrai que les droits de la couronne et du public sur les rivières navigables et flottables s'étendent à la marque des hautes eaux, mais je doute fort que les basses terres qui sont au-dessus de la ligne des plus hautes eaux puissent être considérées comme faisant partie du lit de la rivière, particulièrement si ces basses terres ne sont submergées qu'au printemps ou à la suite d'inondations extraordinaires.

Une décision dans ce sens ne rendrait-elle pas les propriétaires des terrains bas hostiles aux mineurs ?

La décision indiquée dans la question No. 15, serait, je crois, une source de désagréments.

9 mars 1865.

Par le PRÉSIDENT :—

Dans votre réponse à la 14ème question vous dites que les rivières flottables sont celles sur lesquelles on peut faire flotter le bois. Dans la lettre du 15 septembre, il est parlé des rivières flottables dans la division du major de Bellefeuille, c'est-à-dire la division de la Chaudière ;—or, quelles sont, d'après vous, les rivières navigables ou flottables dans cette division ?

Je ne connais pas très-bien les rivières de cette division. Je ne les ai vues qu'en passant, à leurs embouchures, à l'exception de la rivière Gilbert. Je ne me crois pas apte à donner une réponse précise sur ce point. La Metgermette, par exemple, me semble être une rivière flottable. Il est impossible de dire si une rivière est flottable ou non à moins de l'avoir visitée.

Par M. SHANLY :—

Combien de ces rivières ont été désignées comme flottables dans les permis ?

L'Acte n'indique que des permis généraux. Je n'ai pas eu connaissance que l'inspecteur ait déterminé des *claims* sur aucune des rivières en vertu de ces lettres d'instructions. Il n'en parle pas dans son rapport, mais j'examinerai son registre des permis et j'y trouverai peut-être ce renseignement.

Mais il affirme avoir accordé des permis ?

Je n'en sais rien.

Avait-il l'habitude de faire rapport sur les permis et autres sujets, et à qui adressait-il ces rapports ?

A ma division.

Vous preniez connaissance de ces rapports ?

Oui.

Pouvez-vous donner la profondeur de l'eau dans ces rivières, en été et au printemps ?

Dans mon rapport du mois de septembre 1863, j'ai mentionné la profondeur de l'eau de la Gilbert ; je ne connais pas les autres cours d'eau.

Est-il dit, dans quelque règlement ou ordre du département, si les lits des rivières flottables sont indiqués par la marque des hautes ou des basses eaux ; et, dans ce cas, qu'entend-on par marque des hautes eaux ?

F. T. JUDAH—(Suite.)

Je ne connais aucun règlement ni ordre spécial à ce sujet. A l'époque des hautes eaux la rivière Gilbert a une largeur de 15 à 20 pieds. Mais à l'eau basse sa largeur est très-faible.

A-t-on songé à établir la règle que le lit de la rivière est indiqué par la marque des hautes ou des basses eaux ?

Je crois que la loi le fixe à la marque ordinaire des hautes eaux.

Sans aucun règlement spécial, vous croyez que la loi indique la marque des hautes eaux ?

Oui ; à la rivière Gilbert, au mois de septembre 1863, la profondeur de l'eau dans le canal à dalles était d'environ deux pouces. MM. Hagen et compagnie ont détourné presque toute l'eau de cette rivière dans le canal, pour l'exploitation des mines. Ce canal avait environ 18 pouces de large sur une profondeur égale. L'eau de la rivière n'avait que quelques pouces de profondeur.

Par le PRÉSIDENT :—

Toute l'eau de la rivière se déchargeait-elle par le canal en cet endroit ?

Presque toute.

L'eau ne passait pas par-dessus la digue ?

Je n'ai pas visité la digue ; mais on pouvait juger de la quantité d'eau dans le canal ? La profondeur de l'eau dans le canal était d'environ deux pouces et le coulage de la digue était presque imperceptible. J'en juge par la quantité d'eau qui coulait au-dessous du canal à dalles. La sécheresse de la saison,—c'était au mois de septembre 1863,—avait presque complètement épuisé la rivière.

Savez-vous si des madriers ont été flottés sur cette rivière pour le marché au bois ou les moulins ?

Jamais.

Pourrait-on y flotter du bois ?

J'en doute fort, à moins que ce ne fût à l'époque des hautes eaux du printemps.

Savez-vous si ces cours d'eau sont généralement coupés par des chutes d'eau ou de forts rapides ?

Je n'en sais rien ; je n'ai jamais exploré ces rivières à partir de l'embouchure, si ce n'est la rivière Gilbert.

Connaissez-vous la rivière de la Chaudière ?

Oui, pour l'avoir parcourue en amont et en aval.

Par M. TASCHEREAU :—

Pas la partie supérieure ?

Je l'ai visitée jusqu'aux chutes d'en haut, au-dessus de la Pointe de Jersey.

Par le PRÉSIDENT :—

A quelle distance de son embouchure ?

Près de soixante-dix milles. Je compte soixante-six milles jusqu'à la Pointe de Jersey et, en tout, soixante-dix milles jusqu'aux chutes.

Vous avez dit que la sécheresse avait été grande en 1863. Dans d'autres parties du Canada elle a été encore plus considérable en 1864, et l'eau des rivières était beaucoup plus basse. Savez-vous quel était le niveau des eaux en 1864 sur la rivière Gilbert ?

Non, en 1864 je n'ai remonté cette rivière qu'au mois d'avril.

Elle était à sec au mois de septembre 1863 ?

Oui.

Dans quelle partie de la région de la Chaudière avez-vous trouvé des rapides ?

Il y a les rapides du Diable à St. François.

En existe-t-il d'autres ?

Je n'en connais pas d'autres jusqu'à la grande chute à l'embouchure. Il peut y en avoir de petits, mais je ne les ai pas remarqués.

F. T. JUDAH—(Suite.)

Les radeaux et madriers peuvent-ils traverser ces rapides.
 On flotte des madriers sur la Chaudière, mais pas de radeaux, à ma connaissance.
 A l'époque des inondations ?
 Au printemps. J'ai vu, au mois de septembre 1863, des madriers à sec au-dessous des chutes.

Par M. SHANLY —

Etait-ce là leur destination ?
 Non, ils avaient été arrêtés par des obstacles.
 Lorsque vous les avez vus étaient-ils dans le lit de la rivière ?
 Non, ils étaient sur les brisants. Je suppose que le flux les avait portés en cet endroit et qu'on n'avait pas jugé à propos de les enlever.
 Etaient-ils sur les hauts-fonds ou dans le lit de la rivière ?
 Je ne saurais dire.
 Etaient-ils dans le chenal ?
 Non, ils étaient sur des brisants où le flux les avaient probablement portés.
 A quel endroit ?
 A la seconde des deux chutes d'en haut.
 Savez-vous si on a jamais fait descendre des radeaux sur cette rivière ?
 Non.
 Serait-il possible de faire descendre des cages sur ce cours d'eau, et de les faire sauter les chutes ?
 Je crois que ce n'est pas l'usage de faire passer des radeaux sur des chutes, mais je donne mon opinion à cet égard sous toute réserve, vu que je ne suis pas fabricant de bois. D'après ce que j'ai entendu dire on fait descendre le bois, sur cette rivière, en madriers isolés.

Sont-ce des madriers de sciage ?
 Oui.
 Quelle est la largeur ordinaire de la Chaudière ?
 Elle varie. Dans certains endroits elle est d'un quart de mille ; dans d'autres, elle n'est que de quelques centaines de verges.
 Pouvez-vous indiquer la profondeur de l'eau entre les rapides et les chutes ?
 Non. Je n'ai examiné cette rivière qu'en passant et sans objet spécial.
 Avez-vous consulté des hommes de loi ou les officiers en loi de la couronne avant d'émettre la circulaire du 15 septembre 1864.
 Je n'ai point consulté les officiers en loi de la couronne, j'ai basé mon opinion sur la décision des juges de la cour seigneuriale.
 Quelle est la date de cette décision ?
 Je veux parler de l'acte seigneurial de 1854. Je me rappelle avoir consulté à cet égard le juge-en-chef pour m'assurer s'il plaçait les rivières flottables dans la même catégorie que les rivières navigables. Je n'ai certainement point consulté le procureur-général ; mais j'ai peut-être parlé à M. Futvoye, greffier en loi de la couronne.
 Donnez-nous les noms des personnes qui ont pris des permis avec la date de ces permis ?
 En 1864, et conformément à l'acte des mines d'or, on a accordé 18 permis pour les terres de la couronne, et 43 pour les propriétés particulières. De 2 à 16 des permis pour les terres de la couronne, portant la date du 1er septembre, semblent, d'après le registre des permis, avoir été employés pour des exploitations dans le lit de la rivière de la Famine.
 A qui avaient été accordés ces derniers permis ?
 A James Parke.

Par M. TASCHEREAU :—

Les autres permis ont-ils été accordés pour cette rivière ou pour des rivières flottables ?
 Les états des autres permis pour les terres de la couronne n'indiquent pas la distinction de ces permis.

F. T. JUDAH—(Suite.)

Dans votre registre des permis, les Nos. de 3 à 16 sont marqués : " Permis à accorder," mais la désignation du porteur manque. Comment expliquez-vous cela ?

J'en conclus que ces permis ont été accordés à la même personne que le No. 2.

Comment pouvez-vous vérifier cette opinion ?

M. de Bellefeuille a fourni un état dans lequel du No. 2 au No. 16 c'est le même nom.

Le premier de ces permis ne semble-t-il pas avoir été accordé le 1er septembre ?

Oui, d'où je conclus que les autres ont été accordés le même jour.

Voulez-vous dire que vous n'avez pas d'état des permis accordés depuis le 1er septembre ou, autrement, du No. 3 au No. 16 ?

M. de Bellefeuille a fourni un état dans lequel étaient entrés les deniers reçus pour ces permis, et qui ont été versés au département.

Ces 14 permis ont-ils été émis du 1er au 15 septembre, et n'avez-vous aucun moyen de faire voir pour quels *claims* ils ont été accordés et à quelle époque ?

J'ai l'état sus-mentionné, en outre du registre.

Etes-vous dans l'habitude d'accorder des permis sans en donner un état ?

Ce n'est pas moi qui tiens le registre.

Croyez-vous que ces 14 permis aient été accordés depuis le 1er septembre et à la même personne, M. Parke ?

Oui.

Étaient-ce des permis d'exploitation de l'or dans le lit de la rivière de la Famine ?

Je crois que oui.

Lorsque l'inspecteur des mines d'or vous écrivit au sujet de l'émission de permis pour la rivière de la Famine, avez-vous décidé si cette rivière était flottable ou non ?

Certainement non. Je laissais ce soin à l'inspecteur qui restait sur les lieux, lui rappelant seulement que, conformément à l'acte des mines, les particuliers faisant l'exploitation de l'or sur les rivières flottables étaient tenus d'avoir des permis des terres de la couronne.

On a laissé, sur ce point, chacun à son opinion, sans consulter des hommes de loi ou autres personnes compétentes ?

Je n'ai pas entendu dire positivement cela. Mais les instructions de l'inspecteur sont générales et s'appliquent à tous les cas.

L'inspecteur des mines est-il sous vos ordres et ne reçoit-il pas ses instructions de vous ?

Il reçoit ses instructions du chef ou du sous-chef du département par l'entremise de ma division. Je conduis la correspondance d'après les instructions de ce chef ou sous-chef.

Avez-vous jamais donné aux inspecteurs des mines des instructions relatives aux conditions que doit présenter une rivière pour être flottable ou non flottable ?

Jamais.

Par M. SHANLY :—

Comment certains permis ont-ils été accordés dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil ?

On n'a accordé aucun permis pour cette seigneurie qui est sous l'effet de lettres-patentes spéciales.

Quelles mesures ont été prises par votre département pour décider, entre le département et la seigneurie, la question du droit de régle ?

Dans une lettre écrite en 1864 notre département soumettait la question au procureur-général du Bas-Canada, cette lettre était accompagnée de la correspondance entre M. De Léry et le département. Le département demandait l'opinion du procureur-général et, plus tard, il lui écrivait encore pour appeler son attention sur ce point.

Ainsi, deux lettres (*) ont été soumises au procureur-général.

Oui.

Il n'a pas donné son opinion ?

(*) Ces lettres se trouvent à l'appendice du rapport.

F. T. JUDAH—(Suite.)

Non.

Quelles sont les dates de ces lettres ?

Je ne saurais le dire exactement ; mais, au besoin, j'en fournirais des copies avec le consentement de mon chef.

Ces lettres ont-elles été envoyées par votre département ?

Oui, pour la division dont je suis le chef.

Par le PRÉSIDENT :—

Les inspecteurs des mines ont-ils reçu, depuis le mois de juin dernier, de vous ou du sous-commissaire des terres, d'autres instructions que celles que contenait la lettre du 15 septembre ?

Les inspecteurs des mines d'or ont reçu des instructions sur certains détails, depuis les instructions générales données au commencement de la saison. Par exemple, à la fin de la saison, on les a invités à faire rapport, à envoyer leurs registres, etc., etc., au département.

L'administration des *claims*, la position des *claims*, et les droits des particuliers sur les *claims* ont-ils fait l'objet de quelque correspondance ?

Je pourrais, en faisant des recherches, fournir des renseignements à cet égard.

Ci-jointe une copie des instructions adressées à M. de Bellefeuille, en date du 10 octobre 1864, et en réponse à une lettre envoyée par lui au département au sujet de certaines difficultés qu'il prévoyait dans la détermination du droit de propriété.

“ DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,

“ DIVISION DES BIENS DES JÉSUITES ET DU DOMAINE DE LA COURONNE,

“ Québec, le 10 octobre 1864.

“ MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 3 courant, et je vous adresse ci-jointe une liste des terres classées et vendues dans Watford.

“ Comme les permis d'exploitation des mines ne sont point accordés pour des lots particuliers, mais à tout individu qui en demande, la difficulté que vous appréhendez, et dont vous faites mention à la fin de votre lettre, ne pourra se présenter qu'au cas où deux ou plusieurs porteurs de permis prétendraient à une exploitation en vertu de titres de propriété séparés et distincts. Si pareille question vous était soumise, en votre qualité de préposé aux mines, et si vous jugiez ne pouvoir déterminer le droit de propriété d'après les documents qui vous seraient soumis, vous voudrez bien prendre l'avis du département à cet égard.”

“ J'ai l'honneur, etc.

(Signé,)

“ ANDREW RUSSELL,

“ Sous-Commissaire.”

“ C. L. DE BELLEFEUILLE, Ecuyer,

“ Inspecteur des mines d'or,

“ St. François de la Beauce.”

Depuis l'acte de juin 1864 le gouvernement a-t-il vendu des terrains dans la région minière ?

Je ne suis nullement chargé de la vente des terres et ne saurais vous répondre. Je présume qu'il y a eu des ventes de terre en vertu de l'ordre en conseil du 15 août.

La vente des terres est faite par une autre division du département ?

Oui, je crois qu'il y a eu certainement des ventes, parce qu'on s'en est occupé.

Pouvez-vous nous dire quelque chose des demandes de terrains ?

Non, ces demandes sont adressées à M. Génereux.

Pouvez-vous nous donner le nombre de permis accordés et en opération dans le moment ?

Aucun permis n'est en opération dans ce moment ; ils sont tous expirés.

F. T. JUDAH—(Suite.)

Pouvez-vous indiquer le nombre des permis accordés depuis la passation de l'acte ?

Il a été accordé 18 permis pour des terres de la couronne, et 43 pour des propriétés particulières, depuis la passation de l'acte de 1864. (Voir la réponse à la question précédente.)

A quelles localités s'appliquaient ces permis ?

Tous les permis pour des terres de la couronne, à l'exception de deux, semblent avoir été accordés pour le canton de Watford. Quant aux deux permis exceptés, je ne saurais dire pour quelle localité ils ont été accordés vu qu'il n'y a point, dans le registre, d'état des exploitations faites.

Les seize permis pour le lit de la rivière de la Famine sont-ils compris dans cette liste ?

Oui.

Combien cela fait-il en tout ?

Dix-huit.

Seize pour le lit de la rivière et deux autres ?

Il y en a trois autres. Je ne saurais dire si l'un d'eux s'appliquait au lit de la rivière. Quant aux Nos. 17 et 18, comme il n'y a point eu rapport, je ne saurais dire où les porteurs de ces permis ont travaillé. Le permis est général et autorise le porteur à travailler là où bon lui semble. Les rapports ou états peuvent seul nous guider dans ces questions.

Par M. TASCHEREAU :—

Supposé qu'un certain nombre de mineurs désirent des permis, à qui doivent-ils s'adresser ?

Au département, je suppose.

Le département suit-il une règle uniforme à cet égard ?

Nous ne sommes préparés à aucune éventualité, vu que toutes les exploitations se font dans la seigneurie de Rigaud-Vandreuil.

A qui faut-il adresser une demande de permis d'exploitation sur les terres de la couronne ?

S'il y avait urgence en pareil cas, il me semble que le gouvernement aurait à envoyer immédiatement dans la localité un préposé aux mines.

Et on lui adresserait les demandes sur les lieux ?

Oui, au printemps il faudra envoyer un préposé aux mines. C'est parce qu'on ne s'attendait point à voir continuer les exploitations sur les terres de la couronne pendant l'hiver qu'on n'a point maintenu le préposé aux mines dans ses fonctions durant cette saison.

11 février, 1865.

Extraits du témoignage de JOSEPH RIGG, Rivière Gilbert.

Travaillez-vous aux mines d'or ?

Oui.

Avez-vous fait cette exploitation dans la région de la Chaudière et, dans ce cas, durant combien de temps et avec quels résultats ?

Oui, durant l'année, 1864, avec peu de succès.

Etes-vous porteur d'un permis s'appliquant aux terres publiques ou à des propriétés particulières ?

Non ; sur la seigneurie de Rigaud-Vandreuil on n'exige pas de permis.

Continuez-vous vos opérations et, dans ce cas, les trouvez-vous aussi profitables en hiver qu'en été, sinon, pourquoi ?

Non ; mais étant au courant de ce qui a été fait sur la rivière Gilbert, je pense que les fouilles sur les côtes sont les seules qui aient été faites en hiver, et peuvent être aussi avantageuses dans cette saison que pendant l'été, en voici la raison : Pendant l'été

JOSEPH RIGG—(Suite.)

plusieurs *claims* voisins de ceux qu'on exploite en ce moment ont été occupés ; pendant l'été les travaux sont beaucoup retardés par les eaux dormantes et il faut passer une partie du jour, quelquefois une demi-journée, à pomper l'eau avant de commencer à travailler. Dans l'hiver on ne rencontre pas cet inconvénient et il y a de l'eau en quantité suffisante pour faire le lavage.

Avez-vous prospecté dans différentes parties de la région de la Chaudière, et, dans ce cas, veuillez nous dire où, et nous faire part de votre opinion sur la région aurifère ; pensez-vous, par exemple, que les mines pourraient être exploitées, avec avantage, sur une plus grande échelle ?

Je n'ai prospecté que sur la rivière Gilbert et un de ses tributaires, dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil. Je pense que, dans cette partie de la région aurifère, il y a de riches dépôts d'or, et que, si les explorations étaient bien dirigées, on obtiendrait les meilleurs résultats.

De quelle grosseur étaient les pépites que vous avez trouvées ou vu trouver par d'autres sur la Chaudière ?

Deux pépites d'une valeur de \$300 chacune ; une de \$200 ; deux de \$120 chacune et plusieurs de \$100, \$75 et \$50. J'ai vu trouver ces pépites par d'autres personnes.

Avez-vous vu des veines de quartz dans la région des mines et, dans ce cas, en quel endroit et sur quel parcours croyez-vous qu'elles s'étendent ? Quelle est votre opinion sur la qualité du quartz, a-t-on des moyens de l'essayer sur les lieux, ou bien où peut-on le faire essayer ?

J'ai vu différentes veines de quartz, deux entr'autres dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil, et plusieurs sur la rivière Du Loup. J'ai tout lieu de croire que les deux veines situées dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil s'étendent de la rivière de la Chaudière à la rivière Gilbert, c'est-à-dire sur une distance d'au moins deux milles. Il n'y a, dans la localité, aucun moyen d'essayer les métaux, et la ville la plus proche où l'on puisse faire les essais est New-York. D'après le grand nombre de veines de quartz qui intersectent presque partout la région des mines d'or, guidé aussi par les rapports de plusieurs géologues, je crois que l'or existe réellement dans le quartz et en grande quantité dans quelques veines. Je pense aussi que l'exploitation du quartz deviendra une des plus riches industries de la province. D'après des renseignements que j'ai obtenus de personnes de la Nouvelle-Ecosse et d'autres pays, je me suis assuré qu'on peut acheter et mettre en état de faire fonctionner un moulin à quartz, pouvant broyer de quinze à vingt tonneaux de quartz en vingt-quatre heures, pour la modique somme de cinq mille piastres. Cette industrie serait à la portée d'une foule de petits capitalistes. Plusieurs mineurs, au nombre desquels je me trouvais, ont discuté cette question, et nous avons l'intention, si nous trouvons l'encouragement nécessaire, de former, au printemps, une compagnie pour l'exploitation d'un grand nombre de veines de quartz. La grande difficulté qui se présente d'abord est que nous n'avons point ici de bureau d'essayeurs ; il faut aller à New-York et cela occasionne des dépenses et une grande perte de temps. Je recommanderais humblement au gouvernement de nommer un homme de science chargé d'essayer le quartz. On pourrait commencer par lui donner un traitement fixe pendant six mois ; à part de ce traitement il pourrait faire de bons profits. On pourrait ainsi faire essayer la base de nos veines de quartz, et, si cet essai donnait un bon résultat, nul doute qu'il s'élèverait rapidement un grand nombre de moulins à quartz qui contribueraient énormément à augmenter le revenu de la province.

Savez-vous si l'on a trouvé des pierres précieuses telles que diamants, rubis, perles, etc., et, dans ce cas, quelle valeur ont ces découvertes ?

J'ai vu un rubis trouvé sur la rivière Gilbert par la compagnie Stephenson. J'ai également vu des centaines de perles trouvées à la rivière de la Famine et dans les petits cours d'eau de cette région ; la plupart n'avaient point de valeur mais quelques-unes étaient fort belles et de la grosseur d'un pois. Je ne sache pas qu'on ait payé aucune de ces perles plus de vingt-cinq piastres. Plusieurs ont été vendues d'une à cinq piastres.

Extraits du témoignage du Dr. REED.

Pouvez-vous expliquer le système actuellement suivi pour obtenir des permis, des titres d'occupation ou des *claims* pour l'exploitation des mines ?

Ce système est clairement expliqué dans l'acte de 1864, concernant les mines d'or.

Veuillez donner au comité une idée de l'étendue de la région aurifère et de la nature du pays ?

J'ai trouvé moi-même de l'or dans les terres d'alluvion de tous les tributaires de la Chaudière, depuis le lac Mégantic jusqu'à la paroisse St. Joseph, en descendant. J'ai également trouvé de l'or sur la rivière des Etchemins et plusieurs de ses tributaires ainsi que sur plusieurs bras de la rivière St. Jean. A l'Ouest, j'ai trouvé de l'or sur la rivière St. François, dans les cantons de Lambton, Stratford, Weedon, Garthby, et South-Ham. Dans le canton de Garthby j'ai vu, en immenses quantités, des pyrites de fer contenant de l'or. Ce pyrite de fer est semblable à celui que l'on trouve à la Nevada et qui, débarrassé du soufre, présente l'or en quantités considérables. En ce qui regarde la description de la région aurifère et la nature du pays, je vous inviterais à consulter le précieux ouvrage de Sir W. Logan sur la géologie du Canada, publié en 1863.

Savez-vous dans quelles proportions la région aurifère de la Chaudière a été exploitée et quels ont été les résultats ?

Cette exploration a été jusqu'ici très-imparfaite, l'exploration n'a même jamais été complétée. Les premières opérations furent tentées il y a environ seize ans par le Dr. J. Douglas dans la paroisse de St. François. Les résultats furent satisfaisants, mais le docteur, vexé de la manière indigne dont il avait été volé, abandonna l'exploitation. Il prétendait avoir le droit exclusif de l'exploitation des mines dans la paroisse de St. François, et empêcha ainsi, pendant plusieurs années, toute exploitation un peu étendue. Néanmoins quelques habitants et d'anciens mineurs revenus d'Australie et de Californie firent secrètement et avec profit l'exploitation des mines. Il y a environ deux ans, le Dr. Douglas vendit une partie de ses droits dans les lettres-patentes De Léry à une compagnie qui tenta l'exploration du quartz aux Rapides du Diable et trouva de magnifiques spécimens de quartz aurifère. John O'Farrell, écuier, avocat et propriétaire du terrain sur lequel le quartz avait été trouvé, fit suspendre toute opération minière sur sa propriété, prétendant que les lettres-patentes De Léry étaient contraires à la loi. En 1851 et 1852, la compagnie des mines d'or du Canada fit, à la jonction des rivières de la Chaudière et Du Loup, une expérience importante qui donna les meilleurs résultats. Les détails de cette expérience se trouvent dans l'ouvrage de Sir William Logan, 1863, pages 739 à 745. Dès ce jour il fut clairement prouvé que l'exploitation des mines d'or pouvait se faire avantageusement en Canada. En 1863, de riches terrains aurifères furent trouvés sur les lots 19, 20 et 21 de la concession De Léry, dans St. François. Une foule de gens se rendirent en cet endroit et, malgré les lettres-patentes De Léry et d'autres obstacles, emportèrent une quantité considérable d'or. Bientôt des mineurs expérimentés déclarèrent que les terrains étaient aussi riches que ceux de l'Australie ou de la Californie. Plusieurs personnes gagnèrent des sommes considérables et on trouva des pépites de grosseurs prodigieuses. Quatre ou cinq acres de terre furent fouillés et ces opérations se continuèrent, avec avantage, jusqu'au milieu de décembre.

Durant les étés de 1862 et 1863 on découvrit de riches terrains aurifères sur la rivière de la Famine, dans le canton de Watford. Hommes, femmes et enfants se rendirent à cet endroit et furent amplement récompensés de leurs peines. On trouva des pépites pesant plus d'une demi-livre. Les terrains du comté de Watford ayant été mis en vente par le gouvernement furent immédiatement achetés, — la plus grande partie par une compagnie de Boston, qui prit le nom de "Compagnie des Mines d'Or de la Chaudière." Durant la même saison de 1863, le cours d'eau de Stafford et cette portion de la rivière de la Chaudière qui comprend la grande et la petite chute, dans les cantons de Jersey et Shanly, furent explorées et on y trouva de riches terrains aurifères. Les terres de la localité furent achetées, à hauts prix, des cultivateurs, et il se forma sur ces terres une compagnie appelée : "Compagnie des Mines d'Or de la rivière Stafford et de la Chaudière." On trouva du quartz aurifère en cet endroit. Durant l'été de 1864, cette compagnie fit faire de vastes explorations par des

Dr. REED—(Suite.)

mineurs américains et obtint les meilleurs résultats. Plusieurs personnes firent, avec succès, des explorations sur la rivière Du Loup et des tributaires.

La plus grande partie de l'or extrait pendant les années 1864 et 1865, a été découverte sur les lots 17, 18, 19, 20 et 21 de la rivière Gilbert, dans la concession De Léry, paroisse de St. François, seigneurie de Rigaud-Vaudreuil. Des centaines de mineurs ont exploité ces lots pendant l'été de 1864 et jusqu'à une époque avancée de l'automne. Quarante mineurs y travaillent encore, et, bien qu'exploitant sans système, leur travail est rétribué. Si les lettres-patentes De Léry n'existaient pas pour entraver l'exploitation, on aurait extrait aujourd'hui deux fois plus d'or qu'on en a trouvé.

Avez-vous jamais vu du quartz *in situ* à la Chaudière ou sur quelqu'un de ses tributaires, et, dans ce cas, veuillez nous dire dans quel canton ou seigneurie était situé ce quartz et quelle étendue avaient les veines ?

J'ai vu du quartz aurifère *in situ* sur la paroisse de St. François et dans les cantons de Cranbourne, Watford, Jersey et Shanly. J'ai également vu du quartz aurifère *in situ* dans la paroisse de St. Sylvestre, canton de Leeds.

Sous quelle forme se trouve l'or dans les localités que vous connaissez et quels sont les différents modes de l'extraire ?

On trouve l'or en péssière, à l'état brut et en pépites dont quelques-unes pèsent plus d'une livre ; il est mêlé au quartz, à l'ardoise et aux pyrites de fer. On a aussi trouvé de l'or dans les mines de quartz ; pour l'extraire on emploie le plat, le berceau, le canal à dalles, et les digues dans le lit des rivières. Jusqu'à présent l'exploitation des mines de quartz ne s'est pas faite à la Chaudière.

Savez-vous si l'on a trouvé des pierres précieuses telles que diamants, rubis, perles etc, et, dans ce cas, de quelle valeur étaient ces pierres précieuses, en quelle quantité les a-t-on trouvées et dans quel endroit ?

On a trouvé des diamants, rubis et perles en différents endroits du district de la Chaudière. Une de ces perles a été vendue pour \$700.

En réponse à la 12^e question :

L'inspecteur des mines d'or devrait constamment résider dans le district aurifère afin de maintenir le bon ordre et de mettre le gouvernement au courant de toutes les opérations. Les mineurs ont tous été satisfaits, sans exception, de la conduite de l'inspecteur actuel des mines d'or, C. L. De Bellefeuille écuier.

Avez-vous une idée du système le plus propre à développer les ressources de la région aurifère, et, dans ce cas, voulez-vous en faire part au comité ?

L'exploitation permanente des mines d'or dépendra de la richesse du quartz aurifère, de l'érection de moulins à broyer le quartz, etc., etc., et des moyens qu'on aura de laver le soufre dans les pyrites de fer et autres substances avec lesquelles l'or est combiné. Je recommanderais donc au gouvernement de nommer un essayeur habile qui résiderait dans le district et qui, moyennant un faible traitement et certains honoraires, examinerait tous les échantillons de quartz ou d'autres substances aurifères, ainsi que d'autres minéraux. L'essayeur devrait tenir un registre de ses essais,—dans lequel le gouvernement, et le public en général, trouveraient de précieux renseignements. Le lavage des terres d'alluvion donnerait d'immenses produits s'il était fait en grand par des compagnies, à plusieurs millions de piastres de capital, qui construiraient des appareils hydrauliques sur une vaste échelle. La législature devrait donner à ces compagnies toutes sortes de facilités, comme, par exemple, l'autorisation de faire passer des canaux à dalles et des tranchées sur les propriétés particulières en payant aux propriétaires des indemnités qui seraient fixées par arbitres, et aussi le droit d'élever des digues, etc. Ces compagnies devraient avoir les mêmes privilèges que les compagnies de chemins de fer.

Pouvez-vous signaler quelques détails de l'acte de la dernière session qui devraient être amendés et dans quel sens ?

La question la plus importante à régler est celle des lettres-patentes De Léry. Il est impossible que l'exploitation des mines d'or se fasse aux conditions de ces lettres-patentes. Aucune compagnie, ni aucun mineur particulier, ne pourra payer à la couronne un droit de régle de 10 pour cent et, en outre, un autre droit aux propriétaires de ces lettres-patentes.

DR. REED—(Suite.)

Ces lettres-patentes ont été la source d'une foule de procès et de parjures sans nombre ; de plus, elles ont fait perdre à la province une immense portion de son revenu. On devrait décider, par acte public, que les lits des rivières et des cours d'eau flottables appartiendront, en ce qui regarde l'exploitation de mines d'or, aux propriétaires de terrains sur les deux rives de tout cours d'eau, le milieu de la rivière devant être le front de chaque lot. Le commissaire des mines d'or devrait être un officier permanent chargé de faire mettre à exécution l'acte concernant les mines d'or et indépendant des instructions particulières que des employés des terres de la couronne prennent sur eux de lui envoyer à l'insu du public. Cette branche du service public devrait être sous le contrôle de l'honorable secrétaire provincial.

Pensez-vous que l'étendue actuelle des *claims* de quartz soit suffisante pour engager des particuliers à élever de vastes constructions pour l'exploitation des mines de quartz ?

La grandeur actuelle des *claims* de quartz n'est pas assez considérable pour engager les particuliers à faire de vastes constructions. Les *claims* devraient être quatre fois plus étendus. Si le gouvernement veut engager les capitalistes à placer des montants considérables dans l'exploitation des mines il devra adopter un système plus libéral. Le gouvernement ne doit pas s'attendre, d'ici à quelques années, à retirer un revenu direct considérable des mines d'or non plus que de toute autre mine. Mais en permettant aux capitalistes de travailler au développement des ressources minérales de cette région, d'ouvrir des chemins et d'amener dans la localité une population active et industrielle, il se ferait une consommation considérable de produits sujets aux droits et dont le gouvernement retirerait un revenu important.

Approuvez-vous le système actuellement suivi de ne point vendre les terres pour l'exploitation des mines, ou pensez-vous qu'il serait plus avantageux pour le pays de faire arpenter ces terres puis de les vendre, comme on fait pour les mines de cuivre des lacs Huron et Supérieur ?

Le meilleur plan à suivre pour le gouvernement serait de faire arpenter et diviser les terres de la couronne en *lots régaliens* et non en *lots de mines* comprenant seulement un acre ou environ des deux côtés des rivières ou cours d'eau, comme on a fait en vertu des règlements du 22 avril 1864. Le système actuel ne tend rien moins qu'à arrêter non seulement l'exploitation des mines mais encore la colonisation du pays. Il sera impossible par la suite de diviser les terres en lots réguliers, et les fermiers ou mineurs ayant des lots en arrière ne pourront jamais avoir accès aux cours d'eau. La terre divisée en lots réguliers devrait être vendue à des prix raisonnables mais payables comptant, par exemple, de 30 à 60 centins l'acre. Les particuliers qui achèteraient des terres d'après ce système ne négligeraient rien pour travailler à leur développement. Le gouvernement pourra toujours établir des droits sur les minéraux exportés du pays ou extraits des mines. Le bon système de taxer les terres et d'obliger les propriétaires à ouvrir des chemins ne permettra pas aux spéculateurs de garder des terrains sans y travailler. Il faut se rappeler que les meilleures mines d'or, de cuivre et de plomb ont été découvertes par des colons du pays. L'ouverture de chemins de colonisation dans le district de la Chaudière est de la plus haute importance. Le chemin du roi qui doit traverser les cantons de Jersey, Marlow, Risborough et Spalding jusqu'au lac Mégantic, et celui qui doit couper les cantons de Lambton, Adstock, Thetford et d'Irlande, devraient être construits immédiatement. Les terres qui bordent ces deux chemins sont prises par des colons qui ont l'intention de s'y établir et qui, je n'en doute pas, y découvriront des mines importantes.

Le système des rivières flottables ferait-il prendre probablement aux colons une attitude hostile à l'égard des mineurs ?

Sans doute ; qui pourrait souffrir de voir ses champs et jardins, inondés au printemps, fouillés par les mineurs qui ne se gênent même pas pour y faire des chemins jusqu'à la rivière. Les mineurs qui ont pris des permis l'automne dernier, d'après ce système, ont été menacés de violence par les propriétaires des terrains. On les a aussi menacés de poursuites légales pour avoir fait des chemins sur des propriétés particulières.

Que pensez-vous de l'opportunité de cet ordre ?

Dr. REED—(Suite.)

Je pense qu'on n'aurait pas dû l'émaner; il ne pourra que causer des troubles et occasionner l'effusion du sang, en retardant de beaucoup le développement de la région aurifère.

Extrait du témoignage de MICHAEL CAHILL, maître de poste, Pointe de Jersey.

En réponse à différentes questions :—

" Je demeure dans ce district depuis treize ans, et j'ai vu trouver de l'or aux rivières de la Chaudière, Du Loup, de la Famine Metgermette, Repos des Voyageurs, Portage, aux cours d'eau de Kempt, Oliva, Lindsay, et au ruisseau de Stafford. Aussi, au Ruisseau à la Truite, qui se jette dans la Chaudière, en haut de Jersey, et dans plusieurs autres cours d'eau. L'exploitation des mines peut être avantageuse, si j'en juge par l'expérience qu'en ont faite les habitants de Jersey. Pour ma part, depuis dix ans j'ai acheté de ces habitants, de l'or au montant de deux cents à mille piastres.

" J'ai vu de grosses pépites trouvées aux chutes de la Chaudière et sur la rivière Du Loup. J'ai vu une pépité de 11 onces, une autre de 19 *pennyweights* (*), 17 grains, et une autre de 16 *pennyweights*.

" J'ai brisé, avec un marteau, un morceau de quartz qui m'a donné pour seize piastres d'or, et j'ai vu plusieurs autres morceaux de quartz aurifère trouvés à la rivière Du Loup et à la Chaudière. L'été dernier, j'ai vu deux beaux morceaux de quartz aurifère qui avaient été trouvés à la rivière Du Loup, non loin de la Pointe de Jersey."

Extraits du témoignage de THOMAS GLOVER, écuier.

En réponse à la 6e question :—

J'ai trouvé de l'or dans les cantons de St. Joseph, St. George, Vaudreuil, Aubert Gallion, Aubin de l'Isle, Jersey, Linière, comté de la Beauce; dans la rivière Beauvillage, St. Sylvestre, comté de Lotbinière, et dans les montagnes du canton de Colrairie.

En réponse à la 7e question :—

À deux reprises, l'an dernier, je traversai le district de la Chaudière, et je vis plusieurs mineurs à l'ouvrage, ainsi que des chercheurs d'or. Tous ces gens paraissent contents des résultats de leurs travaux, mais se plaignaient toutefois du manque de machines pour extraire l'or fin. Depuis dix-huit mois j'ai acheté beaucoup d'or des mineurs.

En réponse à la 8e question :—

J'ai vu l'or dans le quartz et dans des quartzites, *in situ*, dans les cantons de Linière, St. Joseph, St. Sylvestre et Colrairie.

En réponse à la 9e question :—

On trouve l'or dans le gravier, le sable, l'argile, le schiste et dans les veines de quartz. Il se présente également à l'état de poussière et de pépites disséminées dans le quartz. On trouve, dans notre région aurifère, beaucoup de sable noir d'une grande valeur et dont on n'a encore tiré aucun parti. Ce sable, parmi lequel on peut voir l'or à l'œil nu, est estimé à la valeur de £40 à £200 sterling le tonneau; celui dans lequel l'or n'est pas visible vaut de £15 à £20 le tonneau.

Dans quelques parties de notre région aurifère on trouve des pyrites de fer contenant beaucoup d'or, mais l'extraction de ce métal est difficile en pareil cas. Nos mineurs abandonnent les pyrites de fer comme le sable noir. L'exploitation se fait tout entière avec le plat, la longue table (*Long tom*), le berceau et le canal à dalles, mais on n'a aucun moyen d'extraire l'or fin, il s'en suit qu'on perd plus d'or qu'on n'en retire.

(*) Le *pennyweight* ou *denier du poids*, est la 20e partie d'une once, et équivalent, par conséquent, à 24 grains, ou, en mesure française, à 1 gramme $\frac{555}{1000}$.

THOMAS GLOVER—(Suite.)

En réponse à la 12e question :—

Le système actuel des permis est tout à fait mauvais. Au lieu de \$2 par mois, on ne devrait exiger que \$2 ou \$3 par année, et le produit de ces deniers devrait être appliqué à l'entretien d'un corps de police à cheval et de commissaires des mines ayant pouvoirs de juges pour régler, sur les lieux, les différends et réclamations des mineurs. En Australie, le prix des permis est de \$20 par année.

En réponse à la 13e question :—

En vue de l'importance que notre région aurifère a prise, et de l'étendue ainsi que de la valeur qu'ont nos ressources minérales depuis Gaspé jusqu'au lac Supérieur, je recommanderais fortement au comité de demander dans son rapport la nomination d'un ministre des mines ayant siège dans le cabinet.

Ce serait, selon moi, une grande erreur de songer à retirer un revenu de cette nouvelle branche d'industrie avant qu'elle soit entièrement développée. Je crois, au contraire, que le gouvernement devrait tout faire pour encourager les nouvelles entreprises.

En réponse à la 19e question :—

Je n'ai aucun intérêt dépendant des lettres-patentes De Léry. Mon opinion est que l'effet pratique de ces lettres-patentes a été d'inaugurer les exploitations dans nos districts miniers, de développer le commerce et d'attirer l'immigration et les capitaux étrangers dans cette région. Elles ont eu aussi pour effet de favoriser l'établissement d'associations et de compagnies minières, peu importantes d'abord, mais qui ont aujourd'hui pris un grand développement.

Elles ont eu aussi l'effet d'élever considérablement la valeur des propriétés foncières.

C'est l'existence de ces lettres-patentes qui a attiré mon attention sur la région de la Chaudière. Je recommanderais au comité de mettre fin aux difficultés soulevées par certaines personnes afin que la famille De Léry et ses représentants puissent exploiter les mines d'or en vertu des lettres-patentes De Léry.

En réponse à la 24e question relative aux rivières flottables :—

Si cet ordre existe, je crois qu'en justice pour les propriétaires riverains, il devrait être immédiatement révoqué.

Extrait du témoignage de THOMAS ANDERSON, de Pointe-Lévis.

Durant le cours de mes explorations les meilleures indications, et les explorations les mieux dirigées que j'ai vues se trouvaient sur la Metgermette. Les indices sont généraux, et je puis dire la même chose du Ruisseau à la Truite qui se trouve, je le crois, dans le canton de Jersey. Il y a une chute à quelque distance en montant.

Vous avez obtenu, en cet endroit, les meilleurs résultats ?

Oui, et les indices sont généraux. En revenant du bois je passai à la tête de la rivière Gilbert, dans Cranbourne, où je trouvai le Dr. Douglas et ses associés faisant l'exploitation. Il avait pour surintendant un nommé Cunningham, qui dirigeait l'exploitation à trois milles plus haut que l'endroit où l'on travaille maintenant. La dernière fois que je suis allé à la rivière Gilbert, au mois de septembre 1863, j'enlevai un morceau de quartz qui contenait de l'or visible à l'œil nu ; je l'ai donné à M. Parker.

Les explorations et recherches dont vous parlez avaient surtout pour objet la découverte de l'or ?

Oui.

En avez-vous trouvé dans toute cette section ?

Oui, non seulement sur les cours d'eau mais sur les terrains environnants, aussi bien dans les vallées que sur les collines, mais, naturellement, l'or qu'on trouve sur les hautes terres est le plus beau.

Avez-vous trouvé des filons ou des veines de quartz ?

J'ai trouvé deux filons de quartz sur la rivière La Plante, dans la seigneurie Rigaud-Vaudreuil, sur la propriété des De Léry, l'un immédiatement au haut de la première chute

 THOMAS ANDERSON—(Suite.)

de la rivière, l'autre de quartz aurifère sur la rivière de la Famine, immédiatement au-dessus de la grande chute. J'ai également trouvé des filons sur la rivière du Portage, et le lit de la rivière Du Loup : on trouve aussi des veines de quartz en cet endroit. L'exploitation des mines de quartz n'a pas encore été faite, mais je crois qu'elle donnerait de meilleurs résultats que celle des terrains d'alluvion.

Avez-vous eu occasion de constater le résultat des exploitations faites jusqu'à présent ?

Non, excepté pour mon propre compte ; dans mes explorations, j'ai souvent rencontré des terrains dont l'exploitation serait avantageuse.

 Extraits du témoignage de JAMES BAILY, de Québec.

D'après votre expérience en Australie que pensez-vous, comparativement, de la richesse des terrains aurifères de la Beauce ?

Je connais plusieurs localités en Australie, et j'ai travaillé dans 60 ou 80 ravins où l'on n'obtenait pas d'aussi bons résultats que dans la région décrite par la personne qui m'a précédé. Cette région produit, en moyenne, beaucoup plus que certains districts de l'Australie.

Pensez-vous que les mineurs qui ont travaillé durant la dernière saison à la rivière Gilbert, ont recueilli autant d'or qu'un nombre égal de mineurs en auraient trouvé en Australie ?

Je crois qu'ils en ont trouvé davantage.

Que pensez-vous de la formation géologique de ce district comparée à celle de l'Australie ?

Je ne connais pas la géologie, mais la direction des bancs et des autres indices sont à peu près les mêmes dans les deux pays.

Lequel des deux pays a les meilleurs pouvoirs d'eau ?

Le Canada.

De beaucoup ?

Certainement ; il n'y a même pas de comparaison, car, dans certaines parties de l'Australie où j'ai travaillé, si j'avais eu un pouvoir d'eau à ma disposition, j'aurais fait une fortune en quelques mois.

 Extraits du témoignage de LOUIS BARBEAU, de St. François, B. C.

L'exploitation des mines se fait aussi bien l'hiver que l'été ; l'hiver est même préférable, et l'inspecteur du gouvernement devrait résider dans le district pendant toute cette saison. Quelques mineurs travaillent cet hiver à la rivière Gilbert et leur nombre augmentera forcément, car les résultats seront sans aucun doute très-favorables. Il est bien plus facile de faire l'exploitation en hiver qu'en été ; le mineur n'est pas dérangé par les eaux de pluie, et peut, pour ainsi dire, travailler nuit et jour. Dans les deux cas il doit se servir de la chandelle, et l'heure du travail lui est indifférente. J'ai pris un lot de cent pieds carrés sur la rivière Gilbert, en société avec les trois frères Poulin ; mes frais personnels s'élevèrent à vingt-cinq piastres et j'ai obtenu, comme résultat, quatre cents piastres pour ma part. L'or se vend bien dans la localité et j'ai toujours vendu le mien dix-huit piastres l'once. Je demeure près des Rapides du Diable, dans la paroisse de St. François, et je connais la veine de quartz trouvée en cet endroit et mentionnée par les témoins qui m'ont précédé. J'ai vu un morceau de quartz dans lequel l'or était en quantité égale au quartz. Un autre morceau de quartz trouvé au même endroit a donné, à l'essai, quinze piastres en or et trente-deux piastres en argent. Dans le morceau de quartz l'or n'était pas visible à l'œil nu.

En réponse à M. TASCHEREAU—

Les lettres-patentes De Léry ont eu pour effet d'attirer l'attention sur la région de la Chaudière et de favoriser l'exploitation de l'or au grand avantage de la province.

Extraits du témoignage de JOHN O'FARRELL, écuyer, avocat, Québec.

Qu'entendez-vous par rivière flottable?

Les auteurs français entendent par *rivière flottable* celle sur laquelle peuvent flotter, en toutes saisons, d'un point donné à l'embouchure, des embarcations du genre des bateaux ou chalands employés anciennement sur la Seine, (France).

Les droits des propriétaires riverains ont-ils été réglés, dans le Bas-Canada, par quelque décision légale?

Il y a eu plusieurs décisions à ce sujet. La cour seigneuriale a déclaré que les propriétaires riverains sont aussi propriétaires des rivières non-navigables et non-flottables, et du lit de ces rivières en avant de leurs propriétés. On trouve aussi dans les Rapports des décisions légales du Bas-Canada, vol. 10, page 294, un jugement par lequel la rivière Jacques-Cartier, qui est considérable, est déclarée rivière *non-flottable*.

APPENDICE.

MÉMOIRE.

Le document désigné sous le titre de "LETTRES-PATENTES DE LÉRY," ayant été l'objet d'une longue discussion, le comité a cru devoir, en justice pour les parties intéressées, annexer aux témoignages entendus copie de ces lettres-patentes et de la correspondance faisant voir la part que le gouvernement a prise dans les différends occasionnés par l'existence de ces lettres-patentes, en autant que le comité a pu se procurer des renseignements à cet égard.

"CATHCART."

PROVINCE DU CANADA.

"VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni
"d'Angleterre et d'Irlande, Défenseur de la Foi."

"A tous ceux qui ces présentes lettres verront,"—SALUT :

Lettres-Patentes en faveur de Dame Marie Josephte Fraser et autres, pour l'exploration des mines dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil.

Enregistré au bureau du registraire, à Montréal, le 18^{ème} jour de sep. 1846, dans le dix-neuvième registre des commissions et lettres-patentes, folio 253.

(Signé,) R. A. TUCKER,
Registraire.

Attendu que nos bien-aimés sujets, Dame Marie Josephte Fraser, de notre Cité de Québec, en notre Province du Canada, veuve de feu l'honorable Charles Etienne Chaussegros De Léry, en son vivant, aussi du même lieu, Ecuier, Charles Joseph Chaussegros De Léry, aussi du même lieu, Ecuier, et Alexandre René Chaussegros De Léry, aussi du même lieu, Ecuier, nous ont humblement représenté par leur Pétition, à cet effet, qu'ils sont seigneurs et propriétaires du Fief, dans la Seigneurie de Rigaud-Vaudreuil située dans notre District de Québec, dans notre dite Province, et désigné comme s'étendant et étant comme suit, savoir : "Une étendue de trois lieues de terres de front et de deux lieues de profondeur des deux côtés de la rivière du Sault de la Chaudière en remontant, ensemble les Lacs, Isles, Islets qui s'y trouvent", (*) et qu'on suppose l'existence, dans les dits Fief et Seigneurie, de certains *minerais, minéraux et mines* contenant de l'or et autres métaux précieux, lesquelles mines supposées ils ont découvertes et désirent maintenant fouiller et exploiter, à leur profit et avantage, s'ils obtiennent notre Royale Permission à cet effet, et de plus que, conformément aux conditions de l'acte original de concessions des dits Fief et Seigneurie au Sieur Pierre Rigaud de Vaudreuil, daté de Québec, le vingt-troisième jour de septembre mil sept cent trente-six, et signé *Beauharnois* et *Hocquart* et confirmé à *Versailles* le trentième jour d'avril suivant par Sa Majesté très-chrétienne Louis XV, ils nous ont dénoncé et déclaré, pour obtenir l'expression de notre volonté et bon plaisir Royaux, l'existence des dites mines, dans les limites des dits Fief et Seigneurie, en divers endroits dont ils nous donneront ultérieurement plus ample connaissance après recherches faites en vertu de notre Royale Permission, qu'ils nous prient humblement de leur accorder, conformément aux lois et usages ayant force à cet égard, en sorte qu'ils puissent faire des recherches, fouiller et exploiter les dites mines eux-mêmes ou par l'intermédiaire de personnes compétentes, offrant de nous payer la *dixième-partie* du produit total des dites mines, et demandant aussi qu'il leur soit fait remise du susdit dixième pendant une période limitée, après que la fonte des dits minerais aura été commencée, comme compensation des premiers frais nécessaires. En conséquence, sachez qu'en considération des prémisses, de notre Grâce spéciale, connaissance certaine et propre mouvement, nous avons donné et accordé, et, par les présentes, donnons et accordons aux dits Dame Marie Josephte Fraser, Charles Joseph Chaussegros De Léry, Alexandre René

(*) Voir les "Pièces et Documents relatifs à la Tenure Seignuriale," page 180.

Chaussegros De Léry, leurs hoirs et ayant-cause pour toujours, notre Royale Permission et autorisation de faire les dites recherches, afin de déterminer ultérieurement la position et l'étendue des dites mines, et de fouiller et exploiter les dites mines eux-mêmes ou par l'intermédiaire de personnes compétentes, à tout et chaque endroit dans les limites des dits Fief et Seigneurie, et, à cet effet, d'ériger des bâtisses, constructions et autres appareils qui pourront être requis pour fondre et rendre disponibles à leur profit et avantage, et à ceux de leurs hoirs et ayant-cause, tous les minéraux qu'ils auront pu trouver, le tout en la manière nécessaire pour donner ample effet aux présentes lettres, à la condition que nos dits donataires, leurs hoirs et ayant-cause pour toujours, se conformeront strictement aux lois et usages ayant force à cet égard, et qu'ils paieront bien et fidèlement à nos autres bien-aimés sujets tous dommages et compensations qui pourront, de temps à autre se présenter en conséquence de l'occupation du terrain, de l'ouverture de chemins, et d'autres conséquences analogues résultant de l'exploitation des dites mines.

"Et à la condition aussi, qu'avant d'exploiter les dites mines, ils déposeront entre les mains de notre Secrétaire de la dite Province, un état fidèle et exact de la nature, de la position et de l'étendue des dits minerais, minéraux et mines. Et, de plus, à la condition qu'ils transmettront chaque année à notre Receveur-Général, pour la dite Province, un compte fidèle et exact du produit net des dites mines en la manière que nous, nos hoirs et successeurs, pourront ultérieurement, selon notre bon plaisir, indiquer, et à la condition aussi qu'ils paieront bien et fidèlement, et remettront chaque année, à partir de l'époque à laquelle la fonte des dits minerais se fera pour la première fois dans l'exploitation des dites mines, à notre Receveur-Général ou à toute autre personne autorisée par nous, nos hoirs et successeurs, un dixième net du produit total des dits minerais, minéraux et substances y appartenant, le dit dixième étant fondu et préparé de la même manière que pour nos dits donataires, et raffiné conformément aux lois de France telles que confirmées par l'Edit de feu Sa Majesté très-chrétienne en date du mois de juin mil six cent-un. Et, de plus, c'est notre volonté et bon plaisir que nos dits donataires aient remise du dit dixième pendant cinq ans à partir de la date de ces présentes.

"En foi de quoi nous avons fait dresser ces Lettres-Patentes et y avons fait apposer le Grand Sceau de Notre Province : témoin, notre Très-Fidèle et Très-Aimé Cousin et Lieutenant-Général, le Très-Honorable Charles Murray, Comte de Cathcart, de Cathcart, dans le Comté de Renfrew, C. C. B., Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine Général en Chef, dans et pour Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard, et Vice-Amiral des dites Provinces, et Commandant de nos Forces dans l'Amérique Britannique du Nord. A Montréal, dans notre dite Province du Canada, le dix-huitième jour de septembre, en l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-six, et dans la dixième de notre règne.

"Par ordre,

"(Signé),

D. DALY, Secrétaire.

"BUREAU DU REGISTRATEUR PROVINCIAL.

"Québec, le 4 mai 1864.

"Je soussigné certifie que le document ci-dessus est une copie fidèle et conforme du mémorial des lettres-patentes originales.

"(Signé),

Wm. KENT.

"Sous-régistrateur de la province."

SECRÉTARIAT,

Montréal, le 20 juillet, 1847.

MONSIEUR,—J'ai eu l'honneur de recevoir et de soumettre au gouverneur-général votre lettre du 16 courant, me transmettant un rapport ou observations sur le caractère minéralogique de la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil, dans le comté de Dorchester, par J. P

Cunningham, écuyer, et contenant un état de la nature de la position et de l'étendue des minerais, minéraux et mines, contenant de l'or ou autres métaux précieux, dans les limites de la dite seigneurie, le tout à moi expédié conformément aux termes et conditions des lettres-patentes portant la date du 18 septembre 1846, pour l'exploration des dits minerais, minéraux et mines.

J'ai l'honneur, etc.,

D. DALY,
Secrétaire.

CHS. DE LÉRY, écuyer,
etc., etc., etc.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

Division des Biens des Jésuites et du Domaine de la Couronne.

Québec, 4 août 1864.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les 33^{me} et 34^{me} sections de l'acte 27 et 28 Victoria, chap. 9, intitulé : "Acte concernant les Mines d'Or." Je vous rappelle, en même temps, que les lettres-patentes relatives aux mines d'or ont été accordées le 18 septembre, 1846, aux propriétaires de la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil dont vous êtes aujourd'hui le seul représentant.

J'ai l'honneur, etc,

(Signé)

A. CAMPBELL,
Commissaire.

ALEXANDRE CHAUSSEGROS DE LÉRY,
etc., etc., etc.,
Ste. Marie ou St. François,
Beauce.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,

Division des Biens des Jésuites et du Domaine de la Couronne,

Québec, le 12 septembre 1864.

MONSIEUR, — Comme vous n'avez pas fourni les états ni fait les paiements requis par l'acte dont copie accompagnait ma lettre du 4 *ultimo*, pour les terrains compris dans les lettres-patentes que je vous mentionne, je suis obligé d'appeler de nouveau votre attention sur ce sujet, dans l'espoir qu'en vous conformant immédiatement aux termes de la loi vous éviterez les poursuites et les frais auxquels vous pourriez ainsi vous exposer.

J'ai l'honneur, etc,

A. CAMPBELL,
Commissaire.

ALEX. CHAUSSEGROS DE LÉRY, écuyer.
Ste Marie ou St. François,
Beauce,

Québec, le 5 octobre, 1864.

MONSIEUR, — En réponse aux lettres par lesquelles vous demandez à M. De Léry un état de la quantité d'or trouvée par lui dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil, avant la passation de l'acte 27 et 28 Victoria, chap. 9, en vertu de la 33^{me} clause du dit acte, nous somme autorisés par M. De Léry à vous informer qu'il n'a jamais exploité ni fait exploiter aucune mine d'or dans la dite seigneurie en vertu des lettres-patentes qu'il tient de la couronne, et que, par suite, il lui est impossible d'obtempérer à votre demande. Depuis quelques années le Dr. Douglas, de Beauport, a acquis le droit d'exploiter ces mines d'or par un bail passé entre lui et M. De Léry. Immédiatement après la passation du dit acte, M. De Léry donna avis, par acte notarié, au Dr. Douglas, de se conformer à la 33^{me} section du dit acte en ce qui regarde le gouvernement. M. De Léry ignore si le Dr. Douglas a rempli cette condition.

M. De Léry nous charge aussi de vous informer que, dans tous les cas, il ne se croit point obligé de se conformer à la 33ème section du dit acte, en rendant au gouvernement les comptes prescrits par la dite section, puisque l'esprit de la loi est d'aider le gouvernement à percevoir ce qui lui est dû en vertu de certaines lettres-patentes, et que M. De Léry n'a jamais exploité lui-même ou fait exploiter par d'autres les mines d'or dans les limites prescrites par les dites lettres-patentes, en sorte qu'il ne doit absolument rien au gouvernement.

Nous avons l'honneur, etc.,

(Signé,)

TASCHEREAU ET BLANCHET,
Avocats.

A l'Honorable A. CAMPBELL,
Commissaires des Terres de la Couronne.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

Division des Biens des Jésuites et du Domaine de la Couronne,

Québec, le 24 octobre, 1864.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous demander votre opinion sur le cas suivant :

Le 14 septembre 1846, les titulaires de la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil dressèrent une pétition dans laquelle ils prétendaient que, d'après les lois françaises, ils avaient un droit de préférence à l'exploitation de certaines mines d'or et d'autres métaux précieux, dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil, en vertu de lettres-patentes (dont copie ci-jointe) accordées à eux, leurs hoirs et ayant-cause pour toujours, à certaines conditions exprimées dans les dites lettres-patentes, et, entr'autres, le paiement d'un droit de régle de 10 pour cent sur le produit total de ces mines, à partir de l'époque où la fonte des minerais serait faite pour la première fois au moyen de fournaies.

Par les 33ème et 34ème sections de l'acte du Parlement Provincial, 27 et 28 Vic., chapitre 9, intitulé: "Acte concernant les Mines d'Or", les personnes qui ont fait l'exploitation des mines d'or en vertu de lettres-patentes sont tenues de rendre des comptes et de payer les montants dus à la couronne, sous peine d'amende.

Des opérations minières considérables ont eu lieu dans la seigneurie sus-mentionnée depuis l'émission de ces lettres-patentes, particulièrement cette année et l'année dernière, et des sommes considérables ont été retirées des terrains d'alluvion.

Le département ayant été informé que M. Alexandre Chaussegros De Léry est actuellement le seul propriétaire de la dite seigneurie, appela son attention sur certaines clauses de l'acte mentionné par des lettres en date du 4 août et du 12 septembre, l'invitant aussi à soumettre ses comptes et à payer le droit de régle à la couronne. M. De Léry nous fait répondre par son avocat :

1° Que le 9 septembre dernier il a loué pour trente ans, à un M. Trueman Coman, ses droits en vertu des lettres-patentes.

2° Qu'il n'a jamais exploité ou fait exploiter les mines d'or dans la dite seigneurie et ne peut, par conséquent, obtempérer à la demande du gouvernement. Que le Dr. Douglas possède, depuis quelques années, tous droits sur les dites mines, en vertu d'un bail passé entre lui et M. De Léry, (ce bail se trouve, sans doute, dans la liasse ci-jointe 41753,) et qu'il a donné avis au Dr. Douglas de se conformer à la loi.

Enfin que, dans aucun cas, il ne se considère obligé de fournir les états requis par la 33ème section de l'acte, vu qu'il n'a jamais exploité ni fait exploiter les dites mines dans les limites prescrites par les lettres-patentes, en sorte qu'il ne doit absolument rien au gouvernement, faisant allusion, sans doute, à l'opération de la fonte des métaux mentionnée dans les lettres-patentes De Léry.

Jusqu'à l'an dernier exclusivement, les quelques opérations minières qui ont eu lieu semblent avoir été conduites par le Dr. Douglas, et, durant les deux dernières saisons, par les propriétaires du sol ou des personnes tenant de ces derniers le droit d'exploiter, à l'exception de quelques individus qui avaient sous-loué du Dr. Douglas.

Les fournaies à fondre les métaux dont il est parlé dans les lettres-patentes et qu'on considérait alors comme la meilleure méthode d'extraire le métal, n'ont jamais été et ne

seront probablement jamais construites vu que cette opération se fait aujourd'hui en brisant le quartz et en l'amalgamant avec du mercure.

Si M. De Léry, ou ses ayant-cause peuvent se soustraire au paiement du droit de régle pour les deux raisons qui précèdent ou pour l'une d'elles, la couronne se trouvera privée de tout revenu provenant de ces mines dans tous les endroits de la seigneurie où d'autres personnes que les MM. De Léry pourront faire l'exploitation des mines vu que l'existence des lettres-patentes empêche qu'on puisse exiger des droits de permis en vertu de l' "Acte concernant les mines," et, dans ce cas, il serait opportun que le gouvernement prit des mesures légales pour annuler ces lettres-patentes, soit en plaidant l'irrévocabilité, si vous êtes d'opinion qu'ils n'avaient aucun droit d'obtenir ces lettres-patentes de préférence à d'autres personnes, soit pour toute autre raison que vous pourriez juger bonne.

Je vous serai donc obligé si vous voulez bien me faire part de votre opinion, d'abord en ce qui regarde la responsabilité des donataires des lettres-patentes et de leurs ayant-cause ; en second lieu sur le point de savoir si le gouvernement est forcé de reconnaître ces derniers, et troisièmement si la responsabilité des uns ou des autres n'existent pas dans l'état actuel des choses et si la couronne n'a aucun moyen de faire valoir sa juste et équitable réclamation, ou bien si le gouvernement devrait prendre des mesures pour faire annuler ces lettres-patentes.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé,)

A. CAMPBELL.

Commissaire des T. de la C.

A l'Hon. Procureur-Général
pour le Bas-Canada.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,

Division des Biens des Jésuites et du domaine de la Couronne.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur d'appeler de nouveau votre attention sur ma lettre du 24 *ultimo* relative aux lettres-patentes De Léry.

Presque toutes les opérations minières de la saison dernière et de la saison actuelle se sont faites exclusivement dans la seigneurie Rigaud-Vaudreuil. La couronne a reçu environ \$66 pour des permis. Les rapports indiquent qu'on a trouvé, dans la seigneurie, durant la dernière saison pour près de \$50,000 d'or et déjà près de \$100,000 durant la saison actuelle. Or sur ces deux sommes le droit de régle s'élèverait à \$15,000 et il n'a pas été perçu un centime.

Comme le revenu public souffre considérablement de cet état de choses, il est à désirer que les droits du gouvernement soient réglés d'une manière précise aussi bien pour le passé que pour l'avenir. J'ai donc l'honneur de vous prier encore d'examiner la question, aussitôt que vous le pourrez faire, en vue de suggérer quelque moyen d'arriver au résultat que voudrait obtenir le département, savoir : la perception de tous arrérages et le paiement régulier, à l'avenir, du droit de régle.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé,)

A. CAMPBELL,

Commissaire des T. de la C.

A l'Hon. Procureur-Général
du Bas-Canada, etc., etc., etc.

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGE.
Rapport,.....	3
Extraits de Décisions Légales,.....	13
Témoignages de—	
MM. Herbert Williams,.....	13
John Macrae,.....	14
Andrew Dale,.....	15
William Abbott,.....	17
Andrew Smith,.....	19
John Brack,..	21
Thomas Sinjohn,.....	23
Pierre Patry,.....	24
A. A. Adams,.....	26
Alexandre De Léry,.....	26
Edward Lyon,.....	30
John Greacen,.....	35
Trueman Coman,.....	40
Charles L. DeBellefeuille,.....	42
George A. Brock,.....	49
John Lindsay,.....	53
Geo. H. Ryland,.....	55
John Kelly,	57
O. A. Russell,.....	61
Edmund B. Hood,.....	64
S. J. Dawson,.....	66
Arthur Rankin,	81
S. L. French,.....	87
H. B. Ward,.....	90
F. T. Judah,.....	96
Joseph Rigg,.....	103
Dr. Reed,.....	105
Michael Cahill,.....	108
Thomas Glover,.....	108
Thomas Anderson,.....	109
James Baily,.....	110
Louis Barbeau,.....	110
John O'Farrell,.....	111
Appendice—Lettres-Patentes De Léry, etc.....	112